

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 25 février 2026

DÉLIBÉRATION

Le vingt-cinq février deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-neuf février deux mille vingt-six, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonay pour une deuxième séance en 2026.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	E	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	E
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUAULT Christian	E	MADORRA Hélène	E	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	E	GOURAUD Christophe	E	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	P		

Absent(e)s et excusé(e)s avec pouvoir :

M. BONNENFANT Didier a donné pouvoir à Mme CHENU Viviane - M. DROUAULT Christian a donné pouvoir à Mme PHELIPEAU Brigitte - M. GUINAUDEAU Dany a donné pouvoir à Mme TONARELLI Valérie - Mme MADORRA Hélène a donné pouvoir à M. DREUX Jean-Claude - Mme MOREAU Laëtitia a donné pouvoir à M. CORNIÈRE Jean-Louis - M. SIRET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 24

Nombre de conseillers communautaires votants : 30

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Dominique PAILLAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2026-68 DÉCISIONS PRISES PAR LA PRÉSIDENTE SUITE AUX DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nomenclature des actes : 5.4

La Présidente présente les décisions qu'elle a prises suite aux délégations données par le Conseil communautaire :

Numéro et titre de la décision	Compléments d'information	Montant
DP 2026-49 Renonciation à l'exercice du droit de préemption	Bien mis en vente au prix de 320 000 €, situé à 3 rue du Pin, sur la commune de Saint-Prouant, d'une contenance de 2 140 m², cadastré section ZD n° 191.	

.../...

Numéro et titre de la décision	Compléments d'information	Montant
DP 2026-50 Devis SAS CLARA AUTOMOBILES Fontenay-le-Comte – Acquisition d'un véhicule électrique citadin neuf – Citroën ë-C3 Électrique	Comprenant : > Accessoires (Kit sécurité + tapis de sol) ; > Options (Blanc banquise + Kit dépannage provisoire de pneumatiques) ; > Frais annexes (carte grise, plaques, etc.) ; > Remise commerciale ; > Déduction de la prime CEE (Certificats d'Économie d'Énergie). Le prix final de l'offre est conditionné par la déduction d'une prime CEE d'un montant de 580,00 €, dont la gestion et la demande de versement sont directement prises en charge par la concession pour le compte de la Communauté de communes du Pays de Chantonay (CCPC), ramenant le coût total à la charge de cette dernière à 23 550,96 € TTC.	
DP 2026-51 Devis SAS NET 85 SEV - Prestation de nettoyage des nouveaux locaux du pôle santé situé à Chantonay	Pour une durée allant du 22 janvier 2026 au 2 septembre 2026.	24 144,91 € HT
DP 2026-52 Contrat SAS AAO ATLANTIQUE AUTOMATISMES OCÉAN – Maintenance des portes automatiques du pôle santé situé à Chantonay	Contrat de maintenance « Prévention »	2 080,00 € HT
DP 2026-53 Association LA COMPAGNIE DES ARBRES – Représentation du spectacle « Back to les saisons » sur la base de loisirs de Touchegray pour juillet 2026	Montant (TVA non applicable), correspondant à la représentation du spectacle et au forfait de déplacements.	1 748,00 € /
DP 2026-54 Devis SAS LES ÉQUIPÉES – Deuxième session de la formation « Facilitation des temps collectifs »	Session de formation en interne pour les 22 septembre et 5 octobre 2026, d'une durée totale de 14 heures, pour un nombre maximum de 13 participants, et portant sur des outils relatifs à la mise en œuvre d'ateliers participatifs	4 600,00 € HT
DP 2026-55 Association BULLES D'AIR – Animations sur la base de loisirs de Touchegray pour la période estivale 2026	TVA non applicable	2 063,20 €
DP 2026-56 Devis Association « LES ASSOIFFÉS D'AZUR » – Représentation du spectacle « L'inoubliable histoire de Juliette et de son Roméo » – Contrat Territoire Lecture (CTL) – Réseau des bibliothèques du Pays de Chantonay	Montant (TVA non applicable), comprenant : > la représentation du spectacle en avril 2026 ; > le transport de l'équipe et du décor depuis Paris ; > les frais de repas.	2 105,60 €

.../...

Numéro et titre de la décision	Compléments d'information	Montant
DP 2026-57 Devis SAS ENVOLIIS – Commande de matériels informatiques incluant quatre ordinateurs portables et deux sacoches pour les besoins des services	Pour le remplacement de deux ordinateurs (culture et micro-folie) et la dotation de deux ordinateurs (futur responsable du pôle ressources internes et bibliothèque de Rochetjoux)	3 947,00 € HT
DP 2026-58 Attribution du marché public n° 2026-02 avec la SMABTP – Marché d'assurance construction (Dommages Ouvrage et tous risques chantier) pour la « réhabilitation et extension de la médiathèque intercommunale »	Montant global du marché : > Garantie obligatoire (offre de base) – Dommages-Ouvrage de la Médiathèque ; > Prestation Supplémentaire Éventuelle n° 1 (retenue) – Tous Risques Chantier de la Médiathèque ; > Contribution au fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme. Les prestations relatives à l'Espace Jeunesse (PSE 2 et 3) ne sont pas retenues dans le cadre de la présente décision.	45 438,14 € TTC
DP 2026-59 Devis SAS IPK CONSEIL - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi du contrat de Délégation de Service Public du centre aquatique L'Odyss (2025/2026/2027)	Montant total comprenant la mission de base ainsi que l'option d'assistance juridique (cette dernière étant à régler uniquement en cas de sollicitation).	12 040,00 € HT
DP 2026-60 Devis SAS IPK CONSEIL – Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour un avenant de prorogation du contrat de Délégation de Service Public du centre aquatique L'Odyss	> Mission d'assistance technico-économique assurée par la SAS IPK CONSEIL, pour un montant de 525,00 € HT ; > Mission d'assistance juridique et fiscale assurée par la SELAS DELOITTE SOCIÉTÉ D'AVOCATS, pour un montant de 2 167,00 € HT ;	2 692,00 € HT
DP 2026-61 Devis SARL VEQUAUD BERNARD – Mise en peinture des cabinets médicaux du pôle santé situé à Chantonay	Rafrâichissement des murs et des menuiseries des cabinets médicaux 2, 3, 4 et 5 afin d'harmoniser ces espaces avec le reste du bâtiment et de garantir un environnement fonctionnel et agréable pour les professionnels de santé et les patients	2 291,02 € HT
DP 2026-62 Attribution d'aides pour la réhabilitation des assainissements individuels non conformes – Programme 2026	SCI MELHOISE - Chantonay VIENNE - Sigournais FICHÉ - Chantonay PRATE - Saint-Martin-des-Noyers	1 000,00 € 1 000,00 € 1 000,00 € 1 000,00 €
DP 2026-63 Devis SAS ENVOLIIS – UPGRADE de la protection antivirale (solution MXDR) pour le parc informatique	Montant total pour l'année incluant : > La prestation de migration ; > L'abonnement annuel pour les licences.	6 558,00 € HT

.../...

Numéro et titre de la décision	Compléments d'information	Montant
DP 2026-64 Devis SAS LOISEAU MENUISERIE – Pose de films occultants sur les vitrages dans les nouveaux locaux du pôle santé situé à Chantonnay	-	1 611,30 € HT
DP 2026-65 Association ESCAPADES BRANCHÉES – Animation « Grimpe d'arbres » sur la base de loisirs de Touchegray pour la période estivale 2026	TVA non applicable	1 557,60 € /
DP 2026-66 SAS MDS PUBLICITÉ – Acquisition d'un barnum, d'un mur de logos et d'une borne d'accueil pour les événements communautaires	-	3 918,95 € HT
DP 2026-67 Avenant n° 1 – Prolongation du délai global d'exécution - Marché public n° 2025-12 – Étude de faisabilité de rachat d'une unité de méthanisation et de conversion de valorisation énergétique à Saint-Germain-de-Prinçay	Prolongation du délai global d'exécution jusqu'au 4 mai 2026	

Le Conseil communautaire prend acte de la présentation des décisions de la Présidente.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 27/02/2025

Publié le 27/02/2025

La Présidente
Isabelle MOINET



Le Secrétaire de séance
Dominique PAILLAT



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 25 février 2026

DÉLIBÉRATION

Le vingt-cinq février deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-neuf février deux mille vingt-six, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une deuxième séance en 2026.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	E	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	E
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUAULT Christian	E	MADORRA Hélène	E	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	E	GOURAUD Christophe	E	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	P		

Absent(e)s et excusé(e)s avec pouvoir :

M. BONNENFANT Didier a donné pouvoir à Mme CHENU Viviane - M. DROUAULT Christian a donné pouvoir à Mme PHELIPEAU Brigitte - M. GUINAUDEAU Dany a donné pouvoir à Mme TONARELLI Valérie - Mme MADORRA Hélène a donné pouvoir à M. DREUX Jean-Claude - Mme MOREAU Laëtitia a donné pouvoir à M. CORNIÈRE Jean-Louis - M. SIRET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 24

Nombre de conseillers communautaires votants : 30

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Dominique PAILLAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2026-69 COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nomenclature des actes : 5.7

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales, la Présidente rend compte des travaux du Bureau communautaire.

Le Conseil communautaire n'a pas délégué d'attribution au Bureau communautaire. Aussi, celui-ci ne prend pas de délibération.

Le Bureau communautaire s'est réuni le 18 février 2026.

.../...

Les principaux points abordés ont été :

- 18/02/2026 :

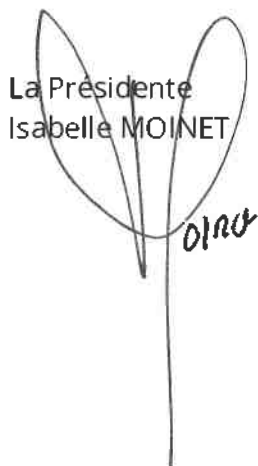
- **POUR AVIS** : Dispositif communautaire d'accompagnement des entreprises : Demande d'aide de la SARL LAOUT (Bournezeau) / Odyss : Modification du règlement intérieur dans le cadre de l'accompagnement de personnes en situation de handicap non autonomes / Championnat de France cyclisme Avenir : Proposition de participation communautaire à l'événement / Proposition d'accompagnement de la restauration collective en Pays de Chantonay / Frelons asiatiques : Confirmation de la prise en charge par l'EPCI de l'acquisition de pièges suite à la réalisation d'un devis / Approbation du schéma de développement touristique du Pays de Chantonay 2026-2032 / Approbation des tarifs des animations touristiques organisées pour la saison 2026 / Projet de territoire : Approbation du lancement de la consultation.
- **POUR INFORMATION** : Rénovation de la toiture du siège / Entretien des points d'eau incendie (PEI) en zone d'activités économiques (ZAE) / Financement de plans de gestion durable des haies (PGDH) / Plantations de haies et de bosquets en zone rurale : Déclaration d'intention / Schéma cyclable : Future audition des candidats / Approbation du mandat de dépôt-vente des bons cadeaux Vendée proposés par Vendée Expansion / Acquisition d'une citadine / Travaux médiathèque : Assurance Dommage-Ouvrage (DO) et Tous-Risques-Chantier (TRC) / Convention de remboursement de frais pour mise à disposition ponctuelle d'agents techniques / Points délibérés au prochain Conseil non présentés au Bureau.

Le Conseil communautaire prend acte de cette présentation des travaux du Bureau communautaire.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 27/02/2025

La Présidente
Isabelle MOINET

A stylized signature in black ink, consisting of a large loop at the top and a long, thin vertical stroke extending downwards.

Publié le 27/02/2025

Le Secrétaire de séance
Dominique PAILLAT

A stylized signature in black ink, featuring a large, sweeping loop that starts from the bottom left, goes up and over to the right, and then comes back down.

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 25 février 2026

DÉLIBÉRATION

Le vingt-cinq février deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-neuf février deux mille vingt-six, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une deuxième séance en 2026.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	E	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Loulsette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	E
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUAULT Christian	E	MADORRA Hélène	E	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	E	GOURAUD Christophe	E	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	P		

Absent(e)s et excusé(e)s avec pouvoir :

M. BONNENFANT Didier a donné pouvoir à Mme CHENU Viviane – M. DROUAULT Christian a donné pouvoir à Mme PHELIPEAU Brigitte – M. GUINAUDEAU Dany a donné pouvoir à Mme TONARELLI Valérie – Mme MADORRA Hélène a donné pouvoir à M. DREUX Jean-Claude – Mme MOREAU Laëtitia a donné pouvoir à M. CORNIÈRE Jean-Louis – M. SIRET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 24

Nombre de conseillers communautaires votants : 30

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Dominique PAILLAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2026-70 L'ODYSS : APPROBATION DES CONVENTIONS D'UTILISATION DU CENTRE AQUATIQUE AVEC LES LYCÉES DE CHANTONNAY POUR L'ANNÉE 2026

Nomenclature des actes : 7.1

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, approuvés par arrêté préfectoral n° 2026-DCL-BICB-36, en date du 8 janvier 2026, et notamment l'article 4.2.4 portant sur la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;

... / ...

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2025-234, en date du 2 juillet 2025, mentionnant notamment qu'est d'intérêt communautaire le centre aquatique L'Odyss ;

Vu la convention de Délégation de Service Public (DSP) pour l'exploitation dudit centre Aquatique signée entre la Communauté de communes du Pays de Chantonnay (CCPC) et la Société par Actions Simplifiée (SAS) Prestalis, en vertu d'une délibération du Conseil communautaire n° 2021-52 en date du 3 mars 2021 ;

Vu les projets de conventions d'utilisation des équipements sportifs transmis par la Région des Pays de la Loire à intervenir entre la CCPC et les lycées Clemenceau et Sainte-Marie ;

Considérant la facturation de la SAS Prestalis à la CCPC des créneaux de L'Odyss affectés aux élèves des établissements scolaires du secondaire ;

Considérant la nécessité de fixer un tarif pour refacturer aux lycées les créneaux d'utilisation de L'Odyss ;

Considérant le tarif de remboursement de la Région Pays de la Loire envers les lycées des créneaux d'utilisation des piscines, fixé par avenant pour l'année 2026 à 17,98 € par ligne de nage horaire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver, telles que jointes en annexe, les conventions d'utilisation du centre aquatique L'Odyss, à intervenir avec les lycées Clemenceau et Sainte-Marie situés sur la commune de Chantonnay, prévoyant notamment un tarif de participation des lycées à l'utilisation de l'équipement pour l'année 2026 de 17,98 € par ligne de nage horaire ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer lesdites conventions ainsi que tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 27/02/2025

Publié le 27/02/2025

La Présidente
Isabelle MOINET

Le Secrétaire de séance
Dominique PAILLAT

**CONVENTION D'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS
ENTRE LE PROPRIÉTAIRE ET L'ÉTABLISSEMENT PRIVÉ
SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION**

- ANNÉE 2026 -

ENTRE

Le Propriétaire

Communauté de communes du Pays de Chantonnay

65 avenue du Général de Gaulle – CS60098

85111 CHANTONNAY CEDEX

représentée par Madame Isabelle MOINET – Présidente

habilitée à signer la présente convention par délibération du Conseil communautaire n° 2026-70 en date du 25 février 2026.

ET

L'Établissement privé sous contrat d'association

Nom de l'établissement.....

Adresse.....

Ville.....

représenté par le (la) chef(fe) d'établissement :

habilité à signer la présente convention par délibération du conseil d'administration en date du.....

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L2122-1 et suivants L2125-1 et suivants ;

VU le Code de l'éducation et notamment les articles L121-5, L151-1 et suivants, L442-5 et suivants et D312-1 ;

VU le Code du sport et notamment les articles L100-1 et L100-2.

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention définit les modalités d'utilisation des équipements sportifs arrêtées pour les deux parties afin de permettre la mise en œuvre des programmes scolaires obligatoires de l'éducation physique et sportive des lycéens.

Les activités des associations sportives ne sont pas concernées par cette convention.

Article 2 : Engagements du propriétaire

- le propriétaire des équipements sportifs s'engage à mettre à disposition de l'établissement privé sous contrat d'association les équipements sportifs désignés ci-dessous en contrepartie d'une redevance d'utilisation :

<i>Nature de l'équipement</i>	<i>Nom de l'équipement</i>	<i>Adresse de l'équipement</i>
<i>Piscine intercommunale</i>	<i>Centre aquatique l'Odyss</i>	<i>40 rue de la Plaine 85110 CHANTONNAY</i>

- le propriétaire met à disposition de l'établissement privé sous contrat d'association les matériels sportifs disponibles dans l'équipement. Cette liste de matériels sportifs figure en annexe à la présente convention.
- le propriétaire s'engage à réaliser un état des lieux de ses équipements et matériels sportifs mis à disposition établi contradictoirement avec l'établissement privé sous contrat d'association et annexé à la présente convention. Cet état des lieux doit être réactualisé si nécessaire par voie d'avenant à la présente convention.
- le propriétaire atteste que les équipements et les matériels sportifs sont conformes aux réglementations en vigueur en matière de sécurité et d'accessibilité. Il s'engage à les maintenir en sécurité pendant toute la durée de la présente convention et ce, dans des délais raisonnables en cas de modification de la législation, de signalement d'un défaut de sécurité par l'établissement privé sous contrat d'association ou suite aux vérifications techniques réglementaires.
- le propriétaire s'engage à assurer l'ouverture et la fermeture des équipements ainsi que leur nettoyage et leur maintenance pour assurer des conditions normales de fonctionnement.
- ces équipements sont mis à disposition à titre onéreux dans le respect des tarifs horaires figurant à l'article 4.
- le propriétaire déclare être assuré en qualité de propriétaire du bâtiment pour tous les dommages engageant sa responsabilité de propriétaire.
- le propriétaire se réserve le droit, sur simple mise en demeure restée sans effet, d'interdire l'accès des équipements sportifs par l'établissement privé sous contrat d'association en cas de non-respect du règlement intérieur des installations ainsi que des consignes de sécurité.
- en cas de difficultés liées à une insuffisance des créneaux horaires disponibles pour satisfaire l'ensemble des demandes des établissements scolaires usagers des équipements, le propriétaire s'engage à organiser une concertation avec l'ensemble des parties concernées, établissements scolaires et collectivités de rattachement.

Article 3 : Engagements de l'établissement privé sous contrat d'association

L'établissement privé sous contrat d'association s'engage :

- à utiliser ces installations pour les seules activités liées à l'enseignement scolaire de l'éducation physique et sportive,
- à utiliser les locaux dans le respect de l'ordre public, de la laïcité, de l'hygiène, de la sécurité et des bonnes mœurs, sous l'autorité du chef d'établissement et des enseignants,
- à ne pas consentir à des tiers une quelconque sous-occupation de tout ou partie des biens mis à disposition, sans le consentement exprès et par écrit du propriétaire,
- à définir annuellement les créneaux horaires d'utilisation ainsi que les classes concernées en commun accord avec le propriétaire,
- à régler selon les modalités précisées annuellement avec le propriétaire les factures relatives à l'utilisation des installations,
- à être couvert par une police d'assurance couvrant tous les dommages occasionnés aux matériels et aux équipements pouvant résulter des activités exercées par les élèves et les enseignants pendant les horaires d'utilisation des locaux mis à disposition pour la pratique de l'éducation physique et sportive et engageant sa responsabilité,
- à avoir pris connaissance de l'ensemble des consignes de sécurité, des consignes spécifiques données par le propriétaire compte tenu d'une ou des activités envisagées ainsi que du règlement intérieur des installations et à les faire respecter,
- à avoir procédé avec le propriétaire à une visite des locaux et des voies d'accès qui seront effectivement utilisées,
- à avoir constaté avec le propriétaire l'emplacement des dispositifs d'alarme et de sécurité et avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours ainsi que du dispositif de confinement,
- à contrôler, au cours de l'utilisation des locaux, les entrées et sorties des participants aux activités sportives, et faire respecter les règles de sécurité,
- à signaler dans un délai fixé par le propriétaire tout problème affectant le maintien en sécurité des équipements et matériels sportifs dont il a eu connaissance et ce, quelque en soit l'importance, même s'il n'en résulte aucun dégât apparent.

Article 4 : Dispositions tarifaires

Le propriétaire facture à l'établissement privé sous contrat d'association les frais d'utilisation des installations sur la base des tarifs horaires applicables à compter du 1^{er} janvier 2026. Les tarifs sont arrondis au centième d'euro le plus proche.

- **Grande salle** (plateau d'évolution de dimension supérieure ou égale à 40 m x 20 m)

✓ Tarif de base : **10,35 €**

✓ Supplément chauffage (toute l'année) : **2,87 €**

✓ Supplément pour gardiennage : **7,20 €**

Est gardiennée une installation couverte disposant d'un accueil et d'un personnel d'entretien permanents.

- **Petite salle ou salle spécialisée** : **6,25 €**
- **Installations extérieures ou de plein air** : **12,02 €**
- **Piscine par couloir de 25 mètres** : **17,98 €**
- **Installations spécifiques (sports nautique, mur d'escalade...)** : **27,64 €**

Article 5 : Modalités de facturation entre le propriétaire et l'établissement privé sous contrat d'association

Les facturations seront établies au nom de l'établissement privé sous contrat d'association selon une périodicité arrêtée par le propriétaire.

Les réservations non occupées feront l'objet d'une facturation sauf annulation par écrit de l'établissement privé sous contrat d'association dans un délai à définir entre le propriétaire et l'établissement.

Toute période réservée initialement pour la totalité d'un cycle qui serait annulée en cours de cycle sera facturée dans son intégralité.

Article 6 : Durée de la convention

La convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2026 et pour une durée d'un an.

Article 7 : Modification de la convention

Toute modification des termes de la présente convention, y compris de ses annexes, doit faire l'objet d'un avenant écrit entre les parties, conclu dans les mêmes formes et conditions que la présente convention.

Article 8 : Dénonciation et résiliation de la convention

La présente convention peut être dénoncée par le propriétaire ou l'établissement privé sous contrat d'association à tout moment pour cas de force majeure ou pour des motifs sérieux tenant au bon fonctionnement du service public de l'éducation ou à l'ordre public par lettre recommandée avec accusé-réception.

En cas de non-respect des obligations contractuelles résultant de la présente convention, les parties se réservent le droit, après mise en demeure notifiée par lettre recommandée avec accusé-réception à l'autre signataire restée infructueuse pendant 60 jours, de résilier la présente convention.

La présente convention peut également être résiliée à l'amiable, selon une date convenue entre les parties, par échange de courriers avec accusé réception.

Dès que la résiliation sera devenue effective, l'utilisateur perdra tout droit à l'utilisation des locaux mis à disposition, sans pouvoir prétendre à aucune indemnisation du préjudice qu'elle pourrait subir du fait de la résiliation.

Article 9 : Litiges

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de rechercher un accord amiable.

En cas de désaccord persistant, le litige sera porté à l'appréciation du Tribunal compétent.

Article 10 : Pièces contractuelles

Les pièces contractuelles sont :

- la présente convention,
- les annexes :
 - ✓ un état des lieux des équipements et matériels sportifs,
 - ✓ la liste des matériels sportifs disponibles dans l'équipement,
 - ✓ un planning prévisionnel d'utilisation des installations sportives concernées.

Fait à....., le.....

En deux exemplaires originaux

Pour le Propriétaire

Pour l'Établissement privé sous contrat d'association

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 25 février 2026

DÉLIBÉRATION

Le vingt-cinq février deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-neuf février deux mille vingt-six, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une deuxième séance en 2026.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	E	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	E
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUAULT Christian	E	MADORRA Hélène	E	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	E	GOURAUD Christophe	E	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	P		

Absent(e)s et excusé(e)s avec pouvoir :

M. BONNENFANT Didier a donné pouvoir à Mme CHENU Viviane – M. DROUAULT Christian a donné pouvoir à Mme PHELIPEAU Brigitte – M. GUINAUDEAU Dany a donné pouvoir à Mme TONARELLI Valérie – Mme MADORRA Hélène a donné pouvoir à M. DREUX Jean-Claude – Mme MOREAU Laëtitia a donné pouvoir à M. CORNIÈRE Jean-Louis – M. SIRET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 25

Nombre de conseillers communautaires votants : 31

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Dominique PAILLAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2026-71 L'ODYSS : MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DANS LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP NON AUTONOMES

Nomenclature des actes : 3.5

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, approuvés par arrêté préfectoral n° 2026-DCL-BICB-36, en date du 8 janvier 2026, et notamment l'article 4.2.4 portant sur la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;

.../...

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2025-234, en date du 2 juillet 2025, mentionnant notamment qu'est d'intérêt communautaire le centre aquatique L'Odyss ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2022-153, en date du 30 mars 2022, portant sur l'approbation du règlement intérieur dudit centre aquatique ;

Considérant que les personnes en situation de handicap non autonomes doivent obligatoirement venir avec un accompagnateur afin qu'elles puissent accéder et utiliser les installations du centre aquatique ;

Considérant que ces accompagnateurs doivent être continuellement présents auprès de ces personnes en situation de handicap non autonomes, et que par conséquent, ne peuvent profiter librement des installations du centre aquatique pour leur propre besoin ;

Considérant que la Communauté de communes attache une importance toute particulière à simplifier et permettre l'accueil de personnes en situation de handicap à L'Odyss, comme en témoignent la labellisation « Tourisme & Handicap » obtenue, les tarifs réduits proposés à ces personnes, ainsi que la gratuité de l'accompagnateur dès lors que les séances sont encadrées ;

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 18 février 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

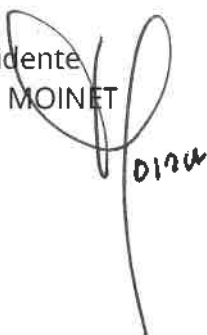
- d'abroger, à compter du caractère exécutoire de la présente délibération, la délibération n° 2022-153, en date du 30 mars 2022, portant sur l'approbation du règlement intérieur du centre aquatique L'Odyss ;
- d'approuver, à compter de cette même date et tel que joint en annexe, le règlement intérieur modifié dudit centre aquatique, prévoyant notamment en son article 3 l'ajout de la gratuité de l'entrée des accompagnateurs de personnes en situation de handicap non autonomes ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer ledit règlement ainsi que tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 27/02/2025

Publié le 27/02/2025

La Présidente
Isabelle MOINET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Isabelle MOINET', with a stylized flourish at the end.

Le Secrétaire de séance
Dominique PAILLAT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Dominique PAILLAT', with a large, sweeping loop at the end.

L'ODYSS

Règlement intérieur



Version :
25/02/2026

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CENTRE AQUATIQUE « L'ODYSS »

Article 1 : Le centre aquatique L'ODYSS est sous la responsabilité de la SARL CENTRE AQUATIQUE L'ODYSS.

Le centre aquatique L'ODYSS est ouvert au public dans les conditions prévues par le présent règlement, suivant les horaires et les tarifs fixés.

Article 2 : Le centre aquatique L'ODYSS est accessible aux jours et heures affichés à l'entrée. Ils varient selon les périodes de l'année. Les dates de fermeture sont également affichées.

La durée du séjour est celle qui est fixée à l'horaire indiqué à l'accueil de l'établissement. En cas d'affluence, de problèmes techniques, sécuritaires et sanitaires, le directeur ou son représentant, a tout pouvoir pour limiter la durée du séjour.

La FMI (Fréquentation Maximale Instantanée) est fixée à 700. Le comptage de la FMI est assuré par le système de contrôle d'accès dont est pourvu le centre aquatique L'ODYSS.

Lorsque la F.M.I. est atteinte, l'accès à l'établissement est momentanément interrompu et ne peut reprendre que dans la limite des places qui se libèrent au gré des sorties dûment constatées par le personnel compétent.

En cas de forte affluence, la durée du bain pourra être limitée par des évacuations partielles sans que le montant du droit d'entrée ne soit réduit ou remboursé pour autant.

Article 3 : Toute personne pénétrant dans l'établissement s'est acquittée du droit d'entrée et peut le justifier à tout moment en cas de contrôle. Le fait d'acquitter le prix d'entrée ou d'être admis dans l'établissement à un titre quelconque, vaut acceptation implicite du présent règlement.

Les tarifs sont affichés à l'entrée ou dans le hall d'accueil du centre aquatique L'ODYSS.

La grille tarifaire qui fixe les prix des droits d'entrée au centre aquatique et les prix des prestations d'activités est révisable à tout moment par le Conseil communautaire.

Ce droit est acquitté chaque fois ou, pour une plus longue durée, par abonnement. Les tickets ou les supports d'abonnement doivent être présentés à tout moment sur simple demande du personnel.

La gratuité sera appliquée pour un accompagnateur d'une personne en situation de handicap ne pouvant accéder et profiter des bassins en toute autonomie dans un cadre personnel. Le personnel du centre aquatique L'ODYSS appréciera la nécessité d'obligation de l'accompagnant.

La délivrance du droit d'entrée cesse trente minutes avant l'heure d'évacuation des espaces de pratique (bassins intérieurs et extérieurs, espace bien-être, espace forme, solarium).

L'évacuation des espaces de pratique a lieu 30 minutes avant l'heure de la fermeture du centre aquatique L'ODYSS.

Toute sortie est considérée comme définitive.

En cas de perte du support d'abonnement (carte ou badge) le renouvellement sera facturé 5 € TTC.

Les usagers peuvent être amenés à justifier de leur âge auprès du personnel du centre aquatique en application des articles 5 et 11 du présent règlement intérieur.

Article 4 : Une attitude correcte est exigée des usagers.

L'accès de l'établissement est interdit :

- à toute personne en état d'ébriété ou de malpropreté évidente,
- aux porteurs de signes caractéristiques d'une maladie contagieuse,
- aux porteurs de lésions cutanées non munis d'un certificat de non-contagion.
- aux personnes dont le comportement pourrait porter atteinte à la tranquillité des usagers, au bon fonctionnement de l'établissement, aux bonnes mœurs.

Aucun animal n'est toléré dans l'établissement.

Les participants aux activités aquatiques animées par le personnel du centre aquatique L'ODYSS doivent s'assurer que leur état de santé leur permet de suivre, sans danger pour eux-mêmes et pour les autres participants, les activités proposées au sein du centre aquatique L'ODYSS.

Pour les activités destinées aux enfants en bas-âge (bébés dans l'eau – BB & Cie, jardin aquatique – Circuit Kid) les parents doivent fournir un justificatif attestant que l'ensemble des vaccins requis a été fait.

Les usagers des espaces bien-être doivent s'assurer que leur état de santé ne présente pas de contre-indication à la pratique du sauna ou du hammam.

Article 5 : Les enfants de moins de 12 ans, et ceux ne sachant pas nager, sont obligatoirement accompagnés par un adulte en tenue de bain, qui en assure la surveillance et l'entière responsabilité.

Les éducateurs sportifs du centre aquatique L'ODYSS sont les seuls à pouvoir juger du « savoir nager » des usagers de l'établissement.

Article 6 : La douche, avec savon et shampoing, est obligatoire. Le passage par les pédiluves est obligatoire. Les pédiluves ne peuvent être utilisés pour les jeux ou pour le bain.

Article 7 : Les accès aux **espaces aquatiques intérieurs, jeux d'eau extérieurs, aux espaces bien-être et aux solariums** de même que la baignade sont autorisés aux seules personnes disposant d'une tenue de bain spécifique.

Pour les hommes sont autorisés :

- Les slips de bain,
- Les boxers de bain,
- Les « jammers ».

Pour les femmes sont autorisés :

- Les maillots de bain une pièce couvrant la taille et la poitrine,
- Les maillots de bains deux pièces.

Les tenues de bain doivent être propres et ne peuvent servir de vêtement habituel en dehors des lieux de baignade.

Les shorts, bermudas, strings, paréos, combinaisons, déguisements, pantacourts, shorty, tenues longues sont formellement interdits. Une attitude et une tenue correcte sont de rigueur dans l'établissement.

La nudité est interdite.

Seuls les tops de type lycra sont tolérés dans certains cas (esthétique, régulation de la température corporelle) et avec l'accord du MNS.

Les bébés doivent être propres ou équipés de couches adaptées et le port du maillot de bain est obligatoire.

Article 8 : Les baigneurs non-nageurs et débutants se font accompagner pour évoluer dans les parties des bassins à grande profondeur. Le port d'un matériel de sécurité individuelle y est obligatoire (ceinture, brassards...). Ces équipements peuvent être mis à disposition desdits usagers sur simple demande auprès des éducateurs sportifs.

Article 9 : Les maîtres-nageurs sauveteurs et les éducateurs sportifs ont compétence pour prendre toute décision visant la sécurité et le bon ordre à l'intérieur de l'établissement. Leurs consignes et leurs injonctions sont à respecter par tous, en toutes circonstances. Ils jugent de l'opportunité des mesures qui s'avèrent nécessaires, notamment en cas d'urgence, et auxquelles les usagers doivent se conformer :

- avertissement,
- injonction,
- expulsion des contrevenants,
- appel aux services de secours,
- évacuation des bassins.

Article 10 : Il est interdit notamment :

- de circuler chaussé au-delà de la zone de déchaussage,
- de photographier ou de filmer les installations sans autorisation préalable de la direction,
- de photographier ou de filmer les usagers et les personnels d'exploitation présents au sein du centre aquatique,
- de courir, de bousculer et de pousser,
- de consommer des aliments au sein des espaces de baignade, de forme et de bien-être,
- de fumer, de vapoter et de cracher au sein du centre aquatique,
- de consommer de l'alcool et des produits stupéfiants au sein du centre aquatique,
- de se raser, de s'épiler, d'utiliser des produits de soin de la peau, des gommages,
- de s'enduire d'huile solaire et d'entrer dans l'eau sans douche savonnée,
- de plonger dans toutes zones de bassin d'une profondeur inférieure à 1,80 m,
- de plonger près d'autres baigneurs,
- de pratiquer des apnées hors cadre spécifique explicitement autorisée par la direction,
- d'utiliser des palmes, plaquettes en dehors des couloirs autorisés,

- d'utiliser des masques avec hublot en verre,
- d'utiliser des engins flottants gonflables tels que les matelas, bouées de plages et bateaux,
- d'introduire et d'utiliser des objets dangereux pour les autres usagers ou pour les installations, par exemple : des flacons ou des biberons en verre, des couteaux, ...
- de laisser des détritiques dans l'établissement, hors des corbeilles prévues à cet effet,
- d'utiliser des appareils musicaux tels que postes de radio, des enceintes ou magnétophones,
- d'utiliser des tubas pour les enfants,
- d'apporter des parasols, des tentes, des glacières, des chaises de camping,
- de jouer avec des ballons en cuir, d'utiliser des boomerangs, des frisbees,

Article 11 : L'utilisation de **l'aire de jeux extérieure** est strictement réservée aux enfants de moins de 12 ans sous la surveillance constante d'un adulte.

L'utilisation **du pentagloss** est soumise à des règles strictes et est interdite aux moins de 6 ans non accompagnés d'une personne de plus de 16 ans.

Il convient:

- de respecter la file d'attente,
- de descendre en position allongée sur le dos regard vers l'avant et position assise regard vers l'avant (les autres positions sont interdites),
- de ne pas descendre à plusieurs,
- de ne pas freiner la descente, de s'arrêter,
- de ne pas remonter,
- de ne pas utiliser de planches, de bouées,
- de ne pas stationner ou d'évoluer dans la zone de réception..

L'accès aux **espaces bien-être** est interdite aux personnes de moins de 16 ans.

L'utilisation des installations et équipements de l'espace bien-être est soumise à des conditions particulières :

- une tenue adaptée et spécifique telle que stipulée à l'article 7 est obligatoire
- l'usage d'une serviette propre est obligatoire pour s'asseoir dans le sauna et le hammam.
- la pratique du sauna et du hammam est déconseillée aux personnes présentant des contre-indications (affection cardiaque, asthme, hypertension, infections aiguës, convalescence, femmes enceintes...).

L'accès aux **distributeurs de boissons et de nourritures implantés à l'accueil** se fait avant et après la baignade. Les navettes entre les espaces de baignade et les distributeurs implantés à l'accueil ne sont pas autorisées.

Article 12 : En dehors du cadre scolaire, seuls les maîtres-nageurs sauveteurs attachés à l'établissement ainsi que les associations conventionnées et dûment autorisés par la direction sont habilités à enseigner la natation et à encadrer les animations.

Article 13 : L'accueil des groupes (écoles, collèges, lycées, associations, clubs ou particuliers) fait obligatoirement l'objet d'une convention précisant quelques règles spécifiques complémentaires du présent règlement.

Article 14 : Des intempéries peuvent survenir, telles que précipitations de neige, de pluie, brouillard épais, orages... Dans ces différents cas, où la surveillance serait gênée par un manque de visibilité, le maître-nageur sauveteur pourra interdire l'accès aux parties extérieures du bâtiment pour des raisons évidentes de sécurité.

Article 15 : Conformément à l'arrêté du 16 Juin 1998, un **Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours** (POSS) est mis en place dans l'établissement.

Le POSS regroupe pour l'établissement l'ensemble des mesures de prévention des accidents liées aux activités aquatiques, de baignades, de natation et de planification des secours.

Celui-ci est affiché à l'entrée de l'établissement.

Les bassins sont sous la surveillance constante du personnel qualifié, titulaire du diplôme de Maître Nageur Sauveteur (MNS), du brevet d'état d'Éducateur Sportif en activité nautique ou du BNSSA. Ce personnel s'assure en outre du bon fonctionnement de l'ensemble et notamment de la discipline, en faisant respecter le présent règlement.

Toute personne constatant un danger imminent pour la sécurité des usagers doit immédiatement le signaler aux MNS.

Article 16 : En cas de déclenchement du **signal sonore d'évacuation d'urgence**, les usagers doivent se conformer au plan d'évacuation affiché dans l'établissement et appliquer les consignes données par le personnel. Dans cette éventualité, les personnes ayant des compétences dans les domaines de l'incendie et du secours sont tenues de se faire connaître et de se mettre à la disposition des secours.

En cas d'activation du **Plan vigipirate**, l'établissement est chargé de mettre en vigueur les mesures prévues dans les Etablissements Recevant du Public (E.R.P.) et peut être amené à changer son fonctionnement et à renforcer les dispositions concernant l'accès des différents publics.

Article 17 : Le règlement intérieur fait partie intégrante du Plan d'Organisation de la Sécurité et des Secours (POSS) mis en place dans cet établissement.

Article 18 : Le POSS et la Politique Générale de Protection des Données (PGPD) sont consultables sur simple demande auprès des agents d'accueil du centre aquatique L'ODYSS.

Article 19 : La direction du centre aquatique L'ODYSS décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objets personnels dans l'enceinte de l'établissement et sur le parking.

Article 20 : La responsabilité de l'établissement n'est engagée que pendant les heures d'ouverture et seulement vis à vis des usagers respectant les règles énoncées ci-dessus. Toute personne ne se conformant pas au présent règlement se verra expulsée de l'établissement à titre temporaire ou définitif, sans récupérer son droit d'entrée.

Article 21 : Tout dommage ou dégât causé aux installations sera réparé par les soins de la direction et facturé aux contrevenants sans préjudice des poursuites pénales que la direction pourra engager, par la suite, à l'encontre des responsables.

Article 22 : Les personnels d'exploitation de la SARL CENTRE AQUATIQUE L'ODYSS sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent règlement.

Article 23 : Respect des principes de laïcité et de neutralité - Conformément aux dispositions de l'article 1-II de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République les personnels d'exploitation placés sous la responsabilité de la SARL CENTRE AQUATIQUE L'ODYSS sont tenus d'assurer l'égalité des usagers devant le service public et de veiller au respect des principes de laïcité et de neutralité du service public.

Les personnels d'exploitation et les personnes intervenant dans le cadre de l'exploitation du service public doivent s'abstenir notamment de manifester leurs opinions politiques ou religieuses et traitent de façon égale toutes les personnes et respectent leur liberté de conscience et leur dignité.

Les usagers du centre aquatique peuvent signaler tout manquement aux respect des pincipes de laïcité et de neutralité à :

Par courrier, à l'adresse suivante :

Direction du centre aquatique L'ODYSS
40 rue de la Plaine
85 110 CHANTONNAY

ou par courrier, à l'adresse suivante :

PRESTALIS
A l'attention du Délégué à la protection des données
5 bis place des Gâtes
35410 Châteaugiron

ou par courriel à :

dpd@prestalis.com

Article 24 : Protection des agents publics et agents chargés d'une mission de service public à l'encontre des outrages des usagers - L'outrage à agent est un acte commis à l'égard d'une personne chargée d'une mission de service public et qui nuit à la dignité ou au respect dûs à sa fonction. Selon les termes de l'article 433-5 du code pénal, sont considérés comme des outrages notamment :

- les insultes orales,
- l'envoi d'objets ou de lettres d'insultes,
- les menaces orales ou écrites,

- les gestes insultants ou menaçants (les violences physiques sont punies comme des coups et blessures).

L'outrage à une personne chargée d'une fonction publique ou une personne dépositaire de l'autorité publique constitue un **délit**. La procédure est conduite devant le **tribunal correctionnel**.

- L'outrage **à l'égard d'un agent chargé d'une mission de service public** est puni de : 7 500 € d'amende s'il est commis par un auteur unique,
- 6 mois d'emprisonnement et 7 500 € d'amende s'il est commis par plusieurs auteurs,

Outre le présent règlement, les usagers devront respecter sous peine de ne pouvoir accéder au centre aquatique:

- Les règlements fédéraux pour les associations.
- Les contraintes sanitaires fixées par décret et ou arrêtées par les autorités.
- Les recommandations sanitaires des fédérations délégatrices.
- Les recommandations sécuritaires (VIGIPIRATE).
- Les recommandations et protocoles fixés par l'Inspecteur Académique pour les élèves (élémentaires, primaires, secondaires) .

Fait à CHANTONNAY,

Le 25/02/2026

La Présidente

La Directrice du centre aquatique

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 25 février 2026

DÉLIBÉRATION

Le vingt-cinq février deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-neuf février deux mille vingt-six, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonay pour une deuxième séance en 2026.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	E	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	E
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUAULT Christian	E	MADORRA Hélène	E	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	E	GOURAUD Christophe	E	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	P		

Absent(e)s et excusé(e)s avec pouvoir :

M. BONNENFANT Didier a donné pouvoir à Mme CHENU Viviane – M. DROUAULT Christian a donné pouvoir à Mme PHELIPEAU Brigitte – M. GUINAUDEAU Dany a donné pouvoir à Mme TONARELLI Valérie – Mme MADORRA Hélène a donné pouvoir à M. DREUX Jean-Claude – Mme MOREAU Laëtitia a donné pouvoir à M. CORNIÈRE Jean-Louis – M. SIRET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 25

Nombre de conseillers communautaires votants : 31

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Dominique PAILLAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2026-72 RAPPORT ANNUEL RELATIF À L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES ET APPROBATION DE LA MISE À JOUR DU PLAN D'ACTIONS 2024-2026

Nomenclature des actes : 8.6

Vu les articles 61 et 77 de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;

.../...

Vu l'article L. 2311-1-2 du Code général des collectivités territoriales prévoyant que « *Dans les communes de plus de 20 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Le contenu de ce rapport et les modalités de son élaboration sont fixés par décret. Ces dispositions sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 20 000 habitants.* » et l'article D. 2311-16 du même code, prévoyant le contenu du rapport ;

Considérant la réalisation du rapport annuel 2026 de la Communauté de communes sur sa situation en matière d'égalité professionnelle femmes-hommes ;

Considérant le nouveau plan d'actions égalité professionnelle femmes-hommes 2024-2026 de la Communauté de communes ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

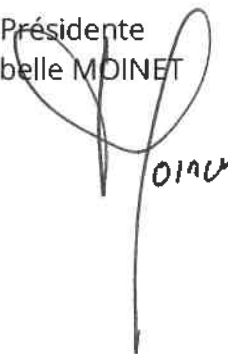
- de prendre acte, tel que joint en annexe, du rapport annuel synthétique 2026 sur la situation en matière d'égalité professionnelle femmes-hommes de la Communauté de communes, ainsi que de la mise à jour du plan d'actions 2024-2026 ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 27/02/2025

Publié le 27/02/2025

La Présidente
Isabelle MOINET

Handwritten signature of Isabelle MOINET in black ink, with the name 'MOINET' written in blue ink below it.

Le Secrétaire de séance
Dominique PAILLAT

Handwritten signature of Dominique PAILLAT in black ink, with the name 'PAILLAT' written in blue ink below it.



Rapport annuel synthétique 2026 sur la situation en matière d'égalité professionnelle femmes-hommes

Approuvé par délibération du Conseil communautaire en sa séance du 25 février 2026

En synthèse, sur la répartition femmes-hommes sur le territoire communautaire :

- L'EPCI, au 31 décembre 2025, emploie 49 personnes, avec une féminisation de l'effectif à hauteur de 80 %, répartie comme suit :

- Par catégorie :

	H	F	Total
Cat A	33%	67%	100%
Cat B	29%	71%	100%
Cat C	12%	88%	100%
Total	20%	80%	100%

- Par statut :

	H	F	Total
Titulaires	14%	86%	100%
Contractuels	30%	70%	100%
Total	20%	80%	100%

- Tout employeur confondu, la répartition femmes-hommes est homogène, comme présenté ci-dessous :

POP T3 - Population par sexe et âge en 2020

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	11 506	100,0	11 479	100,0
0 à 14 ans	2 395	20,8	2 212	19,3
15 à 29 ans	1 825	15,9	1 728	15,1
30 à 44 ans	2 230	19,4	2 134	18,6
45 à 59 ans	2 293	19,9	2 251	19,6
60 à 74 ans	2 000	17,4	1 978	17,2
75 à 89 ans	695	6,0	946	8,2
90 ans ou plus	68	0,6	230	2,0
0 à 19 ans	3 118	27,1	2 888	25,2
20 à 64 ans	6 378	55,4	6 171	53,8
65 ans ou plus	2 010	17,5	2 420	21,1

source : insee, RP2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023.

Enfin, la Communauté de communes a défini un plan d'actions pour les années 2024-2026 en matière d'égalité femmes-hommes, reposant sur les 4 axes suivants :

- N° 1 : Évaluer, Prévenir, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ;
- N° 2 : Garantir l'égal accès des femmes et des hommes à la promotion professionnelle ;
- N° 3 : Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale ;
- N° 4 : Prévenir et traiter les actes de discrimination, de harcèlement moral, de violences sexistes et sexuelles.

Ce plan fait l'objet d'une évaluation interne annuelle et d'une mise à jour, qui est proposé en annexe, avec notamment :

- l'ajout d'un agent référent, pouvant notamment intervenir en cas de situation de harcèlement et discrimination ;
- la mise en œuvre d'une politique d'évolution de l'IFSE, travaillée indépendamment du sexe ;
- la mise en place d'une participation employeur sur la protection sociale complémentaire, indépendamment du sexe ;
- la poursuite d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPECT) ;
- l'organisation de formations mutualisées sur le territoire pour faciliter l'accès à la formation professionnelle, en lien avec la vie personnelle ;
- etc.

Annexe : Mise à jour 2026 du plan d'actions pour les années 2024-2026

Objectif	Actions	Délais de mise en œuvre	Méthode	Suivi d'exécution		Reste à faire
Axe n°1: Evaluer, Prévenir, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes						
Assurer l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes lors de l'intégration au sein de la collectivité	Réalisation de contrôles périodiques de comparatif des rémunérations au recrutement	-	Analyse des salaires de base et du Régime indemnitaire existants, en GT RH, pour une application cohérente au sein de la CCPC Préparation des jury de recrutement en étudiant les niveaux de rémunération envisagés.	Exécuté	100%	A mettre en œuvre lors de chaque recrutement
Réajuster la politique RH pour réduire les inégalités salariales	Réalisation d'une analyse de l' IFSE attribué à chaque agent et mettre en place un cadre d'évolution avec le suivi des évolutions de carrières des femmes et des hommes, quel que soit leur temps de travail	2024	Travail sur les critères d'évolution de l' IFSE, avec une étude prospective de l'évolution de la masse salariale Analyse en GT RH, pour une application cohérente au sein de la CCPC	Exécuté	100%	Travail sur l'IFSE effectué en 2024
Mise en place des participations financières de l'employeur à la prévoyance santé	Réaliser des études financières pour proposer une participation employeur au contrat prévoyance permettant de protéger mieux les agents absents en garantissant un maintien de salaire	2024	Actuellement participation mensuelle de 5€ de l'employeur. Travail de prospective à mener pour la mise en place du nouveau contrat de pévoyance débutant au 1er janvier 2025, avec un participation obligatoire minimale de 7€/mois.	Exécuté	100%	Travail effectué. Contrat CDG Pays de la Loire
Mise en place des participations financières de l'employeur à la mutuelle santé	Réaliser d'études financières pour proposer une participation employeur au contrat de mlutuelle santé permettant de protéger mieux les agents en cas de maladie	2025	Actuellement aucune participation mensuelle de l'employeur. Travail de prospective à mener pour la mise en place de l'obligation légale de participation aux mutuelles santé au 1er janvier 2026.	Exécuté	50%	Participation employeur mise en œuvre pour les contrats labellisés Adhésion en 2026 à la démarche des 5 CDG de la Région pour choisir un assureur protection santé pour 2027
Axe n°2: Garantir l'égal accès des femmes et des hommes à la promotion professionnelle						
Accompagner les parcours et favoriser l'égal accès aux repsonsabilités professionnelles	Elaborer une polique de GPEEC	2024	Corréler les projets politiques et les besoins en compétences Validation des besoins en recrutement en GT RH Organiser les recrutements	en cours	75%	Corréler tous les projets politiques et les besoins en compétences. L'élaboration de la GPEEC est en cours en lien avec les départ:arrivées et réorganisation des services.
Assurer l'égalité entre les hommes et les femmes dans les procédures de promotion	Permettre les inscriptions aux formations de préparations aux concours aux hommes comme aux femmes et ajuster l'organisation du travail pour permettre une réelle participation active à ces formations	2024-2026	Plan de formation développant ces actions Travail avec les n+1 sur l'organisation du travail	Exécuté	50%	Plan de formation 2025 prévoyant des formations de préparation aux concours mais à développer en fonction des offres du CNFPT.

Objectif	Actions	Délais de mise en œuvre	Méthode	Suivi d'exécution		Reste à faire
Assurer l'égalité entre les hommes et les femmes dans les procédures de promotion	Permettre les nominations après réussite à examen ou concours	2024-2026	Nommer les agents après réussite à concours ou examens en réadaptant les fiches de poste et donc les missions, sans considération du sexe	Exécuté	100%	En fonction des réussites aux concours et examens
Axe n°3: Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale						
Adaptation de l'organisation du travail et du temps de travail	La souplesse des horaires de travail et la possibilité au quotidien de s'adapter aux circonstances	2021	Temps de travail à 1607h effectif depuis plusieurs années, avec possibilité de RTT y compris le mercredi Horaires à choisir et adaptables selon les journées	Exécuté	100%	A maintenir
	La possibilité d'organiser des formations professionnelles sur le territoire ou son immédiate proximité et éviter des formations à plus d'une heure de distance et/ou plusieurs jours consécutifs, qui peuvent être clairement incompatibles avec la vie personnelle	2024-2026	Travail de mutualisation des actions de formations avec les communes du territoire développer la mutualisation des formations avec d'autres EPCI du Bocage vendéen	en cours	50%	Travail avec le CNFPT qui porte les formations en intra dans les locaux de la CCPC. Reprise des contacts entre EPCI après les départs de plusieurs agents référents. Démarche un peu longue à concrétiser mais plusieurs actions mutualisées sont prévues Formations en cours de planification par le CNFPT pour 2026
Sport - Santé et Travail	Permettre aux agents de pouvoir disposer de temps dans l'organisation du travail pour la pratique sportive	2024	Pouvoir adapter la saisonnalité du temps de travail à la pratique d'activité sportive, en lien aussi avec l'organisation du travail. Prévoir l'installation d'une douche dans les locaux	à revoir	0%	Pour l'instant, pas de place dans les locaux. A retravailler quand les agents concernés auront intégré les locaux de la Médiathèque
Sport - Santé et Travail	Prévoir un soutien financier à la pratique sportive	2025	Réflexions sur la mise en place d'une amicale du personnel, permettant d'avoir accès à des tarifs préférentiels, type CE	A mettre en place	0%	
Axe n°4: Prévenir et traiter les actes de discrimination, de harcèlement moral, de violences sexistes et sexuelles						
Mise en place d'un dispositif de signalement, de traitement et de suivi des violences sexuelles et sexistes, les harcèlements et des discriminations	Désigner un référent interne	2024	Identifier le référent idoine Communiquer sur ce rôle auprès des agents	Exécuté	100%	Référente désignée Communication de sa nomination auprès des agents effectuée
	Prévoir un registre de signalements	2025	Tenue d'un registre Etablir des statistiques d'évolution	en cours		Sera finalisé par le référent en fonction des besoins. Pas de besoin identifié pour l'instant
	Prévoir un suivi des signalements	2025	Enregistrer les actions accomplies correctrices, correctives et préventives	en cours		Sera finalisé par le référent en fonction des besoins. Pas de besoin identifié pour l'instant
Définir les modalités d'accompagnement et de soutien des victimes par le biais des acteurs de prévention	Mise en œuvre d'une procédure d'action contre les violences sexistes, sexuelles au travail	2025 ou 2026	Créer une cellule d'écoute à destination des victimes Etablir des statistiques de suivi des signalements	A voir		A voir en cas de nécessité

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 25 février 2026

DÉLIBÉRATION

Le vingt-cinq février deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-neuf février deux mille vingt-six, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonay pour une deuxième séance en 2026.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	E	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	E
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUAULT Christian	E	MADORRA Héléna	E	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	E	GOURAUD Christophe	E	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	P		

Absent(e)s et excusé(e)s avec pouvoir :

M. BONNENFANT Didier a donné pouvoir à Mme CHENU Viviane - M. DROUAULT Christian a donné pouvoir à Mme PHELIPEAU Brigitte - M. GUINAUDEAU Dany a donné pouvoir à Mme TONARELLI Valérie - Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. DREUX Jean-Claude - Mme MOREAU Laëtitia a donné pouvoir à M. CORNIÈRE Jean-Louis - M. SIRET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 25

Nombre de conseillers communautaires votants : 31

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Dominique PAILLAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2026-73 PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE – CONVENTIONS DE PARTICIPATION POUR LA COUVERTURE DU RISQUE SANTÉ DES AGENTS

Nomenclature des actes : 1.7

Vu l'article 40 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L. 221-1 à L. 227-4, L. 452-11 et L. 827-1 à L. 827-12 ;



.../...

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2113-6 à L. 2113-8 ;

Vu le Décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la Circulaire n° RDFB 1220789 C du 25 mai 2012 relative à la participation des collectivités territoriales et des établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'Ordonnance 2021-174 du 17 février 2021 relative à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique ;

Vu l'Ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Vu le Décret 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu l'Accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la protection sociale complémentaire dans la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial (CST) du 26 janvier 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de donner mandat au Centre de Gestion de la Vendée, membre du groupement de commandes constitué avec les cinq Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Santé des agents à effet du 1^{er} juillet 2027 ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 27/02/2025

Publié le 27/02/2025

La Présidente
Isabelle MOINET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Imr' or similar, written over the printed name 'Isabelle MOINET'.

Le Secrétaire de séance
Dominique PAILLAT

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the printed name 'Dominique PAILLAT'.

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 25 février 2026

DÉLIBÉRATION

Le vingt-cinq février deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-neuf février deux mille vingt-six, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une deuxième séance en 2026.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	E	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	E
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUAULT Christian	E	MADORRA Hélène	E	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	E	GOURAUD Christophe	E	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	P		

Absent(e)s et excusé(e)s avec pouvoir :

M. BONNENFANT Didier a donné pouvoir à Mme CHENU Viviane – M. DROUAULT Christian a donné pouvoir à Mme PHELIPEAU Brigitte – M. GUINAUDEAU Dany a donné pouvoir à Mme TONARELLI Valérie – Mme MADORRA Hélène a donné pouvoir à M. DREUX Jean-Claude – Mme MOREAU Laëtitia a donné pouvoir à M. CORNIÈRE Jean-Louis – M. SIRET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 25

Nombre de conseillers communautaires votants : 31

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Dominique PAILLAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2026-74 MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL

Nomenclature des actes : 4.5

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L. 714-4 et suivants prévoyant notamment que « *Les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics fixent les régimes indemnitaires de leurs agents, dans la limite de ceux dont bénéficient les différents services de l'État* » ;

... / ...

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2016-413, en date du 7 décembre 2016, instaurant le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) et définissant ses plafonds, modifiée et notamment en dernier lieu par la délibération n° 2026-033 du Conseil communautaire du 4 février 2026 ;

Considérant la nécessité d'intégrer dans les tableaux instaurant les montants maxima de l'IFSE les deux emplois des agents communautaires qui ont été admis aux concours de rédacteur et de rédacteur principal de 2^{ème} classe ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de compléter à compter du 1^{er} avril 2026, tel que joint en annexe, le tableau de fixation des montants maxima de l'IFSE, en ajoutant les nouveaux grades et emplois des agents de la Communauté de communes ;
- de déclarer que les autres modalités de la délibération n° 2026-033 ne sont pas modifiées ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

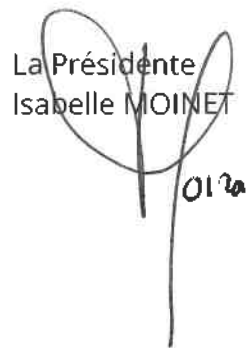
Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 27/02/2025

Publié le 27/02/2025

La Présidente
Isabelle MOINET

Le Secrétaire de séance
Dominique PAILLAT

Handwritten signature of Isabelle MOINET, the President, in black ink. The signature is stylized with a large loop at the top and a long vertical stroke extending downwards.Handwritten signature of Dominique PAILLAT, the Secretary of the session, in black ink. The signature is a fluid, cursive script with a large loop at the top and a long diagonal stroke extending downwards.

PROJET-Tableau récapitulatif des montants du RIFSEEP applicables par cadre d'emplois au 1er mars 2026

FILIERE - Cadre d'emplois	Groupes	Emploi	Montant global brut annuel maximum du RIFSEEP	IFSE				CIA		
				Montant maximal brut annuel à titre indicatif	Montant plafond brut annuel de la collectivité %	Montant maximal brut annuel à titre indicatif / Base CCPC	Montant maximal brut mensuel à titre indicatif / Base CCPC	Montant maximal brut annuel à titre indicatif	Proposition de taux	Proposition CCPC
ADMINISTRATIVE										
Attachés territoriaux	Groupe 1	. Directeur général des services	42 600 €	36 210 €	70%	25 347 €	2 112 €	6 390 €	50%	3 195,00 €
	Groupe 2	. Responsable de la direction des Ressources Internes . Responsable de la direction Service à la Population . Responsable de la direction de l'Aménagement . Responsable de la direction Développement et Transitions	37 800 €	32 130 €	70%	22 491 €	1 874 €	5 670 €	50%	2 835,00 €
	Groupe 3	. Directeur médiathèque	30 000 €	25 500 €	70%	17 850 €	1 488 €	4 500 €	50%	2 250,00 €
	Groupe 4	. Chargé de mission PLUI Habitat . Chargé de projets . Développeur économique . Chargé de projet santé et prévention	24 000 €	20 400 €	70%	14 280 €	1 190 €	3 600 €	50%	1 800 €
Rédacteurs territoriaux	Groupe 1	. Responsable Maison de l'emploi . Responsable tourisme et Office de tourisme . Responsable de la direction des Ressources Internes . Responsable de la communication	19 860 €	17 480 €	100%	17 480 €	1 457 €	2 380 €	50%	1 190 €
	Groupe 2	. Responsable Service ADS . Responsable de la communication . Chargé de mission PAT . Coordinateur des activités culturelles et du CLEA . Chargé de coopération Enfance Jeunesse Famille . Gestionnaire des ressources humaines	18 200 €	16 015 €	70%	11 211 €	934 €	2 185 €	50%	1 093 €
	Groupe 3	. Instructeur ADS . Assistante de direction . Chargé de communication . Chargé de mobilités durables . Chargé de projet Habitat	16 645 €	14 650 €	70%	10 255 €	855 €	1 995 €	50%	998 €
Adjoint administratifs territoriaux	Groupe 1	. Instructeur ADS . Chargé d'accueil et de secrétariat . Assistante de direction . Assistant de gestion administrative . Chargé d'accueil et de développement touristique . Assistant de gestion comptable, financière et budgétaire . Conseiller numérique . Instructeur commande publique	12 600 €	11 340 €	70%	7 938 €	662 €	1 260 €	50%	630 €
Adjoint administratifs territoriaux	Groupe 2	. Assistant administratif	12 000 €	10 800 €	70%	7 560 €	630 €	1 200 €	50%	600 €
TECHNIQUE										
Techniciens territoriaux	Groupe 4	. Chargé de mission PCAET	37 000 €	31 450 €	70%	22 015 €	1 835 €	5 550 €	35%	1 943 €
	Groupe 1	. Gestionnaire Batiment EV Voirie	22 340 €	19 660 €	70%	13 762 €	1 147 €	2 680 €	50%	1 340 €
	Groupe 3	. Géomaticien . Informaticien	19 885 €	17 500 €	70%	12 250 €	1 021 €	2 385 €	50%	1 193 €
Adjoint techniques territoriaux	Groupe 1	. Agent technique polyvalent	12 600 €	11 340 €	70%	7 938 €	662 €	1 260 €	50%	630 €
	Groupe 2	. Agent technique polyvalent	12 000 €	10 800 €	70%	7 560 €	630 €	1 200 €	50%	600 €
ANIMATION										
Animateurs territoriaux	Groupe 3	. Médiateur culturel	16 645 €	14 650 €	70%	10 255 €	855 €	1 995 €	50%	998 €
Adjoint territoriaux d'animation	Groupe 1	. Animateur Relais Petite Enfance	12 600 €	11 340 €	70%	7 938 €	662 €	1 260 €	50%	630 €
	Groupe 2	. Agent d'animation polyvalent	12 000 €	10 800 €	70%	7 560 €	630 €	1 200 €	50%	600 €
SOCIALE										
Educateurs Territoriaux des Jeunes Enfants	Groupe 3	. Coordinateur / Animateur Relais Petite Enfance	14 560 €	13 000 €	70%	9 100 €	758 €	1 560 €	50%	780 €
CULTURELLE										
Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Groupe 2	. Responsable du réseau intercommunal des bibliothèques . Responsable bibliothèque	17 000 €	14 960 €	70%	10 472 €	873 €	2 040 €	50%	1 020 €
Adjoint territoriaux du patrimoine	Groupe 1	. Chargé d'accueil / gestion réseau des bibliothèques . Bibliothécaire	12 600 €	11 340 €	70%	7 938 €	662 €	1 260 €	50%	630 €
	Groupe 2	. Chargé d'accueil / gestion réseau des bibliothèques . Bibliothécaire	12 000 €	10 800 €	70%	7 560 €	630 €	1 200 €	50%	600 €

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 25 février 2026

DÉLIBÉRATION

Le vingt-cinq février deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-neuf février deux mille vingt-six, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une deuxième séance en 2026.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	E	PHÉLIPEAU Brigitte	P
BILLAudeau Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	E
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUAULT Christian	E	MADORRA Héléna	E	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	E	GOURAUD Christophe	E	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	P		

Absent(e)s et excusé(e)s avec pouvoir :

M. BONNENFANT Didier a donné pouvoir à Mme CHENU Viviane – M. DROUAULT Christian a donné pouvoir à Mme PHÉLIPEAU Brigitte – M. GUINAUDEAU Dany a donné pouvoir à Mme TONARELLI Valérie – Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. DREUX Jean-Claude – Mme MOREAU Laëtitia a donné pouvoir à M. CORNIÈRE Jean-Louis – M. SIRET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 25

Nombre de conseillers communautaires votants : 31

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Dominique PAILLAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2026-75 PRÉSENTATION DES INDEMNITÉS 2025 DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES

Nomenclature des actes : 5.6

Vu les articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

... / ...

Vu l'article L. 5211-12-1 du Code général des collectivités territoriales, prévoyant que la Communauté de communes doit chaque année établir « *un état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant dans leur conseil, au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat [...] ou de toute société* » et que cet état doit être « *communiqué chaque année aux conseillers communautaires avant l'examen du budget* » ;

Considérant l'état récapitulatif 2025 des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant au Conseil communautaire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

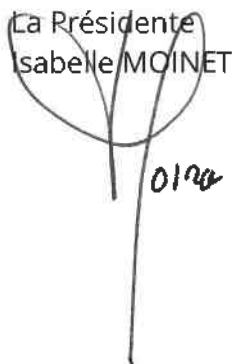
- de prendre acte, tel que joint en annexe, de l'état des indemnités versées en 2025 aux élus communautaires dans le cadre de leurs fonctions ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 27/02/2025

Publié le 27/02/2025

La Présidente
Isabelle MOINET



01/20

Le Secrétaire de séance
Dominique PAILLAT



ÉTAT DES INDEMNITÉS PERÇUES PAR LES ÉLUS COMMUNAUTAIRES EN 2025		
Nom de la structure	Nom-Prénom de l' élu	Montant brut chargé
Communauté de communes du Pays de Chantonay	BILLAUDEAU Louissette	10 985,28 €
	BOISSINOT Christian	10 985,28 €
	CORNIERE Jean-Louis	10 985,28 €
	DREUX Jean-Claude	8 470,32€
	GRIMAUD Jean-Marcel	10 985,28 €
	GUIBERT Cyrille	14 701,20 €
	MOINET Isabelle	37 715,88 €
	PAILLAT Dominique	10 985,28 €
	SOULARD Yannick	14 785,08 €
	TONARELLI Valérie	10 985,28 €
SYDEV	GUIBERT Cyrille (Indemnités+Remb. frais)	9 224,04 € + 358,87 €
Vendée Eau	MADORRA Héléna (Indemnités)	9 224,04 €
	BOISSINOT Christian (Remb. frais)	0 €
Grand Lieu Estuaire	MADORRA Héléna	9 107,64 €
Sycléa (anciennement SCOM)	SOULARD Yannick	14 566,08 €

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 25 février 2026

DÉLIBÉRATION

Le vingt-cinq février deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-neuf février deux mille vingt-six, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonay pour une deuxième séance en 2026.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	E	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAudeau Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	E
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUAULT Christian	E	MADORRA Hélène	E	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	E	GOURAUD Christophe	E	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	P		

Absent(e)s et excusé(e)s avec pouvoir :

M. BONNENFANT Didier a donné pouvoir à Mme CHENU Viviane - M. DROUAULT Christian a donné pouvoir à Mme PHELIPEAU Brigitte - M. GUINAUDEAU Dany a donné pouvoir à Mme TONARELLI Valérie - Mme MADORRA Hélène a donné pouvoir à M. DREUX Jean-Claude - Mme MOREAU Laëtitia a donné pouvoir à M. CORNIÈRE Jean-Louis - M. SIRET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 25

Nombre de conseillers communautaires votants : 31

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Dominique PAILLAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2026-76 APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT À INTERVENIR AVEC L'ASSOCIATION INITIATIVE VENDÉE BOCAGE POUR L'ANNÉE 2026

Nomenclature des actes : 7.5

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonay, approuvés par arrêté préfectoral n° 2026-DCL-BICB-36 en date du 8 janvier 2026, et notamment l'article 4.1.2 portant sur les actions de développement économique ;

.../...

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2025-167, en date du 30 avril 2025, approuvant la convention de partenariat en faveur des réseaux d'accompagnement à la création reprise d'entreprise entre la Région Pays de la Loire et la Communauté de communes du Pays de Chantonnay (CCPC) au titre des années 2025-2028, et autorisant cette dernière à intervenir en complément du soutien et des interventions de la Région au profit de l'association « Initiative Vendée Bocage » (IVB) ;

Considérant la demande d'aide de l'association IVB en date 23 janvier 2026 ;

Considérant qu'IVB a pour objet de favoriser le développement économique en soutenant la création, la reprise et le développement d'entreprises par un accompagnement financier et humain ;

Considérant que cette intervention facilite l'installation des entreprises sur le territoire communautaire ;

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 28 janvier 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention, telle que jointe en annexe, à intervenir avec l'association Initiative Vendée Bocage, prévoyant notamment pour l'année 2026 une subvention de 18 890 € ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer ladite convention, ainsi que tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 27/02/2025

La Présidente
Isabelle MOINET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Imo', written over the printed name 'Isabelle MOINET'.

Publié le 27/02/2025

Le Secrétaire de séance
Dominique PAILLAT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'DP', written over the printed name 'Dominique PAILLAT'.

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre :

L'établissement public de coopération intercommunale : **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Siège social : **65 avenue du Général de Gaulle - BP98 - 85111 CHANTONNAY**

Représentée par **Madame Isabelle MOINET** agissant en qualité de **Présidente**

D'une part ci-après dénommé « la Communauté de communes »,

Et :

L'Association : **INITIATIVE VENDEE BOCAGE**

Siège social : **2, rue Jules Verne - BP 8 - 85250 SAINT-FULGENT**

Représentée par **Monsieur Yves BROCHARD** agissant en qualité de **Président**

D'autre part, ci-après dénommée « Initiative Vendée Bocage »,

Ci-après dénommés conjointement « les parties »,

Vu la demande d'aide de l'association du 23/01/2026,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° xxx

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE :

Initiative Vendée Bocage a pour objet de favoriser le développement économique en soutenant la création, la reprise et le développement d'entreprises par un accompagnement financier et humain.

La Communauté de communes du Pays de Chantonay a pour objet de soutenir le développement économique du territoire. A ce titre, en complément de ses propres dispositifs d'aides à la création et la reprise d'entreprise, elle accompagne les créateurs et repreneurs d'entreprises en apportant une aide financière à l'association Initiative Vendée Bocage.

Aussi, la convention de partenariat en faveur des réseaux d'accompagnement à la création reprise d'entreprise entre la région Pays de la Loire et la Communauté de communes du Pays de Chantonay autorise, au titre des années 2025 à 2028, cette dernière à intervenir en complément du soutien et des interventions de la Région au profit de l'association Initiative Vendée Bocage dans le cadre des aides allouées à la création ou reprises d'entreprises.

Article 1 - OBJET

La présente convention a pour objet de définir les caractéristiques du partenariat et de fixer le montant ainsi que les conditions d'attribution et d'utilisation de l'aide financière accordée à Initiative Vendée Bocage par la Communauté de communes.

Article 2 – ENGAGEMENT DES PARTIES

2.1 – IVB

Initiative Vendée Bocage s'engage à recevoir les porteurs de projets du territoire de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dès lors qu'ils sont éligibles aux modalités d'obtention d'un prêt d'honneur.

Initiative Vendée Bocage s'engage également à proposer un accompagnement gratuit aux porteurs de projet qui se matérialise en plusieurs rendez-vous pour conseiller le porteur de projet ainsi qu'un prêt d'honneur dès lors que le porteur de projet remplit les conditions nécessaires.

2.2 - La Communauté de communes du Pays de Chantonnay

La Communauté de communes s'engage à verser une subvention de fonctionnement à l'association Initiative Vendée Bocage et à mettre à disposition un bureau pour permettre à l'association d'assurer des permanences sur le territoire.

Elle s'engage aussi à communiquer aux porteurs de projets les dispositifs d'aides proposés par l'association Initiative Vendée Bocage.

La Communauté de communes s'engage, dans la mesure du possible, à participer aux soirées réseaux proposées par Initiative Vendée Bocage.

Article 3 - CARACTÉRISTIQUES DE L'AIDE APPORTÉE

3.1 - Nature et Montant

L'aide apportée est une subvention de **18 890 €** de la Communauté de communes pour l'année 2026, destinée au budget d'accompagnement d'Initiative Vendée Bocage

3.2 - Modalités de versement

Le versement de la subvention s'effectuera sur le compte bancaire suivant de l'association en une seule fois.

Code banque : **15519**

Code guichet : **39013**

N° compte : **00020682201** clé: **27**

Lieu : **CM ST FULGENT**

IBAN : **FR7615519390130002068220127**

BIC : **CMCIFR2A**

Article 4 – MODALITÉS DE RÉSILIATION

En cas de non-respect des obligations contractuelles résultant de la présente convention, les parties se réservent le droit, après mise en demeure notifiée par lettre recommandée à la partie défaillante restée infructueuse pendant 60 jours, de résilier la présente convention.
La convention peut également être résiliée d'un commun accord entre les parties par échange de courriers avec accusé réception.

Article 5 – LITIGES

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de rechercher un accord amiable.

En cas de désaccord persistant, le litige sera porté à l'appréciation du Tribunal administratif compétent.

Fait à Chantonnay, le xx/xx/xxxx, en deux exemplaires originaux.

Pour la Communauté de communes,
La Présidente
Isabelle MOINET

Pour Initiative Vendée Bocage
Le Président de l'association,
Yves BROCHARD

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 25 février 2026

DÉLIBÉRATION

Le vingt-cinq février deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-neuf février deux mille vingt-six, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonay pour une deuxième séance en 2026.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	E	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	E
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUAULT Christian	E	MADORRA Hélène	E	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	E	GOURAUD Christophe	E	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	P		

Absent(e)s et excusé(e)s avec pouvoir :

M. BONNENFANT Didier a donné pouvoir à Mme CHENU Viviane - M. DROUAULT Christian a donné pouvoir à Mme PHELIPEAU Brigitte - M. GUINAUDEAU Dany a donné pouvoir à Mme TONARELLI Valérie - Mme MADORRA Hélène a donné pouvoir à M. DREUX Jean-Claude - Mme MOREAU Laëtitia a donné pouvoir à M. CORNIÈRE Jean-Louis - M. SIRET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 25

Nombre de conseillers communautaires votants : 31

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Dominique PAILLAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2026-77 RECTIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N° 2025-440 EN DATE DU 17 DÉCEMBRE 2025 PORTANT
SUR L'EXTENSION DE L'ACTIPÔLE DES FOURS À SAINT-MARTIN-DES-NOYERS
SUITE À UNE ERREUR MATÉRIELLE DANS LA DÉSIGNATION DU VENDEUR
DE LA PARCELLE ZN 207**

Nomenclature des actes : 3.1

Vu l'arrêt du Conseil d'État n° 75559, en date du 28 novembre 1990, relatif à l'adoption d'une délibération rectificative d'erreur matérielle ;

.../...

Vu la réponse du ministère de l'Intérieur à la question écrite n° 13074, publiée au Journal Officiel du Sénat le 9 avril 2015 page 825, relative à la modification d'une délibération du Conseil municipal, et précisant que « *Dans le cas où l'erreur matérielle commise porte sur le fond même de la délibération, il ressort de la jurisprudence administrative qu'il est envisageable, sans qu'il soit nécessaire de procéder préalablement au retrait de la délibération entachée d'une erreur matérielle, que le conseil municipal corrige cette dernière en adoptant une délibération rectificative* », en se fondant notamment sur l'arrêt du Conseil d'État susvisé ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2025-440, en date du 17 décembre 2025, approuvant l'extension de l'Actipôle des Fours à Saint-Martin-des-Noyers et notamment l'acquisition de la parcelle ZN 207 auprès de la Société Civile Immobilière (SCI) « DWG » domiciliée au 94 Rue de l'Orgerie de cette même Commune ;

Considérant que la délibération précitée est entachée d'une erreur matérielle, intervenue en plusieurs endroits, portant sur la désignation du vendeur et plus précisément le nom de la SCI « DWG » ;

Considérant que cette erreur matérielle porte exclusivement sur le fond même de la délibération précitée, sans conséquence sur le sens de la décision ;

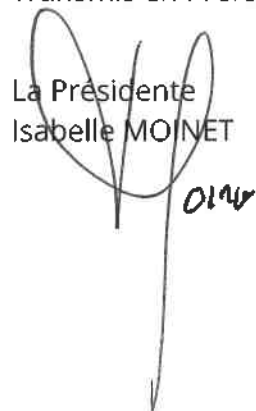
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de rectifier la délibération du Conseil communautaire n° 2025-440, en date du 17 décembre 2025, entachée d'une erreur matérielle, en remplaçant le nom du vendeur nommé SCI « DWG » par SCI « GP.BM », SCI ayant le même gérant ;
- de confirmer l'achat de la parcelle ZN 207, située sur la commune de Saint-Martin-des-Noyers ;
- de dire que les autres dispositions de la délibération du Conseil communautaire n° 2025-440, en date du 17 décembre 2025, restent inchangées ;
- d'autoriser Madame la Présidente ou le 1er Vice-président à prendre et à signer tous les actes nécessaires à cette acquisition, ainsi que tout acte complémentaire, rectificatif ou accessoire.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 27/02/2025

La Présidente
Isabelle MOINET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Imoi', written over the printed name of the President.

Publié le 27/02/2025

Le Secrétaire de séance
Dominique PAILLAT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'DPAILLAT', written over the printed name of the Secretary.

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 25 février 2026

DÉLIBÉRATION

Le vingt-cinq février deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-neuf février deux mille vingt-six, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonay pour une deuxième séance en 2026.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	E	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	E
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUAULT Christian	E	MADORRA Héléna	E	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	E	GOURAUD Christophe	E	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	P		

Absent(e)s et excusé(e)s avec pouvoir :

M. BONNENFANT Didier a donné pouvoir à Mme CHENU Viviane – M. DROUAULT Christian a donné pouvoir à Mme PHELIPEAU Brigitte – M. GUINAUDEAU Dany a donné pouvoir à Mme TONARELLI Valérie – Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. DREUX Jean-Claude – M. SIRET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 26

Nombre de conseillers communautaires votants : 31

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Dominique PAILLAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2026-78 APPROBATION DU SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU PAYS DE CHANTONNAY 2026-2032

Nomenclature des actes : 8.4

Vu le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL) des Pays de la Loire 2022-2028 approuvé le 24 mars 2022 et ses orientations, et notamment la priorité n° 2 « renforcer l'attractivité [...] » et la n° 3 « construire le tourisme de demain » ;

.../...

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, approuvés par arrêté préfectoral n° 2026-DCL-BICB-36 en date du 8 janvier 2026, et notamment l'articles 4.1.2 prévoyant la compétence obligatoire en matière de de « *promotion du tourisme dont la création d'offices du tourisme, sans préjudice à l'animation touristique qui est en compétence partagée, au sens de l'article L.1114, avec les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscale propre* » et les articles 4.2.14, 4.2.15, 4.2.16, et 4.2.17 prévoyant des compétences supplémentaires liées au domaine du tourisme ;

Considérant que la Communauté de communes du Pays de Chantonnay (CCPC) est compétente en matière de développement touristique et qu'elle souhaite définir une stratégie pluriannuelle ;

Considérant qu'après avoir dessiné un portrait de territoire par le diagnostic réalisé par le bureau d'étude IMMERGIS, ont été mis en exergue les forces/faiblesses et les opportunités/menaces du Pays de Chantonnay ;

Considérant qu'avec la concertation des acteurs du tourisme, des élus et des habitants du territoire, une stratégie orientée autour des 4 piliers majeurs suivants a émergé :

- capitale de la randonnée ;
- « Pays des 3 lacs » ;
- camp de base stratégique ;
- patrimoine vivant et gastronomie.

Considérant que ces piliers ont permis de décliner un plan d'action autour des 8 axes suivants :

- Axe 1 : Réflexion sur l'organisation générale de la politique touristique ;
- Axe 2 : Positionnement stratégique autour de l'eau ;
- Axe 3 : Développement de l'offres d'activités de plein air ;
- Axe 4 : Structuration du tourisme d'affaires ;
- Axe 5 : Développement et valorisation du patrimoine culturel ;
- Axe 6 : Construction d'une offre autour du tourisme gourmand et producteurs locaux ;
- Axe 7 : Développement de l'offre d'hébergement ;
- Axe 8 : Accompagnement des acteurs touristiques ;

Considérant qu'afin de poursuivre sa politique touristique engagée, la CCPC souhaite approuver son Schéma de Développement touristique (SDT) pour la période 2026-2032 avec les 8 axes majeurs d'interventions précités et 53 actions prévisionnelles ;

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 18 février 2026 ;

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

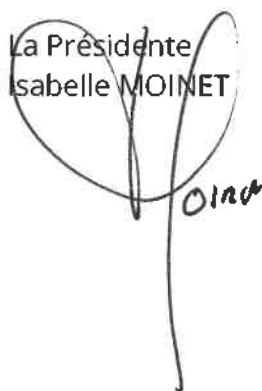
- d'approuver, tel que joint en annexe, le Schéma de Développement Touristique 2026-2032 du Pays de Chantonnay, structuré autour de 8 axes prioritaires ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents ;

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 27/02/2025

Publié le 27/02/2025

La Présidente
Isabelle MOINET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Imo', written over the printed name of the President.

Le Secrétaire de séance
Dominique PAILLAT

A handwritten signature in black ink, written over the printed name of the Secretary of the session.

ÉLABORATION D'UN SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE (SDT)

**Communauté de Communes
du Pays de Chantonay**

Plan d'action



Rappel des éléments clés du diagnostic

Forces

- **Identité autour de la randonnée** : Forte notoriété internationale grâce aux Randonnées 4 Jours en Chantonay (événement unique en France).
- **Richesse autour de l'eau** : Les 3 lacs et retenues d'eau potable (l'Angle Guignard, Rochereau, la Vouraie) offrent un cadre exceptionnel pour les activités de plein air et de détente.
- **Patrimoine bâti remarquable** : Sites majeurs comme le Prieuré de Grammont, le Château de Sigournais et le bourg de Puybelliard.
- **Maillage de Sentiers** : Plus de 50 circuits pédestres balisés et des boucles cyclables labellisées « Vendée à Vélo ».
- **Produits locaux et œnotourisme** : Présence de l'AOC Fiefs Vendéens avec la Route des Vins.
- **Tissu d'entreprise dense** pour structurer une offre de tourisme d'affaires.

Faiblesses

- **Saisonnalité marquée** : Une activité très concentrée sur la période estivale (sites et animations souvent limités à juillet/août).
- **Pas de site emblématique** qui encourage les visiteurs à faire un arrêt
- **Déficit d'hébergements marchands** : Un besoin de diversifier l'offre de séjour (hôtels, camping, hébergements insolites) pour allonger la durée de séjour et multiplier les séjours.
- **Connexion des sites** : Difficulté de relier les différents sites touristiques sans voiture (manque de liaisons douces structurantes et signalétique au sein d'une zone).
- **Visibilité numérique** : Bien que des efforts soient faits, l'offre manque encore de digitalisation (réservations en ligne, interactivité sur les sentiers et parcours).

Opportunités

- **Proximité du Puy du Fou** : Situé à seulement 30 minutes, Chantonay peut capter une clientèle en quête de calme et de prix plus abordables.
- **Essor du « Slow Tourisme »** : La tendance post-Covid et le dérèglement climatique favorisent les destinations de pleine nature, la fraîcheur et la pratique du vélo
- **Développement du cyclotourisme et du tourisme équestre** : Des niches sportives en forte croissance qui correspondent parfaitement aux caractéristiques du territoire.
- **Consommation locale** : Intérêt croissant des touristes pour les circuits courts et la gastronomie de terroir (opportunité pour les "Box produits locaux").

Menaces

- **Concurrence forte** : Les destinations voisines (Marais Poitevin, Littoral, Sud Vendée) disposent de budgets promotionnels importants.
- **Changement climatique** : Risque de baisse du niveau des lacs ou prolifération d'algues en été, impactant les activités de baignade et de pêche.
- **Baisse du pouvoir d'achat** : Arbitrages des familles qui peuvent réduire les dépenses sur les sites payants au profit d'activités gratuites (randonnée simple).

Les stratégies inspirantes adoptées par les territoires à proximité d'un grand site ou parc de loisirs

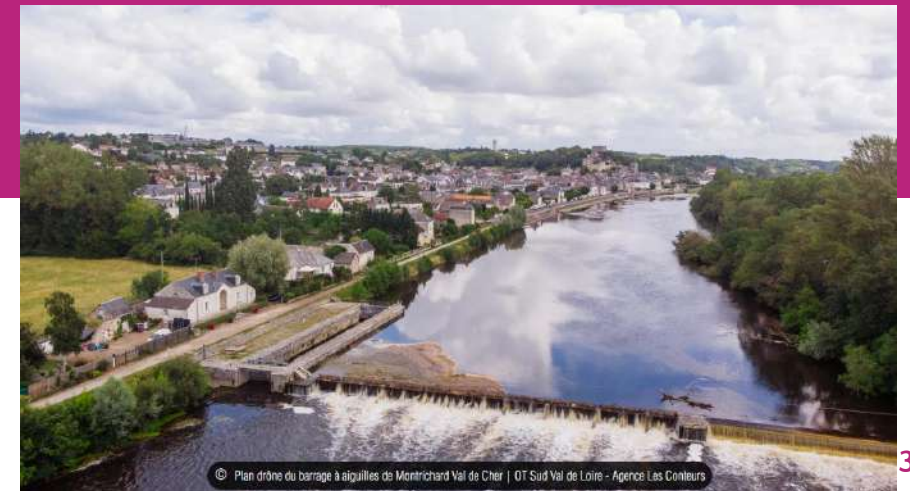
Chantilly-Senlis : Le contre-pied du "Slow Tourisme" (Proche du Parc Astérix)

- Le Parc Astérix est une destination de flux massif, très thématisée et intense. L'Office de Tourisme Cantilien n'a pas cherché à rivaliser sur le terrain du divertissement pur.
- La Stratégie : Se positionner comme le "camp de base" apaisé. Au lieu de promouvoir les montagnes russes, ils ont misé sur le patrimoine historique (Château de Chantilly), la gastronomie (la crème Chantilly) et la forêt.
- L'action clé : Création de packages "Culture & Nature" ciblant les familles qui viennent pour le parc mais souhaitent prolonger le séjour de 2 jours pour "décompresser".
- **Résultat** : Ils ont capté une clientèle qui utilise les hôtels de la zone (moins chers que ceux du parc) pour rayonner sur le territoire, augmentant ainsi la durée de séjour moyenne sans dépendre des accords commerciaux avec le parc.



Saint-Aignan & le Val de Cher (Proche du Zoo de Beauval) – Office de Tourisme Sud Val de Loire

- Au-delà de la ville de Saint-Aignan elle-même, les petites communes aux alentours ont dû se battre pour ne pas être que des "dortoirs".
- La Stratégie : Le "Contre-pied Thématique". Puisque le Zoo est une expérience "animale et mondiale", le territoire a misé sur le "Terroir et la Batellerie".
- **L'action gagnante** : Développement des "Apéros Embarqués" sur le Cher et mise en avant des caves viticoles familiales. L'idée est d'offrir ce que le parc ne peut pas offrir : un contact direct avec l'habitant et le producteur.



Le positionnement de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay : piliers de la stratégie

Pilier Majeur	Identité	Ce qui différencie le territoire
1. Capitale de la randonnée	Territoire d'itinérance et de sports	Evènement majeur autour de la randonnée.
2. Le "Pays des 3 Lacs"	Destination de fraîcheur : lacs de Rochereau, de la Vouraie, de l'Angle Guignard et loisirs aquatiques.	Alternative apaisée et moins saturée que l'océan, axée sur le "slow tourisme" et la biodiversité.
3. Camp de Base stratégique	Espace pivot, accessible et abordable pour rayonner sur la région.	Proximité immédiate (30min - 1h) du Puy du Fou et du Marais Poitevin avec un hébergement plus calme et vert.
4. Patrimoine vivant et gastronomie	Voyage dans le temps authentique (Sigournais, Puybelliard) intégré à la vie locale et les producteurs locaux,	Focus sur le "petit patrimoine" (lavoirs) qui se découvre intimement à pied et visite de ferme authentique.

Les clientèles cibles : les touristes



Segments Cibles	Motivation du Séjour	Intérêt de la Destination
Randonneurs - Clubs Sportifs	Participer à des rassemblements internationaux (Randonnée 4 Jours en Chantonnay) et relever des défis physiques.	Evènement international autour de la marche. Topographie vallonnée unique en Vendée (bocage).
Familles	Rechercher le calme, la sécurité pour les enfants et des vacances actives à budget maîtrisé.	Site de Touchegray (baignade, loisirs nautiques) et sentiers ludiques (géocaching).
Clientèle du Puy du Fou	Se loger à proximité du parc (30 min) dans un cadre plus authentique et moins onéreux.	Offre d'hébergements variée (gîtes, campings) et alternative paisible à l'effervescence du parc.
Seniors & Amateurs de Culture	Pratiquer le "Slow Tourisme", découvrir l'histoire locale et la gastronomie vendéenne.	Patrimoine historique (Château de Sigournais, logis) et qualité des produits du terroir.
Cyclotouristes	Voyager de manière responsable, privilégier l'itinérance douce et le lien direct avec la nature.	Réseau de pistes cyclables en développement et paysages préservés Hébergement adapté à la pratique
Clientèles de niche: Touristes équestres Touristes pêcheur Camping-caristes Tourisme d'affaires	À la recherche de sites adaptés à la pratique/activités	Présence de circuits pour aménager des itinéraires équestres Présence de spots de pêche Présence de services adaptés

Les clientèles cibles : les excursionnistes



Segments Cibles	Motivation de la visite	Intérêt de la Destination
Urbains: - Nantes (1h) - La Roche-sur-Yon (30 min)	"Micro-aventure" et déconnexion : Besoin de quitter la ville pour un cadre naturel sauvage et vallonné sur une journée ou un week-end Loisirs et Détente en famille : Sortie de proximité pour occuper les enfants ou pratiquer une activité sportive en plein air.	Les grands espaces, les activités de plein air et la proximité géographique (1h de voiture) et accessibilité en train. La Base de loisirs de Touchegray (baignade, activités) et les sentiers de trail / VTT accessibles pour une demi-journée. Les urbains peuvent également être visés dans le cadre de week-ends au vert en séjournant une nuit sur le territoire.
Locaux (Pays de Chantonnay et communes limitrophes)	Vie locale et découverte du patrimoine naturel et culturel : participation aux événements de la Communauté de communes et aux balades hebdomadaires. Activités pour jeunes enfants	Les circuits thématiques (ex: Circuit à Sigournais, Puybelliard) Activités sur la Base de loisirs de Touchegray Activités accessibles pour toute la famille Sentier d'Amanéa



Les 8 axes prioritaires

01

- **Réflexion sur l'organisation générale de la politique touristique** : à travailler dès les premières actions et à garder en fil conducteur

02

- **Positionnement stratégique autour de l'eau** :
Définir une identité touristique autour de la ressource en eau

03

- **Développement de l'offre d'activités de plein air** :
Renforcement des activités autour des 3 lacs et structuration de l'offre de randonnée

04

- **Structurer le tourisme d'affaires** : travail sur l'offre et le réseau

05

- **Développement et valorisation du patrimoine culturel** :
Valorisation du patrimoine bâti et des initiatives culturelles en lien avec le tourisme.

06

- **Construire une offre autour du tourisme gourmand et des producteurs locaux** : produits locaux à valoriser dans l'expérience touristique, restaurateurs à impliquer dans les démarches.

07

- **Développer l'offre d'hébergement** : carences observées et typologies à renforcer (hôtels, campings).

08

- **Accompagnement des acteurs touristiques** :
Formation, animation du réseau, synergies entre les prestataires pour professionnaliser l'offre et la rendre plus visible.

01

**Réflexion sur
l'organisation générale
de la politique
touristique : à travailler
dès les premières
actions et à garder en fil
conducteur.**



Les actions prioritaires

- Limiter le nombre de réunions d'instances pour plus d'efficacité.
- Analyser les missions prioritaires proposées par la stratégie pour déterminer les ressources humaines et financières disponibles.
- Renforcer les synergies internes à la Communauté de communes avec les services ayant un lien avec le tourisme comme la culture, mobilité, PAAT, économie, etc.
- Définir des perspectives d'évolution de l'Office de Tourisme.
- Identifier des prestataires volontaires pour développer des points relais.
- Travailler un plan de communication en lien avec la nouvelle stratégie.
- Accompagner les communes dans des démarches de labellisation touristique telles que Villes et Territoires accueillants ou Famille Plus.
- Expérimenter, en période estivale, un point d'accueil saisonnier (léger et flexible) sur la Base de loisirs de Touchegray.
- Organiser des réunions avec les habitants sur le sujet du tourisme.
- Impliquer les habitants dans la médiation.
- Valoriser les habitants dans les supports de communication (portraits, interviews, témoignages) afin de renforcer le sentiment d'appartenance et la fierté locale.
- Enrichir les missions de transmission par l'intervention d'un guide conférencier.

ACTION N°1

Limitier le nombre de réunions des instances pour plus d'efficacité.

Constats :

**2 instances principales :
Conseil d'exploitation de
l'Office de Tourisme et
commission tourisme.**

- Accumulation d'instances
- Mêmes sujets traités
- Mobilisation importante de la direction et des participants

Porteurs:

- Communauté de communes
- Pilotage : direction, service tourisme et OT

MISE EN OEUVRE

Renforcer les réunions communes pour limiter les redondances :

Proposition :

- **Commission tourisme** : préparation du budget communautaire et définition des projets à venir.
- **Conseil d'exploitation** : préparation du budget de l'Office de Tourisme et suivi des projets opérationnels de l'année.
- **Séances conjointes renforcées** : échanges sur la préparation et le bilan de saison.

Cadre légal :

Même dans le cadre d'une réunion conjointe, chaque instance doit formaliser ses décisions dans un procès-verbal distinct afin de garantir la validité juridique des votes et décisions.

Difficulté de mise en œuvre :



Priorité :



Coûts :

Fonctionnement : 0,1 ETP



Indicateurs :

Réduction du nombre d'instances

Taux de participation

Faire un bilan au bout d'un an de nouvelle organisation.

Résultats attendus:

Temps de rencontre optimisé

ACTION N°2

Analyser les missions prioritaires proposées par le cabinet pour déterminer les ressources humaines et financières disponibles.

Constats:

- Double casquette directrice OT + responsable service tourisme : temps limité et lisibilité des missions complexe.
- Équipe réduite
- Nouvelles ambitions : charge de travail supplémentaire
- Implication importante de l'Office de Tourisme à l'accueil

Porteurs:

- Directrice Office de Tourisme / service tourisme

Appui :

- Chargée de développement touristique OT
- RH Communauté de communes

MISE EN OEUVRE

1. Prendre en compte les actions prioritaires proposées par le cabinet Immergis.
2. Inventorier les missions individuelles de chaque agent en lien avec le tourisme (y compris stagiaires et saisonniers) et analyser le temps consacré à chacun : jours dédiés, fréquence, charge de travail.
3. Analyser la fréquentation de l'office de tourisme de manière détaillée : fréquentation mensuelle, quotidienne et horaire, identification des périodes creuses et pics pour disposer d'un outil opérationnel précis d'aide à la décision.
4. Réétudier l'organisation des missions individuelles en fonction des nouveaux besoins identifiés.
5. Identifier les besoins complémentaires : renfort d'équipe, ressources ponctuelles, formations, etc

Difficulté de mise en œuvre : ■ ■ ■

Priorité :



Coûts :

Fonctionnement : 0,1ETP



Indicateurs :

Nombres d'heures à consacrer aux missions de terrain
Tableau d'analyse fréquentation Office de Tourisme
Charge de travail réelle pour chaque membre de l'équipe

ACTION N°3

Renforcer les synergies interne à la Communauté de communes avec les services ayant un lien avec le tourisme : culture, mobilité, PAAT, économie

Constats:

Le tourisme est une composante transversale et concerne plusieurs services de la CC : culture, mobilité, PAT, économie.

- Les ressources humaines de l'équipe tourisme sont limitées

Porteurs:

Service tourisme de la CC et services concernés

MISE EN OEUVRE

1. Lister les services de la collectivité ayant un lien avec le tourisme et pouvant contribuer au renforcement et au développement de l'activité touristique (culture, enfance, jeunesse et famille, PAAT, économie).
2. Recenser les actions existantes entre le service tourisme / Office de Tourisme et les autres services de la collectivité
3. Identifier de nouvelles actions conjointes à mettre en place, en tenant compte de la structuration et des missions de chaque service.
4. Mettre en place un suivi

Difficulté de mise en œuvre :



Priorité :



Coûts :

Fonctionnement : 0,1ETP

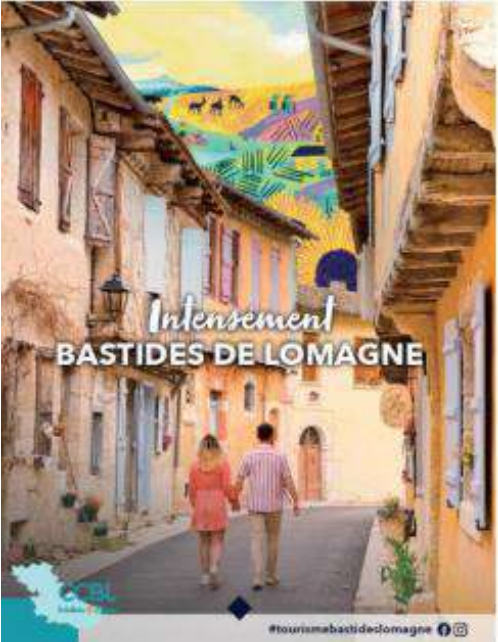
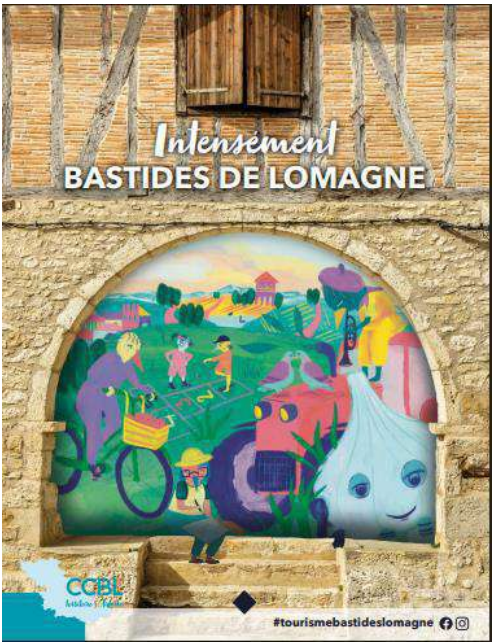


Indicateurs : Nombre de synergies mises en place en 2026 et actions réalisées

Exemples d'initiatives mises en place dans d'autres territoires pour illustrer la complémentarité entre les services

Exemple 1 :

En 2021 et 2022, l'Office de Tourisme Bastides de Lomagne a développé une carte mettant en avant les producteurs locaux, restaurants et artisans d'art du territoire.
Ce projet a été réalisé dans le cadre du **Projet Alimentaire Territorial (PAT)**, en partenariat avec l'Office de Tourisme, pour valoriser les circuits courts et le patrimoine gastronomique local



Source : Office de Tourisme Bastides de Lomagne

Exemple 2 :

Ce même territoire a développé son guide touristique en s'appuyant sur l'ingénierie collective.
Le projet, coordonné par l'Office de Tourisme, a mobilisé plusieurs services de la collectivité (tourisme, PAT, jeunesse) pour produire un outil complet et cohérent valorisant le territoire, avec un fil conducteur : l'illustration.



Source : Office de Tourisme Bastides de Lomagne

ACTION N°4

Définir des perspectives d'évolution de l'Office de Tourisme.

Objectif : Aider les élus à définir de nouvelles perspectives d'évolution de l'Office de Tourisme en prenant en compte les enjeux d'attractivité, de visibilité et des usages attendus par les habitants et les visiteurs

Constats:

Une baisse de demandes à l'accueil des Offices de Tourisme depuis quelques années au niveau national. Les comportements des clientèles qui évoluent.

Porteurs :

Communauté de communes

Partenaires :

Office de tourisme
Commune de Chantonay

Subventions :

Département, programme Leader, etc.

MISE EN OEUVRE

1- Recueillir les attentes de la population et de l'écosystème local

Identifier les besoins et attentes des acteurs suivants :

- Habitants du territoire communautaire : les chiffres de fréquentation indiquent que les habitants sont les premiers usagers de l'Office de Tourisme.
- Commerçants et autres acteurs économiques.
- Associations.

Les attentes pourront porter sur les services à proposer par l'Office de Tourisme (mobilité, information, vente de produits locaux, billetterie...) ; les usages du lieu (espace de convivialité et de partage, de détente, de travail ...), le rôle de l'Office de Tourisme dans la vie locale, la compréhension de la sémantique actuelle : " Office de Tourisme ".

2- Recueillir les besoins des visiteurs

Comprendre les attentes en matière d'accueil, d'information, de besoins en services complémentaires (mobilités douces, billetterie, achats de produits locaux, conciergerie ...)

Difficulté de mise en œuvre :



Priorité :



Coûts :

Fonctionnement : 0,1 ETP



Indicateurs :

Diversité des acteurs associés au projet
Nombre de répondants aux enquêtes

ACTION N°4

Définir des perspectives d'évolution de l'implantation de l'OT.

Objectif : Aider les élus à définir de nouvelles perspectives d'évolution de l'Office de Tourisme en prenant compte les enjeux d'attractivité, de visibilité et des usages attendus par les habitants et les visiteurs



Priorité :



Coûts :

Fonctionnement : 0,1 ETP
Communication : 5 000 €

Investissement :

Scénographie : 20 000 €
Aménagement : 1000€/m² à 100 000 €
Total 120 000 €



Indicateurs :

Nouveaux visiteurs visés



Suivi évaluation

Bilan à l'issu des réponses aux questionnaires
niveau d'avancement du positionnement politique.

MISE EN OEUVRE

3- Réfléchir au positionnement du futur Office de Tourisme

Engager une réflexion sur l'évolution du concept de l'Office de Tourisme :

- Comment faire évoluer les fonctions de l'Office de Tourisme au delà du simple accueil ?
- Comment attirer et faire cohabiter les habitants et les visiteurs au sein de l'Office de Tourisme ?
- Quelle identité et quelle ambiance donner à l'Office de Tourisme ? Lieu convivial, moderne, ancré dans le territoire, espace de vie, services mutualisés ou partagés avec d'autres acteurs ?
- Quel récit territorial à porter à travers l'Office de Tourisme, notamment en s'appuyant sur le fil conducteur de l'eau ? A décliner dans l'aménagement et l'identité visuelle du lieu ?

Conseils : articuler cette réflexion avec les autres politiques publiques : mobilités , culture, économie... Intégrer les habitants pour faciliter l'appropriation du projet.

Difficulté de mise en œuvre :



Constats:

Un Office de Tourisme principalement identifié comme un lieu de renseignements pour le public et les habitants.

Porteurs :

Communauté de communes

Partenaires :

Office de Tourisme
Commune de Chantonnay

Subventions :

Département, programme
Leader ...

ACTION N°4

Définir des perspectives d'évolution de l'implantation de l'OT.

Objectif : Aider les élus à définir de nouvelles perspectives d'implantation de l'Office de Tourisme à Chantonay en prenant compte les enjeux d'attractivité et de visibilité.

Quelques exemples d'Offices de Tourisme de nouvelle génération

Exemple 1 : Le Point Com de Seignanx, un exemple d'Office de Tourisme hybride dans les Landes

Implanté au cœur de la commune d'Ondres, il propose, au-delà des fonctions d'accueil, une salle de réunion mise à disposition des acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) et des associations, un espace de travail partagé avec ordinateurs en libre-service, bibliothèque thématique et ressources documentaires sur le territoire, ainsi que des animations conçues pour et avec les habitants.

La Communauté de communes du Seignanx a acquis et réhabilité le bâtiment de l'ancienne poste pour y installer ce nouveau lieu.



Source : Communauté de communes du Seignanx

Exemple 2 : Projet en cours (échéance prévue en 2026) : maison du tourisme et des mobilités - Vallée de l'Hérault

La Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault met en place une **Maison du Tourisme et des Mobilités** au sein d'un pôle d'échanges multimodal, opérationnel depuis 2024.

Ce lieu unique accueillera :

- l'Office de Tourisme,
- un espace dédié à la mobilité avec informations, services et animations autour des déplacements, du tourisme, de la culture et des loisirs,
- un atelier de réparation de vélos et des activités liées à la mobilité,
- une consigne collective pour le futur service de location de vélos et un point d'accueil mobilité.

ACTION N°4.1

Définir des perspectives d'évolution de l'Office de Tourisme.

Objectif : Diversifier l'offre de services, générer des retombées économiques, contribuer à la pratique des mobilités douces

Constats:

Le VAE est un service en croissance au niveau national. Outil structurant pour la pratique touristique et utilitaire. Permet de toucher un public large

Porteur :

Office de Tourisme

Partenaires :

Communauté de communes

MISE EN OEUVRE

Proposer la location de vélos à assistance électrique au sein de l'Office de Tourisme

- Identifier les itinéraires cyclables praticables en VAE.
- Choix du matériel et équipements (capacité de la flotte, casques, portes bébés...) : quel fournisseur ?
- Espace de stockage sécurisé (OT ?) espace extérieur « d'exposition » pour attirer le public. Dans l'idéal, les vélos devraient pouvoir être sortis et rangés à chaque ouverture, fermeture de l'OT.
- Modalités de location : tarifs, durée de location, assurances, contrat, caution, système de réservation ...
- Formation du personnel
- Mise en tourisme de l'offre et communication associée

Recommandation : démarrer le service avec une flotte limitée (5 VAE)

Mettre en place un suivi régulier

Prévoir une solution d'assistance et de dépannage rapide (contrat avec fournisseur, réparateur local ou faire intervenir un agent de la CC)

Difficulté de mise en œuvre :



Priorité :



Coûts :

Fonctionnement : 0,2 ETP sur place (juillet/août)

Sur réservation sur les ailes de saisons

Communication : 5 000 €

Investissement : 20 000 € pour 10 vélos



Indicateurs :

- Nombre de location par an

Définir des perspectives d'évolution de l'Office de Tourisme.

Objectif : Diversifier l'offre de services, générer des retombées économiques, contribuer à la pratique des mobilités douces

Exemples d'Offices de Tourisme qui ont mis en place la location de VAE (et autre)

Exemple 1 : L'Office de Tourisme Mont Sainte Odile. Alsace (2 BIT : Rosheim et Ottrott). Situé sur le territoire de Communauté de communes Pays de Sainte-Odile.

Nombre de communes à l'échelle communautaire : 6 et 19552 habitants.

Equipement proposés :

Total de 6 VAE. 4 à Rosheim et 2 à Ottrott

Période de location : avril - octobre

Tarifs :

- 25 € la demi-journée
- 35 € la journée

Caution de 150 euros



Source : site internet
OT Mont Sainte Odile

Mise en tourisme :

- Une quinzaine de circuits vélo autour de petits villages, vignobles, paysages variés...
- Page vélo dédiée sur le site internet : mso-tourisme.fr
- Carte vélo

Exemple 2 : L'Office de Tourisme du Pays de Lapalisse. Allier.

Siège OT Lapalisse : 3138 habitants.

Nombre de communes à l'échelle communautaire : 14 et 8486 habitants.

Equipement proposé :

- 4 vélos urbains
- 4 VTT à assistance électrique

Tarifs :

- 17 € la demi-journée
- 30 € la journée
- 50 € les deux jours

Mise en tourisme :

- 4 boucles proposées par l'office de tourisme autour du patrimoine

Projet qui s'est inscrit dans le cadre des fonds européens Leader

Lien : lapalissade-tourisme.fr

ACTION N°4.2

Définir des perspectives d'évolution de l'Office de Tourisme.

Objectif : Retravailler la dénomination de l'OT pour une meilleure compréhension des habitants et accroître la fréquentation

Constats:

Des habitants qui ne se sentent pas toujours concernés par les services de l'Office de Tourisme par méconnaissance

Porteur :

Office de Tourisme

Partenaires:

Communauté de communes

MISE EN OEUVRE

Retravailler la dénomination de l'Office de Tourisme

- En lien avec la fiche 4, recueillir la perception des habitants concernant la dénomination actuelle.
- Proposer des ateliers avec les habitants pour travailler sur des valeurs qui permettront de développer une dénomination comprise par tous.
- Soumettre les propositions aux élus

Recommandation : Vérifier la conformité juridique du nouveau nom (statuts, délibération...)

Difficulté de mise en œuvre :



Priorité



Coûts :

Communication sur les supports :
5 000 €



Indicateurs :

- Augmentation des visiteurs

ACTION N°4.2

Définir des perspectives d'évolution de l'Office de Tourisme.

Objectif : Retravailler la dénomination de l'Office de Tourisme pour une meilleure compréhension des habitants et accroître la fréquentation

Exemples d'Offices de Tourisme qui ont changé de dénomination

Exemple 1 : Evreux

Le Comptoir des Loisirs – L'office de tourisme d'Evreux Normandie (changement de nom en 2018)

Évreux, situé à 1h30 de Paris, ne possède pas de grands sites emblématiques, mais offre une diversité d'activités autour du patrimoine et des loisirs. Sa clientèle est majoritairement locale. Le choix s'est donc orienté vers un positionnement axé sur l'amélioration du cadre de vie pour les habitants, tout en valorisant les activités de proximité.

Le terme « Office de Tourisme » n'était plus jugé pertinent, car les habitants ne se considèrent pas forcément comme des touristes.

The logo for 'LE COMPTOIR DES LOISIRS' is displayed in a blue speech bubble. The text 'LE COMPTOIR' is in yellow, with a stylized smiley face above the 'O's, and 'DES LOISIRS' is in white below it.

Source : lecomptoirdesloisirs-evreux.fr

Exemple 2 :

**Le comptoir local : Office de Tourisme Marais Poitevin
Changement de nom en 2022**

L'objectif est de mieux situer le territoire et de créer du lien avec l'aspect local.

Le comptoir local est une marque déposée, dont la stratégie est axée sur la valorisation du savoir faire, du tourisme local, du développement des circuits courts, de l'accueil des habitants...



Source : communauté de
communes Aunis Atlantique

Les exemples proposés concernent une ville et un vaste territoire. Ils ne peuvent être comparable avec le territoire du Chantonay. Néanmoins, il nous paraît utile de vous les présenter car les stratégies sont portées vers le **local et les habitants**.

ACTION N°4.3

Définir des perspectives d'évolution de l'Office de Tourisme.

Objectif : Créer un espace de coworking de proximité

Constats:

Une grande salle peu utilisée qui représente un potentiel intéressant pour l'écosystème local

Porteur :

Office de Tourisme

Partenaire :

Communauté de communes

MISE EN ŒUVRE

Aménager un espace de coworking dans la salle de réunion de l'Office de Tourisme

Usages de la salle :

- Usage principal : coworking
- Proposer un usage secondaire : Ateliers thématiques, conférences ?
- Prévoir un fonctionnement modulable.

Conditions d'ouverture :

- Pour simplifier la gestion : ouverture sur les horaires de l'Office de Tourisme ou étudier la possibilité d'élargir les plages horaires (accès en autonomie, réservation...).

Aménagement de l'espace :

- Poste de travail avec chaises, prises
- Wifi
- Coin de convivialité pour favoriser les échanges (café, eau, documentation OT + ville)

Tarification :

accès gratuit ou avec une faible participation financière afin de favoriser l'appropriation du lieu par les habitants tout en garantissant le sérieux de l'utilisation et l'engagement des usagers.

Communication :

- Informer les habitants, indépendants, étudiants
- Imaginer ce service comme un lieu de vie

Priorité :



Coûts:

Fonctionnement : 0,1 ETP

Investissement :

Bureaux, chaises, banquette, coin convivialité, multiprises, lampes de bureau, plantes et légers travaux: 500€/m² pour 100 m²:



Indicateurs :

- Augmentation des visiteurs

Difficulté de mise en œuvre :



ACTION N°4.3

Définir des perspectives d'évolution de l'Office de Tourisme.

Objectif : Créer un espace de coworking de proximité

Préconisation pour l'appropriation du lieu :

Cette salle pourrait refléter le territoire de Chantonnay et ses différentes spécificités patrimoniales.

Les actions suivantes pourraient permettre de créer un véritable espace identitaire :

- **Carte XXL ou fresque murale** sur un mur dédié intégrant un plan du territoire, les communes, les sites incontournables, les circuits vélo et randonnée.
- **Photographies grand format** des paysages typiques avec un focus sur l'eau.
- **Coin lecture** avec des ouvrages sur l'histoire et la vie locale.
- **Portrait des personnes** qui fréquentent le lieu

Exemple : Fresque murale OT Argeles sur Mer (Pyrénées-Orientales)



Source : @OT Argelès – article l'écho touristique

Exemple : Carte murale OT Mimizan (Landes)



Source : monatourisme : <https://www.monatourisme.fr/reseau/honneur/nouvel-accueil-office-de-tourisme-mimizan/>

ACTION N°4.4

Définir des perspectives d'évolution de l'Office de Tourisme.

Objectif : Améliorer la visibilité et l'accessibilité de l'Office de Tourisme pour les visiteurs quelque soit leur mode d'accès (voiture, à pied, à vélo, en train).

Constats:

Une signalétique directionnelle vers l'Office de Tourisme déjà présente sur la commune.
Une visibilité qui ne permet pas toujours de repérer facilement le bureau d'accueil

Porteur :

Office de Tourisme

Partenaire :

Communauté de communes

MISE EN ŒUVRE

Rendre plus visible l'Office de Tourisme : travailler la signalétique

Diagnostic de l'existant :

- Repérer les panneaux déjà installés sur la commune
- Identifier des lieux pertinents pour de nouvelles implantations
- **Prioriser les points stratégiques**
- Classer selon le mode d'accès : *voiture, vélo, piétons*
- Installation des panneaux manquants : totem au niveau de la rue principale
- Ajouter un fléchage piéton pour les derniers mètres vers l'office, **là où il est peu visible**

Micro-jalonnement via les partenaires

Pour compléter la signalétique, l'Office de Tourisme pourrait installer des petits stickers chez quelques prestataires stratégiques indiquant par exemple : office de tourisme -> 200 mètres. Les stickers doivent respecter le logo officiel « Office de Tourisme de France ».

Difficulté de mise en œuvre :



Priorité :



Coûts:

Fonctionnement : 0,1 ETP

Investissement :

Cout jalonnement :

750 € / panneaux

Totem : 7 000 € (Achat et pose)

Total indicatif : 7500 € pour 10 panneaux

Total : 14 500 €



Indicateurs :

- Augmentation des visiteurs

ACTION N°5

Identifier des prestataires volontaires pour développer des points relais

Objectif : optimiser un accueil touristique harmonisé sur l'ensemble du territoire intercommunal

Constats:

L'Office de Tourisme ne dispose que d'un seul espace d'accueil central à Chantonay.

Un besoin de professionnaliser les acteurs

Porteur :

Office de Tourisme

Partenaires:

Prestataires
Communes où sont localisés les prestataires sélectionnés

MISE EN ŒUVRE

- 1- Identifier des zones stratégiques sur l'ensemble du territoire communautaire (proximité de lacs, de sites touristiques, d'axes routiers importants, de commerces mais aussi de territoires voisins ...)
 - 2- Définir les typologies et le nombre de prestataires à sélectionner (hébergeurs, site touristique, commerce ...).
 - 3- Définir une grille de critères à respecter en tant que relais et un repérage visuel. (localisation, horaires, engagement, capacité d'accueil). Repérage : pastille, autocollant, signalétique légère.
 - 4- Procéder à une sélection interne de prestataires en fonction des zones stratégiques sélectionnées
 - 5- Sélection des prestataires
 - 6- Organiser une réunion d'information avec les prestataires ayant accepté et retenus afin de présenter le dispositif
 - 7- Mise en œuvre du kit d'accueil et des actions de visibilité en lien avec les outils de communication de l'OT
- Première année : 1 réunion par semestre avec les prestataires

Difficulté de mise en œuvre :



Priorité :



Coûts :

Fonctionnement : 0,1 ETP



Indicateurs :

Nombre de points relais N+1
Taux de satisfaction des prestataires
Amélioration du professionnalisme

Identifier des prestataires volontaires pour développer des points relais

Objectif : optimiser un accueil touristique harmonisé sur l'ensemble du territoire intercommunal

Nos conseils :

La mise en place de points relais touristiques **nécessite un investissement** en temps de travail important, notamment pour :

- l'identification et la sélection des prestataires,
- l'élaboration d'une grille de critères et d'un cadre commun,
- les rencontres de terrain avec les prestataires retenus.
- le déploiement des outils de communication et de visibilité,
- l'organisation de temps d'information et de formation,
- Les temps de validation des différentes étapes

Il est donc recommandé d'inscrire cette action dans une **logique progressive**, avec un **nombre limité de points relais lors de la première année**, afin de garantir la qualité du dispositif et un suivi adapté aux ressources humaines disponibles.

Nombre de prestataires à retenir sur la première année (entre 5 et 6).

Exemple :

- 2 hébergeurs
- 2 commerçant local (exemple une épicerie)
- 1 restaurant
- 1 médiathèque

ACTION N°5

Identifier des prestataires volontaires pour développer des points relais

Objectif : optimiser un accueil touristique harmonisé sur l'ensemble du territoire intercommunal



Territoire	Catégories de prestataires	Nombre	Engagement de l'Office de Tourisme	Complément d'information
Dieulefit Bourdeau 	- Hébergeurs - Sites patrimoniaux - Producteurs - Sites de loisirs (ex : piscine...)	5 la première année	- Mise à disposition de l'ensemble de la documentation de touristique - Invitation des relais à des éductours, visites guidées et réunions - formation des personnes en charge de l'accueil sur la maîtrise de l'ensemble du territoire communautaire - mise à disposition de présentoir si besoin	Lien
Vallée du Tarn et Monts de l'Albigeois 	- Boulangerie x 2 - Spar x 2 - Carrefour	6 relais identifiés	Mise en valeur du territoire : Écrans numériques et diffusion d'animations et de vidéos pour promouvoir le territoire. Présence de documentation.	

ACTION N°6

Expérimenter, en période estivale, un point d'accueil saisonnier (léger et flexible) sur la Base de loisirs de Touchegray.

Constats:

Un site hautement fréquenté en période estivale avec des activités. Aucun point saisonnier n'est localisé à l'échelle du territoire

Porteur :

Office de Tourisme

Partenaires:

Communauté de communes

Subventions:

Programme Leader

MISE EN ŒUVRE

- Se rendre sur le terrain pour localiser l'emplacement pour le point d'accueil (à proximité de la base de loisirs mais légèrement en retrait pour ne pas gêner les flux principaux).
- Prendre en compte : expositions et zone d'ombre ; terrain pour installer le mobilier et faciliter l'accès aux visiteurs, accessibilité PMA ?
- S'assurer que l'Office de Tourisme reste ouvert pendant l'expérimentation du point info et définir des horaires d'ouverture
- Anticiper un renfort ponctuel si l'équipe ne peut pas assurer l'accueil physique de ce point et celui de l'OT.
- Définir le type d'accueil à privilégier : information clés et rapides, programme des activités, guide touristique...)
- Prendre en compte les conditions climatiques
- Définir l'équipement nécessaire au personnel d'accueil (mobilier, outils numériques, espace de stockage ...).
- Imaginer des activités simples au départ du point d'accueil : visite guidée, parcours découverte, jeux ...
- Mesurer la fréquentation et la satisfaction des visiteurs.
- Évaluer la pertinence de pérenniser ou d'adapter le relais

Difficulté de mise en œuvre :



Priorité :



Coûts :

Fonctionnement : 0,5 ETP saisonnier (juillet/aout)

Investissement : achat mobilier (1 000 €)



Indicateurs :

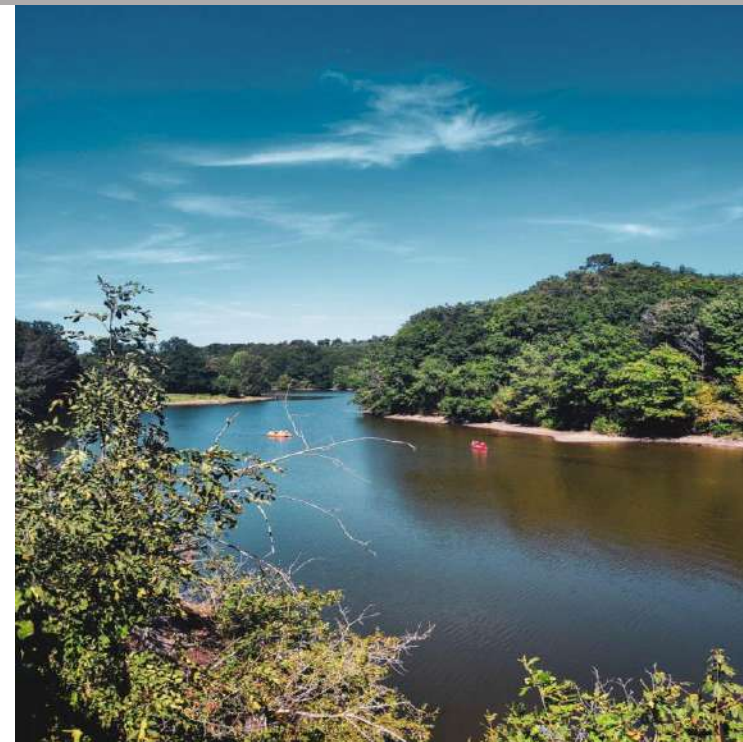
Nombre de visiteurs renseignés, types de demandes, profil Interaction avec la base de loisirs

Développer, en période estivale, un point d'accueil saisonnier (léger et flexible) sur la Base de loisirs de Touchegray.

NOS RECOMMANDATIONS

- Il est important de travailler ce projet avec les différentes parties prenantes : élus , sociaux professionnels, techniciens.
- Ce projet doit aussi entrer en compte dans le travail actuel concernant le SADI à l'échelle du Pôle Vendée Bocage
- Dans un premier temps, nous vous conseiller de travailler sur un dispositif expérimental : rencontrer les habitants et les visiteurs là où ils sont ; observer leurs attentes, tester la pertinence du lieu et des horaires choisis.

Nous vous proposons de travailler sur un kit d'accueil de base : table pliante, un parasol personnalisé aux couleurs de l'OT, 1 kakémono ou un roll up.
En termes d'outils de diffusion : carte du territoire, guide touristique et programme des animations à venir.



ACTION N°7

Enrichir les missions de transmission par l'intervention d'un guide conférencier

Priorité :



Coûts:

Fonctionnement : 1 ETP

Ou

Prestation du guide conférencier :
200-400 € /jour
2 jours /semaine pour dix semaines:
6 000 €



Indicateurs :

Recettes pour l'OT
Nombre de participants par visites

Constats:

Absence de guide
conférencier qualifié sur le
territoire

Besoin de
professionnaliser les
visites du territoire

Porteur :

Office de Tourisme

Partenaires:

Association de guide
naturaliste
Guide conférencier

MISE EN OEUVRE

1- Définir le type d'intervention

- **Guide conférencier** : histoire, patrimoine
et ou
- **Guide naturaliste** : biodiversité, sentiers, faune et flore en lien
avec l'eau, zones sensibles

2- Identifier des lieux d'intervention :

Lac de l'Angle Guignard, Sigournais, Puybelliard...

3- Organisation

- Rechercher et sélectionner des guides professionnels
indépendants ou membres d'une association de guides pour
assurer flexibilité et qualité
- Réfléchir au nombre et à la temporalité de visites
- Transmettre des demandes de prestation et recevoir des devis
- Définir une stratégie pour la promotion des visites

Difficulté de mise en œuvre :



NOS RECOMMANDATIONS

Nous vous suggérons de proposer un nombre de visites guidées limité l'année de démarrage pour tester l'intérêt du public et l'organisation générale du projet.

Nombre de visites recommandées : 4 sur 2 jours de la semaine

- 2 visites avec un guide conférencier
- 2 visites avec un guide naturaliste

Identification de 2 guides différents :

Cela permet de proposer des expertises et des thématiques variées, susceptibles d'intéresser un large public

Si la demande est élevée, le nombre de visites pourra être augmenté progressivement au cours des différentes saisons de l'année.

Un lancement de saison touristique symbolique autour de l'eau et une inauguration expérientielle du point d'information touristique

- Dans le cadre du projet de fiche action de point d'information touristique saisonnier sur la Base de loisirs de Touchegray, un premier départ de visite guidée pourrait être organisé depuis ce site en ouverture de saison.
- Cette visite constituerait un point de départ pour mettre en avant le thème de l'eau, avec le lac en toile de fond, tout en permettant de marquer l'ouverture du point d'information et de lancer la première visite guidée de la saison.
- La première visite pourrait être proposée gratuitement, sous réserve de places disponibles, et être suivie d'un apéritif convivial en présence des participants et des élus.

ACTION N°8

Optimiser la visibilité touristique du territoire en travaillant un plan de communication

Constats:

Nouveau positionnement à définir pour le territoire et actions de communication liées
La CC possède un compte Instagram (555 followers).
Une faible fréquence de publications en lien avec le tourisme sur Instagram.

Porteurs:

Services tourisme et communication CC

Partenaires: Office de Tourisme

MISE EN OEUVRE

1.Diagnostic et analyse

Analyse des outils de communication existants (site web, réseaux sociaux, brochures, signalétique, partenariats).
Évaluation de la visibilité, de l'attractivité et de l'impact des actions passées.
Identification des forces, faiblesses, opportunités et menaces (SWOT) de la communication actuelle.

2. Définition des objectifs

Déterminer les priorités du nouveau plan de communication (notoriété, fréquentation, promotion des événements et activités touristiques, fidélisation des visiteurs).
Définir les publics cibles (touristes, habitants, partenaires, acteurs locaux).
Fixer des indicateurs de performance (nombre de visiteurs, engagement sur les réseaux, retombées presse, etc.).

3. Conception du plan de communication

Élaboration d'une stratégie globale (message, positionnement, image de marque).
Détermination des supports et canaux adaptés : print, digital, réseaux sociaux, presse locale, newsletter, événements.
Planification des actions selon la **saisonnalité touristique** et les temps forts du territoire.

4. Mise en œuvre opérationnelle

Production ou actualisation des supports (brochures, affiches, contenus web et réseaux sociaux, vidéos).
Lancement des actions de communication selon le calendrier défini.
Coordination avec les partenaires locaux (associations, hébergeurs, sites touristiques) pour relayer les messages.

Priorité :



Coûts :

Fonctionnement : 0,4 ETP

Nouveaux supports : 8 000 €

Investissement : 20 000 € pour une agence de communication



Indicateurs :

Augmentation du nombre de personnes touchées par les campagnes de communication

Difficulté de mise en œuvre :



ACTION N°9

Impliquer les habitants volontaires à tester les nouveaux projets d'animation

Constats: Les locaux figurent comme la catégorie de visiteurs la plus importante à l'office de tourisme. Ils peuvent devenir de véritables ambassadeurs du territoire

Porteur :
Office de Tourisme

Partenaires :
Communauté de communes

MISE EN OEUVRE

- 1 - Sélectionner de nouveaux projets à tester et prioriser ceux ou le retour des habitants sont le plus utiles
- 2 - Faire appel à des habitants volontaires via les réseaux sociaux et base de données de l'enquête réalisée en 2025 dans le cadre de la présente étude.
- 3- Limiter le nombre de places pour gérer l'organisation
- 4- Organiser des sessions test (déterminer des horaires accessibles; prévoir un questionnaire de satisfaction et un temps pour les retours collectifs)
- 5- Valoriser la participation des habitants (ex : presse locale, bulletins d'information de la CC).

Difficulté de mise en œuvre :



Priorité :



Coûts :
Fonctionnement : 0,1 ETP



Indicateurs :
Satisfaction des habitants et hausse de la fréquentation des locaux aux projets de l'office de tourisme

ACTION N°10

Organiser des réunions publiques avec les habitants pour leur présenter les projets en cours et pour récolter de nouvelles idées.

Objectif : faire des habitants les premiers ambassadeurs du territoire

Constats:

Les résultats de l'enquête mise en place en été 2025 par le cabinet Immergis confirment que certains habitants sont intéressés pour mieux connaître les actions touristiques du territoire.

Porteur :

Office de Tourisme

Partenaires :

Communauté de communes

MISE EN OEUVRE

- 1 - Planification des réunions : nombre, lieux, dates
- 2 - Définir le contenu : Par exemple : présentation des projets en cours (nouveau guide touristique, programme d'animations et de visites guidées, descriptif d'une activité d'un prestataire...)
- 3- Définir un programme avec un temps de convivialité et d'échanges
- 4- Travailler une méthodologie d'inscription

En 2026, une présentation des priorités du schéma de développement touristique pourrait être faite auprès des habitants

Difficulté de mise en œuvre :



Priorité :



Coûts :

Fonctionnement : 0,1 ETP
Pot de convivialité en fin de présentation



Indicateurs :

Nombre de participants par présentations

ACTION N°11

Valoriser les habitants dans les supports de communication (portraits, interviews, témoignages) afin de renforcer le sentiment d'appartenance et la fierté locale

Constats:

La nécessité de travailler avec les habitants dans le cadre de projet de valorisation

Porteur :

Office de Tourisme

Partenaires :

Communauté de communes

MISE EN OEUVRE

- 1 – Associer les habitants à la création de contenus touristiques.
- 2 – Programmer des actions de contenu sur plusieurs années, par exemple : **Année 1:** portrait de famille locales et interview d'enfants sur leurs activités favorites et leur attachement au territoire. Travailler avec eux leur lien avec l'eau.
- 3- Réfléchir à un mode de sélection (par exemple : appel à participation).
- 4- Prévoir une diffusion des supports de communication en avant première, par exemple lors d'une réunion d'information dédiée aux habitants.
- 5- Associer cette action au plan de diffusion sur les réseaux sociaux

Recommandations : lancer un portrait par an

Difficulté de mise en œuvre :



Priorité :



Coûts :

Fonctionnement : 0,2 ETP
Coût d'une vidéo de 1 min (montage et tournage) : 3 000 €



Indicateurs :

Nombre de portrait réalisés
Satisfaction des habitants

ACTION N°12

Accompagner les communes dans des démarches de labellisation touristique telles que
Villes et Territoires accueillants ou Famille Plus



Constat :

Aucune labellisation sur le territoire

Porteurs :

Communauté de communes et Office de Tourisme

Partenaires :

Communes

MISE EN OEUVRE

1. État des lieux : Faire l'inventaire des actions d'accueil déjà menées par la mairie et les associations locales pour identifier vos points forts.
2. Accord politique : Présenter le projet aux élus pour obtenir leur validation et désigner un élu et un technicien référent.
3. Vote de la délibération : Faire voter officiellement l'adhésion en Conseil Municipal pour autoriser juridiquement la démarche et le budget.
4. Dossier administratif : Remplir le formulaire d'adhésion et rédiger une lettre de motivation signée par le Maire expliquant vos engagements.
5. Finalisation : Envoyer le dossier complet au réseau et régler la cotisation annuelle pour valider l'entrée de la ville.
6. Lancement : Communiquer sur l'adhésion auprès des habitants et commencer à participer aux partages d'expériences entre villes membres.

Difficulté de mise en œuvre :



Priorité :



Cibles : toutes les cibles



Fonctionnement : 0,2 ETP
Elaboration du dossier de candidature par le chargé de mission tourisme
Coût de l'adhésion : 280 €



Indicateurs:

Obtention du label
Résultats attendus: Hausse du nombre de visiteurs et habitants

ACTION N°12

Les critères du label Famille Plus

9 thématiques :

Accueil et information
Animation de la commune
Activités
Découverte & sensibilisation a l'environnement et au patrimoine
Hébergement
Commerces & services
Equipement aménagement transport sécurité
Tarifs adaptes aux familles et/ou aux enfants
Engagement de la commune après labellisation

Question / Critère	Information	Exigence
Les locaux sont accessibles aux personnes avec poussettes	Soit le local est directement accessible avec poussette ou landau, soit il est possible de laisser poussette ou landau à l'extérieur, en sécurité, puis d'entrer avec le(s) enfant(s). Se référer aux normes handicap en vigueur et aux obligations de classements des OTSI.	Obligatoire
La structure d'accueil est intégrée dans une démarche Qualité	L'OT est classé et, éventuellement, s'inscrit aussi dans une démarche Qualité nationale (certification) régionale (FROTSI) ou départementale (UDOTSI) ou dans un label qualité (Tourisme & Handicap, Ecolabel)	Requis
Une attention particulière est portée aux enfants.	Existence d'un coin ou d'un espace enfant visible depuis l'entrée avec tables, chaises, coloriages et/ou petits jeux à disposition des enfants. S'il n'y a pas d'espace enfant (place, sécurité ou autre raison), il existe des procédures précises pour que les enfants se sentent les bienvenus et que leurs parents aient le temps de s'informer : remise d'un cadeau de bienvenue, jeu mural, guide junior etc...	Obligatoire
Une attention particulière est portée aux adolescents	un "accueil spécial ados" est mis en place en début de semaine afin de leur permettre de se rencontrer.	Optionnel
La structure d'accueil prévoit des cadeaux de bienvenue pour les enfants	Prévoir des cadeaux de bienvenue pour les enfants : bonbons, album de coloriage, petit jeu etc... Privilégier des objets écoresponsables. Les adolescents ne seront pas oubliés.	Optionnel
Il existe un coin de change pour les bébés faisant l'objet d'une procédure d'entretien à proximité des lieux fréquentés par les familles, au minimum dans les sanitaires publics au cœur de la station	Spécifiquement dans les espaces d'information et d'accueil. Ex: Tablette rabattable dans les sanitaires aisément accessibles.	Requis



02 Positionnement stratégique autour de l'eau : Définir une identité touristique autour de la ressource en eau



Les actions prioritaires

- Mettre en récit le territoire autour de l'eau.
- Structurer et communiquer sur une offre lisible et cohérente autour de la thématique de **l'eau** en valorisant les sites, activités et initiatives déjà existants : lacs et cours d'eau, lavoirs, moulins, sentiers, prestataires.
- Proposer des visites guidées originales autour de l'eau mettant en avant ses usages sociaux, agricoles, industriels et environnementaux, en partenariat avec les acteurs locaux.
- Proposer une animation thématique en lien avec l'eau pour toucher un large public et valoriser l'identité du territoire (sur plusieurs jours), type Festival de l'eau.
- Identifier un lieu porteur de la thématique de l'eau et du bocage ouvert toute l'année.

CIBLES



Familles

Randonneurs

Visiteurs du Puy du Fou

Locaux

Excursionnistes

ACTION N°13

Raconter une histoire autour de l'eau en mettant en récit le territoire et ses acteurs

Constats:

Absence de positionnement clair sur le territoire face aux sites majeurs à proximité.
Offre riche autour de l'eau sur le territoire mais non valorisée comme autour de la thématique.
Pas de valorisation des 2 Lays.

Porteurs :

L'Office de Tourisme et la Communauté de communes

Partenaires : Acteurs touristiques

MISE EN OEUVRE

1. Diagnostic local de l'eau

Inventaire des lieux en lien avec l'eau (3 lacs, Lays, affluents, lavoirs, moulins, zones humides...).

Recenser l'ensemble de l'offre en lien avec l'eau sur le territoire: hébergeurs, activités, patrimoine...

Recherche historique (archives, cartes anciennes, photos).

Collecte des récits

2. Création d'une identité du territoire autour de l'eau

Ecriture d'une histoire

Structurer une offre lisible et cohérente avec les sites, activités et initiatives déjà existantes

Difficulté de mise en œuvre :



Priorité : 

Cibles : toutes



Coûts:

Fonctionnement: 8 000 € (Supports)
+ 0,5 ETP (Suivi BE)

Investissement : 22 000 € si bureau d'études



Indicateurs : Hausse du nombre de visiteurs

Résultats attendus :
Positionner le territoire autour de l'eau en amont des séjours

ACTION N°14

Adapter la stratégie de communication autour de la thématique de l'eau

Constats:

Absence de positionnement clair sur le territoire face aux sites majeurs à proximité, Offre riche autour de l'eau sur le territoire mais non valorisée, comme autour de la thématique
Pas de valorisation des 2 Lays.

Porteurs :

L'Office de Tourisme et la Communauté de communes

Partenaires : Acteurs touristiques

MISE EN OEUVRE

3.Stratégie de communication

Slogan / charte graphique....

1. Créer une bibliothèque images autour de l'eau pour alimenter les campagnes : 3 lacs, 2 Lays, lavoirs ...
2. Travailler un plan de communication sur l'offre
3. Mettre en avant un positionnement sur les supports de communication Print et web
4. Créer une page vitrine sur la landing page de l'Office de Tourisme.

Difficulté de mise en œuvre :



Priorité



Cibles : toutes



Coûts:

Fonctionnement : 0,2 ETP

Investissement : 10 000 €



Indicateurs : nombre de dépliants distribués et consultations en ligne de la page dédiée

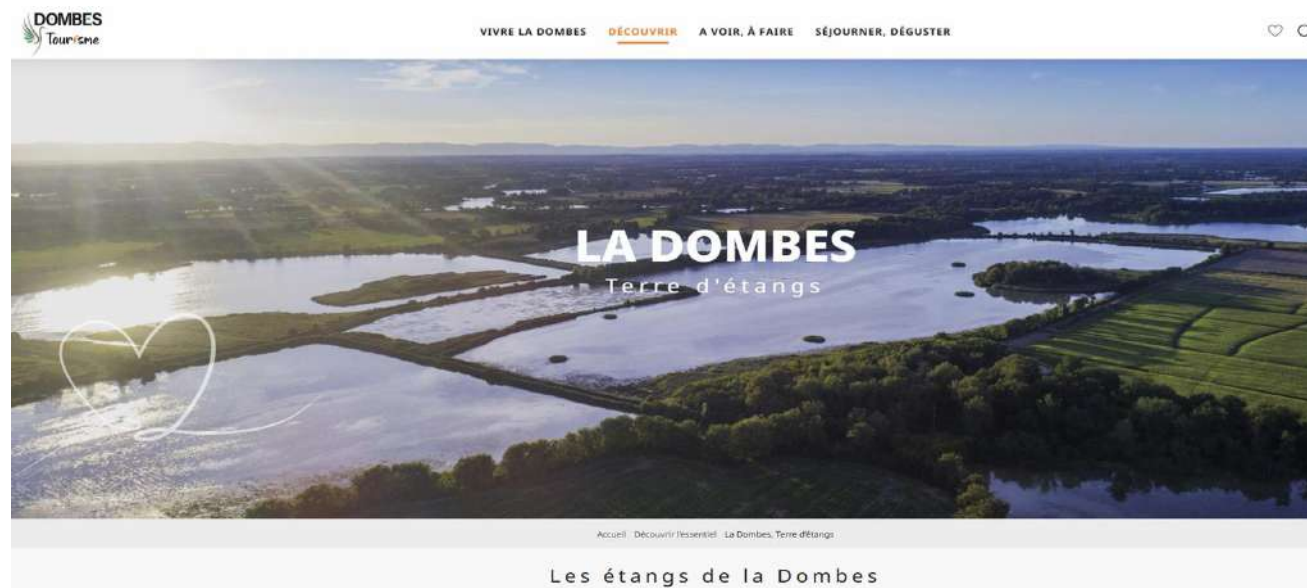
Résultats attendus :

Positionner le territoire autour de l'eau en amont des séjours

Office de Tourisme de Serre Ponçon



Office de Tourisme de Dombes (Aube)



ACTION N°15

Proposer des visites guidées originales autour de l'eau mettant en avant ses usages sociaux, agricoles, industriels et environnementaux, en partenariat avec les acteurs locaux.

Constats:

Absence d'offre de visites autour de l'eau sur le territoire.

Pas de positionnement affirmé autour d'une thématique.

Richesses patrimoniales et naturelles en lien avec l'eau.

Porteurs:

L'Office de Tourisme et la Communauté de communes

Partenaires: Acteurs touristiques

MISE EN OEUVRE

1. Identification des sites à inclure dans la visite
2. Création des contenus pédagogiques et formation des guides (ou des acteurs locaux à la prise de parole).
3. Campagne de communication en lien avec la landing page autour de l'eau
4. Lancement des visites sous la forme d'un événement ponctuel type "Journées de l'Eau") (Cf action suivante)

Difficulté de mise en œuvre :



Priorité :



Cibles : toutes



Coûts :

Fonctionnement : 0,2 ETP

Animateur : 500 € / jour : 10 jours
sur juillet aout : 5 000 €



Indicateurs : nombre de participation aux visites guidées

Résultats attendus :

Enrichir l'offre de visite sur le territoire et positionner le territoire autour de l'eau

ACTION N°16

Proposer une animation thématique en lien avec l'eau



Constats:

Une offre touristique manquant d'un événement emblématique.

Thématique de l'eau à valoriser dans l'offre et la promotion.

Porteurs:

L'Office de Tourisme et la Communauté de communes, les associations

Partenaires: Acteurs touristiques locaux, associations

MISE EN ŒUVRE

1. Lister et choisir les animations possibles autour de la thématique de l'eau afin d'en faire le fil conducteur.
2. Solliciter les associations et acteurs touristiques locaux afin de les mobiliser sur cette animation.

Difficulté de mise en œuvre :



Priorité :



Cibles : Toutes



Coût :

Fonctionnement : 0,3 ETP

Fête de l'eau sur un jour:

100-500 personnes : 15 000 €

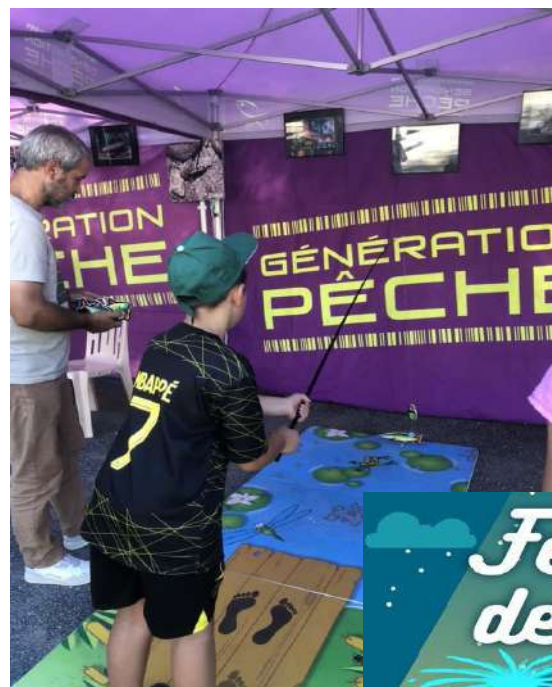


Indicateurs : nombre de visiteurs
Nombre de nuitées et de couverts servis sur ces journées

Résultats attendus: Identification du Pays de Chantonnay comme le territoire de l'eau par les habitants et les visiteurs

Festival de l'eau - Capvern-les-bains

Capvern-les-Bains organise depuis plusieurs années un festival de l'eau regroupant des animations thématiques et des événements marquants pour créer un récit commun autour de l'eau. Les animations se composent de stands proposant des activités ludiques sur des thématiques et des formats variés : ateliers de vulgarisation scientifique, simulation de pêche, marchés de producteurs, accès aux piscines etc. **L'évènement se conclut par un spectacle son, lumière et pyrotechnie toujours sur la thématique de l'eau.**





Constats:

Absence de lieu ouvert toute l'année.
Pas de lieu de visite sur le territoire emblématique.

Porteurs:

L'Office de Tourisme et la Communauté de communes

Partenaires: Acteurs touristiques locaux

MISE EN ŒUVRE

1. Identification d'un lieu existant ou non porteur de la thématique de l'eau
2. Concertation avec Vendée Eau et autres acteurs sur les possibilités

Exemples d'idées d'animations sur site :

- Écriture des scénarios des visites.
- Enregistrement des podcasts et fabrication de la signalétique et du parcours de visite.
- Espace extérieur avec un parcours ludique autour d'un escape game
- Inclure, en fonction du lieu, des balades en canoé avec « brunch sur l'eau »

Difficulté de mise en œuvre :



Priorité :



Cibles : Toutes



Coûts:

Fonctionnement : 1 ETP supplémentaire

Fonctionnement : 10 000 € (étude)
Investissement : Projet simple / petit bâtiment (100 m²) :

1 000 € à 3 000 € / m² construit
Centre d'interprétation plus élaboré : 2 000 000 € pour 700 m² (incluant aménagements extérieurs)



Indicateurs :

Nombre de visiteurs à l'année

Résultats attendus: Lieu ouvert toute l'année permettant de capter les touristes de passage

ACTION N°1 7

La majorité des Maisons de l'Eau françaises sont des équipements pédagogiques, pas des musées lourds

- La réhabilitation de bâtiments existants est la norme (moulins, usines, bâtiments techniques).
- La scénographie est le principal poste de coût quand on vise le grand public.
- Les modèles économiques reposent surtout sur les subventions, rarement sur la billetterie seule.
- Les projets les plus durables combinent : expositions, animations et extérieur aménagé

Nom / Type de Maison de l'Eau / Rivière	Localisation	Type de bâtiment / site	Surface / échelle	Budget d'investissement estimé	Modèle de fonctionnement
Maison de l'Eau – Arche de la Nature	Le Mans (72)	Réhabilitation d'un bâtiment industriel	300–600 m²	> 1 M€	Gratuit / inclus dans grand parc
Maison de l'Eau de Buros	Pyrénées-Atlantiques (64)	Bâtiment rénové	150–250 m²	100 k€ - 300 k€	Gratuit
Maison de l'Eau des Plantiers	Gard (30)	Moulin et extérieur réaménagés	~200 m² + sentiers	200 k€- 500 k€	Billetterie
	Le Boulou (66)	Nouveau bâtiment dédié	500–800 m²	1,5 M€ - 2,5 M€	Billetterie
Maison de l'Eau à Renaison	Loire (42)	Équipement municipal	200–300 m²	300 k€– 600 k€	Gratuit
Maison de la Rivière	Montaigu-Vendée (Vendée)	Site naturel et ancien moulin	Site de 10 ha, moulin réaménagé	≈ 200 k€– 600 k€ (estimation modérée)	Gratuit et activités payantes (barques/jeux)



03

Développement de l'offre d'activités de plein air : Renforcement des activités autour des 3 lacs et structuration de l'offre de randonnée



Les actions prioritaires

- Renforcer et diversifier l'offre autour du Sentier d'Amanéa
- Requalifier le site de Touchegray : nouvelles activités, offre 4 saisons, connecter le site de Touchegray avec le Village Vacances et l'hôtel-restaurant Le Moulin Neuf
- Identifier une nouvelle activité autour du lac de Rochereau : activités autour des 4 piliers de l'eau
- Promouvoir l'offre de randonnées pédestre et d'itinérance du territoire
- Promouvoir le cyclotourisme et déployer le label accueil vélo
- Valoriser le tourisme autour de la pêche (Lac de la Vouraie)

CIBLES



Familles

Randonneurs

Visiteurs du Puy du Fou

Locaux

Excursionnistes

Cyclotouristes et
randonneurs en itinérance

ACTION N°18

Redynamiser le Sentier d'Amanéa sur les supports de communication (récit, narration, cibles...) et développer ses activités.

Constats:

Site clé du territoire apprécié des visiteurs et habitants
Ciblage actuel pour un public jeune
Potentiel de développement en haute saison pour un public à la recherche de fraîcheur

Porteurs :

L'Office de Tourisme, la Communauté de communes

Partenaires : Société d'étude en scénographie

MISE EN OEUVRE

1. Définir un cahier des charges afin de redéfinir les cibles, le récit et la scénographie du parcours
2. Allonger le parcours pour une balade plus longue sur une journée
3. Mise en œuvre d'observatoires ornithologiques immersifs : Installer des affûts modernes, architecturaux et pédagogiques pour l'observation des oiseaux, équipés de longues-vues gratuites.
4. Packs "Pique-nique de Terroir" : Créer un partenariat avec les producteurs pour proposer des paniers garnis à réserver en ligne et à récupérer dans des casiers connectés au départ du sentier en période estivale.
5. Stations de "Bains de Forêt" (Shinrin-yoku) : Aménager des zones de repos spécifiques avec des hamacs en bois ou des plateformes de yoga face à l'eau, pour encourager la contemplation.

Difficulté de mise en œuvre : 

Priorité : 

Cibles : Toutes cibles



Coûts:

Fonctionnement : 0,3 ETP

Communication et supports : 5 000 €

Investissement :

Observatoire 25 000 € 50 000 €

Casiers Connectés 12 000 € 22 000 €

Station Bien-être 8 000 € - 15 000 €

Total estimé: 90 000 €



Suivi évaluation

Nombre d'utilisateurs du sentier

Satisfaction des utilisateurs

Résultats attendus: Diversifier les publics du sentier, apporter de la nouveauté

Aménagement de
« Sylvatorium » dans le
Sancy des espaces de
détente au cœur d'une
foret



Parcours avec
aménagement à
Albertville



Constats:

Offre de randonnées
pédestre mature
Projet de boucle sur les 3
lacs
évènement international
sur lequel s'appuyer
Cibles familiale et jeunes
urbains à capter

Porteurs:

L'Office de Tourisme, la
Communauté de
communes

Partenaires: association,
R4JC, acteurs
touristiques.

MISE EN OEUVRE

1. Mise en tourisme de la boucle autour des trois lacs
2. Renforcer la présence des sentiers existants et de la boucle sur les applications GPS (Cirkwi, Visorando)
3. Scénariser certains sentiers autour du patrimoine local (patrimoine industriel, vallée du Lay) pour transformer la marche en récit.
4. Confort et services : aménager des haltes (points d'eau, abris) au niveau de points stratégiques
5. Valoriser l'offre des R4JC toute l'année

Difficulté de mise en œuvre : ■ ■ ■

Priorité : ★ ★ ★

Cibles : Urbains,
Randonneurs, familles,
locaux



Coûts:

Fonctionnement : 0,5 ETP
Cout animation, communication : 15 000 €
Investissement :
Aménagement d'une aire de repos :
de 500 € à 15 000 €



Indicateurs : Augmentation du
nombre de randonneurs en
itinérance

Résultats attendus : Valoriser
l'itinérance sur le territoire

ACTION N°19

Halte pour
randonneurs avec
toilettes et abris

Niveau	Aménagements inclus	Coût estimatif (€/halte)
Basique	totem informations, 1 banc	500 € – 1 500 €
Standard	Bancs (2) , table, poubelles , totem informations	1 500 € – 4 000 €
Confort	Abri simple (toit), mobilier , totem informations	4 000 € – 8 000 €
Équipée	Abri , mobilier, borne d'eau, totem informations	8 000 € – 15 000 €
Premium	Aménagement complet , fontaine , totem informations	15 000 € – 30 000 €

Halte « Insolite
Cabanétapes »



Renforcer l'offre de randonnée pour les cyclotouristes

Constats:

Présences de boucles cyclables et circuits Vendée Vélo
Labellisation en cours d'hébergements accueil vélo
Projet de boucle en itinérance entre les lacs

Porteurs:

L'Office de Tourisme et la Communauté de communes

Partenaires: Acteurs touristiques

Subventions: Fonds Vélotourisme à suivre en 2026

MISE EN ŒUVRE (1/2)

1. Diagnostic et Sécurisation du réseau

- Continuité cyclable : Créer des liaisons sécurisées entre la gare de Chantonay, le centre-ville, la Vendée Vélo et les départs de boucles
- Signalétique directionnelle : Harmoniser le balisage avec la charte départementale pour une lisibilité parfaite aux intersections.

2. Équipement et aires de Services – Maillage du territoire

- Stations de réparation : Installer des bornes de gonflage et des kits d'outils en libre-service aux points névralgiques au niveau de la Vendée à Vélo, de la grande boucle en projet et les sites clés (Gare, Base de Touchegray, Village Vacances, Vouraie, Rochereau).
- Recharge électrique : Multiplier les bornes de recharge pour VAE (Vélos à Assistance Électrique) chez les commerçants et sur les aires de repos.
- Mobilier "Cyclo" : Installer des racks à vélos sécurisés et des tables de pique-nique abritées tous les 15-20 km sur les itinéraires du territoire

Difficulté de mise en œuvre :



Priorité :



Cibles : Cyclotouristes, familles, urbains



Coûts:

Fonctionnement : 0,1 ETP + chargé de mission mobilité de la CC
Communication et animation : 5 000 €
Investissements: 20 000 € – 30 000 €



Indicateurs : Augmentation du nombre de cyclotouriste

Résultats attendus: Identification des circuits cyclo

MISE EN ŒUVRE (2/2)

3. Structuration de l'offre

- Services d'itinérance : Encourager la création d'un service local de transfert de bagages pour les randonneurs en itinérance
- Location et maintenance : Renforcer le parc de location de VAE déjà géré par la Communauté de communes et créer un partenariat avec un réparateur

4. Digitalisation

- Référencement GPS : Intégrer systématiquement tous les tracés sur les applications (Geovelo, Komoot, Strava).

5. Promotion et Événementiel

- Événements "Vélos & Terroir" : Organiser des randonnées cyclistes gourmandes avec haltes chez les producteurs locaux
- S'appuyer sur le championnat du cyclisme en 2026 pour communiquer sur l'offre
- Offres "Train et Vélo" : Communiquer sur l'accessibilité du territoire depuis la gare pour capter la clientèle urbaine (La Roche-sur-Yon, Nantes) sans voiture.

Type d'aménagement vélo30000	Coût unitaire estimé (€ HT)
Arceau vélo	250 € / unité
Abri vélo (non sécurisé)	3 500 € pour 5 places
Box vélo sécurisé	1 500 € à 4 000 € / place
Station de gonflage vélo	1 200 € à 2 000 €
Station / borne de réparation vélo	1 250 € à 2 100 €
Station réparation et recharge vélo	2 500 € à 3 000 €
Borne de recharge VAE (simple)	2 000 € / unité
Aire de repos vélo (incluant signalétique)	200 € à 50 000 €+

ACTION N°21

Déployer le label Accueil Vélo auprès des professionnels du tourisme en identifiant les hébergeurs, restaurants, sites touristiques et en les accompagnant pour obtenir le label.

Constat:

Peu d'établissements labellisés sur le territoire.
Cyclotouristes sensibles à ce label, gage d'un accueil de qualité.

Porteurs:

Hébergeurs ou acteurs à proximité d'un itinéraire cyclable

Aide à la labellisation :
Office de Tourisme.

Partenaires:

Hébergeurs et autres acteurs touristiques

Subvention: suivre le fonds tourisme à vélo en 2026

MISE EN OEUVRE

1. Identifier les prestataires situés à proximité des itinéraires cyclables du territoire

Tronçon de la Vendée Vélo de Saint-Martin-des-Noyers à Sigournais

Hébergeurs situés sur le projet de boucle en itinérance et sur les boucles actuelles

2. Présenter le dispositif et les critères nécessaires pour être labellisé
3. Aider à l'accompagnement de la labellisation des prestataires intéressés par la démarche.
4. Valoriser les acteurs labellisés sur les différents supports de communication

Difficulté de mise en œuvre :



Priorité



Cibles : Cyclotouristes



Coûts:

Fonctionnement : 0,2 ETP



Indicateurs : augmentation du nombre d'établissements labellisés
Résultats attendus : Qualification de l'offre et visibilité en hausse

ACTION N°22

Structurer et dynamiser l'offre de randonnées équestre

MISE EN OEUVRE

1. Diagnostic et maillage : Inventaire des sentiers existants pour identifier les zones à adapter (élagage haut pour les cavaliers, sols souples, points de vue remarquables), réfléchir en « portes d'entrées » avec la Route Européenne d'Artagnan qui passe au Puy du Fou – envisager des connexions
2. Aménagements prioritaires : Installation des infrastructures de base : parkings pour vans, barres d'attache, points d'eau, et pose d'une signalétique hybride (pédestre/équestre/numérique).
3. Structuration du réseau de services : mise en place de partenariats avec les gîtes et commerçants locaux pour créer des labels "Accueil Rando Equestre" (gestion des bagages, accueil des chevaux, paniers repas).
4. Mise en ligne des parcours sur les applications spécialisées et création de contenus narratifs (QR codes, storytelling sur le patrimoine).
5. Organisation d'événements tests (randonnées gourmandes, nocturnes) pour promouvoir l'offre et attirer les premiers flux hors-saison en lien et faire le lien avec les R4JC.

Difficulté de mise en œuvre :



Constat:

Offre limitée et peu valorisée

Un itinéraire traverse le Bocage Vendéen en passant par le lac de Rochereau et son barrage, le Manoir de Ponsay à Chantonay et enfin rejoindre la commune de Sainte-Cécile.

Tourisme équestre en développement en France avec un nombre de licenciés en hausse depuis plusieurs années

Tourisme de niche

Porteurs:

L'Office de Tourisme et la Communauté de communes

Partenaires: Acteurs touristiques

Priorité :



Cibles : Touristes équestres



Coûts:

Fonctionnement: 0,4 ETP
Communication et animation : 5 000 €
Investissement : selon aménagement à minima 30 000 €



Indicateurs :

Nombre d'acteurs labellisés, nombre de dépliants téléchargés
Résultats attendus: Disposer d'une offre équestre mature

Constats:

Des équipements touristiques proches peu connectés entre eux
Une signalétique non harmonisée

Porteur :

Commune de communes Chantonay

Partenaires: Communes

MISE EN ŒUVRE

1. Lancement d'un marché pour la signalétique
2. Diagnostic de l'existant (inventaire, état, manques)
3. Concertation des acteurs et usagers
4. Élaboration de la charte signalétique
5. Définition du plan d'implantation
6. Fabrication de la signalétique
7. Pose et installation sur site
8. Communication et valorisation
9. Suivi, entretien et évaluation

Difficulté de mise en œuvre :



Priorité :



Cibles : toutes présentes sur la zone



Coûts:

Fonctionnement : 0,2 ETP

Investissement : 3 000 € – 6000 €
pour le design jusqu'à 20 000 € pour
un plan d'implantation
750 € / Panneaux sans la pose



Indicateurs : augmentation du nombre d'utilisateurs des itinéraires
Résultats attendus: meilleure identification de l'offre

ACTION N°24

Requalifier le site de Touchegray : nouvelles activités, offre 4 saisons, connecter le site de Touchegray avec le Village Vacances et l'hôtel-restaurant Le Moulin Neuf

Constats:

Forte demande des visiteurs et des habitants pour des activités de plein-air autour des lacs
Demande d'activités pour un public jeune et familial

Porteurs:

Opérateur privé

Partenaires:

Département (ENS),
Vendée Eau, Office de
Tourisme et Communauté
de communes

MISE EN OEUVRE

1. Diagnostic et étude préalable

Étude de faisabilité sur l'aménagement du site : analyse des espaces existants, contraintes techniques et environnementales.
Identification des publics cibles : familles, adolescents, scolaires, touristes, locaux.
Cartographie des flux : circulation piétons, vélos, véhicules et liaison avec village vacances / Moulin Neuf.
Étude économique et touristique : prévision de fréquentation, retombées économiques et potentiel saisonnier.

2. Conception et planification des activités

Sélection des activités : tyrolienne, parcours accrobranche, VTT, randonnées, ateliers culturels et pédagogiques.
Planification 4 saisons : définir les activités et événements phares pour chaque période (printemps, été, automne, hiver).
Programme annuel : créer un calendrier d'animations pour assurer une fréquentation régulière.

Difficulté de mise en œuvre :



Priorité



Cibles : Familles, locaux



Coûts:

Fonctionnement : 0,5 ETP
Animation et com : 20 000 €
Investissement :
Etudes de faisabilité (10 000 € à 25 000 €)
Travaux légers : 500/m² : 20 000 €
Construction et exploitation d'une nouvelle activité assurée par un opérateur privé



Indicateurs : Fréquentation du site et de la zone
Résultats attendus : dynamiser le pôle de Touchegray

ACTION N°24

Requalifier le site de Touchegray : nouvelles activités, offre 4 saisons, connecter le site de Touchegray avec le Village Vacances et l'hôtel-restaurant le Moulin Neuf

MISE EN ŒUVRE (2/2)

3. Aménagements et infrastructures

- Installations techniques : plateformes et lignes de tyrolienne, parcours accrobranche, équipements de sécurité....
- Ateliers pédagogiques : Proposer des animations sur les ailes de saisons et pendant les vacances scolaires: escape game, balade commentée (Cf guide conférencier), ateliers de peinture etc..
- Disposer d'un lieu couvert pour proposer des animations en lieu clos.



Saison	Activités phares	Événements / Animations spécifiques
Printemps	Randonnées découvertes, ateliers nature, tyrolienne	Chasse aux œufs, balades thématiques nature
Été	Parc accrobranche et tyrolienne, VTT, expositions, ateliers créatifs	Festivals, concerts en plein air, ateliers famille
Automne	Parcours pédagogiques (récolte de feuilles, biodiversité)	Fête de la nature, animations scolaires
Hiver	Parcours couverts ou circuits ludiques, ateliers créatifs à l'abri (Village Vacances, Salle du Moulin neuf)	Animations Noël, contes et légendes, circuits lumineux autour du lac

Parc accrobranche Lacanau - *Communauté de communes Médoc Atlantique*

La collectivité a soutenu, avec l'appui de l'Office national des forêts, la mise en place d'un parc accrobranche privé au sein de la forêt domaniale au moyen d'une convention d'occupation. L'activité a été intégrée dans l'écosystème touristique local (circuits touristiques, partenariats etc).



Adventure Forest - Parcours accrobranche et hébergements insolites - *Parc naturel régional des Gorges du Verdon*

Parcours accrobranche situé dans le parc naturel régional des Gorges du Verdon qui appuie et accompagne des projets de ce type. Le site combine parcours aventure dans les arbres et hébergements insolites sous forme de tentes suspendus sur le site.



ACTION N°25

Connecter les équipements entre eux : jalonnement Village vacances vers Touchegray et l'hôtel-restaurant Le Moulin Neuf pour créer un "pôle touristique" et encourager les flux d'un site à l'autre



Constats:

Des équipements touristiques proches géographiquement pas connectés entre eux

Porteurs:

Communauté de communes et Commune de Chantonnay

Partenaires: Village vacances et Moulin neuf

MISE EN OEUVRE

1. Identifier les axes qui permettraient de créer un jalonnement piétons/vélos afin de relier ces trois sites situés à proximité et d'en faire un pôle d'attraction plus important proposant à la fois de l'hébergement, des activités de plein-air et de la restauration sur un seul site.
2. Lister et choisir les différents types d'aménagements possibles et/ou de signalétique
3. Etablir un marché public pour la réalisation des travaux et la création d'un balisage

Difficulté de mise en œuvre :



Priorité :

Cibles : Cyclotouristes, familles, clientèle du Puy du fou



Coûts:

Fonctionnement : 0,1 ETP
Investissement : variable en fonction du type d'aménagement choisi
Plan de jalonnement et 15 panneaux : 15 000 €



Indicateurs : augmentation du nombre des flux piétons et cyclistes entre les sites
Résultats attendus: encourager les flux sur place

Connecter les équipements entre eux : jalonnement entre le Village Vacances vers la Base de loisirs de Touchegray et l'hôtel-restaurant Le Moulin neuf

Camping les Rives du Lac - Haute Pyrénées

Dans une stratégie de slow tourisme, ce camping met d'abord en avant sa proximité avec un lac accessible facilement à pied comme argument de vente.



Exemples d'aménagements possibles



Signalétique à destination des piétons



Bandes cyclables



Marquage au sol légitimant la place des piétons et des cyclistes sur ces itinéraires

Proposer une activité structurée au lac de la Vourais autour de la pêche.



Constats:

Absence d'une activité structurée autour de la pêche

Porteurs:

L'Office de Tourisme, la Communauté de communes, les associations

Partenaires:

Association de pêche du Département, La Perche chantonnaisienne, Acteurs touristiques locaux

MISE EN OEUVRE

1. Identifier un site propice aux activités de pêche
2. Partenariats : Signer les conventions avec Vendée Eau et la Fédération de Pêche pour sécuriser l'accès au site.
3. Conception : Recruter un moniteur diplômé et créer les supports pédagogiques liant la pêche aux enjeux de l'eau.
4. Équipement : Acheter le matériel (float-tubes, cannes) et aménager un accès sécurisé à l'eau
5. Test : Réaliser une session d'essai avec un groupe pilote pour valider la sécurité et le rythme de l'activité.
6. Promotion : Lancer la billetterie à l'Office de Tourisme et diffuser un clip vidéo immersif sur les réseaux sociaux.
7. Lancement : Ouvrir officiellement l'activité au public et mettre en place un suivi de satisfaction des visiteurs.

Priorité :



Cibles : touristes pêcheur



Coûts

Fonctionnement : 0,1 ETP
Moniteur pêche (300 € / activités) pour 10 activités : 3 000 €
Investissement : 12 000 € (matériel, supports...)



Suivi évaluation

Nombre de participants aux activités

Résultat attendu: Offre structurée autour de la pêche

Difficulté de mise en œuvre :



ACTION N°27

Aménager autour du lac de Rochereau, un parcours présentant des œuvres artistiques en lien avec l'histoire de l'eau autour de 4 piliers (industriel, agricole, social et environnemental) représentant 4 œuvres.

Constats:

Absence de parcours guidé sur le site de Rochereau

Porteurs:

L'Office de tourisme, la Communauté de communes, les associations

Partenaires: Acteurs touristiques locaux

MISE EN ŒUVRE

1. Travaux de repérage du tracé ou à défaut proposer une déambulation au niveau du restaurant
2. Appel à projets artistiques et sélection des créateurs.
3. Travaux d'aménagement du sentier.
4. Installation des œuvres et inauguration pour la saison touristique 2028.

Difficulté de mise en œuvre :



Priorité :



Cibles : Toutes



Coûts :

Fonctionnement : 0,5 ETP
Communication et animation : 8 000 €

Investissement :
Aménagement « sentier simple en terre gravier »: 60 000 € pour 2km
commandes artistiques (4 œuvres) : 60 000 €
Médiation numérique avec des bornes : 10 000 €
Total estimé : 280 000 €



Suivi évaluation

Nombre d'utilisateurs du sentier

ACTION N°27

LE SENTIER SCULPTUREL DE MAYRONNES

MAYRONNES (Aude)

Sur un circuit d'art et de randonnée s'ouvrant sur le paysage immense des Hautes-Corbières, le Sentier sculptural de Mayronnes présente des œuvres d'art contemporaines en pleine nature, entre vignes et garrigues, implantées dans le paysage et composant avec lui. Ce sentier est gratuit, la randonnée est facile. Circuit d'art et de randonnée de 5 km



LE CIRCUIT DES SCULPTURES DE MARBRE

CAUNES-MINERVOIS (Aude)

A voir au départ du parking devant l'école (Esplanade de l'Europe), à l'entrée de Caunes-Minervois, où de nombreuses sculptures sont présentées le long de la rivière de l'Argent double, puis dans le village et le long de la route qui mène aux carrières. Circuit en plein air. Gratuit.



Coût d'une œuvre (conception/réalisation) : 20 000€ /œuvre

04 Structurer le tourisme d'affaires : travail sur l'offre et le réseau



Les actions prioritaires

- Recenser l'offre par typologie afin de disposer d'une base complète et fiable pour structurer l'offre.
- Communiquer sur des supports dédiés au tourisme d'affaire pour valoriser les équipements, services et expériences auprès des entreprises et groupes professionnels
- Participer à des événements locaux autour du tourisme d'affaires

CIBLES



Entreprises du territoire

Séjours affaires

ACTION N°28

Recenser l'offre par typologie afin de disposer d'une base complète et fiable pour structurer l'offre et se rattacher aux dispositifs existants.

Constats :

Une offre d'accueil de rencontres professionnelles sur le territoire présente mais peu structurée.

Tissu économique dense:
Demande existante par les entreprises du territoire en nombre

Porteurs :

L'Office de Tourisme et la Communauté de communes

Partenaires : Acteurs touristiques

MISE EN ŒUVRE

1. Segmentation de l'offre pour définir les catégories (hôtels avec salles de réception, salle de réception uniquement, salle de mariages, salle de séminaires mixte, salle de réunion, espace de team building etc..) et les critères techniques comme la capacité ou l'accès.
2. Poursuivre l'inventaire et collecte : relancer une enquête exhaustive auprès des prestataires locaux pour collecter les données logistiques, tarifaires et les équipements disponibles (pour ceux qui n'ont pas répondu à la précédente enquête)
3. Réaliser des audits sur site pour valider la conformité des infrastructures, la qualité du service et la capacité réelle des espaces.
4. Centraliser les informations dans un outil de gestion dynamique permettant une mise à jour régulière et une extraction rapide des données.
5. Analyser l'offre recensée pour identifier les manques stratégiques et orienter les futurs investissements ou actions de prospection.
6. Valoriser ce catalogue complet pour renforcer la crédibilité de la destination auprès du Département et de la Région
7. Se rattacher aux clubs d'entreprises existants sur le territoire

Difficulté de mise en œuvre :



Priorité :



Cibles : Touristes d'affaires



Coûts:

Fonctionnement : 0,2 ETP



Indicateurs :

Nombre d'équipements recensés
Nombre d'évènements accueillis

ACTION N°29

Communiquer sur des supports dédiés au tourisme d'affaire pour valoriser les équipements, services et expériences auprès des entreprises et groupes professionnels

Constats:

Une offre d'accueil de rencontres professionnelles sur le territoire mais peu structurée
Tissu économique dense : Demande existante par les entreprises du territoire en nombre

Porteurs:

L'Office de Tourisme et la Communauté de communes

Partenaires: Acteurs touristiques

MISE EN ŒUVRE

1. Définir le budget global, le calendrier de déploiement et les cibles prioritaires (entreprises locales, agences, RH, décideurs)
2. Réaliser des reportages photos / vidéos professionnels et collecter les fiches techniques actualisées de chaque lieu ou service recensé.
3. Créer le « Guide de l'Organisateur » sur le site de l'Office de Tourisme
4. Lancement : diffuser les supports via une campagne LinkedIn ciblée et l'envoi de newsletters spécialisées à une base de données qualifiée.

Difficulté de mise en œuvre



Priorité :



Cibles : Touristes d'affaires



Coûts:

Fonctionnement : 0,2 ETP
Communication et animation : 8 000 €



Indicateurs :

Nombre de supports téléchargés ou diffusés
Résultats attendus: Meilleure connaissance de l'offre sur le territoire

ACTION N°30

Participer à des évènements locaux autour du tourisme d'affaires

Constats:

Une offre d'accueil de rencontres professionnelles sur le territoire mais peu structurée
Tissu économique dense: Demande existante par les entreprises du territoire en nombre

Porteurs:

L'Office de Tourisme et la Communauté de communes

Partenaires: Acteurs touristiques

MISE EN OEUVRE

1. Cibler les événements prioritaires comme le Vendée Meetings à La Roche-sur-Yon (édition 2025) ou Rendez-vous en France (Atout France) en lien avec la Région ou le Département.
2. Concevoir des offres "clé en main" associant les lieux de Chantonnay à des expériences locales comme la proximité immédiate du Puy du Fou.
3. Préparer des supports digitaux et physiques (QR codes, plaquettes) valorisant les équipements et les richesses du territoire.
4. Traiter les contacts qualifiés en envoyant une proposition personnalisée ou une invitation à visiter les équipements de Chantonnay.
5. Attirer des séminaires sur le territoire

Difficulté de mise en œuvre 

Priorité :



Cibles : Touristes d'affaires



Coûts:

Fonctionnement : 0,2 ETP
Location et stand : 5 000 €
Logistique 1500 €
Communication: 2 000 €
Total salons : 8 500 €
Communication ciblée pour attirer des salons : 5 000 €



Indicateurs :

Nombre de salons auxquels l'OT a participé
Nombre de prospects touchés lors des salons

ACTION N°30

Les salons B2B en France



Organisateur / Événement	Lieu	Date	Format	Notes
Département de la Vendée : Vendée Meetings	La Roche-sur-Yon	25 nov. 2025	Salon pro MICE B2B	1re édition du salon MICE en Vendée (vendee-congres-seminaires.com)
Atout France: Rendez-vous en France	National (souvent autre ville)	Variable	Grand salon B2B tourisme	Délégation pays de la Loire présente (Région Pays de la Loire)
Nantes Métropole : Matinales / workshops Tourisme d'affaires	Nantes / métropole	Variable	Rencontres pro & networking	Animés par Bureau des Congrès (bureaudescongres-nantes.fr)
RX France - IFTM Top Resa	Paris	Septembre	Salon tourisme pro & MICE	Salon clé pour pros (Wikipédia)

05

Développement et valorisation du patrimoine culturel :

Valorisation du patrimoine bâti (châteaux, logis, musées locaux) et des initiatives culturelles en lien avec le tourisme.



- Améliorer les parcours de visite au sein des communes de façon homogène en proposant des découvertes culturelles immersives
- Accompagner les sites et les associations culturelles existants (travail sur la saisonnalité, aide pour la communication)
- Valoriser l'offre de patrimoine privée

CIBLES



Familles

Randonneurs

Visiteurs du Puy du Fou

Locaux

Excursionnistes

Seniors amateurs de culture

ACTION N°31

Faire vivre le patrimoine des communes de façon homogène en proposant des découvertes culturelles immersives (qr code, audios...) pour guider et enrichir l'expérience du visiteur

Constats:

Visites au sein des communes non harmonisées
Peu de lien avec les associations d'un même village (Cf. Sigournais)

Porteurs :

Entreprise spécialisée, l'Office de Tourisme et la Communauté de communes

Partenaires : Acteurs touristiques

MISE EN ŒUVRE

Inventaire et sélection des sites patrimoniaux et des circuits

Lancement d'un marché:

1. Rédaction des contenus culturels et pédagogiques
2. Conception graphique et technique des supports numériques
3. Création et impression des panneaux ou totems
4. Mise en place des QR codes et contenus interactifs
5. Tests et retours utilisateurs
6. Lancement officiel et communication
7. Suivi, mise à jour et enrichissement continu des contenus

Difficulté de mise en œuvre :



Priorité :



Cibles : Toutes



Coûts:

Fonctionnement : 1 ETP ou BE
0,5 si suivi de BE

Communication : 8 000€

Étude : 20 000€

Investissement :

Lancement : Jusqu'à 10 000 € pour 15 points d'intérêts/commune et 1500 € par an pour l'hébergement du contenu



Indicateurs : Nombre de visiteurs en hausse

Résultats attendus:

Valorisation du patrimoine des communes

ACTION N°32

Accompagner les sites et les associations culturelles existants (travail sur la saisonnalité, aide pour la communication).

Constats:

Peu d'harmonie des heures d'ouvertures des sites
Peu de lien avec les associations d'un même village (Cf. Sigournais)
Intégration du Prieuré de Gramont dans la stratégie touristique

Porteurs :

Entreprise spécialisée, l'Office de Tourisme et la Communauté de communes

Partenaires : Acteurs touristiques

MISE EN ŒUVRE

- 1. Identification et mobilisation des acteurs culturels
Recensement des sites et associations culturelles du territoire et prise de contact afin de présenter l'action et d'identifier les structures volontaires.
Pour le Prieuré de Grammont : prendre en compte les scenarios d'évolution du site dans la stratégie (étude en cours)
- 2. Diagnostic des besoins
Réalisation d'un état des lieux pour chaque structure (fonctionnement, programmation, fréquentation, périodes d'activité, outils de communication existants) afin d'identifier les besoins et les marges d'amélioration, notamment en matière de saisonnalité et de visibilité. Identifier les freins aux horaires d'ouvertures restreints.
- 3. Définition d'un accompagnement personnalisé
Élaboration, avec chaque acteur, d'un plan d'accompagnement adapté : ajustement de la programmation sur l'année, diversification des périodes d'animation, choix des outils et des messages de communication,
- 4. Appui à la mise en œuvre opérationnelle
Accompagnement concret des structures dans la mise en œuvre des actions définies : conseils méthodologiques, aide à la planification, soutien à la création ou à l'amélioration des supports de communication (print, web, réseaux sociaux).

Priorité : 

Cibles : Toutes



Coûts:
Fonctionnement : 0,2 ETP
Support de communication : 5 000 €



Indicateurs : Nombre de visiteurs en hausse
Résultats attendus:
Valorisation du patrimoine des communes

Difficulté de mise en œuvre : 

Faire vivre le patrimoine des communes de façon homogène en proposant des découvertes culturelles immersives (qr code, audios...) pour guider et enrichir l'expérience du visiteur

Histopad - Palais des papes d'Avignon

Afin de rendre la visite plus ludique et enrichissante, le Palais des papes d'Avignon a créé un dispositif de visite numérique appelé "Histopad". Cette visite en réalité augmentée permet de révéler la disposition ancienne des pièces du palais et de suivre un parcours commenté pour mieux accompagner la compréhension du lieu et de son histoire.



Parcours Naya et les clefs perdues - Office de tourisme Vie et Boulogne

L'Office de tourisme Vie et Boulogne a mis en place une application à destination des familles visant à faire découvrir le territoire de façon ludique au travers de 5 jeux de pistes reliés entre eux par un personnage : Naya. Ce projet a été financé en grande partie par des fonds européens et a été co-construit avec les différentes communes, associations dont l'activité affère au patrimoine etc.



ACTION N°33

Intégrer le patrimoine privé dans l'offre de visite du territoire

Constats:

Une offre patrimoniale privée en dehors de l'offre touristique à valoriser

Porteurs :

L'Office de Tourisme et la Communauté de communes

Partenaires : Communes
Acteurs touristiques

MISE EN ŒUVRE

1. Recenser le patrimoine privé: Logis, lavoirs, châteaux, etc...à l'aide des communes
2. Identifier des lieux à intérêt touristique pouvant être ouverts au public ou intégrés à des parcours thématiques, afin d'enrichir l'offre et de proposer de nouvelles expériences.
3. Engager un dialogue avec les propriétaires
4. Identifier les possibilités de coopération : ouverture au public, sentier découverte etc..

Difficulté de mise en œuvre :



Priorité :



Cibles : Toutes cibles et amateurs de visites culturelles et patrimoniales



Coûts:

Fonctionnement : 0,2 ETP
Communication et animation :
5 000 €



Indicateurs : nombre de sites recensés

Résultats attendus: Proposer une nouvelle offre culturelle

06

**Construire une offre
autour du tourisme
gourmand et des
producteurs locaux :**
produits locaux à
valoriser dans
l'expérience touristique,
restaurateurs à impliquer
dans les démarches.



Les actions prioritaires

- S'appuyer sur le projet alimentaire et agricole territorial pour valoriser l'offre et les producteurs locaux
- Intégrer les producteurs locaux et les artisans d'art dans la stratégie touristique à travers une boucle découverte sur le territoire et producteurs à proximité et hors territoire dans une logique de « camp de base ».
- Mettre à disposition une box de produits locaux chez les hébergeurs ou sites touristiques
- Créer du lien avec les restaurateurs
- Lancer des expérimentations avec les restaurateurs

CIBLES



Familles

Randonneurs

Visiteurs du Puy du Fou

Locaux

Excursionnistes

Touristes d'affaires

Touristes en itinérance

ACTION N°34

S'appuyer sur le projet alimentaire et agricole territorial pour valoriser l'offre et les producteurs locaux

Constats:

Peu de connexion entre les différents services de la communauté de communes entre PAT et Tourisme

Porteurs :

L'Office de Tourisme et la Communauté de communes

Partenaires : Acteurs touristiques

MISE EN OEUVRE

1. Initier des rencontres avec le chargé de mission PAAT de la CCPC afin de croiser les actions communes et les synergies : Marché festif de producteur auprès des hébergeurs, réservation de paniers, atelier de dégustation itinérant etc...
2. Etablir une feuille de route des actions à engager

Difficulté de mise en œuvre



Priorité :



Cibles : Toutes



Coûts:

Fonctionnement : 0,1 ETP + chargée de mission PAAT



Indicateurs :

Nombre d'actions menées en parallèle

ACTION N°35

Intégrer les producteurs locaux et les artisans d'art dans la stratégie touristique à travers une boucle découverte sur le territoire et producteurs à proximité et hors territoire dans une logique de « camp de base ».

Constats :

Peu d'offres touristiques autour des producteurs locaux sur le territoire

Porteurs :

L'Office de Tourisme et la Communauté de communes

Partenaires : Offices de tourisme limitrophe, Vendée Bocage, Acteurs touristiques

MISE EN ŒUVRE

1. Recenser l'offre de producteurs locaux et d'artisans d'art
2. Créer une boucle des producteurs locaux et artisans d'art en associant des producteurs des territoires limitrophes pour enrichir la boucle.
3. Décliner l'offre sur différents supports: numérique, papier.

Difficulté de mise en œuvre : 

Priorité : 

Cibles : toutes cibles



Coûts:

Fonctionnement : 0,3 ETP supplémentaire + chargée de mission PAAT
Communication : 8 000 €



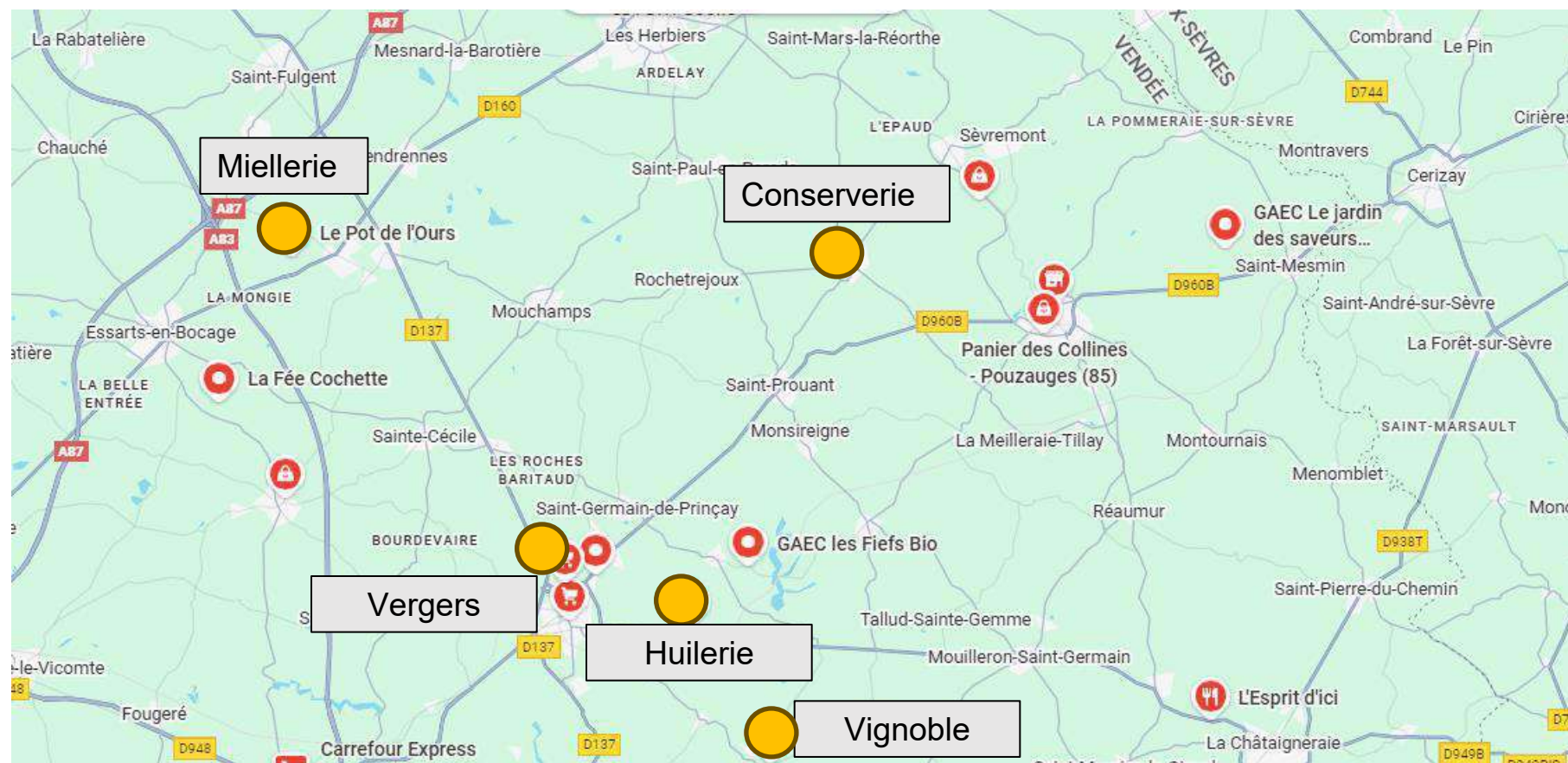
Indicateurs : nombre de visiteurs en hausse

Résultats attendus : Offre autour des producteurs locaux et artisans d'arts
Capter les visiteurs à proximité

ACTION N°35

Réflexion sur une
boucle avec des
visites de fermes a
proximité du territoire
sur les communes du
Bouppère, Sainte-
Florence, Pouzauges
etc..

Possibilité d'intégrer
les producteurs dans
le cadre de la box
(Cf. action 36)



ACTION N°36

Mettre à disposition une box de produits locaux à disposition chez les hébergeurs ou sites touristiques

Constats :

Peu de lien entre acteurs touristiques et producteurs locaux
Difficulté de se procurer des produits locaux sur le territoire

Porteurs :

L'Office de Tourisme et la Communauté de communes et producteurs locaux

Partenaires : Acteurs touristiques

MISE EN ŒUVRE

1. Sélectionner les producteurs locaux et les produits emblématiques (miel, vin, brioche) adaptés à la vente sous format box
2. Établir le modèle de commissionnement et les conventions de partenariat entre les producteurs et les hébergeurs.
3. Installer les points de vente chez des hébergeurs pilotes et structurer une tournée logistique de réapprovisionnement.
4. Proposer un système de commande en ligne via QR code pour faciliter les achats de paniers complets en fin de séjour.

Difficulté de mise en œuvre : ■ ■ ■

Priorité :



Cibles : toutes cibles



Coûts:

Fonctionnement :
Conception : 0,2 ETP
Commercialisation: 0,5 ETP
Communication et diffusion :
10 000€



Indicateurs : Nombre de box vendues

Résultats attendus :
valorisation des produits locaux

Mettre à disposition une box de produits locaux ou boutique chez les hébergeurs ou dans les sites touristiques

Box de produits locaux
de l'Office de Tourisme
de Brive en Corrèze

Commercialisée par
l'Office de Tourisme



ACTION N°37

Développer les liens entre les restaurateurs et les acteurs du tourisme

Constats:

Peu de restaurateurs impliqués dans les actions de développement touristique et dans le réseau des professionnels

Porteurs:

L'Office de Tourisme

Partenaires: Acteurs touristiques et restaurateurs

MISE EN OEUVRE

- 1. Réaliser une enquête auprès des professionnels afin de mieux cerner leurs besoins
- 2. Identifier les restaurateurs souhaitant faire partie de la démarche
- 3. Proposer des actions de communication du type :
 - Set de table avec carte touristique
 - Sous Bocks
 - Comptoir de documentation avec brochures de l'OT

Difficulté de mise en œuvre : 

Priorité : 

Cibles : Restaurateurs



Coûts:
Fonctionnement : 0,2 ETP
Impression pour 5 000 sets : 250 € à 500 €
Comptoir de documentation : 100 €
Sous-Bocks : 0,60 €/unité
Pour 5 restaurants: 5 000 €



Indicateurs :
Nombre de restaurateurs dans la démarche
Résultats attendus: Implication des restaurateurs dans le développement touristique et le réseau d'acteurs

ACTION N°38

Expérimenter des initiatives avec des restaurateurs volontaires du type atelier de dégustation ou cours de cuisine « Ateliers Culinaires »

Constats:

Peu de restaurateurs impliqués dans les actions de développement touristique et dans le réseau des professionnels

Porteurs :

Les restaurateurs et l'Office de Tourisme

Partenaires :

Restaurateurs et acteurs du tourisme

MISE EN OEUVRE

- Sélection de restaurateurs volontaires prêts à accueillir des ateliers ou dégustations.
- Organisation d'ateliers culinaires thématiques : préparation de plats locaux, accords mets-vins, pâtisserie régionale, etc.
- Mise en place de supports de communication
- Suivi des ateliers : questionnaire, observations, retours des participants et restaurateur

Difficulté de mise en œuvre:



Priorité :



Cibles : Toutes



Coûts:

Fonctionnement: 0,1 ETP
Animation et communication : 5 000 €
Réservation et communication de l'atelier géré par l'Office de Tourisme
Animation gérée par le restaurateur



Indicateurs :

Nombre de réservations aux animations

Résultats attendus:

Encourager les synergies entre restaurateurs et touristes

ACTION N°38

Exemple de la Villa Méguinelle
à Grand-Fougeray (entre
Rennes et Nantes) qui propose
des cours de cuisine pour
familles, entreprises et groupes



Quelques idées de coûts:

Atelier grand public : (2–3 h) : 40 à 80 € / personne

Atelier thématique (pâtisserie, cuisine du monde, vegan, etc.) : 60 à 120 €

Atelier avec chef reconnu : 100 à 200 €

Atelier enfants : 25 à 50 €

TRANSFORMEZ VOTRE SÉJOUR EN EXPÉRIENCE GASTRONOMIQUE
INOUBLIABLE.

Manger est un plaisir, le cuisiner ensemble aussi

A la Villa Méguinelle, le goût et la convivialité tiennent une place centrale. Entre nature bretonne, maison de charme et confort moderne, vous pouvez vivre un **atelier culinaire** unique, à partager entre amis, en famille ou avec vos collaborateurs.

Nos ateliers s'adressent :

- ✓ aux **groupe en séjour** (famille, amis, équipe en séminaire),
- ✓ aux **entreprises lors de séminaires ou team buildings**,
- ✓ aux **praticiens** souhaitant enrichir une retraite bien-être,
- ✓ aux **amateurs de bonne cuisine**, tout simplement.

Les ateliers bien-être ne sont pas compris dans la location.

Ils sont proposés en supplément et doivent être réservés au moment de la location de la villa.

→ EXPLORER LES AUTRES ACTIVITÉS



07

**Développer l'offre
d'hébergement :**
carences
observées, des
typologies à
renforcer
(Hôtel, campings).



- Développer des nouvelles offres d'hébergement
- Accueillir un nouvel hôtel
- Aménager un accueil pour les camping-caristes
- Développer une offre de camping autour du lac de Touchegray
- Diversifier les hébergements au village vacances
- Accompagner la montée en gamme des meublés et chambres d'hôtes
- Labéliser des sites « clé verte »

CIBLES



Familles



Randonneurs



Visiteurs du Puy du Fou



Locaux



Excursionnistes



Touristes d'affaires



Touristes en itinérance

ACTION N°39

Accompagner les porteurs de projets dans le développement de nouvelles offres d'hébergement sur l'ensemble du territoire, du type habitat insolite

Constats:

Peu d'offre d'hébergements sur le territoire
Perte d'une clientèle qui se loge à l'extérieur du territoire
Peu d'offre pour une cible urbaine

Porteurs: Opérateur privé

Partenaires: Acteurs touristiques et Office de Tourisme

MISE EN OEUVRE

1. Audit du potentiel foncier : Analyser les sites proposés par les porteurs de projets (accessibilité, réseaux, contraintes environnementales type zones Natura 2000, ENS, ou PLU).
Sites stratégiques: Au niveau des trois lacs ou un hébergeur souhaitant diversifier ses activités à proximité de la Vendée à Vélo
2. Appui réglementaire : Clarifier les procédures d'urbanisme (permis de construire , déclaration préalable) et les normes de sécurité/accessibilité propres aux Établissements Recevant du Public (ERP).
3. Accompagnement du porteur de projet dans les démarches et les aménagements
4. Mise en tourisme de l'équipement : communication dédiée

Difficulté de mise en œuvre :



Priorité :



Cibles : jeunes urbains, cyclotouristes



Coûts:

Fonctionnement : 0,1 ETP + service urbanisme de la CC



Indicateurs : Evolution de la fréquentation de l'hébergement
Résultats attendus : dynamiser l'offre d'hébergements

ACTION N°40

Promouvoir les démarches de qualité et de durabilité des hébergements touristiques pour améliorer l'expérience des visiteurs et renforcer l'image responsable du territoire via le label Clé Verte

Constat:

Peu d'établissements labellisés ou engagés dans des démarches de qualité sur le territoire

Porteurs :

Hébergeurs

Partenaires :

Communauté de communes, Office de Tourisme.

MISE EN OEUVRE

1. Identifier des hébergements à labelliser (4/an)
Hôtel le Smile et le Moulin neuf
Village Vacances
Camping de Sainte Cécile
2. Réunions d'informations à destination des hébergeurs

Étapes pour un établissement :

- Télécharger le guide Clé Verte (critères selon le type d'hébergement).
- Remplir le formulaire de candidature : informations sur la structure et pratiques actuelles.
- Préparer la documentation : preuves des actions durables (factures d'énergie, contrats fournisseurs, photos de tri, etc.).
- Envoyer le dossier à l'association Clé Verte.

Difficulté de mise en œuvre : 

Priorité :



Cibles : Urbains et familles en séjour



Coûts:

Fonctionnement : 0,1 ETP
Subventionnement de l'adhésion au label Clef verte : 220 à 250 €/an/hébergeur



Indicateurs : augmentation du nombre d'établissements labellisés

Résultats attendus :
Qualification de l'offre du territoire

ACTION N°40

Les critères du label

Axe	Critère	Actions concrètes	Vérification / preuve
Eau	Réduction de la consommation d'eau	Installer douchettes et robinets à faible débit, toilettes économiques	Factures, photos, débits installés
	Sensibilisation	Informer le personnel et les clients sur l'économie d'eau	Affiches, brochures, notices dans chambres
	Surveillance	Contrôler régulièrement fuites et consommation	Journal de contrôle, relevés compteur
Énergie	Eclairage et chauffage	Installer LED, détecteurs de présence, thermostat	Factures, photos équipements
	Énergie renouvelable	Utiliser panneaux solaires, pompe à chaleur	Certificat installation, factures
	Sensibilisation	Informer le personnel et les clients	Brochures, panneaux explicatifs
	Tri et recyclage	Installer poubelles séparées, compostage	Photos, plan de tri, contrats recyclage
Déchets	Réduction à la source	Limiter emballages, produits à usage unique	Factures fournisseurs, inventaire produits
	Formation du personnel	Former le personnel au tri et à la réduction	Cahier de formation, attestations
	Produits locaux et de saison	Fournisseurs locaux, menus saisonniers	Factures, menus
Achats responsables	Produits écologiques	Nettoyants et fournitures écoresponsables	Fiches techniques, factures
	Limiter produits chimiques	Éviter substances nocives pour l'environnement	Fiches sécurité, inventaire
	Information clients	Panneaux, brochures, QR codes sur pratiques durables	Photos, copies brochures, QR codes actifs
Sensibilisation & communication	Activités responsables	Proposer visites, activités ou circuits écoresponsables	Programmes, photos activités
	Implication du personnel	Former et motiver le personnel	Cahier formation, fiches évaluation
	Confort et sécurité	Chambres et espaces communs propres et sûrs	Audits internes, retours clients
Qualité expérience client	Service de qualité	Accueil, conseils touristiques, respect environnement	Enquêtes de satisfaction, avis clients
	Amélioration continue	Collecte retours et mise en œuvre d'actions	Journal d'amélioration, plan d'actions

ACTION N°41

Développer une nouvelle forme d'hébergement au niveau de Touchegray
A. Développer les typologies d'hébergements au Village Vacances

Constats:

Peu d'offre
d'hébergements sur le
territoire
Absence de camping sur
Touchegray
Perte d'une clientèle qui se
loge à l'extérieur du
territoire

Porteurs :

L'Office de Tourisme et la
Communauté de
communes

Partenaires : Acteurs
touristiques

MISE EN OEUVRE

1. Analyser les potentialités pour diversifier les typologies d'hébergements au Village Vacances
2. Identifier les cibles à conquérir:
 - a. Cyclotouristes
 - b. Jeunes urbains
 - c. Familles en séjour au Puy du Fou
3. Proposer un type d'hébergement adapté
 - a. Tente
 - b. Emplacements nus
 - c. Lodge insolite

Difficulté de mise en œuvre :



Priorité :



Cibles : Familles, clientèle
Puy du fou, Cyclotouristes



Coûts:

Fonctionnement : 0,1ETP



Indicateurs :

Nombre de réservations des
équipements
Revpar

Résultats attendus: dynamiser
le pôle et le village vacances
avec une offre complémentaire

ACTION N°41

Les typologies d'habitats
par cibles de la stratégie



Type d'habitat insolite	Exemple en France	Cibles principales	Coût	Points forts	Limites / points de vigilance
Cabane perchée / bois	Cabanes du Roc de Saint-André (Bretagne)	Familles court séjour, couples urbains, urbains	25 000 € -80 000€	Immersion nature, ludique pour enfants, effet "waouh"	Accès parfois difficile, escaliers, peu adaptée aux seniors
Roulotte	Roulottes du Berry (Centre-Val de Loire)	Familles court et long séjour, cyclotouristes	2 000€-5 000€	Ambiance chaleureuse, sécurisée, facilement accessible, option la moins chère	Espaces parfois petits,
Yourte	Yourtes du Parc du Morvan	Familles court et long séjour	8 000€- 12 000€	Grand espace, convivialité, dépaysant	Condensation, chauffage, sensible à la météo
Tente lodge / safari lodge	Huttopia / Dordogne	Familles court séjour, cyclotouristes	5 000 – 10 000€	Ludique, esprit aventure, bon rapport qualité/prix	Sensible à la météo, bruit, saisonnalité
Bulle transparente	Domaine des Bulles (PACA, Occitanie)	Couples urbains	40 000 € – 80 000 €	Effet "insolite", attractif et instagrammable	Intimité limitée, peu adaptée aux familles



ACTION N°42

Développer une nouvelle forme d'hébergements au niveau du site de Touhegray
B. Développer une offre de camping au niveau du pôle de Touhegray

Constats:

Peu d'offre
d'hébergements sur le
territoire
Absence de camping sur
Touhegray
Perte d'une clientèle qui se
loge à l'extérieur du
territoire

Porteurs :

L'Office de Tourisme et la
Communauté de
communes

Partenaires : Acteurs
touristiques

Subvention : Fonds
tourisme durable

MISE EN OEUVRE

1. Analyser les potentialités foncières (terrain des propriétaires du Moulin Neuf)
2. Étude d'impact environnemental : Vérification de la compatibilité avec le PLU et les zones protégées (ENS, Loi Littoral/Eau).
3. Modèle économique : Définition du mode de gestion (Régie publique, Délégation de Service Public - DSP, ou investissement privé).
4. Viabilisation : Réseaux d'eau, électricité et assainissement
5. Bâtiment d'accueil : Espace hybride (accueil camping + info tourisme + boutique de produits locaux).
6. Mobilités douces : Création de liaisons piétonnes directes entre le camping et la base de loisirs
7. Communication : Pack séjour et Labellisation

Difficulté de mise en œuvre :



Priorité :



Cibles : Familles, clientèle
Puy du fou, Cyclotouristes



Coûts:

Fonctionnement : 0,1 ETP



Indicateurs :

Taux d'occupation moyen sur la
saison

Chiffre d'affaires moyen par
emplacement (RevPAR).

Part de la clientèle ayant
consommé au moins une activité
sur le pôle de loisirs

Résultats attendus: Dynamiser le
pôle de touhegray et proposer
une solution d'hébergement
nouvelle sur site

L'exemple du camping Val de Landrouet en Bretagne
qui capitalise sur sa proximité avec le lac

Nos hébergements



Chalets

CAMPING

Ouvert toute l'année

Équipements : TV, terrasse couverte, salon de jardin, wifi gratuit...

[JE DÉCOUVRE >](#)



Emplacements

CAMPING

Ouvert toute l'année

La capacité d'accueil lui confère son caractère familial propice aux moments forts.

[JE DÉCOUVRE >](#)



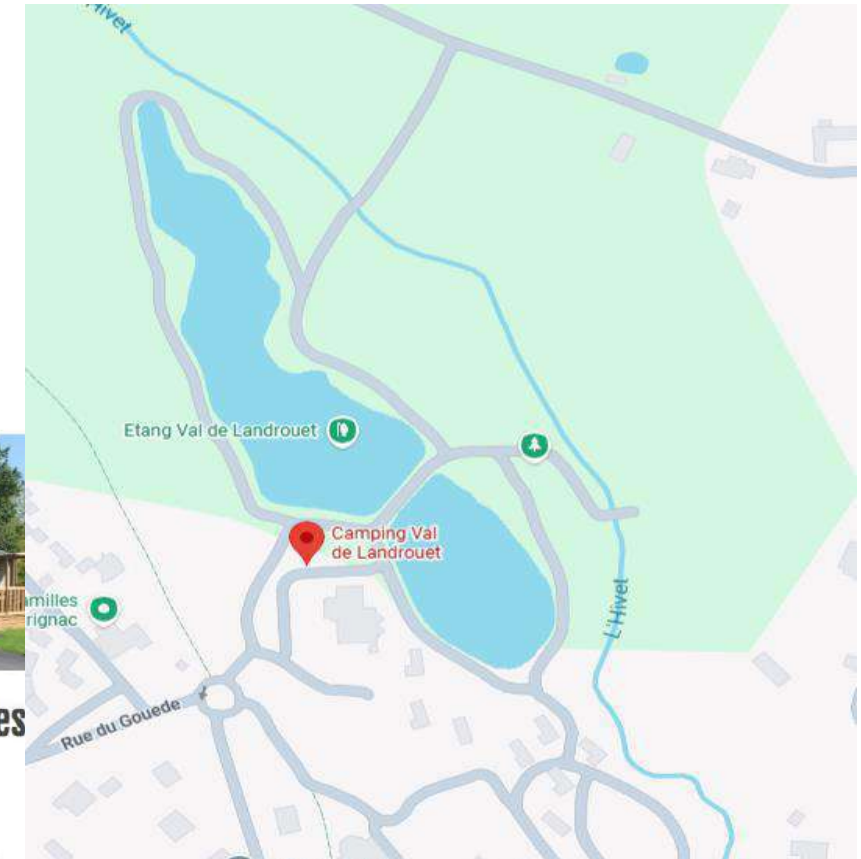
Mobil-homes

CAMPING

Ouvert toute l'année

Équipements : TV, terrasse, salon de jardin, wifi gratuit. Cheminée électrique dans tous les mobil-homes...

[JE DÉCOUVRE >](#)



ACTION N°43

Coordonner et aménager l'accueil des camping-caristes sur le territoire

Constats:

Pas de sites pour accueillir les camping-caristes sur le territoire
Peu d'aires structurées sur une isochrone à 30min du territoire

Porteurs :

L'Office de Tourisme et la Communauté de communes

Partenaires : Communes

Subventions : Voir avec les aides régionales ou départementales

MISE EN OEUVRE

1. Recueillir les disponibilités foncières des communes
2. Identifier les zones à enjeux : Chantonay centre, Touchegray et la Vallée du Grand Bateau / Bournezeau
3. Définir un maillage avec une aire structurante et des zones de stationnement
 - a. Aire principale avec services à Chantonay ou Touchegray (Accès aux activités) ou Saint Vincent Puymaufrais (accès vallée du Grand Bateau)
 - b. Zones de stationnements dans les autres communes
4. Aménager un accueil avec services: étudier le portage : régie, DSP, prix des services
5. Adapter la communication en proposant des supports dédiés

Difficulté de mise en œuvre :



Priorité :



Cibles : Camping - caristes



Coûts:

Fonctionnement : 0,3 ETP
Communication : 5000 €

Investissement : Aménagement d'une aire de 16 places : 200 000 €
(100 000 € de travaux et 100 000 € d'équipements)



Indicateurs : Fréquentation des sites dédiés au Camping-caristes

Résultats attendus: proposer des services à la clientèle pour encourager leur consommation sur place

ACTION N°43

Cartographie de l'offre de stationnement actuelle sur un rayon de 30 min autour de Chantonnay:

- Multitude de zones de stationnement non aménagées
- Quelques aires avec services:
Aire dans camping privé à Mouilleron-en-Pareds
Aire avec services à Sainte Hermine mais places limitées (4)

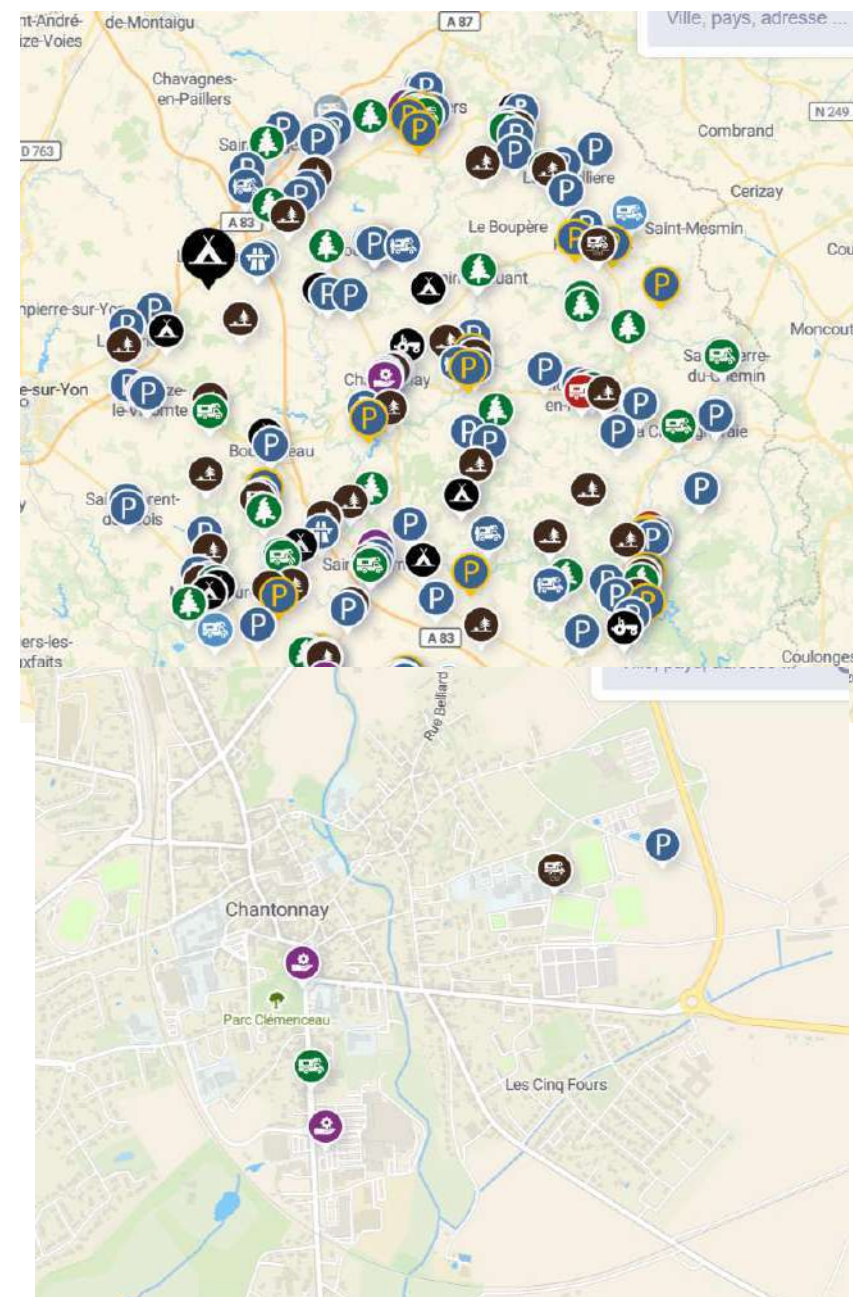
Sur le territoire :

- Une aire avec quelques services mais peu aménagée et places limitées à Chantonnay – Clémenceau
- Zone de stationnement de jour au niveau de Touchegray
- Camping à Sainte Cécile
- Accueil chez l'habitant
- Zones de stationnement sur parkings mixtes

Pistes de réflexion pour un maillage:

- Aire principale avec services à Chantonnay ou Bournezeau
- Stationnement de jour à Touchegray

Cartographie de l'offre actuelle



ACTION N°44

Étudier et accompagner l'implantation d'une offre hôtelière sur le territoire

Constats:

Peu d'offre d'hébergements sur le territoire
Pas d'hôtel de chaine sur le territoire pour une clientèle affaire et de milieu de gamme
Perte d'une clientèle qui se loge à l'extérieur du territoire

Porteurs :

L'Office de Tourisme et la Communauté de communes

Partenaires : porteurs de projets

MISE EN OEUVRE

- Inventaire foncier : Identifier des sites à fort potentiel (anciennes bâtisses à rénover, friches sur Chantonay)
- Ciblage d'opérateurs : Contacter des investisseurs dans l'hôtellerie de chaine, standardisé – milieu de gamme (Ibis rouge, Campanile)
- Lancement d'un AMI : Si le terrain appartient à la collectivité, lancer une consultation pour choisir le projet le plus qualitatif (et non le plus dense).
- Guichet unique : Faciliter les démarches administratives (urbanisme, environnement) pour le porteur de projet.
- Recherche de financements : Orienter vers les aides de la Région Pays de la Loire et du Département de la Vendée (dispositifs d'aide à l'hébergement touristique)

Difficulté de mise en œuvre:



Priorité :



Cibles : Touristes d'affaires, clientèle de passage, familles



Coûts :

Fonctionnement : 0,1 ETP



Indicateurs :

Nombre de réservations et Taux d'occupation de l'hôtel
Résultats attendus: proposer une offre hôtelière sur le territoire

ACTION N°44

Cartographie de
l'hôtellerie de chaîne,
isochrone d'une heure
autour de Chantonay :

- Présence de chaînes sur la Roche-sur-Yon, Cholet et littoral
- **Absence d'offre autour de La Châtaigneraie et jusqu'à Niort**



ACTION N°45

Accompagner la montée en gamme des meublés et des chambres d'hôtes

Constats:

Un grand nombre de meublés sur le territoire mais peu d'hébergements qualifiés

Porteurs :

L'Office de Tourisme et la Communauté de communes

Partenaires : hébergeurs

Subventions: Voir avec les aides régionales ou départementales

MISE EN OEUVRE

- Diagnostic et conseil personnalisé
- Audit des hébergements pour identifier les axes de montée en gamme (confort, décoration, équipements, services).
- Plan d'amélioration adapté à chaque établissement et au classement visé.
- Soutien à l'amélioration du confort et des services
- Conseil sur le choix de literie, linge et équipements de qualité.
- Accompagner la mise en place de services premium : petit-déjeuner haut de gamme, accueil personnalisé, ateliers et expériences locales.
- Accompagnement communication et visibilité
- Mise en valeur des hébergements avec photos professionnelles et conseils en marketing

Difficulté de mise en œuvre :



Priorité :



Cibles : toutes



Coûts :

Fonctionnement : 0,2 ETP



Indicateurs : Fréquentation des meublés en hausse

Résultats attendus: proposer des services qualitatifs aux visiteurs

08

Accompagnement des acteurs touristiques :

Formation, animation
du réseau, synergies
entre les prestataires
pour professionnaliser
l'offre et la rendre plus
visible.



- Accompagner les professionnels dans la formation
- Organiser des retours d'expériences et des groupes de travail
- Mettre en place des éducteurs
- Organiser des événements pour le lancement et la clôture de la saison
- Mise en place de portraits d'acteurs
- Identifier un interlocuteur unique pour l'animation des socioprofessionnels
- Se rattacher aux dispositifs existants

CIBLES



Acteurs
touristiques

ACTION N°46

Recueillir les besoins des socio-professionnels en formation prioritaires et identifier celles qui peuvent être assurées par l'équipe tourisme sans nécessiter d'interventions extérieures.

Constats:

Besoin de formation exprimé par les professionnels du tourisme

Porteurs :

Vendée Bocage

Partenaires :

Acteurs touristiques

MISE EN OEUVRE

1. Diagnostic des compétences et besoins
2. L'Enquête "Besoins Compétences" : Envoyer un questionnaire ciblé demandant aux restaurateurs et acteurs du tourisme de s'auto-évaluer sur :
 - Le numérique (réseaux sociaux, Google Business).
 - L'accueil des clientèles spécifiques (randonneurs, cyclistes, familles).
 - La connaissance du territoire
 - La gestion de la relation client (réponses aux avis, e-réputation).
3. Entretiens "Flash" : Profiter des visites de terrain pour identifier les blocages concrets (ex : "Je ne sais pas comment mettre mes photos sur Instagram").
4. Une fois les besoins recueillis, il faut trier ce que l'équipe tourisme peut prendre en charge (expertise métier) en complément des formations du pôle Vendée Bocage
5. Organiser des sessions de formations pour les acteurs du tourisme

Priorité :



Cibles : Acteurs du tourisme



Coûts:

Fonctionnement : 0,1 ETP



Indicateurs : nombre de participants aux formations
Résultats attendus: montée en compétence des acteurs du tourisme

Difficulté de mise en œuvre :



Des exemples de formation proposées par les Offices de Tourisme

L'Office de Tourisme de la Roche-sur-Yon

L'OT de la Roche-sur-Yon Agglomération est un excellent exemple de **formation interne sans coût externe majeur**.

- **L'action** : Ils organisent des "Ateliers Numériques" de 2 heures.
- **L'expertise interne** : Un membre de l'équipe (souvent l'Animateur Numérique de Territoire - ANT) aide les acteurs à optimiser leur fiche **Google My Business** et leur présence sur **Instagram**.
- **Lien avec Chantonnay** : Vous pouvez facilement reproduire cela pour aider les acteurs à mettre en valeur leur offre

Destination Brocéliande : Storytelling et Terroir

Cet OT travaille énormément sur la mise en récit du territoire, ce qui rejoint votre problématique de valorisation des producteurs locaux (PAT).

- **L'action** : Des ateliers de "Storytelling" (l'art de raconter une histoire).
- **L'expertise interne** : L'équipe tourisme apprend aux restaurateurs comment présenter un produit local non pas par son prix, mais par l'histoire du producteur (ex: *"C'est le fromage de Jean-Michel, dont les vaches paissent juste derrière la colline que vous avez vue ce matin"*).

Mettre en place des échanges d'expériences entre professionnels

Constats:

Peu de synergies entre les acteurs sur place
Méconnaissance de l'offre touristique

Porteur :

L'Office de Tourisme
Vendée Bocage

Partenaires : Acteurs
touristiques

MISE EN ŒUVRE

1.Animation de rencontres thématiques

Organisation de 2 à 4 rencontres par an ;
Thématiques ciblées : accueil client, transition écologique, numérique, gestion de la saisonnalité, relation client, labels et classements, etc. , en lien avec la stratégie de développement touristique
Format participatif favorisant les échanges (tables rondes, témoignages, ateliers).

2. Témoignages et retours d'expérience

Intervention de professionnels du territoire ou de territoires comparables ;
Présentation de cas concrets (succès, difficultés rencontrées, solutions mises en place) ;
Temps d'échange et de questions-réponses.

3. Capitalisation et diffusion

Synthèse des échanges réalisée après chaque rencontre ;
Diffusion des enseignements clés (bonnes pratiques, points de vigilance, contacts)
Mise à disposition via des supports numériques ou newsletters professionnelles.

Priorité :



Cibles : Acteurs du tourisme



Coûts :

Fonctionnement: 0,1 ETP



Indicateurs : nombre de participants aux formations
Résultats attendus : Montée en compétence des acteurs du tourisme

Difficulté de mise en œuvre :



ACTION N°48

Organiser des groupes de travail thématiques et co-construire une feuille de route annuelle, pour les actions à envisager

Constats:

Peu de synergies entre les acteurs sur place
Méconnaissance de l'offre touristique

Porteurs :

L'Office de Tourisme

Vendée Bocage

Partenaires : Acteurs touristiques

MISE EN ŒUVRE

1. Constitution des groupes de travail

Chaque groupe réunit 8 à 12 participants selon le thème.
Durée : 2 à 3 réunions par an avec une thématique différente : Tourisme d'affaires, hébergements, restauration etc..

2. Organisation des ateliers

Identification des besoins et des priorités locales en lien avec le schéma
Brainstorming collaboratif pour définir des actions opérationnelles.
Co-construction de la feuille de route annuelle, avec priorisation et calendrier.

3. Animation et outils

Animation assurée par l'Office de Tourisme
Utilisation d'outils collaboratifs (tableaux, post-it, cartes, supports numériques)
Prises de notes synthétiques et restitution à l'ensemble des participants.

4. Capitalisation et suivi

La feuille de route annuelle est validée collectivement et diffusée à tous les acteurs.

Difficulté de mise en œuvre :



Priorité :



Cibles : Acteurs du tourisme



Coûts :

Fonctionnement : 0,1 ETP



Indicateurs : nombre de participants aux formations
Résultats attendus : Montée en compétence des acteurs du tourisme

Exemple animation d'ateliers thématiques par l'OT autour de la fiscalité des meublés de tourisme





Office de Tourisme du Pays du Haut-Doubs
 876 abonnés
 1 j • 🌐

[Atelier - L'évolution de la fiscalité des meublés de tourisme]

Dans un contexte politique qui change vite, nous savons qu'il peut être complexe pour nos partenaires de se repérer dans les nouveautés réglementaires. Nous avons voulu répondre à un besoin simple de nos partenaires : disposer d'informations fiables, récentes et expliquées en détails.

C'est pour cette raison que nous avons organisé, en collaboration avec le cabinet [COMPTEXPERTS](#), un atelier animé par [Maxime MOINE](#), spécialiste de ces questions.

📍 *Mardi 18 novembre – Bureau d'Information Touristique de Pontarlier*

Cet échange a permis d'apporter un éclairage concret sur les évolutions en cours et d'accompagner nos hébergeurs dans leurs démarches et leurs décisions.

Merci à tous les participants pour leur présence et leurs questions pertinentes.

Nous continuerons à proposer ce type de rendez-vous pour aider nos partenaires à avancer sereinement dans leur(s) activité(s). ✨

[#fiscalité](#) [#expert](#) [#hébergeurs](#) [#tourisme](#) [#officedetourisme](#) [#hautdoubs](#)






13

1 commentaire

ACTION N°49

Organiser des éductours sur le territoire et sur des territoires porteurs de démarches innovantes à proximité. Permettre de sensibiliser les professionnels sur la culture tourisme.

Constats:

Peu de synergies entre les acteurs sur place
Méconnaissance de l'offre touristique du territoire

Porteur :

L'Office de Tourisme

Partenaires : Acteurs touristiques

MISE EN ŒUVRE

1. Organisation

Sur le territoire : mise en valeur des bonnes pratiques locales, découverte d'hébergements, sites, animations ou services innovants ;
Hors territoire : visites sur des territoires proches ayant développé des démarches innovantes, thématiques ou originales.
Format : demi-journée ou journée complète, avec un groupe de 10 à 20 participants.

2. Contenus et animation

Présentation des initiatives par les acteurs locaux ou invités ;
Temps d'échanges et retours d'expérience entre participants ;
Documentation et supports synthétiques remis aux participants (fiches pratiques, contacts, photos).

3. Capitalisation et diffusion

Synthèse des enseignements et bonnes pratiques observées ;
Restitution lors de réunions ou newsletters professionnelles ;
Possibilité de créer une base de ressources inspirantes pour les acteurs du territoire.

Il est recommandé d'organiser un éductour par an en amont de la saison touristique en alternant sur le territoire et hors territoire

Priorité :



Cibles : Acteurs du tourisme



Coûts :

Fonctionnement : 0,1ETP



Indicateurs : nombre de participants aux éductours
Résultats attendus : meilleure connaissance de l'offre du territoire

Difficulté de mise en œuvre :



ACTION N°50

Animer et faire vivre le réseau des professionnels

Constats:

Peu de synergies entre les acteurs sur place
Pas d'interlocuteur dédié à l'animation des socioprofessionnels.

Porteur :

L'Office de Tourisme

Partenaires :

Acteurs touristiques

MISE EN ŒUVRE

- 1. Mettre en place des outils de coordination (newsletter, plateforme collaborative, agenda partagé).
- 2. Assurer un suivi régulier de l'activité du réseau et proposer des ajustements si nécessaire.

Difficulté de mise en œuvre :



Priorité :



Cibles : Acteurs du tourisme



Coûts :

Fonctionnement : 0,1ETP



Indicateurs : Nombre de réunions ou d'événements animés par le référent.

Taux de participation des membres aux activités du réseau.

Résultats attendus : Renforcement de la cohésion et de l'engagement des membres.

ACTION N°51

Réaliser des portraits et mises en lumière d'acteurs sur les canaux de communication

Constats:

Absence d'actions de valorisation des acteurs du tourisme

Porteur :

L'Office de Tourisme

Partenaires : Acteurs touristiques

MISE EN ŒUVRE

1. Identifier les acteurs à mettre en lumière (équipe, partenaire, membre du réseau, etc.).
2. Réaliser des interviews, portraits écrits, vidéos ou photos selon le format adapté.
3. Produire des contenus valorisants et inspirants pour les publier sur les canaux de communication.
4. Assurer une régularité de diffusion : 1 portrait par an au lancement de la saison
5. Collecter les retours et mesurer l'impact des publications pour ajuster la stratégie.

Difficulté de mise en œuvre :



Priorité :



Cibles : Acteurs du tourisme



Coûts:

Fonctionnement : 0,1 ETP

Investissement : 300 €/vidéo :
3 000 € pour 10 vidéos



Indicateurs :

Nombre de portraits réalisés et publiés.

Taux de lecture, vues, partages et interactions sur les publications.

Résultats attendus : Renforcement de la cohésion et de l'engagement des membres.

Exemple de portraits
d'acteurs dans les
Landes



ACTION N°52

Organiser des événements pour marquer les temps forts : fin de saison, lancement de saison, invitation d'experts

Constats:

Demande des socioprofessionnels de temps forts de cohésion autour de la thématique touristique

Porteur :

L'Office de Tourisme

Partenaires : Acteurs touristiques

MISE EN ŒUVRE

1. Identifier les temps forts de l'année (fin de saison, lancement, événements thématiques, etc.).
2. Définir le format de l'événement : conférence, atelier, webinaire, cocktail, visite de terrain, etc.
3. Inviter des experts ou intervenants pour apporter une valeur ajoutée.
4. Planifier la logistique : lieu, date, matériel, communication et invitations.
5. Assurer la promotion de l'événement auprès des membres et partenaires.
6. Collecter les retours et les enseignements pour améliorer les événements suivants.

Difficulté de mise en œuvre :



Priorité :



Cibles : Acteurs du tourisme



Coûts :

Fonctionnement : 0,1ETP



Indicateurs :

Nombre d'événements organisés.

Taux de participation et engagement des participants..

Résultats attendus :

Participation active et engagement des membres et partenaires.

ACTION N°53

Se rattacher aux dispositifs existants (Club des entreprises, dispositifs départementaux)

Constats :

Des temps d'échanges et groupement qui existent sur le territoire sur lesquels la thématique tourisme pourrait se rattacher

Porteurs :

Groupe d'entreprises
L'Office de Tourisme
et la Communauté de communes

Partenaires : Acteurs touristiques

MISE EN ŒUVRE

1. Identifier les dispositifs pertinents (Club des entreprises de Chantonay, dispositifs départementaux autour du tourisme d'affaires)
2. Étudier les conditions de rattachement ou de participation à ces dispositifs.
3. Formaliser l'adhésion ou le partenariat.
4. Participer activement aux réunions, actions et événements liés à ces dispositifs.
5. Capitaliser sur les échanges et retours pour enrichir ses propres actions et projets.

Difficulté de mise en œuvre :



Priorité :



Cibles : Acteurs du tourisme



Coûts :

Fonctionnement : 0,1 ETP



Indicateurs :

Nombre de dispositifs intégrés
Participation effective aux réunions et actions des dispositifs.

Résultats attendus : Meilleure intégration dans le tissu économique et institutionnel local.
Développement de partenariats.

Synthèse budgétaire pour la mise en œuvre des actions

	Fonctionnement (HT)	Investissement HT *
2026	15 000 €	37 000 €
2027	63 000 €	119 000 €
2028	66 000 €	111 000 €
2029	40 500 €	284 000 €
2030	23 000 €	293 000 €
2031	25 000 €	31 000 €
2032	7 000 €	61 000 €
TOTAL	239 500 €	936 000 €

* Hors acquisitions et investissements immobiliers

2026

GOUVERNANCE

POSITIONNEMENT EAU

ACTIVITÉS DE PLEIN AIR

TOURISME D’AFFAIRES

PATRIMOINE CULTUREL

TOURISME GOURMAND

HÉBERGEMENTS

ACTEURS TOURISTIQUES

AVRIL

MAI

JUIN

JUILLET

AOÛT

SEPTEMBRE

OCTOBRE

NOVEMBRE

DÉCEMBRE



Limitier le nombre de réunions des instances
État des lieux des missions



Synergies internes



Diagnostic de l’existant



Réflexion sur la mise en récit



Réécriture
du Sentier d’Amanéa

Recenser l’offre pour le
label accueil vélo



Finalisation du recensement



Se rattacher aux groupes de
professionnels existants sur la CC



Travail avec le PAAT



Accompagnement des porteurs de projet / Montée en gamme des meublés et chambres d’hôtes



Lancement de saison



Programmation 2027
Fin de saison – Rencontre des acteurs

2027

GOUVERNANCE



Réflexion sur l'OT : perspectives d'évolution
et identification d'un nouveau lieu partagé



Lancement d'une étude
pour le futur plan de communication



Recrutement d'un guide conférencier

POSITIONNEMENT EAU



Premières pistes : récit autour de l'eau



Proposition de visites en lien avec le patrimoine et l'eau

ACTIVITÉS DE PLEIN AIR



Travail sur la requalification
du site de Touchegray



Lancement Sentier d'Amanéa
(nouvelles œuvres et nouveau récit)



Structuration de l'offre pédestre (itinérance)

Etude sur la connexion entre les équipements
autour du site de Touchegray

TOURISME D'AFFAIRES

PATRIMOINE CULTUREL



Travail avec les associations et sites existants
Intégrer le Prieuré de Grammont

TOURISME GOURMAND



Boucle touristique avec les producteurs locaux
et les artisans d'art : identification du tracé

HÉBERGEMENTS



Accompagnement des porteurs de projet / Montée en gamme des meublés et chambres d'hôtes

ACTEURS TOURISTIQUES



- Atelier retour d'expériences
- Lancement des groupes de travail
- Lancement de saison



Programmation 2028
Élaboration des portraits d'acteurs
Fin de saison – Rencontre des acteurs

2028

GOUVERNANCE



Lancement du nouveau plan de communication



Point d'étape sur les perspectives d'évolution de l'OT



Tester un point d'accueil saisonnier sur Touchegray
Intervention d'un guide été 2028

POSITIONNEMENT EAU



Plan de communication autour du positionnement



Créer un évènement en lien avec l'eau pour mise en œuvre en 2029

ACTIVITÉS DE PLEIN AIR



Nouvelle organisation du site de Touchegray



Structuration de l'offre cyclo touristique



Signalétique touristique harmonisée

TOURISME D'AFFAIRES



Communication sur l'offre de tourisme d'affaires

PATRIMOINE CULTUREL



Découvertes culturelles immersives : inventaire des circuits et sites, lancement des marchés pour la conception...

TOURISME GOURMAND



Lancement de la boucle tourisme gourmand



Recueil des besoins des restaurateurs

HÉBERGEMENTS



Coordination de l'accueil des camping-caristes : cahier des charges...



Accompagnement des porteurs de projet / Montée en gamme des meublés et chambres d'hôtes

ACTEURS TOURISTIQUES



- Atelier retour d'expériences
- Groupes de travail
- Lancement de saison



Programmation 2029
Fin de saison – Rencontre des acteurs

2029

GOUVERNANCE

POSITIONNEMENT EAU

ACTIVITÉS DE PLEIN AIR

TOURISME D’AFFAIRES

PATRIMOINE CULTUREL

TOURISME GOURMAND

HÉBERGEMENTS

ACTEURS TOURISTIQUES

JANVIER

FÉVRIER

MARS

AVRIL

MAI

JUIN

JUILLET

AOÛT

SEPTEMBRE

OCTOBRE

NOVEMBRE

DÉCEMBRE



Perspectives d’évolution de l’OT
et choix du nouveau lieu partagé



- Sonder les prestataires pour les points relais d’accueil
- Valoriser les habitants dans les supports de communication



Premier évènement en lien avec l’eau



Réflexion sur un lieu en lien avec l’eau



Sentier autour du lac de Rochereau : définition du projet



Sentier d’Amanéa :
suite des évolutions du sentier



Participation à des salons et évènements
Créer une page LinkedIn



Mise en œuvre
d’une 1^{ère} visite culturelle immersive



Actions avec les restaurateurs



Accompagnement des porteurs de projet / Montée en gamme des meublés et chambres d’hôtes



Aménagement aire de camping car



- Atelier retour d’expériences
- Groupes de travail
- Elaboration des portraits d’acteurs



Lancement de saison



Programmation 2030
Fin de saison – Rencontre des acteurs

2030

GOUVERNANCE


Point d'étape
sur les perspectives d'évolution de l'OT

POSITIONNEMENT EAU


Poursuite de la stratégie autour de l'eau

ACTIVITÉS DE PLEIN AIR

 Structurer l'offre de pêche
autour du lac de la Vouraise


Aménagement du sentier autour du lac de Rochereau

TOURISME D'AFFAIRES


Organisation de séminaires et événements sur le territoire

PATRIMOINE CULTUREL


Suite des visites culturelles immersives


Recenser l'offre privée à valoriser : châteaux, logis...

TOURISME GOURMAND


Identification de produits pour concevoir la box gourmande

HÉBERGEMENTS


Ouverture de l'aire de camping car


Accompagnement des porteurs de projet / Montée en gamme des meublés et chambres d'hôtes


Labellisation clef verte

ACTEURS TOURISTIQUES


• Groupes de travail
• Retour expérience
• Elaboration des portraits d'acteurs


Lancement de saison

Programmation 2031
Fin de saison – Rencontre des acteurs

2031

GOUVERNANCE



Point d'étape
sur les perspectives d'évolution de l'OT

POSITIONNEMENT EAU



Poursuite de la stratégie autour de l'eau

ACTIVITÉS DE PLEIN AIR



Ouverture du nouveau sentier
autour du lac de Rochereau

TOURISME D'AFFAIRES

PATRIMOINE CULTUREL



Suite des visites culturelles immersives

TOURISME GOURMAND



Lancement de la box gourmande



Lancement des expérimentations
Ateliers culinaires

HÉBERGEMENTS



Accompagnement des porteurs de projet / Montée en gamme des meublés et chambres d'hôtes

ACTEURS TOURISTIQUES



- Groupes de travail
- Retour expérience
- Elaboration des portraits d'acteurs



Lancement de saison



Programmation 2032
Fin de saison – Rencontre des acteurs

2032

JANVIER

FÉVRIER

MARS

AVRIL

MAI

JUIN

JUILLET

AOÛT

SEPTEMBRE

OCTOBRE

NOVEMBRE

DÉCEMBRE

GOUVERNANCE

POSITIONNEMENT EAU



Poursuite de la stratégie autour de l'eau

ACTIVITÉS DE PLEIN AIR



Travail sur le tourisme équestre

TOURISME D'AFFAIRES

PATRIMOINE CULTUREL



Suite des visites culturelles immersives

TOURISME GOURMAND

HÉBERGEMENTS



Accompagnement des porteurs de projet / Montée en gamme des meublés et chambres d'hôtes

ACTEURS TOURISTIQUES



- Groupes de travail
- Retour expérience
- Elaboration des portraits d'acteurs



Lancement de saison



Programmation 2033
Fin de saison – Rencontre des acteurs



ÉLABORATION D'UN SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE (SDT)

Communauté de communes
du Pays de Chantonnay

Plan d'action

2026-2032



Rappel des éléments clés du diagnostic

Forces

- **Identité** autour de **la randonnée** : Forte notoriété internationale grâce aux 4 Jours de Chantonay (événement unique en France).
- **Richesse autour de l'eau** : Les 3 Lacs et retenues d'eau potable (l'Angle Guignard, Rochereau, la Vouraie) offrent un cadre exceptionnel pour les activités de plein air et de détente.
- **Patrimoine bâti remarquable** : Sites majeurs comme le Prieuré de Grammont, le Château de Sigournais et le bourg de Puybelliard.
- **Maillage de Sentiers** : Plus de 50 circuits pédestres balisés et des boucles cyclables labellisées « Vendée à Vélo ».
- **Produits locaux et œnotourisme** : Présence de l'AOC Fiefs Vendéens avec la Route des Vins.
- **Tissu d'entreprise dense** pour structurer une offre de tourisme d'affaires

Faiblesses

- **Saisonnalité marquée** : Une activité très concentrée sur la période estivale (sites et animations souvent limités à juillet/août).
- **Pas de site emblématique** qui encourage les visiteurs à faire un arrêt
- **Déficit d'hébergements marchands** : Un besoin de diversifier l'offre de séjour (hôtels, camping, hébergements insolites) pour allonger la durée de séjour et multiplier les séjours.
- **Connexion des sites** : Difficulté de relier les différents sites touristiques sans voiture (manque de liaisons douces structurantes et signalétique au sein d'une zone).
- **Visibilité numérique** : Bien que des efforts soient faits, l'offre manque encore de digitalisation (réservations en ligne, interactivité sur les sentiers et parcours).

Opportunités

- **Proximité du Puy du Fou** : Situé à seulement 30 minutes, Chantonay peut capter une clientèle en quête de calme et de prix plus abordables.
- **Essor du « Slow Tourisme »** : La tendance post-Covid et le dérèglement climatique favorisent les destinations de pleine nature, la fraîcheur et la pratique du vélo
- **Développement du cyclotourisme et du tourisme équestre** : Des niches sportives en forte croissance qui correspondent parfaitement aux caractéristiques du territoire.
- **Consommation locale** : Intérêt croissant des touristes pour les circuits courts et la gastronomie de terroir (opportunité pour les "Box produits locaux").

Menaces

- **Concurrence forte** : Les destinations voisines (Marais Poitevin, Littoral, Sud Vendée) disposent de budgets promotionnels importants.
- **Changement climatique** : Risque de baisse du niveau des lacs ou prolifération d'algues en été, impactant les activités de baignade et de pêche.
- **Baisse du pouvoir d'achat** : Arbitrages des familles qui peuvent réduire les dépenses sur les sites payants au profit d'activités gratuites (randonnée simple).

Le positionnement de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay : piliers de la stratégie

Pilier Majeur	Identité	Ce qui différencie le territoire
1. Capitale de la Randonnée	Territoire d'itinérance et de sports	Evènement majeur autour de la randonnée,
2. Le "Pays des 3 Lacs"	Destination de fraîcheur (Rochereau, Vouraie, L'Angle Guignard) et loisirs aquatiques.	Alternative apaisée et moins saturée que l'océan, axée sur le "slow tourisme" et la biodiversité.
3. Camp de Base Stratégique	Espace pivot, accessible et abordable pour rayonner sur la région.	Proximité immédiate (30min - 1h) du Puy du Fou et du Marais Poitevin avec un hébergement plus calme et vert.
4. Patrimoine Vivant et gastronomie	Voyage dans le temps authentique (Sigournais, Puybelliard) intégré à la vie locale et les producteurs locaux,	Focus sur le "petit patrimoine" (lavoirs) qui se découvre intimement à pied et visite de ferme authentique.

Les 8 axes prioritaires

- 01 • **Réflexion sur l'organisation générale de la politique touristique** : à travailler dès les premières actions et à garder en fil conducteur
- 02 • **Positionnement stratégique autour de l'eau** : Définir une identité touristique autour de la ressource en eau
- 03 • **Développement de l'offre d'activités de plein air** : Poursuite et structuration des sentiers de randonnée et des activités autour des 3 lacs
- 04 • **Structurer le tourisme d'affaires** : travail sur l'offre et le réseau
- 05 • **Développement et valorisation du patrimoine culturel** : Valorisation du patrimoine bâti et des initiatives culturelles en lien avec le tourisme.
- 06 • **Construire une offre autour du tourisme gourmand et des producteurs locaux** : produits locaux à valoriser dans l'expérience touristique, restaurateurs à impliquer dans les démarches.
- 07 • **Développer l'offre d'hébergements** : carences observées et typologies à renforcer (hôtels, campings).
- 08 • **Accompagnement des acteurs touristiques** : Formation, animation du réseau, synergies entre les prestataires pour professionnaliser l'offre et la rendre plus visible.

Les cibles de clientèles



Randonneurs
Clubs Sportifs



Familles



Clientèle du
Puy du Fou



Séniors et amateurs
de culture



Cyclotouristes



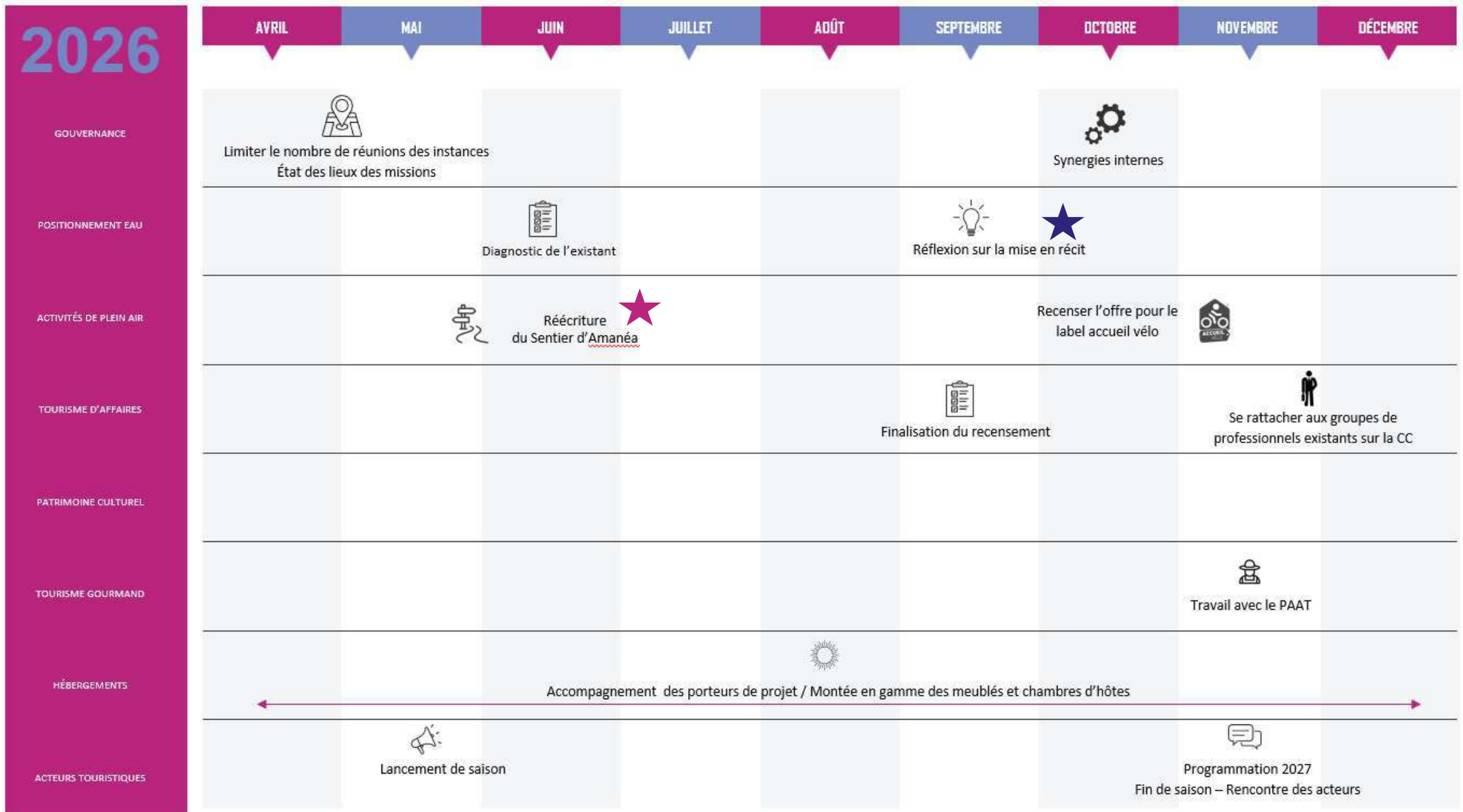
Clientèles de niche :
camping-caristes,
pêcheurs, tourisme
d'affaires...



Urbains
de proximité



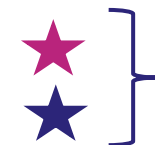
Locaux



> Bureau d'études sur « l'eau »
 > Mobilisation agents PAAT + éco



Fonctionnement : 15 000 €
 Investissement : 37 000 €



Poste de dépenses principales

2027

JANVIER FÉVRIER MARS AVRIL MAI JUIN JUILLET AOÛT SEPTEMBRE OCTOBRE NOVEMBRE DÉCEMBRE

GOUVERNANCE



Réflexion sur l'OT : perspectives d'évolution et identification d'un nouveau lieu partagé



Lancement d'une étude pour le futur plan de communication



Recrutement d'un guide conférencier

POSITIONNEMENT EAU



Premières pistes : récit autour de l'eau



Proposition de visites en lien avec le patrimoine et l'eau

ACTIVITÉS DE PLEIN AIR



Travail sur la requalification du site de Touchegray



Lancement Sentier d'Amanéa (nouvelles œuvres et nouveau récit)



Structuration de l'offre pédestre (itinérance)
Etude sur la connexion entre les équipements autour du site de Touchegray



TOURISME D'AFFAIRES

PATRIMOINE CULTUREL



Travail avec les associations et sites existants
Intégrer le Prieuré de Grammont



Boucle touristique avec les producteurs locaux et les artisans d'art : identification du tracé

TOURISME GOURMAND

HÉBERGEMENTS



Accompagnement des porteurs de projet / Montée en gamme des meublés et chambres d'hôtes



- Atelier retour d'expériences
- Lancement des groupes de travail
- Lancement de saison



Programmation 2028
Élaboration des portraits d'acteurs
Fin de saison – Rencontre des acteurs



> **Chargé(e) de développement ?**
(Contrat de projets - 4 ans ou plus)
> **Mobilisation services communication et PAAT**



Fonctionnement : 63 000 €
Investissement : 119 000 €



Poste de dépenses principales

2028

GOUVERNANCE

Lancement du nouveau plan de communication



Point d'étape sur les perspectives d'évolution de l'OT



Tester un point d'accueil saisonnier sur Touchegray
Intervention d'un guide été 2028



POSITIONNEMENT EAU



Plan de communication autour du positionnement



Créer un évènement en lien avec l'eau pour mise en œuvre en 2029



ACTIVITÉS DE PLEIN AIR

Nouvelle organisation du site de Touchegray



Structuration de l'offre cyclo touristique



Signalétique touristique harmonisée

TOURISME D'AFFAIRES



Communication sur l'offre de tourisme d'affaires

PATRIMOINE CULTUREL



Découvertes culturelles immersives : inventaire des circuits et sites, lancement des marchés pour la conception...



TOURISME GOURMAND



Lancement de la boucle tourisme gourmand



Recueil des besoins des restaurateurs

HÉBERGEMENTS



Coordination de l'accueil des camping-caristes : cahier des charges...

Accompagnement des porteurs de projet / Montée en gamme des meublés et chambres d'hôtes



ACTEURS TOURISTIQUES



- Atelier retour d'expériences
- Groupes de travail
- Lancement de saison



Programmation 2029
Fin de saison – Rencontre des acteurs



- > Guide conférencier (3 ans) ?
- > Mobilisation services Mobilités, Urba, etc.



Fonctionnement : 66 000 €
Investissement : 111 000 €



Poste de dépenses principales

2029

GOUVERNANCE


Perspectives d'évolution de l'OT
et choix du nouveau lieu partagé


• Sonder les prestataires pour les points relais d'accueil
• Valoriser les habitants dans les supports de communication

POSITIONNEMENT EAU

 
Premier évènement en lien avec l'eau


Réflexion sur un lieu en lien avec l'eau

ACTIVITÉS DE PLEIN AIR

 Sentier autour du lac de Rochereau : définition du projet


Sentier d'Amanéa :
suite des évolutions du sentier

TOURISME D'AFFAIRES


Participation à des salons et évènements
Créer une page LinkedIn

PATRIMOINE CULTUREL

 Mise en œuvre
d'une 1^{ère} visite culturelle immersive

TOURISME GOURMAND


Actions avec les restaurateurs

HÉBERGEMENTS

 Accompagnement des porteurs de projet / Montée en gamme des meublés et chambres d'hôtes
 Aménagement aire de camping car 

ACTEURS TOURISTIQUES


• Atelier retour d'expériences
• Groupes de travail
• Elaboration des portraits d'acteurs


Lancement de saison


Programmation 2030
Fin de saison – Rencontre des acteurs



Poursuite de 2028



Fonctionnement : 40 500 €
Investissement : 284 000 €



Poste de dépenses principales

2030

JANVIER FÉVRIER MARS AVRIL MAI JUIN JUILLET AOÛT SEPTEMBRE OCTOBRE NOVEMBRE DÉCEMBRE

GOVERNANCE

 Point d'étape
sur les perspectives d'évolution de l'OT

 Lancement du travail sur les labellisations
(Famille Plus...)

POSITIONNEMENT EAU

 Poursuite de la stratégie autour de l'eau

ACTIVITÉS DE PLEIN AIR

 Structurer l'offre de pêche
autour du lac de la Vourais 

  Aménagement du sentier autour du lac de Rochereau

TOURISME D'AFFAIRES

 Organisation de séminaires et événements sur le territoire

PATRIMOINE CULTUREL

 Suite des visites culturelles immersives

 Recenser l'offre privée à valoriser : châteaux, logis...

TOURISME GOURMAND

 Identification de produits pour concevoir la box gourmande

HÉBERGEMENTS

 Ouverture de l'aire de camping car

 Accompagnement des porteurs de projet / Montée en gamme des meublés et chambres d'hôtes

 Labellisation clef verte

ACTEURS TOURISTIQUES

 • Groupes de travail
• Retour expérience
• Elaboration des portraits d'acteurs

 Lancement de saison

Programmation 2031
Fin de saison – Rencontre des acteurs



Poursuite de 2028-2029



Fonctionnement : 23 000 €
Investissement : 293 000 €



Poste de dépenses principales

2031

JANVIER FÉVRIER MARS AVRIL MAI JUIN JUILLET AOÛT SEPTEMBRE OCTOBRE NOVEMBRE DÉCEMBRE

GOUVERNANCE


Point d'étape
sur les perspectives d'évolution de l'OT

POSITIONNEMENT EAU


Poursuite de la stratégie autour de l'eau

ACTIVITÉS DE PLEIN AIR


Ouverture du nouveau sentier
autour du lac de Rochereau

TOURISME D'AFFAIRES

PATRIMOINE CULTUREL

 
Suite des visites culturelles immersives

TOURISME GOURMAND

 
Lancement de la box gourmande


Lancement des expérimentations
Ateliers culinaires

HÉBERGEMENTS


Accompagnement des porteurs de projet / Montée en gamme des meublés et chambres d'hôtes

ACTEURS TOURISTIQUES



- Groupes de travail
- Retour expérience
- Elaboration des portraits d'acteurs



Lancement de saison



Programmation 2032
Fin de saison – Rencontre des acteurs



> Maintien ou non du chargé(e) de développement et/ou du guide conférencier ?



Fonctionnement : 25 000 €
Investissement : 31 000 €



Poste de dépenses principales

2032

GOUVERNANCE

POSITIONNEMENT EAU

ACTIVITÉS DE PLEIN AIR

TOURISME D'AFFAIRES

PATRIMOINE CULTUREL

TOURISME GOURMAND

HÉBERGEMENTS

ACTEURS TOURISTIQUES

JANVIER

FÉVRIER

MARS

AVRIL

MAI

JUIN

JUILLET

AOÛT

SEPTEMBRE

OCTOBRE

NOVEMBRE

DÉCEMBRE



Poursuite de la stratégie autour de l'eau



Travail sur le tourisme équestre



Suite des visites culturelles immersives



Accompagnement des porteurs de projet / Montée en gamme des meublés et chambres d'hôtes



- Groupes de travail
- Retour expérience
- Elaboration des portraits d'acteurs



Lancement de saison



Programmation 2033
Fin de saison – Rencontre des acteurs



> Maintien ou non du chargé(e) de développement et/ou du guide conférencier ?



Fonctionnement : 7 000 €
Investissement : 61 000 €



Poste de dépenses principales

Synthèse budgétaire pour la mise en œuvre des actions

* Hors acquisitions et investissements immobiliers

	Prévisions RH (à confirmer selon future étude sur « l'eau »)	Fonctionnement en HT de nouvelles actions (hors personnel)	Investissement HT*
2026	Bureau d'études	15 000 €	37 000 €
2027	1 Chargé(e) de développement ?	63 000 €	119 000 €
2028	2 Chargé(e) de développement + guide conférencier ?	66 000 €	111 000 €
2029	2 (identique 2028)	40 500 €	284 000 €
2030	2 (identique 2028-2029)	23 000 €	293 000 €
2031	+ 1 ou 2 ?	25 000 €	31 000 €
2032	+ 1 ou 2 ?	7 000 €	61 000 €
TOTAL	À confirmer	239 500 €	936 000 €

2 0 2 5	CA Budget Tourisme			CA Budget Annexe OT	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Fonctionnement	165 327,44 €	2 363,57 €	117 347,61 €	159 263,19 €
	Investissement	35 891,61 €	35 494,97 €	13 666,76 €	13 191,01 €

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 25 février 2026

DÉLIBÉRATION

Le vingt-cinq février deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-neuf février deux mille vingt-six, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonay pour une deuxième séance en 2026.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	E	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	E
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUAULT Christian	E	MADORRA Hélène	E	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	E	GOURAUD Christophe	E	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	P		

Absent(e)s et excusé(e)s avec pouvoir :

M. BONNENFANT Didier a donné pouvoir à Mme CHENU Viviane – M. DROUAULT Christian a donné pouvoir à Mme PHELIPEAU Brigitte – M. GUINAUDEAU Dany a donné pouvoir à Mme TONARELLI Valérie – Mme MADORRA Hélène a donné pouvoir à M. DREUX Jean-Claude – M. SIRET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 26

Nombre de conseillers communautaires votants : 31

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Dominique PAILLAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2026-79 APPROBATION DES TARIFS DES ANIMATIONS TOURISTIQUES ORGANISÉES EN 2026

Nomenclature des actes : 7.1

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2023-230, en date du 31 mai 2023, portant sur l'approbation des statuts de l'Office de Tourisme (OT) du Pays de Chantonay, régie communautaire dotée de la seule autonomie financière et chargée de l'exploitation d'un service public administratif, et notamment l'article 2 desdits statuts fixant les missions de l'Office de Tourisme ;

.../...

Considérant que dans le cadre de ses missions complémentaires, l'OT est amené à organiser des animations pendant les vacances d'avril et durant la période estivale ;

Considérant qu'il convient de solliciter une contribution financière auprès des participants pour certaines activités ;

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 18 février 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver les tarifs des animations 2026 tels que définis ci-après :

> Animations - Base de loisirs de Touchegray

Balades crépusculaires en canoë-kayak	10 € / personne	
Balades apéro crépusculaires en canoë-kayak	12 € / personne	
Ateliers « grimpe d'arbres »	5 € / personne	Gratuit pour les moins de 6 ans
Activités en nature	5 € / personne	Gratuit pour les moins de 6 ans
Ateliers « voile radio commandée »	5 € / personne	
Ateliers « magie »	5 € / personne	

> Animations - Sentier d'Amanéa

Jeu de Zen d'Amanéa – bain de forêt, yoga, sophrologie, et Qi gong	10 € / personne	5 € pour les moins de 10 ans
Jeu de Zen d'Amanéa – yoga parents / enfants	10 € pour le duo 1 parent / 1 ou 2 enfants 5 € par adulte ou enfant supplémentaire	
Animation « les cinq forces de la nature »	5 € / personne	Gratuit pour les moins de 6 ans
Sortie plantes sauvages	10 € / personne	5 € pour les moins de 10 ans

> Animations – Zone de loisirs de la Morlière

Ateliers « voile radio commandée »	5 € / personne	
Animation astronomie	2 € / personne	Gratuit pour les moins de 6 ans
Animation pêche	5 € / personne	

.../...

> Autres animations de l'Office de Tourisme

Visite de ferme	2 € / personne	Gratuit pour les moins de 6 ans
Animation astronomie	2 € / personne	Gratuit pour les moins de 6 ans
Jeu de piste / Murder party	2 € / personne	Gratuit pour les moins de 6 ans

- d'approuver le principe de gratuité pour les animations 2026 ci-dessous :

Jeu de piste	Sentier d'Amanéa	GRATUIT
Atelier participatif avec Myriam Roux	Sentier d'Amanéa	
Jeu de piste	Base de loisirs de Touchegray	
Cinéma en plein air	Base de loisirs de Touchegray	
Spectacle perché	Base de loisirs de Touchegray	
Spectacle au bord de l'eau	Base de loisirs de Touchegray	
Partir en livre	Base de loisirs de Touchegray	
Spectacle magie/mentalisme	Base de loisirs de Touchegray	
Challenge sportif	Base de loisirs de Touchegray	
Balades estivales	Communes du Pays de Chantonay	
Visites de la Forêt du Détroit avec l'ONF	Forêt du Détroit - Saint-Martin-des-Noyers	
Visites de la commune de Bournezeau	Bournezeau	
Visite du Prieuré de Grammont	Prieuré de Grammont Saint-Prouant	
Visite du Parc du Domaine de L'Auneau	Parc du Domaine de L'Auneau Chantonay	

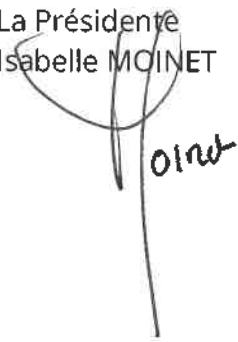
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes afférents.

.../...

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 27/02/2025

La Présidente
Isabelle MOINET



01/02

Publié le 27/02/2025

Le Secrétaire de séance
Dominique PAILLAT



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 25 février 2026

DÉLIBÉRATION

Le vingt-cinq février deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-neuf février deux mille vingt-six, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonay pour une deuxième séance en 2026.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	E	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	E
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUAULT Christian	E	MADORRA Hélène	E	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	E	GOURAUD Christophe	E	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	P		

Absent(e)s et excusé(e)s avec pouvoir :

M. BONNENFANT Didier a donné pouvoir à Mme CHENU Viviane - M. DROUAULT Christian a donné pouvoir à Mme PHELIPEAU Brigitte - M. GUINAUDEAU Dany a donné pouvoir à Mme TONARELLI Valérie - Mme MADORRA Hélène a donné pouvoir à M. DREUX Jean-Claude - M. SIRET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 26

Nombre de conseillers communautaires votants : 31

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Dominique PAILLAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2026-80 APPROBATION DU MANDAT DE DÉPÔT-VENTE DES « BONS CADEAUX VENDEE »
PROPOSÉS PAR LA SAEML « VENDEE EXPANSION »**

Nomenclature des actes : 7.10

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article R. 1617-6 relatif à l'encaissement des recettes pour compte de tiers ;

Vu l'instruction codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux régies de recettes, d'avance et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

.../...

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonay approuvés par arrêté préfectoral n° 2026-DCL-BICB-36 en date du 8 janvier 2026, et notamment l'article 4.1.2 prévoyant la « *promotion du tourisme dont la création d'offices du tourisme, sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L.1111-4, avec les Communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre* » ;

Vu la délibération n° 2023-230 du 31 mai 2023 portant sur l'approbation des statuts de l'Office de Tourisme du Pays de Chantonay, régie communautaire dotée de la seule autonomie financière et chargée de l'exploitation d'un service public administratif, et notamment l'article 2 desdits statuts fixant les missions de l'Office de Tourisme ;

Considérant que dans le cadre de ses missions complémentaires, l'Office de Tourisme est amené à commercialiser des produits « boutique » ;

Considérant que la Société Anonyme d'Économie Mixte Locale (SAEML) « Vendée Expansion » propose à la Communauté de communes du Pays de Chantonay de vendre des « Bons Cadeaux Vendée » ;

Considérant que cette revente est de nature à :

- répondre au besoin des habitants et touristes ;
- produire des recettes ;

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 18 février 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

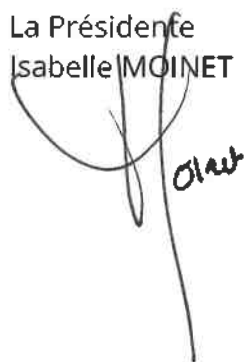
- d'abroger, à compter du caractère exécutoire de la présente délibération, la délibération du Conseil communautaire n° 2024-45, en date du 24 janvier 2024 ;
- d'approuver le mandat de dépôt-vente, à compter de la même date, tel que joint en annexe, à intervenir avec la SAEML Vendée Expansion, pour la vente de « Bons Cadeaux Vendée », selon ses conditions générales de vente, prévoyant notamment :
 - o un commissionnement de 5 € par « Bon Cadeau Émotion » vendu et de 14 € par « Bon Cadeau Prestige » vendu par l'Office de tourisme ;
 - o une durée d'un an à compter de sa signature, et renouvelable par tacite reconduction ;
- d'autoriser Madame la Présidente à signer ledit mandat de dépôt-vente, ainsi que tous les actes y afférents.

.../...

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 27/02/2025

La Présidente
Isabelle MOINET



01/02/25

Publié le 27/02/2025

Le Secrétaire de séance
Dominique PAILLAT



BONS CADEAUX VENDÉE

Mandat de dépôt-vente

Mandataire :

.....
.....
.....

Entre les soussignés :

VENDÉE EXPANSION, Société Anonyme d'Economie Mixte Locale au capital de 3.037.045 €, dont le siège social est 33 rue de l'Atlantique, à La Roche-sur-Yon, inscrite au Registre du Commerce de La Roche-sur-Yon (85000), sous le numéro 546 650 169 B, représentée par Monsieur Guillaume JEAN, en sa qualité de Président Directeur Général, en vertu de sa nomination par le Conseil d'Administration du 12 octobre 2021, immatriculée Atout France IM085130001.

ci-après dénommé « **En Vendée** » ou « **le mandant** ».

Et

.....
situé.....

.....
représenté par

ci-après dénommé « » ou « **le mandataire** »

Expose :

En Vendée est le service commercial du pôle Tourisme de Vendée Expansion qui bénéficie d'une immatriculation opérateur de voyages au titre de son activité réceptive, l'autorisant à assurer la conception, la réservation et la vente de tous les types de prestations de loisirs et d'accueil. Son numéro est le suivant : N°IM085130001.

En Vendée distribue et commercialise les offres des **prestataires d'activités et de séjours sur le territoire vendéen** via :

- son propre réseau de distribution et tout type de support de commercialisation.
- des distributeurs extérieurs.

A ce titre, **En Vendée** édite des Bons cadeaux Vendée proposant des séjours ou des activités sur le territoire du département de la Vendée.

Afin de promouvoir les séjours et les activités touristiques sur le territoire du département, **En Vendée** souhaite mettre en dépôt-vente des Bons cadeaux dans divers établissements (Agence de voyages, Offices de tourisme, Comités d'entreprise, ...).

C'est l'objet des présentes.

ARTICLE 1 - Objet :

Le présent mandat a pour objet d'organiser les droits et obligations des 2 parties.

ARTICLE 2 - Obligations du mandataire :

Le mandataire s'engage à accepter en dépôt et à commercialiser les produits de **En Vendée** des informations relatives aux produits « Bons Cadeaux Vendée » (supports, descriptifs, tarifs, photos...) nécessaires à leur vente.

Le mandataire tiendra **En Vendée** régulièrement informé de l'état de ses réservations. En tout état de cause, **le mandataire** s'engage à adresser à **En Vendée** chaque réservation effectuée par ses soins par e-mail à resa@vendee-tourisme.com.

Le mandataire s'engage à posséder les qualifications professionnelles et assurances nécessaires pour la réalisation de son activité et la vente des offres et séjours proposés par **En Vendée**.

Le mandataire est responsable des objets déposés et devra en assurer le suivi des stocks. Il s'engage notamment à être assuré en cas de vol ou dégradation.

ARTICLE 3 – Obligations d'En Vendée :

En Vendée remet au **mandataire**, lors du retour du contrat signé, les Bons Cadeaux, les brochures et tous les éléments de communication et de commercialisation nécessaires à la vente des produits (prix, stocks, description des offres) qu'il souhaite commercialiser dans l'établissement du **mandataire**.

En Vendée garantit que les prestataires figurant sur les brochures « Bon Cadeau Emotion » et « Bon Cadeau Escapade » ont signé une convention de partenariat afin d'être intégrés aux offres. Ces derniers proposent leurs offres sous réserve de disponibilité au moment de la réservation.

En Vendée s'engage à informer le mandataire, par tout moyen écrit, du retrait de l'une des offres du Bon Cadeau.

ARTICLE 4 – Gestion des stocks:

En Vendée dépose, sans frais de dépôt :

2	Pochons Emotion
2	Pochons Escapade
2	Bons Cadeaux Emotion – valeur de 85 € TTC / Référence BCE- à BCE-
2	Bons Cadeaux Escapade – valeur de 185 € TTC / Référence BCP- à BCP-
2	Livrets « Bon Cadeau Emotion »
2	Livrets « Bon Cadeau Escapade »

À tout moment, le mandataire peut contacter **En Vendée** pour demander un réassort de Bons Cadeaux. Les produits supplémentaires seront automatiquement intégrés au partenariat en cours.

Le stock confié par **En Vendée** est déposé pour une durée d'1 an, renouvelable chaque année par tacite reconduction.

En cas de résiliation du présent mandat par l'une des parties, le stock qui n'aurait pas été vendu par le mandataire devra être rétrocédé à **En Vendée**, dans un délai d'un mois. Sans rétrocession du stock dans le délai indiqué, le mandataire se verra facturer le montant total des Bons cadeaux non rendus TTC sans application de la remise et déclarés en dépôt-vente.

ARTICLE 5 – Prix et conditions :

Les prix des produits communiqués par **En Vendée au partenaire** sont des prix publics TTC, sur lesquels sera appliquée un tarif professionnel :

Remise Agences de Voyages, Offices de Tourisme, Comités d'Entreprises et autres revendeurs :

Produit	Prix public TTC	Prix professionnel TTC
Bon Cadeau Emotion	85 €	80 €
Bon Cadeau Escapade	185 €	171 €

Conditions de paiement :

Une fois le Bon Cadeau réservé, le mandataire contacte aussitôt **En Vendée** par e-mail à resa@en-vendee.com afin de valider la référence.

Vendée Expansion fait parvenir au partenaire la facture correspondante, remise déduite.

Le règlement est effectué à Vendée Expansion à 30 jours date de la facture (par virement bancaire ou chèque).

Adresse de facturation du mandataire :

.....
.....
.....
.....

ARTICLE 6 – STIPULATION RELATIVE AUX BONS CADEAUX :

La durée de validité d'un Bon Cadeau est de 1 an. Dans le cadre du présent mandat, lorsqu'un client du mandataire achète un Bon Cadeau celui-ci est non annulable et non remboursable.

ARTICLE 7 – Durée :

En Vendée entend mettre en œuvre une relation durable avec le **mandataire**. Le contrat prend effet immédiatement après signature de celui-ci pour une durée d'1 an, renouvelable par tacite reconduction à la date anniversaire de sa signature.

ARTICLE 8 – Résiliation :

Le **mandataire** ou **En Vendée** pourra résilier le présent contrat par courrier écrit, sans motifs et sans indemnités. A réception de la résiliation, l'ensemble des offres sera retiré de l'établissement du mandataire. Le **mandataire** aura l'obligation de restituer les Bons Cadeaux non vendus (cf. article 4).

ARTICLE 9 : Réclamations

En Vendée établit une relation de confiance avec le **mandataire** et tend à satisfaire totalement les clients communs. Dans un souci d'améliorer les prestations fournies, le **mandataire** informera immédiatement **En Vendée** de toute réclamation présentée par le client.

ARTICLE 10 – Responsabilité / surbooking :

En Vendée ou le **mandataire** ne saurait être tenu responsable dans le cas où un prestataire d'activité ou de séjour aurait vendu un nombre de séjours supérieurs au nombre de séjours disponibles.

ARTICLE 11 – Confidentialité :

Le **mandataire** s'engage pendant toute la durée du contrat et sans limitation après expiration à ne divulguer aucune information confidentielle à laquelle il aurait eu accès dans le cadre de cette collaboration.

ARTICLE 12 – Modifications – Intégralité – Annexes

Le présent contrat ne pourra être modifié que par voie d'avenant écrit signé des deux parties.

Le présent contrat représente l'intégralité des engagements existants entre les parties.

Les annexes du présent contrat font partie intégrante de ce dernier au même titre que l'exposé préalable.

ARTICLE 13 – Litige :

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les difficultés éventuelles pouvant intervenir dans l'exécution du présent contrat. Le présent contrat est soumis au droit français. Tous différends entre les parties portant sur le présent contrat seront de la compétence du tribunal de commerce de la partie défendresse.

Fait en 2 exemplaires, à la Roche sur Yon, le 13 février 2026

En annexe :

Annexe 1 : Kit de vente Bons Cadeaux Vendée

Pour Vendée Expansion,
Peggy VILLATTE
Responsable Commerciale

Pour le **Mandataire**

après avoir mentionné
"LU ET APPROUVE"

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 25 février 2026

DÉLIBÉRATION

Le vingt-cinq février deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-neuf février deux mille vingt-six, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonay pour une deuxième séance en 2026.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	E	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LÉRSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	E
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUAULT Christian	E	MADORRA Hélène	E	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	E	GOURAUD Christophe	E	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	P		

Absent(e)s et excusé(e)s avec pouvoir :

M. BONNENFANT Didier a donné pouvoir à Mme CHENU Viviane - M. DROUAULT Christian a donné pouvoir à Mme PHELIPEAU Brigitte - M. GUINAUDEAU Dany a donné pouvoir à Mme TONARELLI Valérie - Mme MADORRA Hélène a donné pouvoir à M. DREUX Jean-Claude - M. SIRET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 26

Nombre de conseillers communautaires votants : 31

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Dominique PAILLAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2026-81 APPROBATION DU BILAN DU PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET) ET DU PRINCIPE DE LANCEMENT DE SA RÉVISION

Nomenclature des actes : 8.8

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment son article L. 2224-34 relatif au rôle de coordinateur de la transition énergétique des Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) ;

Vu le Code de l'énergie et notamment ses articles L. 100-1, L. 100-2 et L. 100-4, qui définissent notamment les axes, enjeux et objectifs de la politique énergétique nationale et de son atteinte, afin de répondre à l'urgence écologique et climatique ;

... / ...

Vu le Code de l'environnement, et notamment son article L. 229-26 relatif aux Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET), ainsi que les articles R. 229-51 et suivants relatifs au suivi, au bilan et à la révision de ces PCAET ;

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et plus particulièrement son article n° 188 intitulé « La transition énergétique dans les territoires » ;

Vu la loi n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au PCAET ;

Vu la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat ;

Vu la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et les objectifs nationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de développement des énergies renouvelables ;

Vu le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) des Pays de la Loire et les orientations régionales en matière de climat, air et énergie ;

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay (CCPC), approuvés par arrêté préfectoral n° 2026-DCL-BICB-36 en date du 8 janvier 2026, et notamment l'article 4.2.1 prévoyant la compétence supplémentaire en matière de protection et mise en valeur de l'environnement ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2025-234, en date du 2 juillet 2025, prévoyant notamment qu'est d'intérêt communautaire l'élaboration, la mise en œuvre (stratégies et actions) et le suivi du PCAET, dans les conditions prévues à l'article L. 229-26 du Code de l'environnement ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2021-452, en date du 30 septembre 2021, par laquelle le PCAET de la CCPC, couvrant la période 2021-2027, a été approuvé, et dans laquelle il est notamment prévu un dispositif de suivi et d'évaluation, incluant la réalisation d'un bilan à mi-parcours permettant d'apprécier l'état d'avancement du plan d'action, les résultats obtenus et les ajustements à apporter ;

Considérant que le PCAET constitue le document stratégique fixant, à l'échelle du Pays de Chantonnay, les objectifs et actions en matière de réduction des consommations d'énergie, de diminution des émissions de gaz à effet de serre, d'amélioration de la qualité de l'air et d'adaptation au changement climatique ;

Considérant que le PCAET du Pays de Chantonnay se décline en un diagnostic, une stratégie territoriale, des objectifs opérationnels, un programme d'actions et un dispositif de suivi-évaluation ;

.../...

Considérant que le bilan à mi-parcours couvrant la période 2021-2025 :

- dresse un état d'avancement quantitatif et qualitatif des actions du PCAET ;
- analyse l'évolution des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre du territoire par rapport aux objectifs fixés ;
- évalue la contribution des actions à l'adaptation du territoire du Pays de Chantonnay aux effets du changement climatique ;
- identifie les freins, leviers et priorités d'action pour la période à venir ;
- propose des ajustements et priorisations du programme d'actions en vue de renforcer l'efficacité du plan et de préparer la future révision du PCAET ;

Considérant que ce bilan permet de confirmer la pertinence des orientations engagées, de valoriser la mobilisation des acteurs locaux (Communes membres, habitants, entreprises, agriculteurs, associations, partenaires) et de renforcer l'ambition du territoire en matière de transition écologique ;

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 14 janvier 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver, tel que joint en annexe, le bilan à mi-parcours du Plan Climat Air Énergie Territorial de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, couvrant la période 2021-2025 ;
- de valider les orientations et priorités d'actions proposées dans ce bilan pour la poursuite de la mise en œuvre du PCAET sur le territoire du Pays de Chantonnay, et en vue de la préparation de sa prochaine révision ;
- de valider le principe d'engager sa future révision sur l'année 2026 ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Étant précisé que :

- le bilan à mi-parcours du PCAET et la présente délibération seront tenus à la disposition du public au siège de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay et publiés sur le site internet communautaire, dans les conditions prévues par la réglementation ;
- la présente délibération sera transmise à Monsieur le préfet de la Vendée au titre du contrôle de légalité, ainsi qu'aux partenaires institutionnels concernés (Région Pays de la Loire, ADEME, etc.), et fera l'objet des mesures de publicité habituelles.

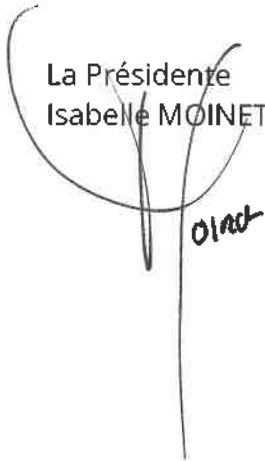
.../...

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 27/02/2025

Publié le 27/02/2025

La Présidente
Isabelle MOINET



01nd

Le Secrétaire de séance
Dominique PAILLAT





Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET)

Bilan intermédiaire

FÉVRIER 2026

Communauté de Communes du Pays de Chantonay

Table des matières

Préambule	4
Introduction	5
1. Rappel des chiffres clés du PCAET	7
1.1 Précis méthodologique	7
1.2 Les consommations d'énergie territoriales	8
1.2.1 Par secteurs	8
1.2.2 Par vecteurs	11
1.3 Les émissions de gaz à effet de serre territoriales	13
1.3.1 Par secteurs	13
1.3.2 Par origines	16
1.3.3 Séquestration carbone	17
1.4 La production d'énergie	18
1.4.1 Par filière et par vecteur	18
1.4.2 Production de chaleur renouvelable	19
1.4.3 Production d'électricité renouvelable	19
1.4.4 Injection de biogaz sur le réseau	20
1.4.5 Diagramme de Sankey	20
1.5 Les polluants atmosphériques	21
1.5.1 Emissions de polluants atmosphériques par secteur	21
1.5.2 Evolution des émissions de polluants atmosphériques	23
1.6 Synthèse globale des chiffres clés du PCAET	25
2. Le plan d'action	26
2.1 Rappel des actions du PCAET	27
2.2 Avancement global	34
2.3 État d'avancement détaillé par axe	35
2.3.1 Axe 1 - Contribuer à l'amélioration de l'efficacité énergétique du parc bâti	35
2.3.2 Axe 2 - Accompagner les acteurs du monde économique dans la transition énergétique et écologique	43
2.3.3 Axe 3 - Anticiper les effets du changement climatique et adapter le territoire vers la résilience	55

2.2.4	Axe 4 : Favoriser et développer la mobilité alternative et raisonnée	73
2.2.5	Axe 5 - Développer les énergies renouvelables locales.....	82
2.2.6	Axe 6 Garantir la transversalité du PCAET.....	92
3.	Projection sur la continuité du PCAET	101
3.1	Des freins et leviers à l'action locale	101
3.1.1	Les points forts et faibles de la mise en place de l'outil de planification	101
3.1.2	Priorisation des actions.....	101
3.2	Anticipation de la prise en compte des évolutions réglementaires 101	
Conclusion		102

Préambule

> Rappel du cadre légal

La réglementation en vigueur

Article L.2224-34 du Code général des collectivités territoriales : « Les EPCI (...), lorsqu'ils ont adopté le PCAET, sont les coordinateurs de la transition énergétique. Ils animent et coordonnent, sur leur territoire, des actions dans le domaine de l'énergie en cohérence avec les objectifs du PCAET et avec le SRCAE, ou le schéma régional en tenant lieu, en s'adaptant aux caractéristiques de leur territoire. »

Article R.229-51 du Code de l'environnement : « IV. – Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire et les modalités suivant lesquelles ces indicateurs s'articulent avec ceux du schéma régional prévu à l'article L. 222-1 ainsi qu'aux articles L. 4433-7 et L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales. Après trois ans d'application, la mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial fait l'objet d'un rapport mis à la disposition du public. »

Chaque Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) doit être mis à jour tous les six ans et faire l'objet bilan à mi-parcours de son exécution, soit trois ans. Pour la CCPC, ce travail a été réalisé en février 2026, soit quatre ans et demi après l'approbation du PCAET. Il est donc été choisi de l'intituler « bilan intermédiaire ».

> Vocation du rapport

Le bilan intermédiaire est le résultat d'un travail de suivi du PCAET et a consisté à répondre à deux grands objectifs :

- Mesurer les évolutions des variables et des indicateurs durant les trois premières années ;
- Évaluer la démarche proposée et les résultats au regard des objectifs de départ.

> Méthodologie de travail

La conduite du bilan intermédiaire a été menée en interne, ce qui a permis de valoriser les compétences acquises lors de la construction du PCAET. Ce fut donc un avantage pour l'équipe en charge de l'élaboration de ce dernier.

> Validation politique

Le comité de pilotage PCAET se réunit quatre fois par an depuis 2021 pour suivre les actions du PCAET, orienter les actions prioritaires et suivre les indicateurs en lien avec la stratégie définie. Ce comité de pilotage est composé d'élus issus des trois commissions (Environnement, Économie et Mobilité) et de partenaires territoriaux. Il est unique en Vendée du fait de sa composition et de son dynamisme, ce qui en fait un véritable atout pour le territoire de la CCPC.

Introduction

Les collectivités territoriales jouent un **rôle clé** dans la lutte contre le changement climatique, la maîtrise des consommations d'énergie, la promotion des énergies renouvelables, l'amélioration de la qualité de l'air.

Elles ont la responsabilité d'investissements structurants sur le plan énergétique : les bâtiments et les transports.

À travers leurs politiques d'urbanisme et d'aménagement, elles organisent la répartition des activités et des lieux d'habitation. À travers leurs politiques économiques et d'aménagement du territoire, elles déterminent la valorisation du potentiel énergétique de ce territoire.

La Communauté de Communes du Pays de Chantonnay, ainsi que de nombreux acteurs du territoire menaient déjà des actions environnementales. Le PCAET a permis de les formaliser et de mettre en place des actions complémentaires nécessaires à la lutte contre le changement climatique.



Le PCAET a été approuvé lors du Conseil communautaire en date du **29 septembre 2021** et sa mise en œuvre s'est poursuivie en 2022, 2023, 2024 et 2025 avec le pilotage des actions par la chargée de mission PCAET dont le poste est pris en charge en partie par un financement du SyDEV.

Le PCAET comprend **vingt actions réparties en six axes**, qui doivent permettre l'atteinte des objectifs fixés, au bout des six années. Le comité de pilotage PCAET suit de près la mise en œuvre des actions. Ce comité de pilotage est une vraie force pour l'atteinte des objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial.

Le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au PCAET précise qu'il est **l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique** sur le territoire. Les objectifs du PCAET sont de répondre aux enjeux nationaux notamment en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de réduction des consommations

d'énergie (en particulier fossiles) et d'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique français.

Le PCAET doit prendre en compte les objectifs du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

Le SRADDET des Pays de la Loire, élaboré par le Conseil Régional, a été adopté par délibération des 16 et 17 décembre 2021, avant son approbation par arrêté du Préfet de Région le 7 février 2022.

Un des principaux objectifs portés par ce document est de devenir une Région à énergie positive en 2050, avec des particularités marquées :

- une capacité de production favorable pour l'éolien terrestre et surtout off-shore ;
- un potentiel de méthanisation important compte tenu de la prépondérance de l'élevage dans la région ;
- une capacité intéressante pour l'énergie houlomotrice et pour le photovoltaïque ;
- un potentiel qui se situe dans la moyenne pour les énergies renouvelables thermiques ;
- une filière hydrogène en pleine émergence en Pays de Loire.

Ainsi, avec la loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte, (LTECV, 2015), la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay a eu l'obligation d'élaborer son PCAET. La LTECV donne le cadre général de la lutte contre le réchauffement climatique, la préservation de l'environnement et l'indépendance énergétique. Elle fixe des objectifs à l'horizon 2030 et à l'horizon 2050, auxquels les différentes collectivités doivent répondre avec l'ensemble des acteurs du territoire. Le PCAET s'est donc accés :

LES 5 THÉMATIQUES DU PCAET



La réduction
des gaz à effet
de serre (GES)



L'adaptation
au changement
climatique



La diminution
des besoins
énergétiques



L'amélioration
de la qualité de l'air



Le développement
des énergies
renouvelables

1. Rappel des chiffres clés du PCAET

Le PCAET est un document qui décline la stratégie de transition écologique d'un territoire autour de quatre axes principaux :

- La maîtrise des **consommations d'énergie** qui fait appel à la sobriété énergétique et au déploiement de solutions d'efficacité d'énergétique ;
- La réduction **des émissions de gaz à effet de serre** (GES) à la fois en décarbonant la consommation d'énergie et en favorisant la séquestration du carbone dans les écosystèmes ;
- Le développement des **énergies renouvelables** qui contribue à diminuer l'impact carbone de la production d'énergie comme à développer l'autonomie énergétique ;
- Le maintien d'une bonne **qualité de l'air**, essentielle à la santé des habitants du territoire.

Rappel des objectifs stratégiques :

- ✓ Une **réduction de 37 % des consommations énergétiques entre 2014 et 2050** ;
- ✓ Une **réduction de 72 % des émissions de gaz à effet de serre entre 2014 et 2050** ;
- ✓ Une **augmentation importante de la production locale d'ENR&R**, afin que celle-ci soit **au-moins équivalente à la consommation à l'horizon 2050** ;
- ✓ Une **réduction des émissions de polluants atmosphériques à horizon 2050** par rapport à 2014 (-10% pour les Nox, -9% pour les PM2.5, -9% pour les PM10, -8% pour le NH3, -7% pour le SO2, -9% pour les COVNM).

Un plan d'action a été mis en œuvre pour atteindre ces niveaux d'engagements. Ce support doit permettre d'actualiser l'avancement de la CCPC dans l'atteinte de ces objectifs, notamment pour estimer les efforts à poursuivre.

1.1 Précis méthodologique

BASEMIS® est un inventaire territorial orienté « sources », c'est-à-dire que seules les sources comprises sur le territoire sont prises en compte. Les résultats de l'inventaire BASEMIS® sont reportés conformément au format PCAET imposé par le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 et l'arrêté du 4 août 2016. Il y est notamment indiqué que le secteur « branche énergie » (production, transformation et distribution d'énergie) n'inclut pas les émissions territoriales de CO2 liées à la production d'électricité et de chaleur. Ces émissions sont associées en tant que « CO2 indirect » aux secteurs consommateurs, tels que le résidentiel, le tertiaire, l'agriculture ou l'industrie.

De même, certaines consommations d'énergie et émissions ne sont pas prises en compte dans le format de rapportage PCAET. C'est le cas du transport aérien et maritime international pour les GES ainsi que des émissions naturelles liées au secteur biotique (émissions des prairies, forêts et zones humides). Ces éléments sont regroupés sous l'intitulé « émetteurs non inclus ».

Les données BASEMIS fournies par Air Pays de la Loire ont évolué entre le moment où le diagnostic du PCAET a été réalisé et la dernière version disponible, à savoir BASEMIS V8. Par exemple, la consommation énergétique finale en 2014 dans le diagnostic du PCAET était de 614 GWh alors que dans BASEMIS V8 elle est de 719 GWh. Aussi, pour apprécier l'évolution des données et le travail à engager pour suivre les objectifs, les données présentées dans ce rapport seront celles de BASEMIS V8 avec des objectifs présentés en pourcentages.

Les données présentées dans cette première partie sont toutes issues de BASEMIS V8.

1.2 Les consommations d'énergie territoriales

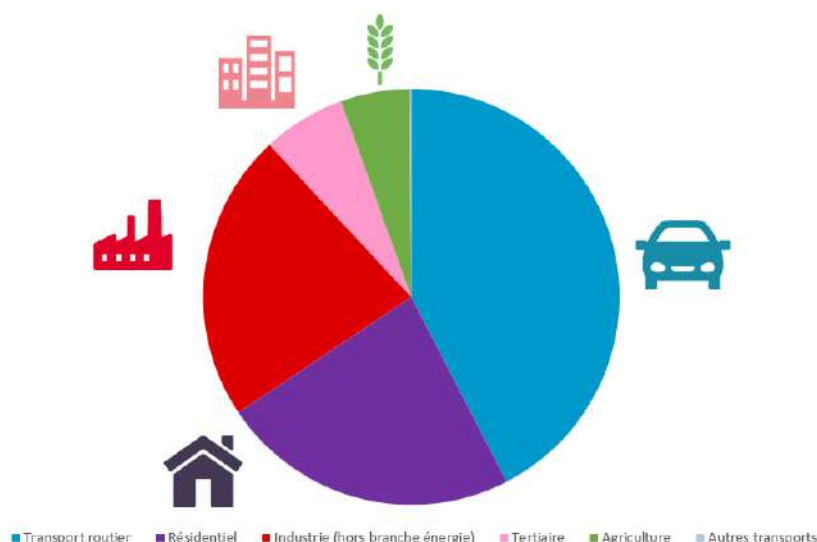
En 2024, la consommation finale d'énergie provisoire du territoire est de **705 GWh**. On identifie une tendance à la **baisse de la consommation** d'énergie finale entre 2014 et 2024 **de -1,95 %**, malgré l'augmentation de la population (environ + 5 %).

La consommation d'énergie par habitant en 2024 (24 MWh/hab) est supérieure à l'indicateur régional (22,2 MWh/hab) et national (21,9 MWh/hab).

1.2.1 Par secteurs

Données brutes des consommations d'énergie en GWh par secteurs entre 2014 et 2024p :

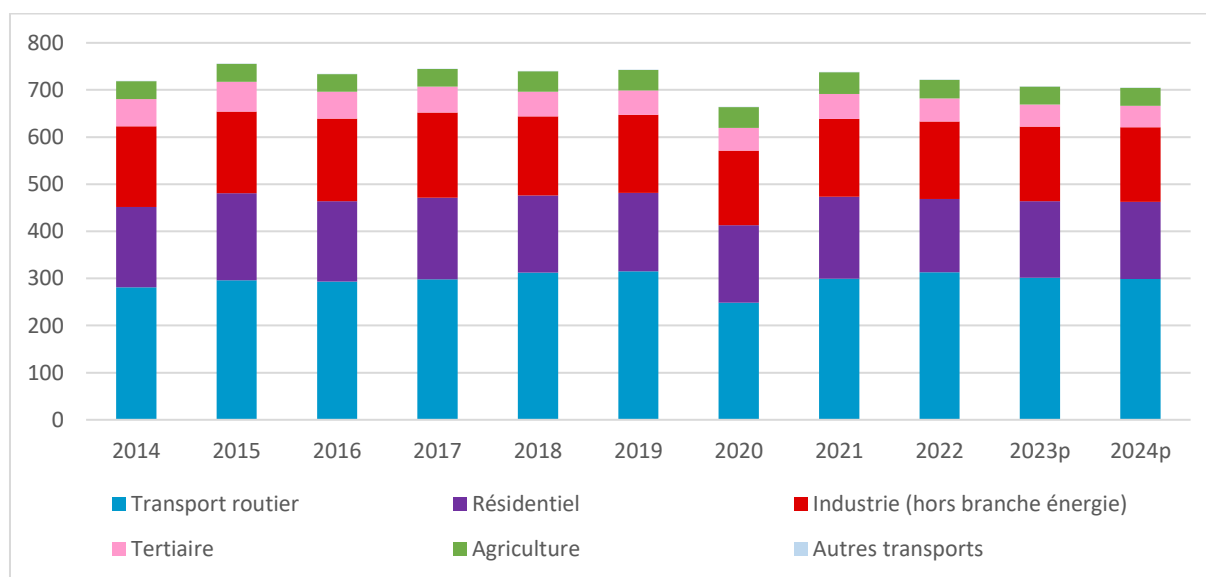
Année	Transport routier	Résidentiel	Industrie (hors branche énergie)	Tertiaire	Agriculture	Autres transports	Total général
2014	281	171	171	58	38	0	719
2015	296	185	173	63	38	0	756
2016	293	171	175	57	37	0	734
2017	298	173	180	55	37	0	745
2018	312	164	168	53	43	0	740
2019	315	166	166	52	44	0	743
2020	248	165	158	48	44	0	664
2021	300	174	165	52	46	1	738
2022	313	156	164	49	40	1	722
2023p	302	162	158	47	38	1	708
2024p	299	163	158	45	38	1	705



Graphique 1 : Consommations énergétiques sectorielles en 2024p

En 2024, les secteurs les plus consommateurs sont le **transport routier** (42% de la consommation totale), le **résidentiel** (23%) et **l'industrie** (22%).

Le transport routier est le premier émetteur du fait d'axes structurants sur le territoire comme l'axe A83 reliant Nantes à Niort ou l'axe routier reliant Chantonay à La Roche-sur-Yon.



Graphique 2 : Évolution des consommations énergétiques sectorielles en GWh entre 2014 et 2024p

La consommation du **transport routier** a **augmenté** entre 2014 et 2024p. Pour tous les autres secteurs, elle a stagné ou diminué.

Une hausse de la consommation d'énergie du secteur routier est observée entre 2014 et 2024p en lien avec une augmentation du trafic routier sur le territoire. Cette tendance s'explique malgré l'amélioration de la performance énergétique du parc automobile, car l'augmentation du nombre de véhicules et des distances parcourues annulent en partie les gains d'efficacité.

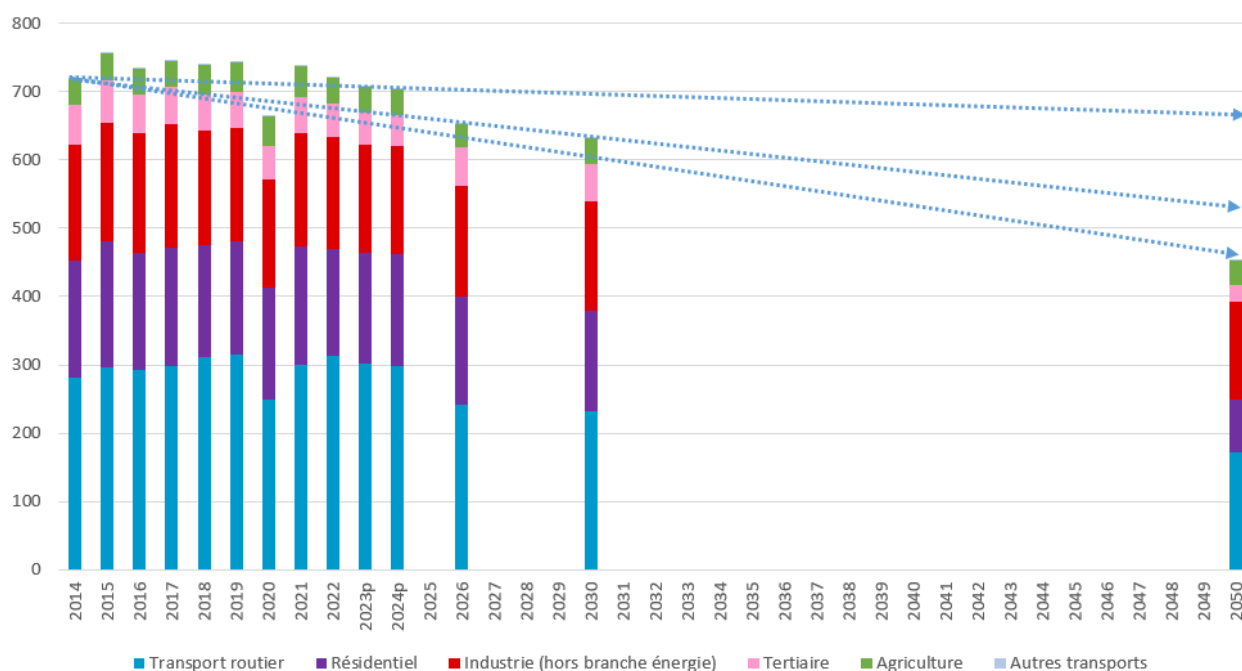
Le secteur routier a cependant connu un recul important des consommations d'énergie pendant la crise du COVID-19 (-21 % entre 2019 et 2020) du fait des restrictions de déplacement, suivi d'un rebond en 2021 avec la reprise de la mobilité (+21 % entre 2020 et 2021), puis une stagnation des consommations d'énergie depuis 2021.

Le **résidentiel connaît une baisse des consommations d'énergie** depuis 2014 et a été fortement impacté par la crise énergétique de 2022 (-10 % entre 2021 et 2022). L'augmentation du prix de l'énergie, le renforcement de la réglementation thermique (RT 2005, RT 2012 et RT 2020) et les mesures incitatives pour l'isolation des logements ont engendré une baisse de la consommation énergétique de ce secteur, dont **le chauffage reste le premier poste de consommation** (68 % de la consommation d'énergie du secteur résidentiel en 2024p).

Entre 2014 et 2024p, la consommation d'énergie dans **l'industrie est en diminution**. Cette baisse est liée à plusieurs sous-secteurs consommateurs dont l'agroalimentaire et la construction.

Les objectifs de diminution des consommations énergétiques à atteindre en pourcentage par rapport à l'année de référence 2014 sont les suivants :

Année	Transport routier	Résidentiel	Industrie (hors branche énergie)	Tertiaire	Agriculture	Autres transports	Total général
2026	-15%	-8%	-5%	-4%	-13%	-17%	-9%
2030	-18%	-14%	-7%	-7%	-5%	-17%	-12%
2050	-39%	-54%	-16%	-58%	-5%	-42%	-37%



Graphique 3 : Objectifs de réduction des consommations énergétiques en GWh entre 2014 et 2050

On identifie une tendance à la baisse de la consommation d'énergie finale entre 2014 et **2024 de -1,95 %, ce qui est loin de l'objectif de -9% à atteindre en 2026.**

Si la CCPC souhaite atteindre les objectifs de 2030 et 2050, il y aura un travail conséquent sur la maîtrise des énergies à réaliser.

De plus, il faudra également se réinterroger sur la production d'ENR pour atteindre l'objectif d'autonomie énergétique en 2050.

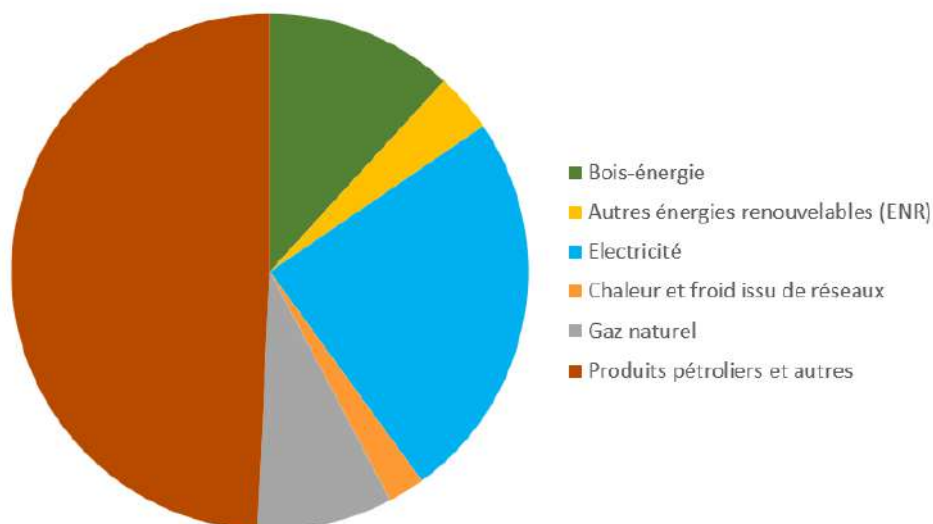
1.2.2 Par vecteurs¹

La vision par vecteur permet de regarder la substitution entre vecteurs énergétiques et notamment en regardant l'évolution de la part de chaque vecteur dans la consommation finale. Il s'agit **d'évaluer les tendances de décarbonation du mix énergétique territorial.**

Données brutes des consommations d'énergie en GWh par vecteurs entre 2014 et 2024p :

Année	Bois- énergie	Autres énergies renouvelables (ENR)	Electricité	Chaleur et froid issu de réseaux	Gaz naturel	Produits pétroliers et autres	Total général
2014	58	17	176	7	71	390	719
2015	64	19	181	8	73	411	756
2016	73	19	185	9	71	377	734
2017	72	21	183	9	69	391	745
2018	73	23	174	10	66	394	740
2019	77	24	174	11	63	394	743
2020	70	20	169	12	62	331	664
2021	84	25	177	14	66	372	738
2022	76	28	171	16	62	369	722
2023p	83	26	168	16	59	356	708
2024p	83	26	173	16	60	347	705

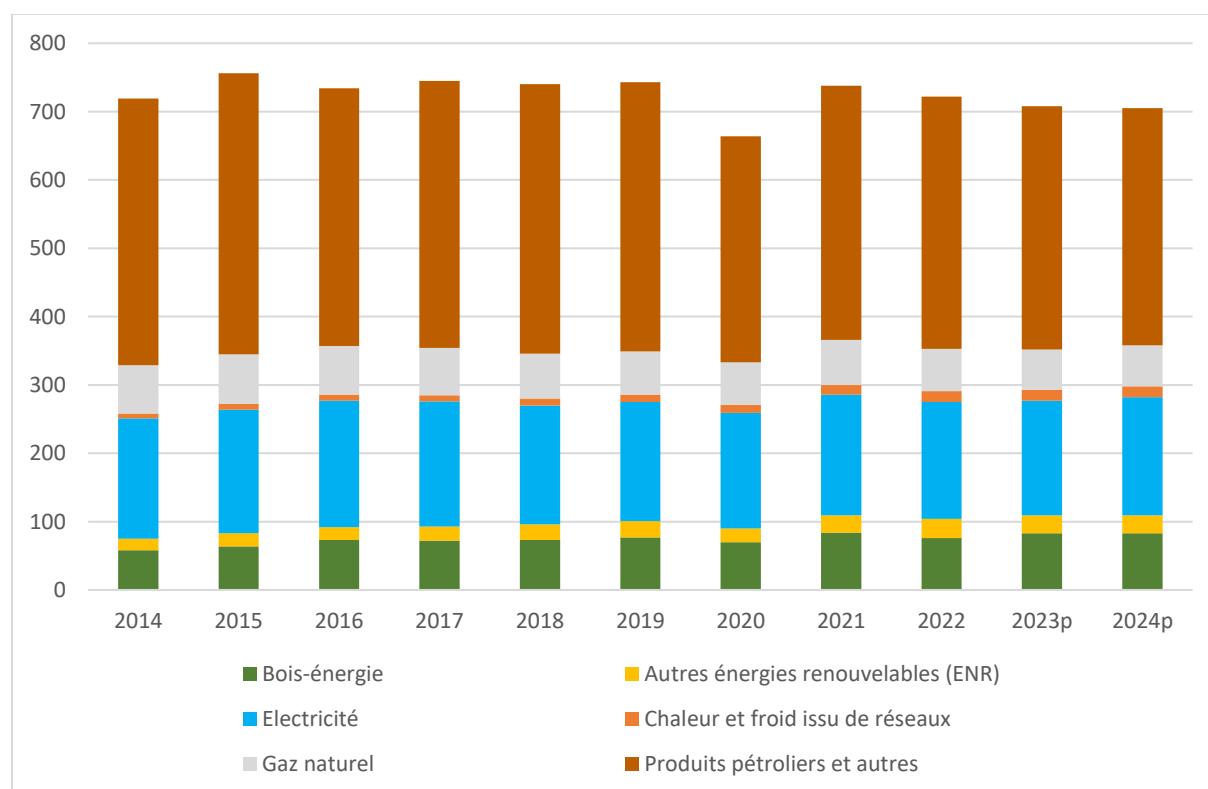
¹ Un vecteur est une substance ou une méthode permettant de transporter et de stocker de l'énergie d'un endroit à un autre.



Graphique 4 : Consommations énergétiques vectorielles en 2024p

Le vecteur **le plus consommé** en 2024 concerne **les produits pétroliers** qui représentent 49 % de l'approvisionnement énergétique de la CCPC.

La consommation de produits pétroliers est due pour 76% au secteur du transport routier. On peut néanmoins noter qu'entre 2014 et 2024, le secteur routier a fait évoluer ses consommations en se **diversifiant avec des énergies renouvelables, de l'électricité et du gaz naturel**.



Graphique 5 : Évolution des consommations énergétiques vectorielles en GWh entre 2014 et 2024p

Globalement, la consommation de bois énergie, d'ENR et de chaleur et froid issue de réseaux a augmenté, celle d'électricité a stagné, tandis que la consommation d'énergie fossile (gaz naturel et produits pétroliers) a diminué. Il y a donc eu une substitution des énergies fossiles par les énergies renouvelables sans que la consommation ne baisse de manière significative (-1,95% entre 2014 et 2024).

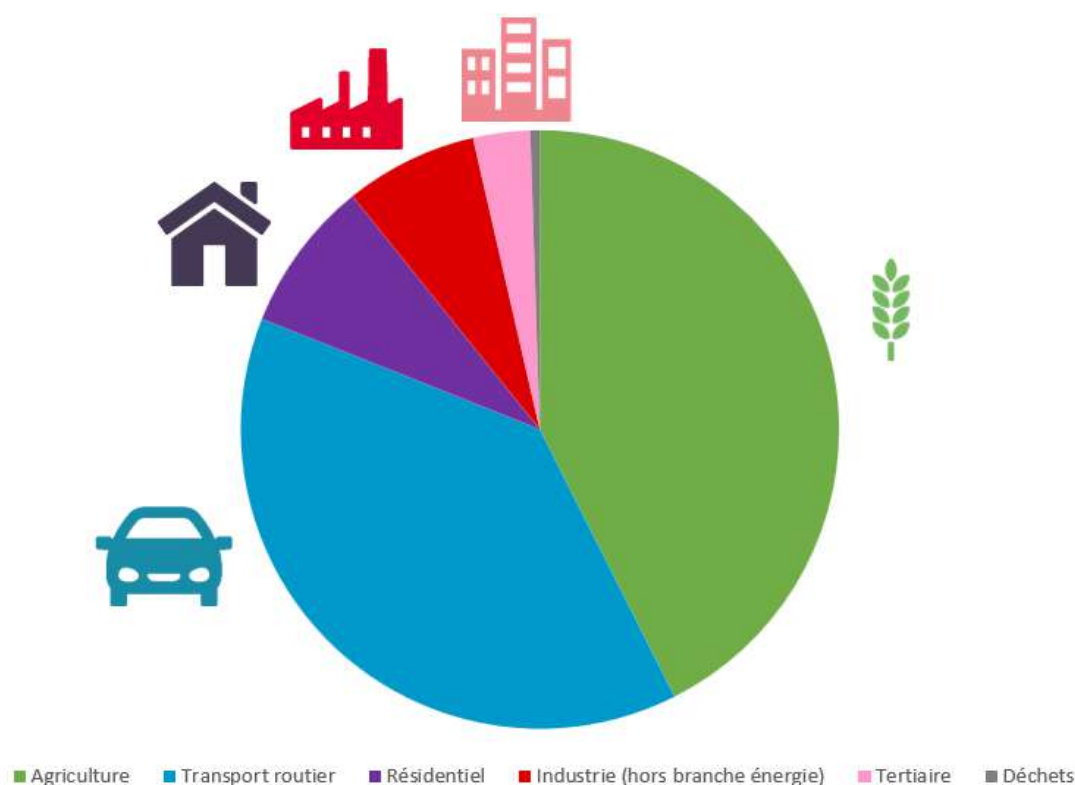
1.3 Les émissions de gaz à effet de serre territoriales

En 2024, les émissions de GES du territoire sont de 195 kteqCO₂. On identifie une tendance à la baisse des émissions de GES entre 2014 et 2024 de **-17 %**, malgré l'augmentation de la population (environ + 5 %). Les émissions de GES par habitant en 2024 (8,42 teqCO₂) sont supérieures à l'indicateur régional (6,1 teqCO₂) du fait d'un secteur agricole important et d'axes routiers structurants sur le territoire.

1.3.1 Par secteurs

Données brutes des émissions de GES en kteqCO₂ par secteurs entre 2014 et 2024p :

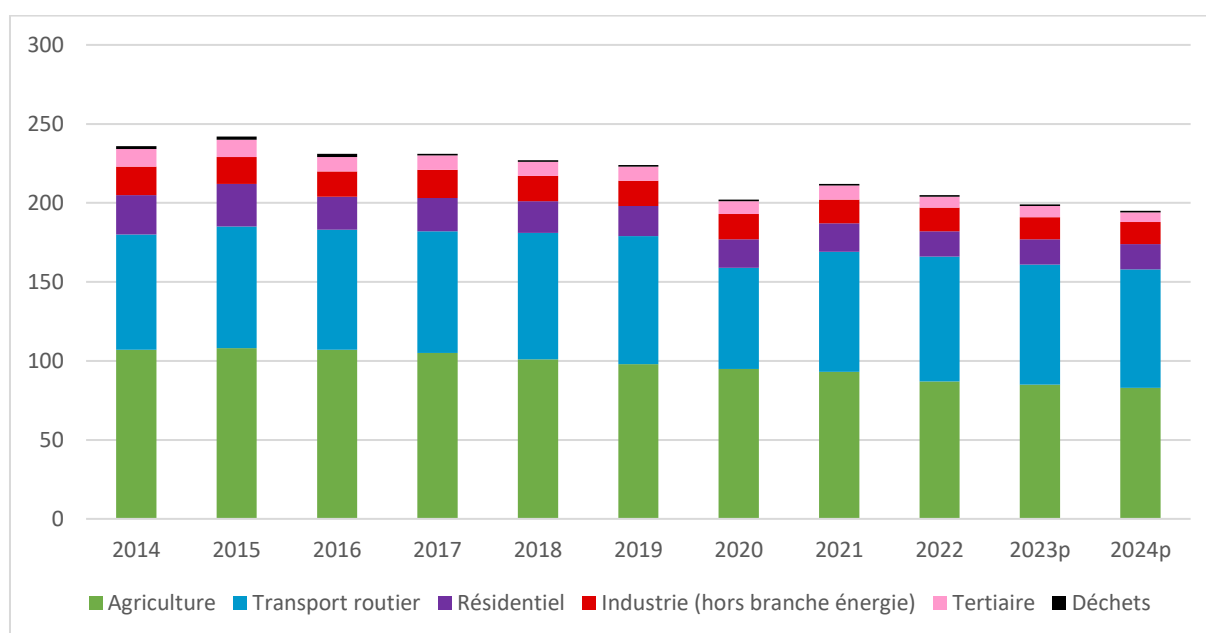
Année	Agriculture	Transport routier	Résidentiel	Industrie (hors branche énergie)	Tertiaire	Déchets	Total général
2014	107	73	25	18	11	2	236
2015	108	77	27	17	11	2	242
2016	107	76	21	16	9	2	231
2017	105	77	21	18	9	1	231
2018	101	80	20	16	9	1	227
2019	98	81	19	16	9	1	224
2020	95	64	18	16	8	1	202
2021	93	76	18	15	9	1	212
2022	87	79	16	15	7	1	205
2023p	85	76	16	14	7	1	199
2024p	83	75	16	14	6	1	195



Graphique 6 : Emissions de GES sectorielles en 2024p

En 2024, les secteurs les plus émissifs sont **l'agriculture** (43% des émissions totales), le **transport routier** (38%), le **résidentiel** (8%) et **l'industrie** (7%).

Les émissions du secteur agricole sont à 90% non énergétiques et sont notamment dues aux émissions de méthane (CH₄) et de protoxyde d'azote (N₂O) par **l'élevage et la culture**.



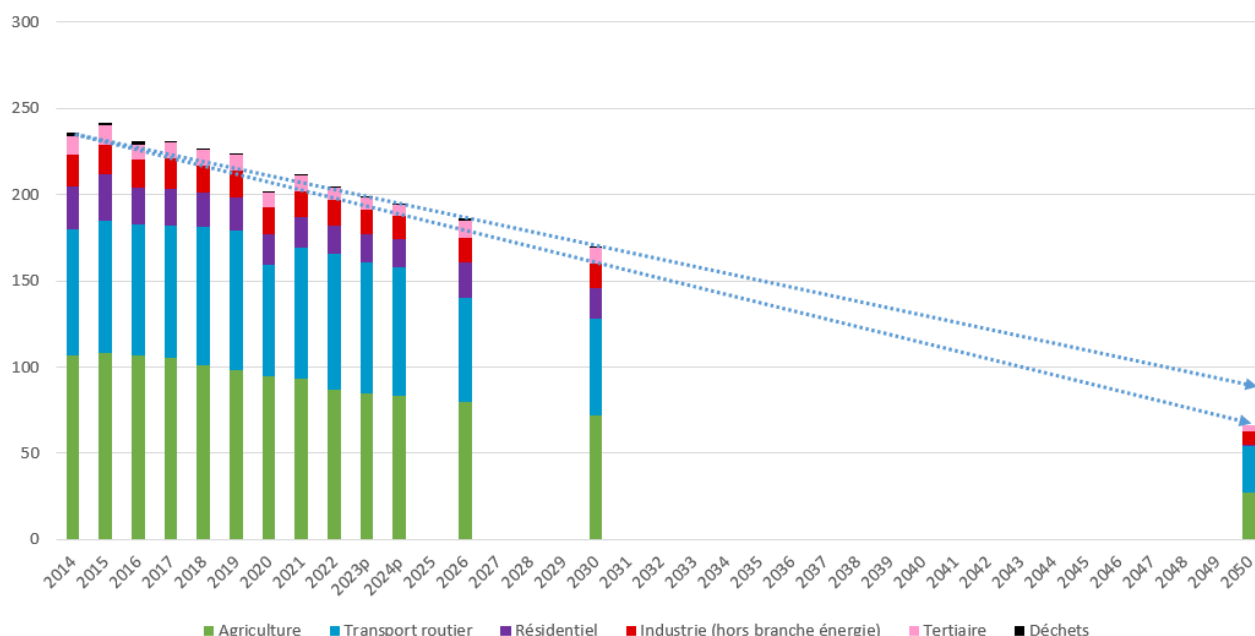
Graphique 7 : Évolution des émissions de GES sectorielles en kteqCO₂ entre 2014 et 2024p

Les émissions de **GES sont en baisse de -17 %** sur la période 2014 à 2024p. L'année 2020, marquée par la crise sanitaire du COVID-19, enregistre une baisse des émissions de GES (-21 % entre 2019 et 2020) avec la baisse des consommations d'énergie fossile notamment dans le secteur des transports routiers.

Après un rebond des émissions en 2021 avec la reprise de l'activité, les émissions de GES diminuent depuis 2022 en lien avec la baisse des consommations d'énergie fossile qui s'est accélérée depuis 2022 notamment dans les secteurs résidentiel (-14 % entre 2021 et 2024p) et tertiaire (-24 % entre 2021 et 2024p), et une baisse des émissions de GES de l'agriculture avec la diminution des cheptels sur le territoire depuis 2015 (baisse de -23 % des émissions de GES du secteur agricole entre 2015 et 2024p).

Les objectifs de diminution des consommations énergétiques à atteindre en pourcentage par rapport à l'année de référence 2014 sont les suivants :

Année	Transport routier	Résidentiel	Industrie (hors branche énergie)	Tertiaire	Agriculture	Autres transports	Total général
2026	-19%	-16%	-16%	-4%	-24%	-17%	-21%
2030	-24%	-27%	-20%	-11%	-32%	-17%	-28%
2050	-63%	-98%	-51%	-75%	-74%	-58%	-72%



Graphique 8 : Objectifs de réduction des GES en kteqCO2 entre 2014 et 2050

Le PCAET fixe l'objectif de réduction des émissions de GES de **-72 %** d'ici 2050 par rapport à 2014. En 2024p, la baisse des émissions de GES par rapport à 2014 est de **-14 %**. Avec la pente annuelle constatée (entre 2014 et 2024p), l'objectif de réduction des émissions de GES par rapport à 2014 ne serait pas atteint en 2050 (voir la tendance à l'horizon 2050 sur

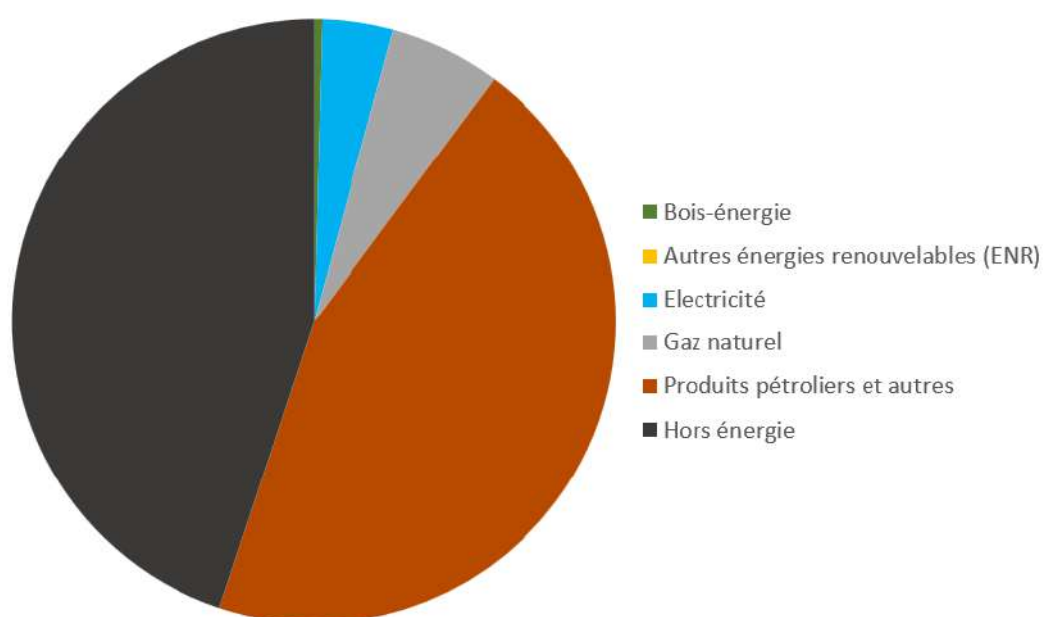
le graphique 8). **Des efforts supplémentaires seront nécessaires** pour réduire les émissions de GES et atteindre l'objectif fixé dans le PCAET.

1.3.2 Par origines

Une décomposition par origine des GES devrait permettre d'identifier les leviers de réduction à renforcer pour atteindre les niveaux de décarbonation envisagés.

Données brutes des émissions de GES en kteqCO₂ par origines entre 2014 et 2024 :

Année	Bois-énergie	Autres énergies renouvelables (ENR)	Electricité	Gaz naturel	Produits pétroliers et autres	Hors énergie	Total général
2014	1	0	9	14	106	106	236
2015	1	0	8	15	111	107	242
2016	1	0	8	14	102	106	231
2017	1	0	7	14	106	103	231
2018	1	0	7	13	107	99	227
2019	1	0	7	13	107	96	224
2020	1	0	7	13	90	91	202
2021	1	0	7	13	101	90	212
2022	1	0	6	13	100	85	205
2023p	1	0	6	12	96	84	199
2024p	1	0	6	12	94	82	195



Graphique 9 : Emissions de GES par origines en 2024p

Les **émissions** sur le territoire sont à **58 % d'origine énergétique** liée à la consommation d'énergie fossile et à **42 % d'origine non-énergétique** notamment dues aux émissions de méthane (CH₄) ou de protoxyde d'azote (N₂O) par l'élevage et la culture dans le secteur agricole.

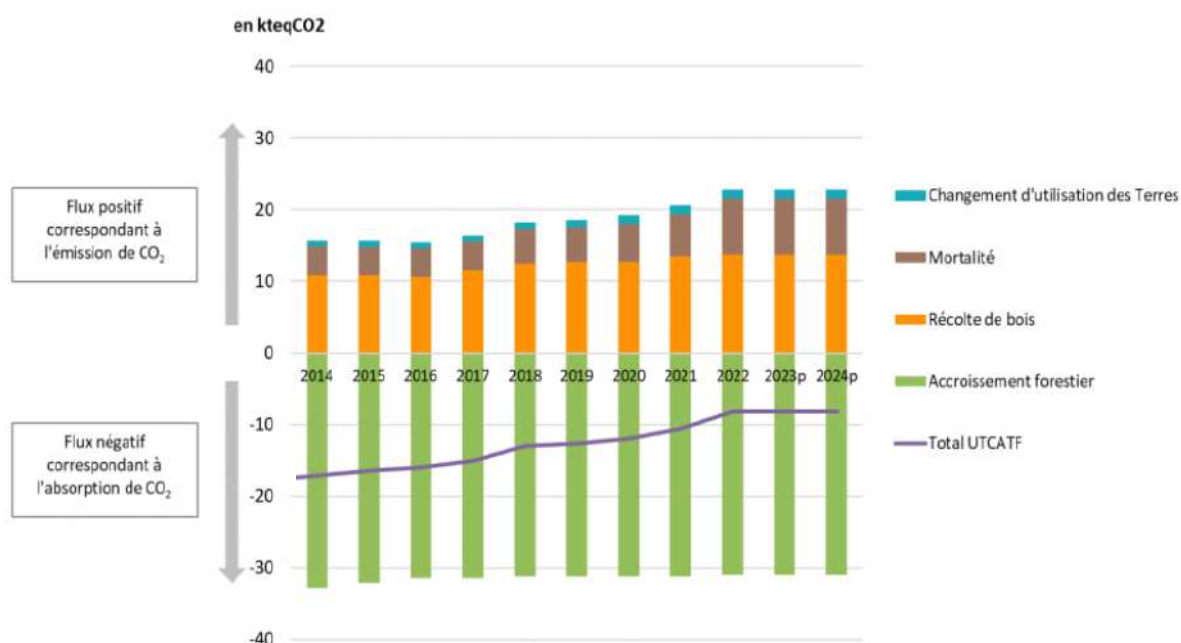
1.3.3 Séquestration carbone

Le secteur « Utilisation des Terres, changement d'affectation des terres et foresterie (UTCATF) » permet de comptabiliser les **flux de carbone induits par la végétation** : qu'ils soient positifs, cela correspond alors à des émissions, ou négatifs, cela correspond à de l'absorption. Ce secteur n'est pas par convention intégré dans le total des émissions de GES d'un territoire.

Le secteur UTCATF prend en compte quatre flux : l'accroissement forestier (absorptions), la mortalité des arbres (émissions), la récolte de bois (émissions) et les changements d'utilisation des sols (émissions et absorptions).

Par exemple : une terre cultivée qui devient une prairie va stocker du carbone alors que dans le sens inverse, elle va en libérer.

Il s'agit ici d'un flux qui rend compte de la dynamique de stockage et de déstockage du carbone sur un territoire. Le flux se distingue du stock qui rend compte de la quantité totale de carbone contenu dans les différents réservoirs (sol, biomasse, produits bois...).



Graphique 10 : Évolution annuelle des émissions de GES des sous-secteurs de l'UTCATF de 2014 à 2024p

La neutralité carbone correspond à un état d'équilibre entre les émissions de GES résiduelles et les puits de carbone (naturels et technologiques). En 2024p, l'ensemble du secteur UTCATF de la CC Pays de Chantonnay absorbe 8 kteqCO₂. Cette absorption ne permet pas de compenser les 195 kteqCO₂ émises par les différentes activités du territoire. La part des émissions de GES du territoire par rapport aux puits de carbone est de 4 %.

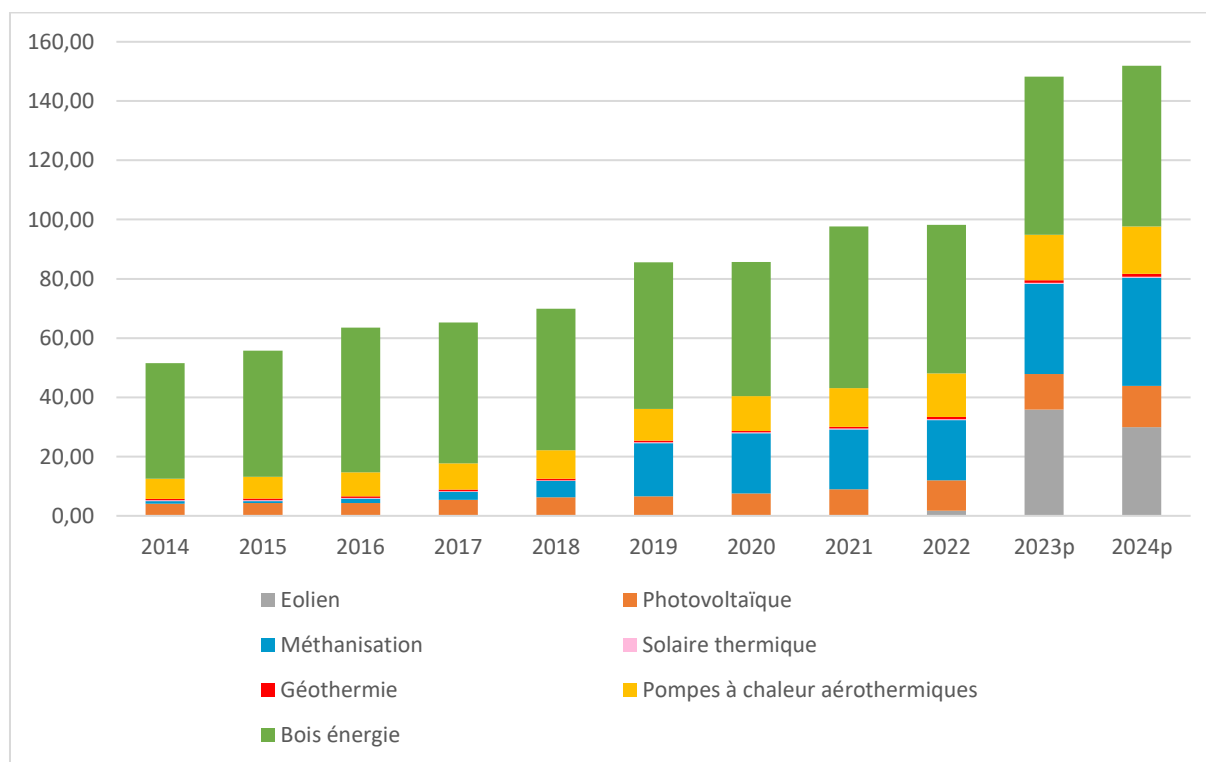
1.4 La production d'énergie

L'enjeu de la production d'énergie à partir de source renouvelable est double. Cela concerne d'une part, de participer à la décarbonation de l'approvisionnement énergétique du territoire. D'autre part, il est question de souveraineté énergétique du territoire, particulièrement en permettant, par le déploiement des renouvelables, l'émergence de modèles énergétiques qui favorisent la diminution des dépenses énergétiques sur le territoire.

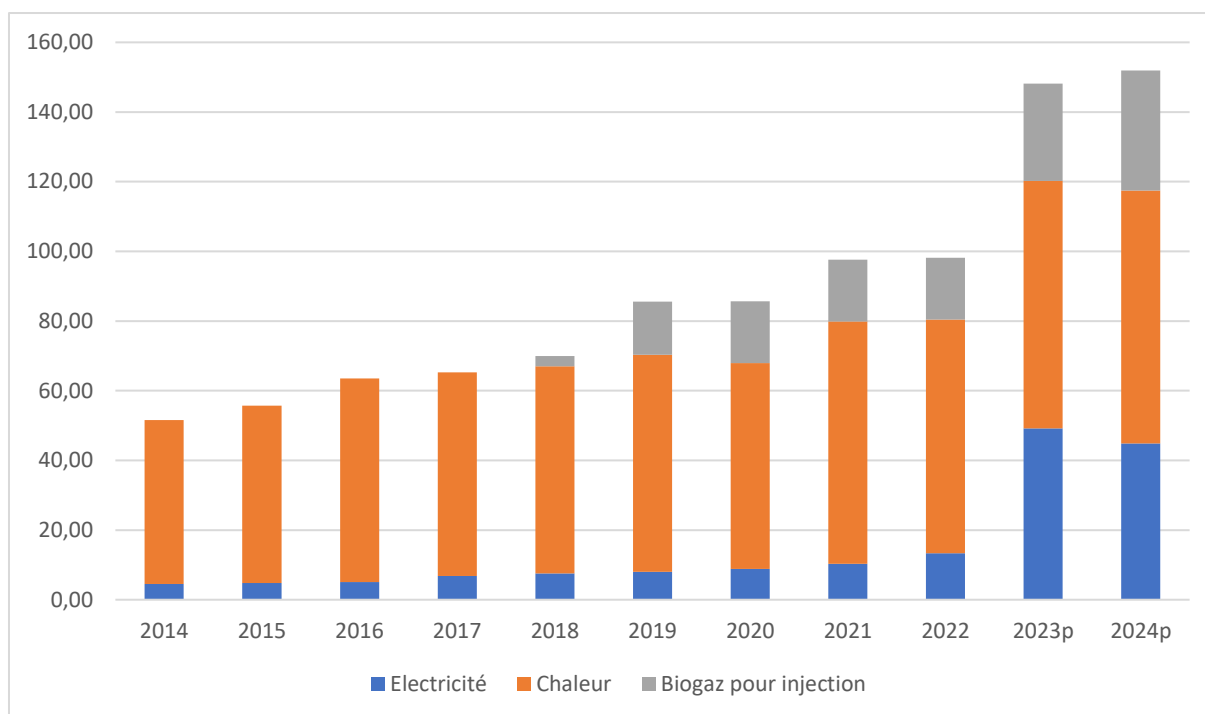
1.4.1 Par filière et par vecteur

Le PCAET du territoire fixe un objectif chiffré en matière de production d'énergie renouvelable par rapport à la consommation d'énergie finale à l'horizon 2026 (30,9 %), à l'horizon 2030 (40,1 %) et à l'horizon 2050 (108,6 %). En 2024p, la part de production EnR par rapport à la consommation d'énergie finale s'élève à 21,5 %.

Les énergies renouvelables ont connu un essor significatif sur le territoire. Ainsi, la part des EnR dans la consommation d'énergie finale est passée de 7,2 % en 2014 à **21,5 %** en 2024p. Cette progression s'explique notamment par la mise en service du parc éolien de Bournezeau à partir de 2022 et la progression de la production énergétique issue de la méthanisation, ainsi que par le développement de l'ensemble des filières renouvelables présentes sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Chantonay.



Graphique 11 : Évolution de la production d'ENR par filières en GWh entre 2014 et 2024p



Graphique 12 : Évolution de la production d'ENR par vecteurs en GWh entre 2014 et 2024p

1.4.2 Production de chaleur renouvelable

La production de chaleur renouvelable connaît un **essor** entre 2014 et 2024p sur le territoire. Cette croissance de la production de chaleur renouvelable est liée à l'augmentation de la production par les **pompes à chaleur** aérothermiques sur le territoire avec une **multiplication par 2** de la production des PAC entre 2014 et 2024p, et par le **bois-énergie** (+38 %).

Les dispositifs incitatifs comme les certificats d'économie d'énergie (CEE) et à la mise en œuvre des nouvelles réglementations thermiques (RT 2012, RE2020) ont permis un développement important des pompes à chaleur sur le territoire.

Le bois-énergie (notamment par le chauffage individuel) représente la principale filière de production de chaleur renouvelable (75 % en 2024p). La filière des PAC aérothermiques contribue à 22 % de la production de chaleur renouvelable en 2024p.

En effet, les installations de moyenne puissance comptent pour 93 % de la production d'énergie du territoire.

1.4.3 Production d'électricité renouvelable

La production d'électricité renouvelable à l'échelle du territoire est en progression avec une **multiplication par 10** entre 2014 et 2024p.

Cette hausse de la production est portée par la création du parc éolien de Bournezeau et par le développement du photovoltaïque en lien avec les tarifs d'achat et les crédits d'impôt (production d'électricité photovoltaïque multipliée par 3 entre 2014 et 2024p).

Ainsi, la filière éolienne est la principale filière productrice d'électricité renouvelable sur le territoire (67 % en 2024p), devant la filière photovoltaïque (31 % en 2024p) et la méthanisation (2 % en 2024p).

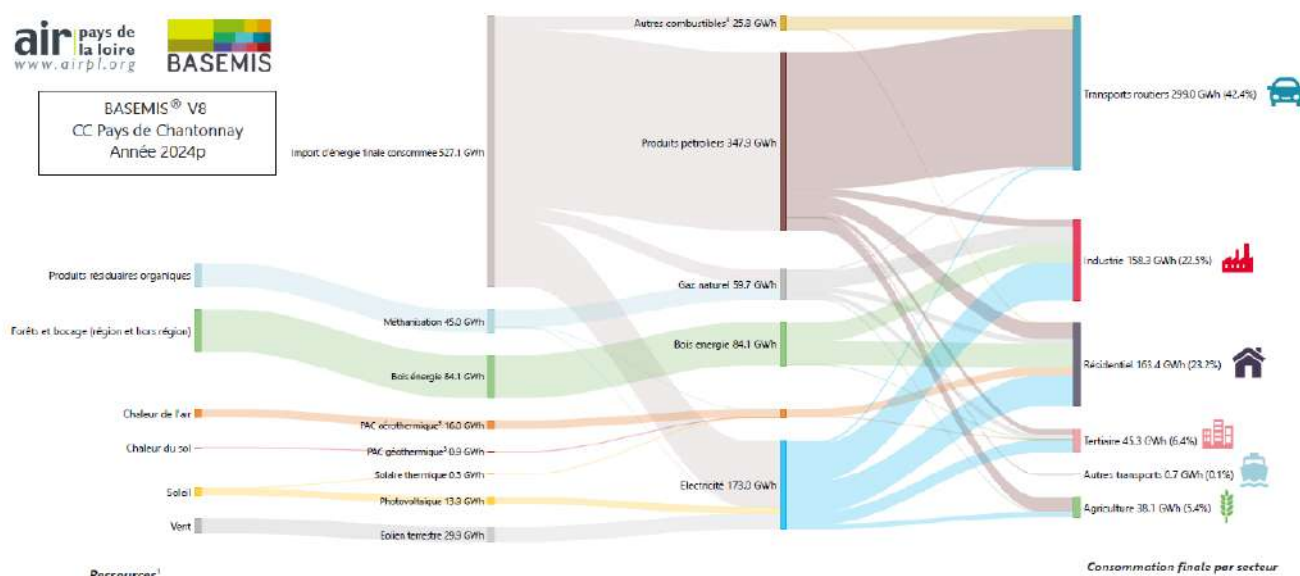
1.4.4 Injection de biogaz sur le réseau

Dans la filière de la méthanisation, l'injection de biogaz dans le réseau gazier représente 94 % de l'utilisation énergétique du biogaz en 2024p, tandis que la production de chaleur et d'électricité en représente chacune 3 %. L'injection de biogaz est en fort développement depuis les premiers GWh injectés sur le réseau en 2018. Cette injection de biogaz permet de couvrir **58 %** de la consommation de gaz naturel du territoire en 2024p.

1.4.5 Diagramme de Sankey

Un diagramme de Sankey est un diagramme de flux qui permet de visualiser des transferts et la répartition de l'énergie. Les « bandes » représentent le flux d'énergie avec une largeur proportionnelle à la quantité d'énergie. Le diagramme représente la production et la consommation d'énergie sur le territoire du Pays de Chantonay en 2024p depuis les ressources énergétiques jusqu'aux secteurs consommateurs.

Les trois-quarts de l'énergie consommée par la Communauté de communes du Pays de Chantonay sont **importés** en 2024p, en effet, les produits pétroliers consommés par les transports routiers. La filière **bois-énergie** est la principale filière de production énergétique sur le territoire et assure **12 %** de la consommation d'énergie, suivi de la filière de **méthanisation** qui assure **6 %** de la consommation d'énergie.



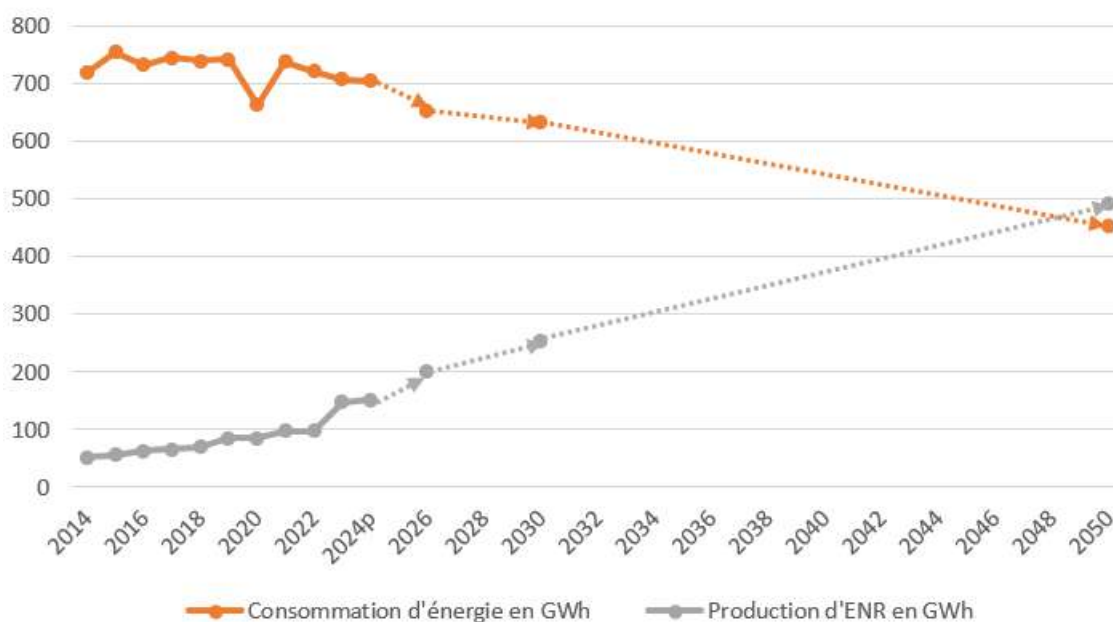
Ce diagramme de flux n'intègre pas la transformation de l'énergie sur le territoire.

¹ La largeur indique du flux de ressource est donnée à titre indicatif et ne tient pas compte des pertes liées aux rendements énergétiques dans le processus de transformation en électricité ou en chaleur.

² La consommation en électricité des pompes à chaleur est incluse dans la consommation d'électricité des secteurs PCAET (résidentiel, tertiaire, etc.).

³ Les autres combustibles sont constitués des autres énergies renouvelables (biocarburants, part des déchets ENR, etc.).

Graphique 13 : Flux d'énergie en GWh en 2024p (diagramme de Sankey)

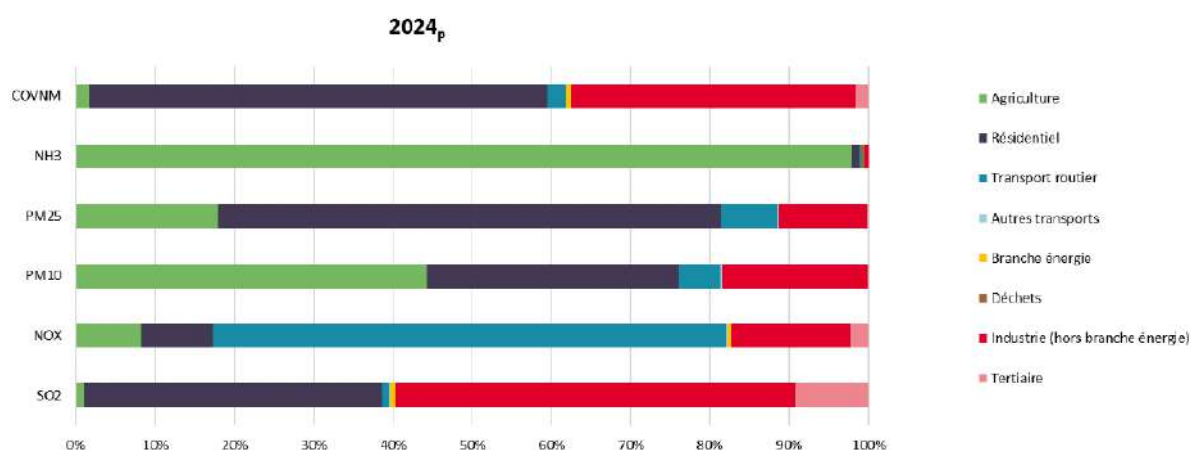


Graphique 14 : Objectifs de réduction de la consommation d'énergie et de production d'ENR en GWh entre 2014 et 2050

1.5 Les polluants atmosphériques

Dans l'arrêté relatif au PCAET du 28 juin 2016, les polluants pris en compte en termes d'émissions annuelles sont les suivants : le dioxyde de soufre (SO₂), les oxydes d'azote (NO_x), les particules (PM₁₀ et PM_{2.5}), l'ammoniac (NH₃) et les composés organiques volatils non méthaniques (COVNM). Ces polluants sont issus de diverses sources et impactent aussi bien l'environnement (acidification, eutrophisation, contribution indirecte au réchauffement climatique, formation de polluants secondaires etc.) que la santé (troubles respiratoires, cardio-vasculaires et métaboliques, effets cancérigènes etc.). Aussi, une approche intégrée air-énergie-climat permet de s'appuyer sur les synergies existantes et d'agir à la fois sur les émissions de GES et les émissions de polluants atmosphériques.

1.5.1 Emissions de polluants atmosphériques par secteur



Graphique 15 : Émissions calculées sur le territoire par secteur et par polluant en 2024p

>Transport routier et autres transports

Le **transport routier** est le **principal émetteur d'oxydes d'azote** (65 % des émissions en 2024p) en raison de la combustion des **carburants**. Les émissions de type autoroute (2x2 voies) contribuent pour moitié aux émissions de NOX du transport routier de la CC Pays de Chantonnay avec l'axe A83 reliant Nantes à Niort et l'axe routier reliant Chantonnay à La Roche-sur-Yon, lesquels concentrent une grande part du trafic routier. Le transport routier contribue également aux émissions de particules PM10 (5 % en 2024p) et PM2.5 (7 % en 2024p) par la combustion de carburant et l'usure des freins et pneumatiques des véhicules.

Les autres transports qui correspondent uniquement au transport **ferroviaire** sur le territoire génèrent des émissions de NOX représentant *moins de 1 %* des émissions de l'EPCI (dus à la consommation des locomotives diesel du secteur).

>Résidentiel et tertiaire

Le secteur **résidentiel** représente une grande part des émissions de **COVNM** (58 % des émissions en 2024p), de **PM2.5** (64 % des émissions en 2024p), de PM10 (32 % des émissions en 2024p) et de SO2 (38 % des émissions en 2024p). Le **chauffage au bois**, en particulier dans les appareils peu performants (foyers ouverts, inserts et poêles anciens), représente 97 % des émissions de PM10 et PM2.5 du secteur résidentiel en 2024p. Le chauffage au bois contribue également à 64 % des émissions de COVNM en 2024p. **L'usage de solvants** (peintures, colles, produits de nettoyage, etc.) en représente 33 %. Les émissions de dioxyde de soufre (SO2) sont issues essentiellement du chauffage au fioul domestique qui contribue à 61 % des émissions du secteur résidentiel en 2024p.

Le secteur **tertiaire** est aussi un contributeur aux émissions de SO2 (9 % des émissions en 2024p). Ces émissions du tertiaire sont principalement générées par le **chauffage au fioul** domestique (47 % en 2024p dont 74 % au global pour les commerces, bâtiments liés à l'enseignement et locaux communautaires).

>Industrie

En 2024p, l'activité **industrielle** sur le territoire se traduit par les contributions suivantes aux émissions : 50 % des émissions de SO2, 15 % des émissions de NOX, 18 % des émissions de PM10, 11 % des émissions de PM2.5 et 36 % des émissions de COVNM. Les émissions de **COVNM** proviennent en grande partie de l'usage de **solvants** dans les procédés (principalement de l'utilisation de peintures, de colles, de solvants divers dans le secteur du bâtiment). Les émissions de SO2 proviennent essentiellement de l'usage de carburants pour les engins non routiers, notamment dans le BTP. Les émissions de particules PM10 proviennent en majorité des activités de **carrières** (émissions non énergétiques). Les émissions de NOX proviennent de la combustion de produits pétroliers, de bois-énergie et de gaz dans les différents sous-secteurs industriels. Les émissions PM2.5 sont issues de sources multiples dans le secteur industriel : combustion de bois-énergie, et émissions non-énergétiques (activités de carrières et de construction).

>Agriculture

Le secteur **agricole** est responsable de la majeure partie des émissions **d'ammoniac** (98 %) en 2024p. L'ammoniac provient de la gestion des rejets organiques des élevages (à hauteur de 46 % en 2024p) et de l'épandage d'engrais (minéraux et organiques) sur les cultures (54 % en 2024p). Ce composé, principalement émis lors des périodes d'épandage d'engrais, peut sous l'effet de réactions chimiques produire des aérosols secondaires qui contribuent significativement aux augmentations des concentrations de PM10 au printemps.

L'agriculture est également le **premier** secteur émetteur des **PM10** en 2024p (44 %) et contribue à 18 % des émissions de PM2.5. Les émissions de particules proviennent du sous-secteur de **l'élevage** avec la gestion des **effluents** (58 % des émissions de l'agriculture pour les PM2.5 et PM10) et du sous-secteur de la culture avec le travail du sol et **l'épandage** (40 % des émissions de l'agriculture pour les PM10 et 35 % des émissions de l'agriculture pour les PM2.5). Les émissions de NOX associées à l'agriculture (8 % en 2024p) proviennent des engins agricoles.

>Branche énergie et traitement des déchets

La branche **énergie** (réseaux de distribution de gaz, stations-services etc.) représente de **faibles parts** des émissions, comprises entre 0 % et 1 % selon les polluants en 2024p par rapport au total. Le secteur des **déchets** prend en compte les émissions liées à la dégradation des déchets (émissions d'origine non énergétique). Le secteur du traitement des déchets est responsable de moins de 1 % des émissions de NH3 en 2024p en lien avec la dégradation des déchets organiques d'unité de compostage (déchets verts) et en lien avec la méthanisation. Le tri à la source des biodéchets pourrait contribuer à une augmentation des émissions de NH3 sur les sites de compostage.

1.5.2 Evolution des émissions de polluants atmosphériques

Les objectifs nationaux de réduction des émissions de certains polluants atmosphériques (SO2, NOx, COVNM, NH3 et PM2.5) sont fixés par le PREPA5 (Plan National de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques). Ces objectifs sont fixés par rapport à l'année de référence 2005.

Objectifs nationaux de réduction des émissions de polluants atmosphériques :

	ANNÉES 2020 à 2024	ANNÉES 2025 à 2029	À PARTIR DE 2030
Dioxyde de soufre (SO ₂)	-55 %	-66 %	-77 %
Oxydes d'azote (NO _x)	-50 %	-60 %	-69 %
Composés organiques volatils autres que le méthane (COVNM)	-43 %	-47 %	-52 %
Ammoniac (NH ₃)	-4 %	-8 %	-13 %
Particules fines (PM2.5)	-27 %	-42 %	-57 %

L'évolution des émissions par polluant entre 2005 et 2024p, ainsi que la comparaison de la tendance par rapport aux objectifs nationaux de réduction des émissions à 2030 sont présentées dans le tableau ci-dessous. Les émissions 2005 de BASEMIS® ont été estimées à partir de l'évolution des données nationales 2005 - 2008 appliquées aux données de l'inventaire sur le territoire.

Par ailleurs, la Communauté de communes du Pays de Chantonnay a fixé dans son PCAET des objectifs chiffrés de réduction des émissions de polluants atmosphériques spécifiques à son territoire, à horizon 2050 par rapport à 2014 pour les polluants visés dans un PCAET :

Polluant	Objectif à horizon 2050 par rapport à 2014 (%)	Atteinte de l'objectif
SO2	-7 %	>Déjà atteint
NOx	-10 %	>Déjà atteint
PM10	-9 %	>Déjà atteint
PM2.5	-9 %	>Atteignable avec la trajectoire actuelle en poursuivant les efforts
NH3	-8 %	>Déjà atteint
COVNM	-9 %	>Atteignable avec la trajectoire actuelle en poursuivant les efforts

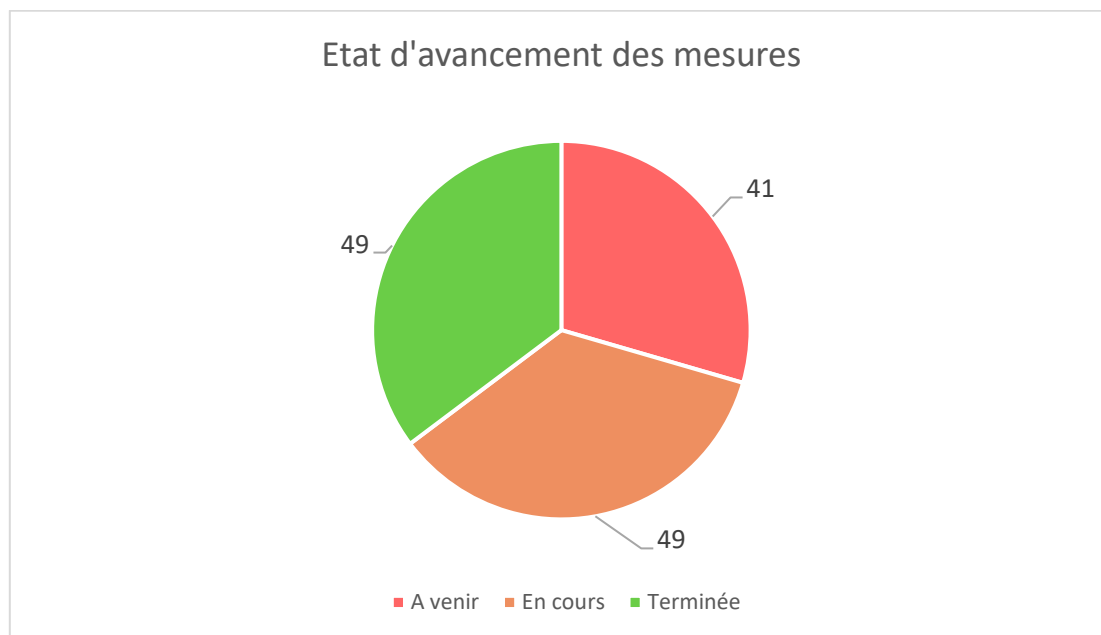
1.6 Synthèse globale des chiffres clés du PCAET

Consommations d'énergie	Les consommations d'énergie finale sont en baisse de -2 % entre 2014 et 2024p pour un objectif de -37 % à horizon 2050 par rapport à 2014. Les principaux secteurs consommateurs d'énergie sont le transport routier (42 % en 2024p), le résidentiel (23 % en 2024p) et l'industrie (22 % en 2024p).
Emissions de gaz à effet de serre	En 2024p, la baisse des émissions de GES par rapport à 2014 est de -14 % sur le territoire pour un objectif de -72 % à horizon 2050 par rapport à 2014. Les principaux secteurs émetteurs de GES sur le territoire sont l'agriculture (41 % en 2024p) et le transport routier (37 % en 2024p).
Séquestration carbone	La part des émissions de GES du territoire par rapport aux puits de carbone est de 4 %. Les puits de carbone (UTCATF) évoluent à la baisse entre 2014 et 2024p. Une attention particulière doit être portée à la préservation de ces puits de carbone sur le territoire, car leur dégradation compromettrait davantage l'équilibre entre les émissions et les capacités naturelles de séquestration, rendant les objectifs climatiques plus difficiles à atteindre.
Production d'énergie renouvelable	En 2024p, la part de production EnR par rapport à la consommation d'énergie finale s'élève à 21,5 %. L'objectif PCAET à l'horizon 2050 est que la production EnR couvre la consommation d'énergie du territoire. Les principales filières en 2024p sont le bois-énergie (39 %), la méthanisation (21 %) et l'éolien (14 %).
Émissions de polluants atmosphériques	Les émissions de polluants atmosphériques suivis dans le cadre des PCAET ont diminué entre 2014 et 2024p. Les objectifs fixés en 2050 pour le SO₂, les NO_x, les PM₁₀ et le NH₃ sont déjà atteints. Pour les PM_{2.5} et les COVNM, les objectifs sont atteignables avec la trajectoire actuelle en poursuivant les efforts.

2. Le plan d'action

Cette partie est dédiée à l'avancement de la réalisation des mesures inscrites dans les fiches actions afin d'atteindre la stratégie fixée initialement.

L'exécution des actions connaît une **progression satisfaisante**.



Graphique 16 : Etat d'avancement des mesures du PCAET en février 2026

Ainsi, il en ressort :

- **35 %** des mesures sont **terminées**,
- **35 %** des mesures prévues sont **en cours de réalisation**,
- **30 %** des mesures ont leur réalisation **à venir**.

Le pôle Développement et Transitions de la CCPC est le coordinateur de la mise en place du PCAET.

2.1 Rappel des actions du PCAET

Le PCAET se décline en six axes, vingt actions et cent trente-neuf mesures :

AXE	ACTIONS	MESURES
AXE 1 Contribuer à l'amélioration de l'efficacité énergétique du parc bâti	Action 1.1 Sensibiliser les usagers des bâtiments pour des comportements plus sobres	Communiquer auprès du grand public et des scolaires sur les écogestes à adopter
		Assurer un relais d'information et de sensibilisation des scolaires vers les parents
		Organiser des temps d'échanges et de visites (visites bâti témoins, etc.)
		Sensibiliser un maximum de citoyens de l'ensemble du territoire lors d'événements type Semaine de l'Environnement
		Réaliser des défis pour le grand public : l'outil DECLICS
		Permettre au grand public de s'outiller pour pouvoir réaliser un suivi de leurs consommations (fichier de suivi mensuel)
	Action 1.2 Accompagner les projets de rénovation énergétique des logements	Accompagner les porteurs de projet de manière neutre sans intérêts commerciaux
		Réaliser des accompagnements à la fois énergétiques et techniques par des personnes formées
		Identifier des logements prioritaires en fonction de l'année de construction
		Effectuer une rénovation globale et performante sur tout le territoire
		Développer une plateforme unique de sensibilisation et d'information sur la rénovation et l'écoconstruction
		Mettre en place une plateforme territoriale de rénovation énergétique de l'habitat avec des subventions communautaires aux habitants
		Accompagner les artisans à l'adaptation des bâtiments et des lotissements au changement climatique
		Favoriser, dans la mesure du possible, les matériaux de construction et d'isolation locaux et écologiques
		Mettre en place un observatoire de l'habitat pour réaliser un suivi du parc bâti
	Action 1.3 Accompagner les projets de rénovation énergétique de l'ensemble des bâtiments de la collectivité	Accompagner les porteurs de projet de manière neutre sans intérêts commerciaux, avec recours PILE
		Identification des bâtiments prioritaires en fonction de l'année de construction
		Adaptation des bâtiments au changement climatique (nécessaire former artisans)
		Favoriser, dans la mesure du possible, les matériaux de construction et d'isolation locaux et écologiques
		Effectuer une rénovation globale et performante sur tout le territoire

AXE	ACTIONS	MESURES
AXE 2 Accompagner les acteurs du monde économique dans la transition énergétique et écologique	Action 2.1 Sensibiliser le monde économique à la réduction des consommations énergétiques et au recours aux énergies renouvelables	GÉNÉRAL
		Sensibiliser sur les écogestes en entreprises, exploitations agricoles
		Sensibiliser sur les gains financiers par exemple
		Réaliser des défis dans les entreprises et entre les entreprises
		Mesurer les consommations énergétiques, afin d'identifier l'impact des actions
		Accompagner techniquement et financièrement les acteurs du monde éco sur le recours aux ENR
		TERTIAIRE ET INDUSTRIE
		Accompagnement ORACE
		Parcours PEPS : Programme pour optimiser les énergies de l'entreprise (porté par CCI, CMA, CA), partenariat Région, ADEME
		ARTISANS
		Charte Eco-Défi (porté par la CMA)
		Réseau Répar'Acteur (porté par la CMA)
		Association Ruptur : propose une intervention lors d'un petit déjeuner d'entreprises
		Formation de référents Energie en entreprise : PROREFEI
		TOURISME
		Label Clef Verte
	Action 2.2 Sensibiliser et informer les agriculteurs pour mieux maîtriser les questions environnementales	Réaliser des diagnostics carbone pour évaluer l'impact des exploitations agricoles et identifier leurs leviers d'actions
		Développer les outils d'aide à la décision pour limiter les intrants
		Réaliser un diagnostic complet de la production agricole du territoire en lien avec le PAT
		Organiser des temps d'échanges pour que les éleveurs puissent communiquer
		Orienter vers des pratiques culturelles plus vertueuses
		Accompagner les agriculteurs vers de nouvelles pratiques en matière d'irrigation
		Favoriser et développer le pâturage
		Communiquer et former les agriculteurs vers un modèle éco résilient et autonome
		Encourager l'agriculture biologique et les démarches plus vertueuses
		Etudier les besoins énergétiques et le potentiel de production d'énergie renouvelable à l'échelle de l'exploitation
		Promouvoir et développer des productions et consommations alimentaires relocalisées
		Développer le recours aux énergies renouvelables

		Adapter les pratiques agricoles au changement climatique pour plus d'autonomie et de résilience
	Action 2.3 Mettre en place une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT)	Développer de nouvelles manières de produire et de consommer pour limiter la consommation des ressources
		Favoriser les échanges et la mutualisation entre les acteurs du monde économique
		Réintroduire la matière contenue dans les déchets dans les cycles de production
		Dynamiser le développement économique et la création d'emplois et de valeurs dans les territoires en favorisant une économie de production, de réutilisation, de recyclage, et de consommation en boucle courte et locale

AXE	ACTIONS	MESURES
AXE 3 Anticiper les effets du changement climatique et adapter le territoire vers la résilience	Action 3.1 Sensibiliser à l'adaptation au changement climatique et préserver la ressource en eau	Développer la culture du risque en informant et communiquant en amont auprès des usagers du territoire
		Sensibiliser aux enjeux de l'eau
		Développer une sensibilisation des usagers et l'accompagnement des mesures d'économie d'eau sur le territoire notamment sur les bonnes pratiques de préservation de l'eau
		Aider à la réhabilitation des assainissements non collectifs non conformes
		Limiter l'imperméabilisation des sols, dans un objectif de sobriété foncière
		Favoriser la récupération des eaux de pluie
		Augmenter la place de la nature en Ville
	Action 3.2 Mettre en place un Plan Alimentaire Territorial (PAT)	Valoriser une dynamique dite de la fourche à la fourchette avec développement de circuits courts et favoriser l'accès à une alimentation diversifiée
		Créer des liens entre agriculteurs et les consommateurs
		Sensibiliser la population du territoire aux enjeux alimentaires (santé, écologie, goût, etc.)
		Respecter la saisonnalité des aliments
		Sensibiliser les restaurations collectives afin de favoriser les produits locaux et de qualité
		Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les foyers, écoles, entreprises
		Développer une charte qualité environnementale, sociétale et équitable (par ex : certification rémunération éthique des agriculteurs)
		Accompagner les acteurs porteurs de l'achat alimentaires vers des circuits de proximité
		Identifier les leviers de soutien à l'agriculture au travers de l'action foncière (adaptation foncier agricole, etc.)

	Action 3.3 Renforcer la séquestration carbone	Communiquer et sensibiliser les professionnels agricoles aux bonnes pratiques
		Informer sur l'intérêt des prairies, couverts végétaux et bocages
		Préserver et exploiter les haies existantes, inciter la plantation, recréer du maillage bocager
		Communiquer et sensibiliser les propriétaires forestiers aux bonnes pratiques, et les mettre en lien avec les filières bois-énergie et bois c°
		Accompagner les professionnels de l'agriculture et les propriétaires forestiers dans le choix des essences à planter sur leur terrain
		Réaliser un inventaire des haies et cartographier les zones "sans usage" pour planter des bois ou des haies
		Quantifier la séquestration carbone associée aux activités agricoles
		Identifier des zones à boiser
		S'inspirer de la charte forestière de la CC du Pays de Pouzauges
		Favoriser l'utilisation de matériaux biosourcés dans les constructions ou rénovations
	Action 3.4 Mettre en œuvre le PLUi pour un aménagement du territoire raisonné	Réduire la consommation d'espaces agricoles et naturels
		Lutter contre l'étalement urbain en optimisant le foncier constructible via renouvellement urbain et dents creuses
		Adopter des dispositions en matière de densité, notamment pour habitat
		Préserver les espaces agricoles, naturels, préservation et restauration des continuités écologiques (TVB, ZH, bocages, etc.)
		Soutenir la réhabilitation du bâti ancien par un règlement adapté et la mise en place d'une OPAH
		Optimiser le foncier économique et favoriser la reconversion des friches
		Réfléchir à l'optimisation énergétique lors de l'aménagement de nouveaux quartiers en zones d'activités économiques

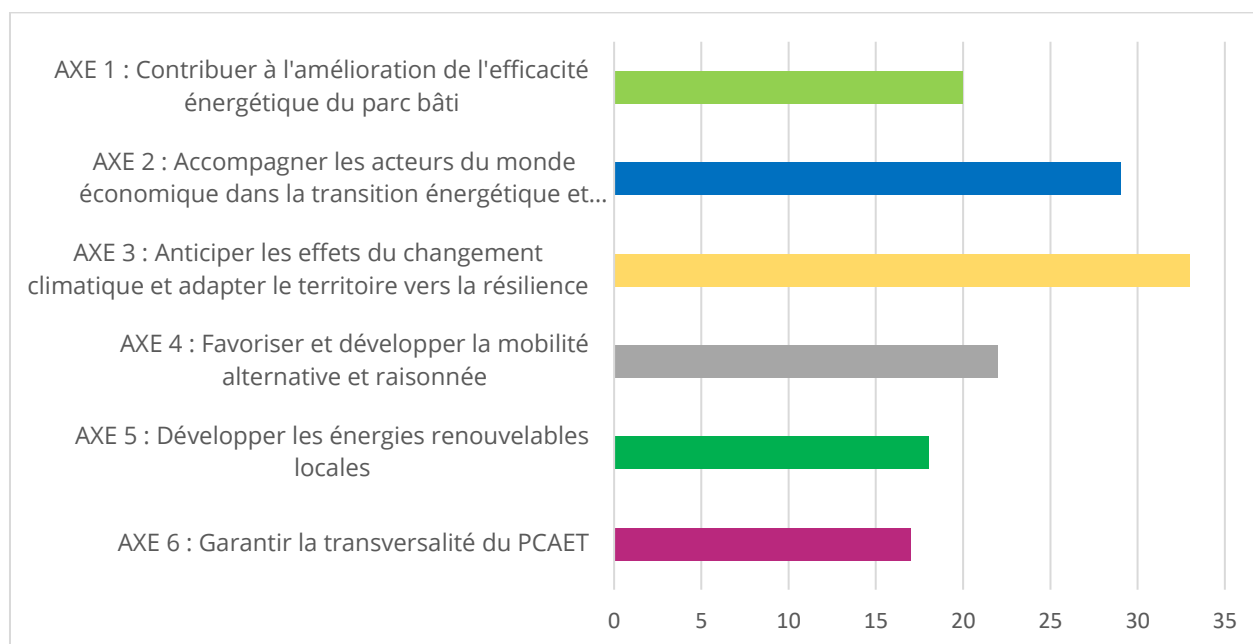
AXE	ACTIONS	MESURES
AXE 4 Favoriser et développer la mobilité alternative et raisonnée	Action 4.1 Développer le covoiturage	Créer un réseau de covoiturage local
		Mettre en place des bornes de covoiturage afin de réhabiliter l'auto-stop
		Identifier les trajets quotidiens réalisés, afin d'évaluer le besoin et d'adapter le covoiturage
		Communiquer sur les moyens et services actuels liés au covoiturage
		Développer les services de déplacement basés sur le bénévolat et l'échange (transport solidaire, transport à la demande, autopartage)
	Action 4.2 Faciliter la transition vers des véhicules moins émetteurs	Sensibiliser et faire des animations auprès des entreprises et des agriculteurs autour des motorisations alternatives comme GNV ou hydrogène
		Produire localement de l'énergie renouvelable, tel que le biogaz afin d'alimenter les bornes de recharge locale
		Identifier des zones favorables à l'implantation de bornes de recharges électriques et stations GNV
		Sensibiliser les entreprises à renouveler leur flotte de véhicules par des véhicules peu consommateurs ou peu émetteurs de GES
		Sensibiliser les collectivités à l'optimisation de leur flotte, dans un souci d'exemplarité
	Action 4.3 Favoriser la mobilité douce	Réaliser une étude de mobilité afin de déterminer les zones favorables à l'implantation de bandes / pistes cyclables / de voies partagées
		Créer des voies partagées pour vélos et piétons
		Aider à l'acquisition de vélos électriques
		Densifier à la prise en compte des mobilités douces dans l'aménagement urbain
		Sensibiliser les scolaires à la prévention routière
		Engager un schéma directeur des déplacements
	Action 4.4 Valoriser et développer les transports en commun existants	Etablir un état des lieux des offres de transport en communs existants
		Communiquer cette offre
		Valoriser et développer les lignes de chemin de fer existantes
		Adapter les horaires de transports en commun aux activités (scolaire, loisirs, entreprises, etc.)
		Mener une réflexion sur la multimodalité des transports en communs à l'échelle de la CC, mais aussi CC limitrophes
		Réaliser des aménagements permettant de favoriser et d'optimiser les transports en commun

AXE	ACTIONS	MESURES
AXE 5 Développer les énergies renouvelables locales	Action 5.1 Favoriser l'émergence et la mise en place de la filière locale bois	Communiquer et sensibiliser les propriétaires forestiers aux bonnes pratiques
		Prendre contact avec des collectivités ayant structuré une filière bois
		Augmenter la ressource bois-énergie et bois d'œuvre et la gérer durablement
		Limiter le gaspillage bois (économie circulaire)
		Communiquer et sensibiliser les habitants du territoire concernant la filière bois-énergie
		Prioriser, en amont de projet de construction, le choix de chauffage
		Création de chaufferie locale par les collectivités dans un but d'exemplarité
	Action 5.2 Sensibiliser sur les énergies renouvelables pour un développement raisonné	Sensibiliser et débattre autour du développement de tous les projets d'énergies renouvelables
		Identifier les projets en cours
		Encourager l'autoconsommation
		Valoriser les projets des énergies renouvelables sur le territoire
		Mener une réflexion sur le financement participatif des projets
	Action 5.3 Développer les énergies renouvelables	Identifier les projets et sites pouvant accueillir des systèmes de productions ENR
		Intégrer la démarche Eviter, Réduire, Compenser (ERC) dans projet ENR
		Favoriser l'installation d'ENR
		Soutenir le développement des PAC
		Communiquer sur les projets identifiés
		Engager des réflexions sur les outils de financement pour le développement des énergies renouvelables

AXE	ACTIONS	MESURES
AXE 6 Garantir la transversalité du PCAET	Action 6.1 Piloter, animer, sensibiliser et informer autour de la transition énergétique	Viser tous les publics
		Initier une dynamique collective autour de la transition énergétique
		Favoriser une prise de conscience collective et notamment des personnes éloignées
		Accompagner le changement de comportement et de pratique de tous les habitants
		Donner de la visibilité au territoire sur son engagement dans la transition énergétique et écologique
		Veiller à impliquer tous les acteurs dans la mise en œuvre du PCAET
		Mener une réflexion sur la création d'un groupe citoyen de projets ENR
	Action 6.2 Agir pour stabiliser la qualité de l'air	Communiquer sur les outils existants de surveillance de la qualité de l'air intérieur et extérieur
		Informers les acteurs de la qualité de l'air et notamment la pollution atmosphérique
		Sensibiliser les acteurs sur les sources de pollution, notamment mauvaise combustion bois
		Informers les acteurs sur équipements de chauffage bois les + performants et - polluants
		Travailler avec les agents des espaces verts pour réduire allergies et essences à éviter
	Action 6.3 Poursuivre la dynamique de réduction des déchets	Réduire le tonnage de déchets en enfouissement
		Développer les recycleries
		Communiquer sur les résultats obtenus
		Communiquer, sensibiliser et informer les acteurs du territoire sur la réduction des emballages (vente vrac, etc.)
		Valoriser les biodéchets

2.2 Avancement global

Cette troisième partie, retrace pour chaque axe du PCAET, un état technique de la mise en œuvre des actions et mesures afin de mettre en évidence l'avancement des tâches, distinguant celles réalisées, celles terminées et celles pas encore réalisées pour différentes raisons (manque de ressource, évolution politique etc.).



Graphique 17 : Nombre de mesures par axe du PCAET (total 139 mesures)

Pour chaque action, est indiqué :

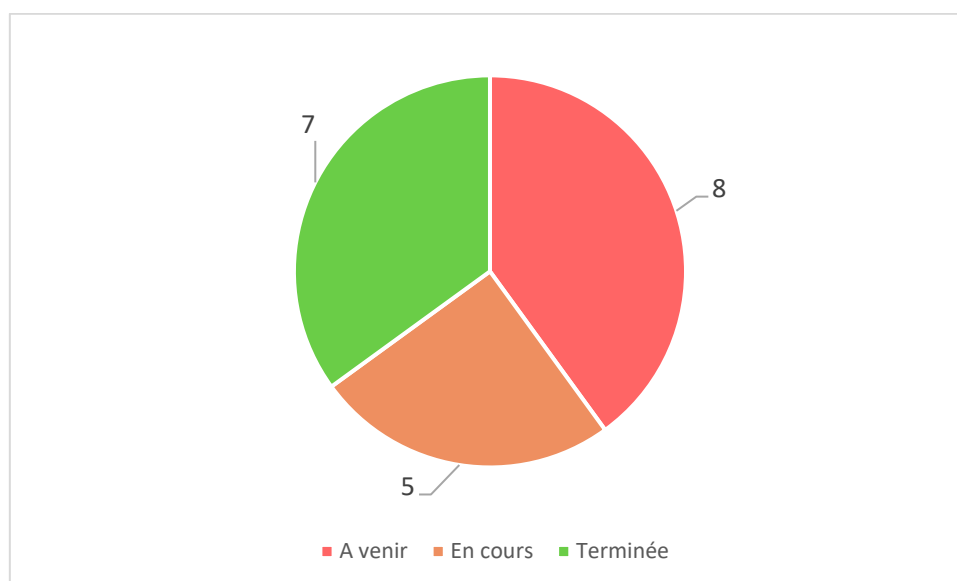
- la présentation des objectifs ;
- le bilan d'exécution technique ;
- le bilan d'exécution budgétaire ;
- le bilan d'exécution des mesures via les indicateurs de résultat.

2.3 État d'avancement détaillé par axe

2.3.1 Axe 1 - Contribuer à l'amélioration de l'efficacité énergétique du parc bâti

Action 1.1 Sensibiliser les usagers des bâtiments pour des comportements plus sobres	Communiquer auprès du grand public et des scolaires sur les écogestes à adopter
	Assurer un relais d'information et de sensibilisation des scolaires vers les parents
	Organiser des temps d'échanges et de visites (visites bâti témoins, etc.)
	Sensibiliser un maximum de citoyens de l'ensemble du territoire lors d'événements type Semaine de l'Environnement, etc.
	Réaliser des défis pour le grand public : l'outil DECLICS
	Permettre au grand public de s'outiller pour pouvoir réaliser un suivi de leurs consommations (fichier de suivi mensuel)
Action 1.2 Accompagner les projets de rénovation énergétique des logements	Accompagner les porteurs de projet de manière neutre sans intérêts commerciaux
	Réaliser des accompagnements à la fois énergétiques et techniques par des personnes formées
	Identifier des logements prioritaires en fonction de l'année de construction
	Effectuer une rénovation globale et performante sur tout le territoire
	Développer une plateforme unique de sensibilisation et d'information sur la rénovation et l'écoconstruction
	Mettre en place une plateforme territoriale de rénovation énergétique de l'habitat avec des subventions communautaires aux habitants
	Accompagner les artisans à l'adaptation des bâtiments et des lotissements au changement climatique
	Favoriser, dans la mesure du possible, les matériaux de construction et d'isolation locaux et écologiques
Action 1.3 Accompagner les projets de rénovation énergétique de l'ensemble des bâtiments de la collectivité	Mettre en place un observatoire de l'habitat pour réaliser un suivi du parc bâti
	Accompagner les porteurs de projet de manière neutre sans intérêts commerciaux, avec recours PILE
	Identification des bâtiments prioritaires en fonction de l'année de construction
	Adaptation des bâtiments au changement climatique (nécessaire former artisans)
	Favoriser, dans la mesure du possible, les matériaux de construction et d'isolation locaux et écologiques
	Effectuer une rénovation globale et performante sur tout le territoire

Cet axe est composé de **3** actions et de **20** mesures.



Graphique 18 : Répartition de l'avancement des mesures de l'axe 1

Toutes les actions de cet axe ont débuté, mais certaines mesures sont à venir.

Aujourd'hui, l'habitat et les bâtiments industriels et tertiaires sont responsables d'une grande partie de la consommation en énergie du territoire.

Demain, pour parvenir à réduire la consommation énergétique, les particuliers seront conseillés et aidés pour rénover leur logement (grâce au guichet unique de l'habitat) et des dispositifs de suivi de dépenses d'énergie seront mis en place. Tous les acteurs seront sensibilisés aux bons gestes, pour limiter le gaspillage au quotidien.



Action 1.1 - Sensibiliser les usagers des bâtiments pour des comportements plus sobres

>Présentation des objectifs

Communiquer auprès du grand public et des scolaires sur les écogestes à adopter	À venir
Assurer un relais d'information et de sensibilisation des scolaires vers les parents	À venir
Organiser des temps d'échanges et de visites (visites bâti témoins, etc.)	À venir
Sensibiliser un maximum de citoyens de l'ensemble du territoire lors d'événements type Semaine de l'Environnement, etc.	Terminée
Réaliser des défis pour le grand public : l'outil DECLICS	Terminée
Permettre au grand public de s'outiller pour pouvoir réaliser un suivi de leurs consommations (fichier de suivi mensuel)	En cours

>Bilan d'exécution technique

La liste des actions de sensibilisation et de communication organisées dans le cadre de la mise en œuvre du guichet unique de l'habitat à compter de janvier 2021 est la suivante :

2021

- **Campagne de communication** au lancement du guichet via un dossier dans le magazine de la CCPC (janvier 2021), une plaquette d'information, une communication sur les supports de diffusion de la CCPC et des communes (site internet, réseaux sociaux, etc.) ;

2023

- Stand d'information pour le guichet de l'habitat de la CCPC à la **foire expo de Chantonnay** en avril 2023 ;
- **Conférence grand public « Habiter demain »** dans le cadre des **Journées pour le Climat** avec un animateur du CEREMA le 25 septembre 2023 ;
- **Visites de maisons rénovées** dans le cadre des **Journées pour le Climat** en septembre 2023 ;

2024

- **Soirée d'information grand public sur l'énergie solaire pour l'habitat** le 28 mai 2024 par l'association ELISE ;

2025

- **Prêt d'une mallette énergétique** de janvier à mars 2025 pendant la période de chauffe pour permettre aux particuliers de mieux appréhender leur logement et commencer à identifier d'éventuels travaux ;
- Stand d'information pour le guichet de l'habitat de la CCPC à la **foire expo de Chantonnay** en avril 2025 ;

- **Petit déjeuner artisans** le 18 juillet 2025 pour présenter le guichet de l'habitat et échanger sur les actualités sur les aides de l'ANAH ;
- **Journées pour le Climat « Habiter le Pays de Chantonnay »** du 25 au 27 septembre 2025 : Petit déjeuner artisans sur le thème de la rénovation de l'habitat ancien par le CAUE ; une trentaine d'ateliers et plus de 250 visiteurs sur les 3 jours, programme concentré à la salle Antonia à Chantonnay, en partenariat avec ECHOBAT ;
- **Prêt d'une mallette énergétique** de novembre 2025 à mars 2026 pendant la période de chauffe pour permettre aux particuliers de mieux appréhender leur logement et commencer à identifier d'éventuels travaux ;

>Bilan d'exécution budgétaire

La fiche s'appuie sur une mobilisation des ressources humaines de la CCPC et les partenaires et prestataires dédiés à certaines thématiques. Le budget initial alloué pour le déploiement de cette action n'a pas été fixé initialement.

À ce stade, le budget consommé n'est pas encore quantifiable.

>Bilan d'exécution des mesures via les indicateurs de résultat

L'action a été partiellement réalisée et est en attente de nouvelles décisions.

INDICATEURS	ANALYSE INDICATEURS
Grand Public : nombre de participants aux défis DECLICS	Données non recueillies en l'absence de la réalisation des défis DECLICS
Nombre de scolaires sensibilisés via le programme d'éducation à l'environnement	Action non engagée en intra, ce public n'a pas été sensibilisé dans cette action. En revanche, le grand public a quant à lui été associé à de nombreuses reprises sous forme de différentes propositions : ateliers, visites, mallette énergétique mise à disposition.
Réduction consommations énergétiques du secteur bâtiment	Cf. 1.2. Les consommations d'énergie territoriales 1.2.1. Par secteurs

Action 1.2 - Accompagner les projets de rénovation énergétique des logements

>Présentation des objectifs

Accompagner les porteurs de projet de manière neutre sans intérêts commerciaux	Terminée
Réaliser des accompagnements à la fois énergétiques et techniques par des personnes formées	Terminée
Identifier des logements prioritaires en fonction de l'année de construction	À venir
Effectuer une rénovation globale et performante sur tout le territoire	En cours
Développer une plateforme unique de sensibilisation et d'information sur la rénovation et l'écoconstruction	En cours
Mettre en place une plateforme territoriale de rénovation énergétique de l'habitat avec des subventions communautaires aux habitants	Terminée
Accompagner les artisans à l'adaptation des bâtiments et des lotissements au changement climatique	À venir
Favoriser, dans la mesure du possible, les matériaux de construction et d'isolation locaux et écologiques	En cours
Mettre en place un observatoire de l'habitat pour réaliser un suivi du parc bâti	À venir

>Bilan d'exécution technique

Une étude pré-opérationnelle menée par SOLIHA de septembre 2019 à mars 2020, a confirmé la pertinence de mettre en place un dispositif couplé Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (OPAH-PTRE) sur le territoire aboutissant à la mise en place d'un Guichet unique de l'habitat à compter du 1^{er} janvier 2021.

Le Guichet unique a pour but de centraliser l'ensemble des demandes relatives à l'amélioration de l'habitat du territoire et d'accompagner au mieux les habitants dans toutes les étapes de leur projet en les aiguillant vers le dispositif financier correspondant. Cette voie d'entrée unique permet de simplifier et faciliter les démarches pour toutes les personnes ayant un projet de rénovation de l'habitat.

Le Guichet unique de l'habitat du Pays de Chantonnay est reconnu Espace Conseil France Rénov' (ECFR) depuis 2022. Il intervient sur les thématiques de la rénovation énergétique de l'habitat, l'adaptation et l'habitat indigne. La Communauté de communes a pour volonté d'accompagner tous les ménages sur toutes les thématiques de la rénovation ainsi que pour tous les statuts d'occupation, propriétaires ou bailleurs et toutes les typologies d'habitat, collectif ou individuel.

En continuité des conclusions de l'étude de 2019 et de la mise en œuvre d'un dispositif mixte OPAH- PTRE pendant 3 ans, la Communauté de communes du Pays de Chantonnay a souhaité poursuivre sa politique de l'habitat et s'engager dans un Pacte territorial dans les objectifs suivants :

- Lutter contre la précarité énergétique ;

- Améliorer la performance énergétique des bâtiments en visant une massification des rénovations globales sur le territoire ;
- Produire (en réhabilitation) des logements locatifs à loyers conventionnés ;
- Lutter contre l'habitat indigne et très dégradé ;
- Résorber le parc de logements vacants ;
- Adapter les logements à la perte d'autonomie d'une personne âgée, à mobilité réduite ou handicapée ;
- Aider à l'accession à la propriété en centre-bourg ;
- Aider les transformations ou changements d'usages.

En réponse aux problématiques et enjeux identifiés par l'étude pré-opérationnelle, la convention Pacte territorial, signée pour 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2025, est venue renforcer la dynamique engagée sur le territoire.

>Bilan d'exécution budgétaire

La fiche s'appuie sur une mobilisation des ressources humaines de la CCPC et les subventions de l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) notamment. Aucun budget initial n'a été alloué pour le déploiement de cette action.

>Bilan d'exécution des mesures via les indicateurs de résultat

L'action a été partiellement réalisée et est en attente de nouvelles décisions.

INDICATEURS	ANALYSE INDICATEURS
Nombre de personnes reçues et évènements de la plateforme	<u>Du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025</u> 1 519 personnes reçues en rendez-vous (permanences CCPC ou RDV téléphonique)
Nombre de projets de rénovation aboutis	<u>Du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025</u> 382 dossiers de subvention déposés pour travaux de rénovation énergétique (pour 554 logements visités)
Evolution consommations énergétiques du secteur résidentiel	Cf. 1.2. Les consommations d'énergie territoriales 1.2.1. Par secteurs
Nombre de projets au sein de secteurs ou bâtiments à forte valeur patrimoniale	Les données ne sont pas accessibles à ce niveau de précision.

Action 1.3 - Accompagner les projets de rénovation énergétique de l'ensemble des bâtiments de la collectivité

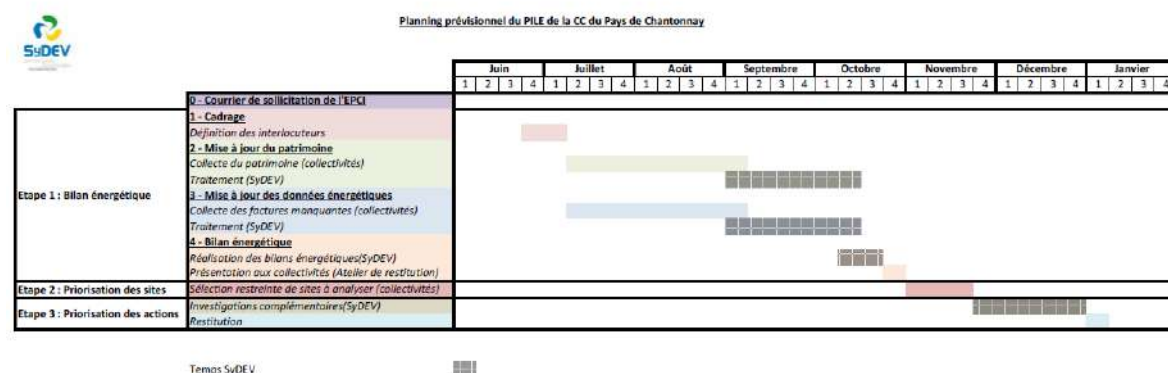
>Présentation des objectifs

Accompagner les porteurs de projet de manière neutre sans intérêts commerciaux, avec recours PILE	Terminée
Identification des bâtiments prioritaires en fonction de l'année de construction	Terminée
Adaptation des bâtiments au changement climatique (nécessaire former artisans)	À venir
Favoriser, dans la mesure du possible, les matériaux de construction et d'isolation locaux et écologiques	À venir
Effectuer une rénovation globale et performante sur tout le territoire	En cours

>Bilan d'exécution technique

La Communauté de communes du Pays de Chantonnay a conventionné avec le SyDEV afin de réaliser des missions d'audits énergétiques des bâtiments public, entrant dans le cadre du « PILE » (**P**riorisation des **I**nnvestissements **L**iés à l'**É**nergie).

Feuille de route suivie :



Ce travail a permis d'identifier les bâtiments prioritaires en termes de besoin de rénovation énergétique.

>Bilan d'exécution budgétaire

La fiche s'appuie sur une mobilisation des ressources humaines de la CCPC et les partenaires et prestataires dédiés à certaines thématiques. Le budget initial alloué pour le déploiement de cette action n'a pas été fixé initialement.

À ce stade, le budget consommé n'est pas encore quantifiable.

>Bilan d'exécution des mesures via les indicateurs de résultat

L'action est en cours de réalisation.

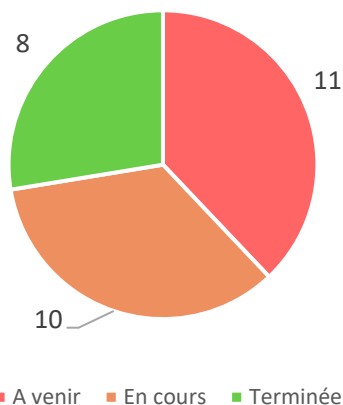
INDICATEURS	ANALYSE INDICATEURS
Nombre de projets de rénovation aboutis	En attente de définition
Evolution des consommations énergétiques du secteur tertiaire	Cf. 1.2. Les consommations d'énergie territoriales 1.2.1. Par secteurs
Nombre de projets au sein de secteurs ou bâtiments à forte valeur patrimoniale	Les données ne sont pas accessibles à ce niveau de précision.

2.2.2 Axe 2 - Accompagner les acteurs du monde économique dans la transition énergétique et écologique

Action 2.1 Sensibiliser le monde économique à la réduction des consommations énergétiques et au recours aux énergies renouvelables	GÉNÉRAL
	Sensibiliser sur les écogestes en entreprises, exploitations agricoles
	Sensibiliser sur les gains financiers par exemple
	Réaliser des défis dans les entreprises et entre les entreprises
	Mesurer les consommations énergétiques, afin d'identifier l'impact des actions
	Accompagner techniquement et financièrement les acteurs du monde éco sur le recours aux ENR
	TERTIAIRE ET INDUSTRIE
	Accompagnement ORACE
	Parcours PEPS : Programme pour optimiser les énergies de l'entreprise (porté par CCI, CMA, Chbr Agri), partenariat Région, ADEME
	ARTISANS
	Charte Eco-Défi (porté par la CMA)
	Réseau Répar'Acteur (porté par la CMA)
	Association Ruptur : propose une intervention lors d'un petit déjeuner d'entreprises
	Formation de référents Energie en entreprise : PROREFEI
	TOURISME
	Label Clef Verte
Action 2.2 Sensibiliser et informer les agriculteurs pour mieux maîtriser les questions environnementales	Réaliser des diagnostics carbones pour évaluer l'impact des exploitations agricoles et identifier leurs leviers d'actions
	Développer les outils d'aides à la décision pour limiter les intrants
	Réaliser un diagnostic complet de la production agricole du territoire en lien avec le PAT
	Organiser des temps d'échanges pour que les éleveurs puissent communiquer
	Orienter vers des pratiques culturelles plus vertueuses
	Accompagner les agriculteurs vers de nouvelles pratiques en matière d'irrigation
	Favoriser et développer le pâturage
	Communiquer et former les agriculteurs vers un modèle éco résilient et autonome
	Encourager l'agriculture biologique et les démarches plus vertueuses
	Etudier les besoins énergétiques et le potentiel de production d'énergie renouvelable à l'échelle de l'exploitation
	Promouvoir et développer des productions et consommations alimentaires relocalisées
	Développer le recours aux énergies renouvelables
Action 2.3 Mettre en place une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT)	Adapter les pratiques agricoles au changement climatique pour plus d'autonomie et de résilience
	Développer de nouvelles manières de produire et de consommer pour limiter la consommation des ressources
	Favoriser les échanges et la mutualisation entre les acteurs du monde économique
	Réintroduire la matière contenue dans les déchets dans les cycles de production
	Dynamiser le développement économique et la création d'emplois et de valeurs dans les territoires en favorisant une économie de production, de réutilisation, de recyclage, et de consommation en boucle courte et locale

Cet axe est composé de **3** actions et **29** mesures.

AXE 2 : Accompagner les acteurs du monde économique dans la transition énergétique et écologique



Graphique 19 : Répartition de l'avancement des mesures de l'axe 2

Il s'agit de l'axe le plus développé et le plus précis ce qui a été le plus complexe à mettre en œuvre car les dispositifs visés étaient soit trop ciblés, ou repris dans d'autres thématiques c'est pour cela qu'il apparaît comme le moins avancé en termes de chiffres.



Axe 2 : Accompagner les acteurs du monde économique dans la transition énergétique et écologique

Aujourd'hui, les gaz à effet de serre (GES) sont à l'origine du dérèglement climatique. Les exploitations agricoles et les entreprises industrielles font partie des secteurs qui en produisent le plus.

Demain, pour parvenir à réduire ces GES, les entreprises et les agriculteurs seront sensibilisés et accompagnés pour favoriser l'installation d'énergies renouvelables, pour adopter des pratiques de culture plus vertueuses (pâturage, irrigation...), mais aussi pour mutualiser les moyens et les services afin de trouver des solutions ensemble (gestion des déchets, recyclage...).

Action 2.1 - Sensibiliser le monde économique à la réduction des consommations énergétiques et au recours aux énergies renouvelables

>Présentation des objectifs

GÉNÉRAL	
Sensibiliser sur les écogestes en entreprises, exploitations agricoles	En cours
Sensibiliser sur les gains financiers par exemple	Terminée
Réaliser des défis dans les entreprises et entre les entreprises	À venir
Mesurer les consommations énergétiques, afin d'identifier l'impact des actions	Terminée
Accompagner techniquement et financièrement les acteurs du monde éco sur le recours aux ENR	À venir
TERTIAIRE ET INDUSTRIE	
Accompagnement ORACE	En cours
Parcours PEPS : Programme pour optimiser les énergies de l'entreprise (porté par CCI, CMA, Chambre Agri), partenariat Région, ADEME	À venir
ARTISANS	
Charte Eco-Défi (porté par la CMA)	À venir
Réseau Répar'Acteur (porté par la CMA)	En cours
Association Ruptur : propose une intervention lors d'un petit déjeuner d'entreprises	À venir
Formation de référents Energie en entreprise : PROREFEI	À venir
TOURISME	
Label Clef Verte	À venir

>Bilan d'exécution technique

La sensibilisation sur les gains financiers et la mesure de la consommation énergétique sera vu dans l'action 2.3 « Mettre en place une démarche EIT ».

Cependant, cet axe 2 prévoit un accompagnement des acteurs économiques dans leur transition énergétique et écologique, à travers un partenariat avec l'association ORACE.

Le secteur industriel représente 25 % des consommations énergétiques du territoire et le secteur tertiaire 14 %. Une meilleure sobriété des usages peut permettre une réduction allant jusqu'à 20 % selon les typologies de bâtiments.

Présentation de l'association ORACE

ORACE est une association régionale créée en 2013, regroupant plus de 170 adhérents. Soutenue par la Région Pays de la Loire et l'ADEME, elle accompagne les entreprises dans la maîtrise de leurs consommations d'énergie et travaille en lien étroit avec les Chambres de Commerce et d'Industrie.

Modalités du partenariat

La Communauté de communes du Pays de Chantonnay propose la mise en place d'un accompagnement à destination des entreprises industrielles et artisanales, reposant sur deux dispositifs : le **Pack Carbone** et le **Pack Énergie**.

1/ Le Pack Carbone

Le Pack Carbone vise à accompagner les entreprises dans la réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre.

Il s'appuie notamment sur l'outil Eval'Carbone et un parcours progressif : apprentissage, action, suivi.

>Objectifs :

- Former des référents carbone ;
- Fournir des outils de suivi annuel ;
- Élaborer une stratégie bas-carbone.

>Déroulement :

- 1,5 jour de formation collective (à la CCPC Chantonnay) ;
- Un accompagnement individuel ;
 - o visite sur site (½ journée) ;
 - o bilan carbone simplifié et plan d'action ;
 - o suivi semestriel ;
 - o bilan à 1 an.

>Cible 2026 : 5 entreprises industrielles.

>Coût :

- 2 000 € par entreprise (dont 80 % pris en charge par la Communauté de communes).
- Reste à charge entreprise : 400 €.
- **Coût total pour 5 entreprises : 8 000 € pour la CCPC.**

2/ La Mise en place du Pack Énergie

Le Pack Énergie vise à structurer une démarche énergie en entreprise, sous forme de coaching.

>Objectifs :

- Structurer une démarche d'économies d'énergie ;
- Monter en compétence sur la thématique énergie ;
- Construire et mettre en œuvre un plan d'actions ;
- Réduire la consommation énergétique de l'entreprise de 5 %.

>Déroulement :

- Deux sessions collectives de 2 jours en 2026 (10 entreprises par session) ;
- Analyse énergétique en entreprise par un chargé de mission ;
- Recommandations adaptées ;
- Suivi trimestriel + bilan à 1 an.

>Prise en charge :

- L'animation du temps collectif : **3 000 €** prise en charge par la CCPC (1 500 € par session) ;
- Journée en entreprise (1 200 €) prise en charge par l'ADEME.

>Coût global de la prestation

Le coût total du partenariat est de 11 500 €, incluant 500 € d'adhésion à l'association.

Un Petit-déjeuner éco sera organisé au printemps 2026 pour mesurer l'intérêt des entreprises.

>Bilan d'exécution budgétaire

La fiche s'appuie sur une mobilisation des ressources humaines de la CCPC et les partenaires et prestataires dédiés à certaines thématiques. Le budget initial alloué pour le déploiement de cette action n'a pas été fixé initialement.

À ce stade, le budget consommé n'est pas encore quantifiable.

>Bilan d'exécution des mesures via les indicateurs de résultat

L'action est en cours de réalisation.

INDICATEURS	ANALYSE INDICATEURS
Nombre de personnes sensibilisées	En attente
Consommation d'énergie du secteur industriel et tertiaire	Cf. 1.2. Les consommations d'énergie territoriales 1.2.1. Par secteurs.

Action 2.2 - Sensibiliser et informer les agriculteurs pour mieux maîtriser les questions environnementales

>Présentation des objectifs

Réaliser des diagnostics carbone pour évaluer l'impact des exploitations agricoles et identifier leurs leviers d'actions	En cours
Développer les outils d'aides à la décisions pour limiter les intrants	À venir
Réaliser un diagnostic complet de la production agricole du territoire en lien avec le PAT	Terminée
Organiser des temps d'échanges pour que les éleveurs puissent communiquer	En cours
Orienter vers des pratiques culturales plus vertueuses	En cours
Accompagner les agriculteurs vers de nouvelles pratiques en matière d'irrigation	À venir
Favoriser et développer le pâturage	En cours
Communiquer et former les agriculteurs vers un modèle éco résilient et autonome	En cours
Encourager l'agriculture biologique et les démarches plus vertueuses	En cours
Etudier les besoins énergétiques et le potentiel de production d'énergie renouvelable à l'échelle de l'exploitation	À venir
Promouvoir et développer des productions et consommations alimentaires relocalisées	En cours
Développer le recours aux énergies renouvelables	Terminée
Adapter les pratiques agricoles au changement climatique pour plus d'autonomie et de résilience	En cours

>Bilan d'exécution technique

10 Diagnostics carbone : réalisé en partenariat avec la Chambre Agriculture :

Dans le cadre de la démarche EIT, présentée dans l'action 2.3 de ce bilan, il est à souligner qu'une dizaine d'exploitations agricoles ont réalisé des diagnostics afin de répondre à la démarche.

Diagnostic complet de la production agricole du territoire en lien avec le PAT :

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays de Chantonay, un diagnostic agricole a été réalisé.

>Bilan d'exécution budgétaire

La fiche s'appuie sur une mobilisation des ressources humaines de la CCPC et les partenaires et prestataires dédiés à certaines thématiques. Le budget initial alloué pour le déploiement de cette action n'a pas été fixé initialement.

À ce stade, le budget consommé n'est pas encore quantifiable.

>Bilan d'exécution des mesures via les indicateurs de résultat

L'action est en cours de réalisation.

INDICATEURS	ANALYSE INDICATEURS
Nombre d'exploitants sensibilisés	10 exploitants dans le cadre de diagnostics Forte participation aux réunions notamment relatives aux échanges parcellaires à l'amiable

Action 2.3 - Mettre en place une démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT)

>Présentation des objectifs

Développer de nouvelles manières de produire et de consommer pour limiter la consommation des ressources	Terminée
Favoriser les échanges et la mutualisation entre les acteurs du monde économique	Terminée
Réintroduire la matière contenue dans les déchets dans les cycles de production	Terminée
Dynamiser le développement éco et la création d'emplois et de valeurs dans les territoires en favorisant une économie de production, de réutilisation, de recyclage, et de consommation en boucle courte et locale	Terminée

>Bilan d'exécution technique

La Communauté de communes du Pays de Chantonnay a mené depuis 2019 dans le cadre d'un appel à projets régional une démarche expérimentale d'Ecologie Industrielle et Territoriale. La démarche EIT menée par la CCPC a été intégrée au Plan Climat Air Energie Territorial dans l'axe 2 « Accompagner les acteurs du monde économique dans la transition énergétique et écologique ».

Cette démarche a été animée par la Chambre de Commerce et d'industrie, la Chambre d'Agriculture et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et par le développeur économique.

Les consulaires ont réalisé des diagnostics auprès des agriculteurs, artisans, commerçants et industriels pour identifier les besoins spécifiques de chacun en matière de ressources et de gestion des déchets ainsi que les synergies potentielles entre eux.

Les synergies permettent de réduire les coûts tout en améliorant la durabilité : une entreprise qui produit des déchets d'un matériau peut les transférer à une autre entreprise qui en a besoin comme matière première, créant ainsi un cercle vertueux de ressources.

Plus de **50** entreprises ont été rencontrées par les Chambres et la Communauté de communes. Cette approche a permis d'identifier les besoins des différents acteurs et a donné des pistes de réflexion pour des solutions collectives.

Les principaux enjeux détectés :

- la gestion des déchets ;
- la sobriété énergétique ;
- l'indépendance énergétique et l'utilisation d'énergies renouvelables.

Ainsi, plusieurs ateliers pratiques ont été proposés sur la thématique des énergies :

- un **atelier sur les énergies** et les **déchets** en janvier 2022 :
Une trentaine d'entreprises étaient présentes. L'objectif de la rencontre était de valider et partager avec les entreprises du territoire les enjeux d'économie circulaire identifiés lors de la phase de diagnostic.

- un **atelier pratique** sur **l'autoconsommation photovoltaïque** en avril 2022 :
Plus de 40 participants étaient présents. Cet atelier a permis de présenter le fonctionnement de l'autoconsommation photovoltaïque pour permettre aux entreprises de réduire leurs factures relatives aux dépenses énergétiques.
- un **atelier pratique** animé par l'association **ORACE**, en mars 2023 sur la maîtrise de l'énergie :
Les 10 entreprises présentes ont pu apprendre à analyser leurs factures, à identifier leurs principaux postes de consommations ainsi qu'émettre les premières idées d'actions de réduction. Cet atelier fut l'occasion pour elles de partager leurs expériences et d'améliorer leur maîtrise de l'énergie.

Par ailleurs, la thématique des déchets a été au cœur de la démarche EIT.

Un atelier pratique a ainsi été proposé en septembre 2022 pour présenter le fonctionnement du Syndicat Mixte de Collecte des Ordures Ménagères Est Vendée, et échanger avec les artisans sur la gestion des déchets.

De plus, dans le cadre de la loi « Anti-Gaspillage Eco-circulaire » (AGEC) une action sur le réemploi des bocal a été proposée en 2022 avec deux ateliers qui ont mobilisé 6 entreprises.

L'objectif était de réduire l'utilisation d'emballage à usage unique. Cela a permis à deux entreprises de mener une expérimentation avec l'entreprise SYCLEO sur différents points de ventes afin de proposer aux consommateurs de bocaux réutilisables. C'est ainsi que les Vergers de Vendée ont généralisé l'expérimentation dans l'ensemble de leurs magasins, dont celui de Chantonnay.

En 2023, des échanges sur les biodéchets avec des commerçants ont permis d'aller vers une logique de mutualisation d'une collecte sur le Pays de Chantonnay.

Dans un autre domaine, plusieurs collectes ont été organisées :

- Une **collecte de matériel informatique usagé** en 2021
Plus de 400 kilos de matériel informatique usagé ont été collectés. La gestion de la collecte a été confiée à FACE Vendée qui a pour objectif de lutter contre toutes les formes d'exclusion, de discrimination et de pauvreté. Le matériel a été reconditionné et revendu à petit prix, à des scolaires, à des demandeurs d'emploi, à des familles nombreuses ;
- Une **collecte de déchets d'équipements électroniques** en 2022 a permis de collecter plus de 2,5 tonnes de déchets pour une vingtaine d'entreprises ;
- Une **collecte de papiers confidentiels** a eu lieu le 22 septembre 2023

Avec l'appui du Club d'Entreprises Pays de Chantonnay, une collecte de papiers confidentiels a été proposée aux entreprises. Plus de trente entreprises ont bénéficié de ce service pour une benne de 10 m³.

Enfin, plusieurs échanges sur le thème de la mobilité ont eu lieu avec **un atelier sur les mobilités alternatives** en 2022 (30 entreprises présentes) et des ateliers sur les **échanges parcellaires pour exploitations agricoles**. Le travail sur les échanges parcellaires se poursuit en 2024 et 2025 afin de réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serres liés aux déplacements agricoles sur le territoire.

Au total, ce sont plus de 50 entreprises (dont une dizaine d'exploitants agricoles) qui ont été rencontrées. Cette approche a permis d'identifier les besoins des différents acteurs et a donné des pistes de réflexion pour mettre en place des synergies entre entreprises. Par exemple, depuis, nous proposons des sessions de formations (SST) mutualisées au sein de la Communauté de communes. Cela réduit les déplacements pour les participants qui ne sont pas contraints d'aller sur la Roche-sur-Yon, et cela favorise la rencontre entre salariés.

Ces premières actions sur les déchets et l'énergie sont des exemples concrets de ce qui peut être accompli lorsque les entreprises et les collectivités locales travaillent ensemble sur un avenir plus durable. L'EIT ne se cantonne pas qu'aux déchets et à l'énergie. Des solutions collectives peuvent également être trouvées en termes d'achats de groupés, de partage de main-d'œuvre, d'équipements, d'espace de stockage, d'espace de travail, d'entretien des espaces verts, de mobilité.

Les résultats de cette démarche sont déjà tangibles. Les entreprises locales ont réduit leurs coûts, diminué leur production de déchets et amélioré leur efficacité énergétique. Elles ont été sensibilisées aux principes de l'écologie industrielle et territoriale.

De nombreux partenaires étaient présents dans la démarche : Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre d'Agriculture, Club d'entreprises Pays de Chantonnay, Association ORACE, SCOM Est Vendée, Région Pays de la Loire, SyDEV, ATLANSUN.

>Bilan d'exécution budgétaire

La fiche s'appuie sur une mobilisation des ressources humaines de la CCPC et les partenaires et prestataires dédiés à certaines thématiques. Le budget initial alloué pour le déploiement de cette action n'a pas été fixé initialement.

À ce stade, le budget consommé n'est pas encore quantifiable.

>Bilan d'exécution des mesures via les indicateurs de résultat

L'action est terminée en ce sens que la démarche a été menée jusqu'au bout, mais elle a vocation à perdurer.

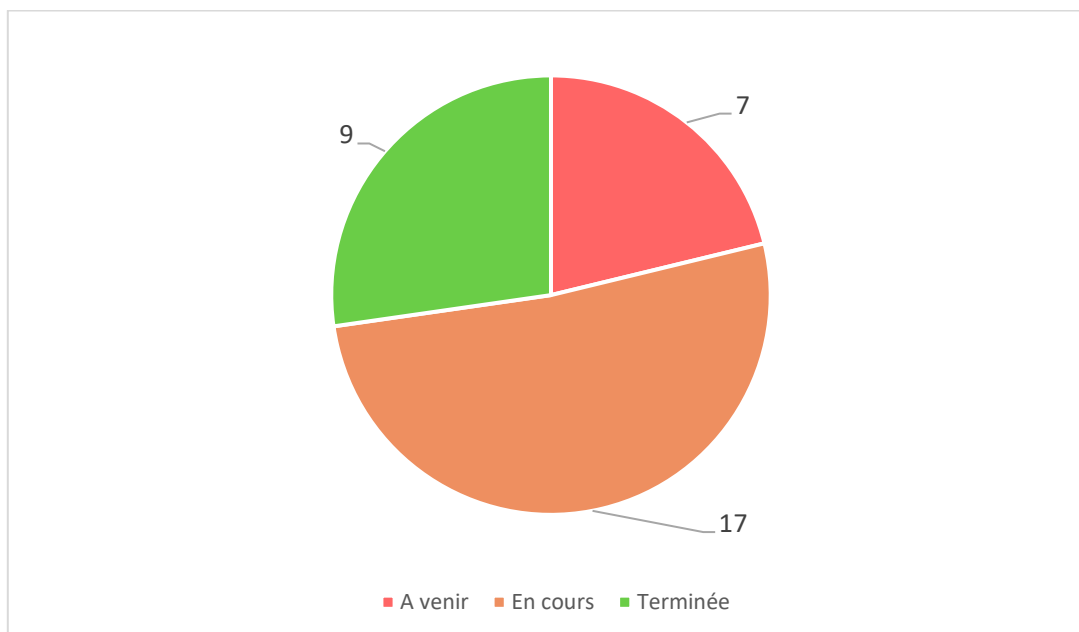
INDICATEURS	ANALYSE INDICATEURS
Part de matière réintroduite dans les cycles de production	3 collectes de déchets >400kg de matériel informatique >2,5 tonnes de déchets >1 benne de 10 m ³ de papier
Nombre d'entreprises engagées dans la démarche	50 entreprises engagées dans la démarche dont 10 exploitations agricole

2.2.3 Axe 3 - Anticiper les effets du changement climatique et adapter le territoire vers la résilience

Action 3.1 Sensibiliser à l'adaptation au changement climatique et préserver la ressource en eau	Développer la culture du risque en informant et communiquant en amont auprès des usagers du territoire
	Sensibiliser aux enjeux de l'eau
	Développer une sensibilisation des usagers et l'accompagnement des mesures d'économie d'eau sur le territoire notamment sur les bonnes pratiques de préservation de l'eau
	Aider à la réhabilitation des assainissements non collectifs non conformes
	Limiter l'imperméabilisation des sols, dans un objectif de sobriété foncière
	Favoriser la récupération des eaux de pluie
	Augmenter la place de la nature en Ville
Action 3.2 Mettre en place un Plan Alimentaire Territorial (PAT)	Valoriser une dynamique dite de la fourche à la fourchette avec dvp circuits courts et favoriser l'accès à une alimentation diversifiée
	Créer des liens entre agriculteurs et les consommateurs
	Sensibiliser la population du territoire aux enjeux alimentaires (santé, écologie, goût, etc.)
	Respecter la saisonnalité des aliments
	Sensibiliser les restaurations collectives afin de favoriser les produits locaux et de qualité
	Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les foyers, écoles, entreprises
	Développer une charte qualité environnementale, sociétale et équitable (par ex : certification rémunération éthique des agriculteurs)
	Accompagner les acteurs porteurs de l'achat alimentaires vers des circuits de proximité
Action 3.3 Renforcer la séquestration carbone	Identifier les leviers de soutien à l'agriculture au travers de l'action foncière (adaptation foncier agricole, etc.)
	Communiquer et sensibiliser les professionnels agricoles aux bonnes pratiques
	Informer sur l'intérêt des prairies, couverts végétaux et bocages
	Préserver et exploiter les haies existantes, inciter la plantation, recréer du maillage bocager
	Communiquer et sensibiliser les propriétaires forestiers aux bonnes pratiques, et les mettre en lien avec les filières bois-énergie et bois c°
	Accompagner les professionnels de l'agriculture et les propriétaires forestiers dans le choix des essences à planter sur leur terrain
	Réaliser un inventaire des haies et cartographier les zones "sans usage" pour planter des bois ou des haies
	Quantifier la séquestration carbone associée aux activités agricoles
	Identifier des zones à boiser
	S'inspirer de la charte forestière de la CC du Pays de Pouzauges

	Favoriser l'utilisation de matériaux biosourcés dans les constructions ou rénovations
Action 3.4 Mettre en œuvre le PLUi pour un aménagement du territoire raisonné	Réduire la consommation d'espaces agricoles et naturels
	Lutter contre l'étalement urbain en optimisant le foncier constructible via renouvellement urbain et dents creuses
	Adopter des dispositions en matière de densité, notamment pour habitat
	Préserver les espaces agricoles, naturels, préservation et restauration des continuités écologiques (TVB, ZH, bocages, etc.)
	Soutenir la réhabilitation du bâti ancien par un règlement adapté et la mise en place d'une OPAH
	Optimiser le foncier économique et favoriser la reconversion des friches
	Réfléchir à l'optimisation énergétique lors de l'aménagement de nouveaux quartiers en zones d'activités économiques

Cet axe est composé de **4** actions et **33** mesures.



Graphique 20 : Répartition de l'avancement des mesures de l'axe 3

Toutes les actions de cet axe ont débuté, mais certaines mesures sont à venir.

Aujourd'hui, le territoire est peu exposé aux risques climatiques. C'est une chance et il faut que cela continue.

Demain, c'est agir pour préserver la ressource en eau (en qualité et en quantité) notamment en réhabilitant les assainissements non conformes. C'est aussi favoriser les circuits-courts et les producteurs locaux, que ce soit pour la préparation des repas des scolaires, ou dans les assiettes des particuliers. C'est augmenter la place de la nature dans les communes et préserver le bocage. Et enfin, c'est aménager le territoire de façon raisonnée, tant par la construction et la réhabilitation des logements que pour les zones d'activités.



Action 3.1 - Sensibiliser à l'adaptation au changement climatique et préserver la ressource en eau

>Présentation des objectifs

Développer la culture du risque en informant et communiquant en amont auprès des usagers du territoire	En cours
Sensibiliser aux enjeux de l'eau	En cours
Développer une sensibilisation des usagers et l'accompagnement des mesures d'économie d'eau sur le territoire notamment sur les bonnes pratiques de préservation de l'eau	À venir
Aider à la réhabilitation des assainissements non collectifs non conformes	En cours
Limiter l'imperméabilisation des sols, dans un objectif de sobriété foncière	En cours
Favoriser la récupération des eaux de pluie	Terminée
Augmenter la place de la nature en Ville	En cours

>Bilan d'exécution technique

Récupération des eaux de pluie

En janvier 2024, la Commission Environnement et Développement Durable a voté la mise en place d'une subvention pour les propriétaires souhaitant installer une cuve enterrée de récupération de l'eau de pluie.

Cette subvention concerne les propriétaires sur leur habitation principale, sans condition de ressource, pour une cuve enterrée de 3000 L au minimum.

La subvention concerne 50% du prix de l'aménagement, plafonné à 500 €.

Journée pour le Climat – événement intercommunal

L'édition 2024 des Journées pour le Climat (du 27 septembre au 8 octobre 2024) avait un fil conducteur autour de l'eau. À la suite de cette édition, il a été proposé au comité de pilotage PCAET de participer à un atelier Fresque de l'eau le 13 mars 2025. Il s'agit d'un atelier collaboratif qui sensibilise aux enjeux liés à l'eau et à notre impact sur cette ressource.

Assainissement Non Collectif (ANC)

Les modalités d'aides sont une réhabilitation complète de l'ANC, à la suite d'une vente ou non, avec un rapport de contrôle indiquant une non-conformité :

- Nombre d'installations réhabilités avec cette aide :
 - 2021 > 66 ;
 - 2022 > 53 ;
 - 2024 > 70 ;
 - 2025 > 52 ;

Il est à souligner que la CCPC n'a pas fixé de nombre maximum à réhabiliter par an.

Elle a uniquement mis un plafond pour le montant de l'aide le montant à hauteur de **1 000 € pour chaque dossier**. Par an, selon représente un budget de 70 000 €, soit 70 dossiers maxi ;

À savoir, en 2021, il y avait encore des aides du SIAEP, qui étaient cumulées à notre subvention. Aujourd'hui, il n'y a plus que celle de la Communauté de communes du Pays de Chantonay.

>Bilan d'exécution budgétaire

La fiche s'appuie sur une mobilisation des ressources humaines de la CCPC et les partenaires et prestataires dédiés à certaines thématiques. Le budget initial alloué pour le déploiement de cette action n'a pas été fixé initialement.

À ce stade, le budget consommé n'est pas encore quantifiable.

>Bilan d'exécution des mesures via les indicateurs de résultat

L'action est en cours de réalisation.

INDICATEURS	ANALYSE INDICATEURS
Nombre d'installations d'assainissement non collectif réhabilitées (avec subventionnement CCPC)	En moyenne sur 4 ans (2021-2025) 60,25 installations ont été réhabilitées avec subvention
Quantité d'eau potable consommée sur le territoire et taux de polluants relevés	
Nombre de réunions ou évènements autour de l'eau	Journée pour le Climat 2024
Qualité des eaux de surface	Le Pays de Chantonay est situé à cheval sur deux bassins versants : celui de Grand Lieu, au nord-ouest sur une petite partie de la commune de Saint-Martin-des-Noyers, et celui du Lay, sur le reste du territoire. Les deux rapports d'activités font état d'une bonne qualité de l'eau.

Action 3.2 - Mettre en place un Plan Alimentaire Territorial (PAT)

>Présentation des objectifs

Valoriser une dynamique dite de la fourche à la fourchette avec développement circuits courts et favoriser l'accès à une alimentation diversifiée	En cours
Créer des liens entre agriculteurs et les consommateurs	En cours
Sensibiliser la population du territoire aux enjeux alimentaires (santé, écologie, goût, etc.)	En cours
Respecter la saisonnalité des aliments	En cours
Sensibiliser les restaurations collectives afin de favoriser les produits locaux et de qualité	Terminée
Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les foyers, écoles, entreprises	Terminée
Développer une charte qualité environnementale, sociétale et équitable (par ex : certification rémunération éthique des agriculteurs)	Abandonnée
Accompagner les acteurs porteurs de l'achat alimentaires vers des circuits de proximité	En cours
Identifier les leviers de soutien à l'agriculture au travers de l'action foncière (adaptation foncier agricole, etc.)	A venir

>Bilan d'exécution technique

L'élaboration du PAT du Pays de Chantonnay a été engagé en 2021 dans le cadre d'une démarche concertée avec la pluralité des acteurs locaux du système alimentaire locale et leurs représentants. Les travaux menés, qui ont impliqués une centaine de participants, ont permis la définition d'un plan d'actions sur 3 ans, approuvé par le Conseil communautaire du 28 septembre 2022.

Le PAT 2022-2024 (prolongé jusqu'à mi-2025) se décline en 14 actions articulées autour de 5 axes. L'accompagnement de la restauration collective vers une alimentation durable, de qualité et locale a constitué le point d'entrée pour faire émerger une dynamique de relocalisation de l'alimentation et agir de manière croisée sur plusieurs objectifs du PAT.

Un poste de chargé(e) de mission PAT et filière bois a été créé en 2022 afin d'assurer le pilotage du projet (0,75 d'ETP, puis 0,5 depuis 2024).

Réalisations par axes :

Axe 1 : Informer sur les produits locaux en impliquant les consommateurs

- réalisation d'un recensement annuel des producteurs en circuits courts du Pays de Chantonnay et sa valorisation dans un Guide des producteurs. Deux éditions, en 2022 et 2023, 26 puis 30 producteurs référencés, 1 000 guides distribués ;
- organisation d'évènements et animations grand public : marché de producteurs, visites de ferme organisées lors des Journées pour le Climat et par l'Office de tourisme. Environ 2500 personnes sensibilisés.

Axe 2 : Inciter la population à aller vers une alimentation simple et saine pour tous

Les actions de sensibilisation et de communication à une alimentation durable, simple et saine, à destination de la population ont constitué la seconde axe de travail, développé en transversalité avec les services en charges du CLS, de la CTG et du RPE :

- actions à destination de la jeunesse :
 - o *sur temps scolaire* : création d'un parcours éducatifs « Alimentation durable ». Une classe participante par an en moyenne ;
 - o *sur temps de loisirs* : matinée d'animation avec la Maison des jeunes : 38 participants ;
- actions à destination des adultes en charge de la petite enfance : conférence, ateliers d'éveil, formation des assistantes maternelles : 27 assistantes maternelles formées, 53 familles et professionnels de la petite enfance,
- actions à destination des seniors portés par le CLS : 32 seniors
- sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire et valorisation des biodéchets : en complément de la réalisation de diagnostics, mise en place d'un groupe de travail afin d'organiser pour une collecte mutualisée des déchets alimentaires avec les structures volontaires : le CIAS pour 4 établissements et 3 communes (voir action 6.3).

Axe 3 : Accompagner les producteurs vers une offre locale, diversifiée et de qualité

L'action auprès du monde agricole s'est traduite par l'instauration d'aides directes, notamment le soutien de projets de transformation et/ou commercialisation au dispositif d'aides au monde économique géré par le service économie.

Axe 4 : Faire le lien de la fourche à la fourchette

- recensement des pratiques en cours et des besoins des structures (2022-début 2023) ;
- 10 établissements accompagnés : 6 communes, 2 EHPADs, 2 résidences autonomie, Abandon d'une MFR en raison d'une réorganisation interne :
 - o diagnostic général et plan d'actions pour tendre vers les objectifs Egalim ;
 - o diagnostic de lutte contre le gaspillage alimentaire ;
 - o mise en relation avec des fournisseurs locaux ;
 - o aide à la passation de marchés publics.
- mise en place d'un réseau des équipes de restaurants collectifs visant l'appropriation des objectifs EGALIM et la recherche de synergies ;
- organisation de formation mutualisée (techniques de cuisine des agents des résidences autonomies, gestion du temps du repas) ;

- organisation de temps de sensibilisation des convives par des rencontres avec des producteurs locaux approvisionnement les cuisines centrales (5 rencontres organisées).

Dans la continuité de l'action engagé et au regard du bilan réalisé, la Communauté de communes du Pays de Chantonnay a réaffirmé ses ambitions au sein d'un Projet Agricole et Alimentaire Territorial (PAAT) 2025-2029 approuvé le 24 septembre 2025.

Le PAAT 2025-2026 reconnu par l'Etat « PAT de niveau 2 » (« opérationnel ») s'articule autour de quatre objectifs :

1. Accompagner les transitions agricoles pour une agriculture locale résiliente
2. Faciliter le développement de filières territorialisées
3. Favoriser les transitions des habitudes de consommation
4. Animer le PAAT

Le projet, piloté par la Communauté et deux élus référents, entend poursuivre l'accompagnement de la restauration collective engagé en 2023 et renforcer son action envers le monde agricole pour accompagner les mutations du secteur : renouvellement générationnel par la préparation des transmissions et le soutien à l'installation, adaptation des pratiques agricoles pour faire face aux effets du dérèglement climatique et atténuer son impact environnemental.

>Bilan d'exécution budgétaire

Lauréate de l'AAP PNA 2021, la démarche engagée par la Communauté de communes a bénéficié du soutien financier de l'ADEME, complété par des fonds européens LEADER + d'août 2021 à juin 2024.

La CCPC a ensuite bénéficié d'une aide de la DRAAF pour poursuivre les actions d'accompagnement de la restauration collective (dispositif PulseCo pour l'année scolaire 2024-2025).

Le PAAT 2025-2029 est lauréat de l'AAC « Soutien au déploiement des PAT de niveau 2 ». A ce titre, les dépenses engagées pendant 3 ans à partir du 22 septembre 2025 sont éligibles au financement de la DRAAF issu du fond « planification écologique » pour un montant maximum de 118 000 €.

Dépenses engagées (poste compris) 2021 - 2025 : 187 352 €

Subventions : 89 935 € (dont 81 567 € reçues et 8 369 € à recevoir), soit 48% des dépenses engagées.

>**Bilan d'exécution des mesures via les indicateurs de résultat**

L'action est en cours de réalisation.

INDICATEURS	ANALYSE INDICATEURS
Part d'aliments en circuit court et/ou bio dans la restauration collective publique	Donnée relative à la part d'aliments en circuits courts inexistante. Part de produits durables et de qualité dans la restauration collective durable : 38%, dont 17% d'AB sur l'ensemble des établissements ayant effectués leur télédéclaration (données macantine.agriculture.gouv ; 50% de répondants).
Nombre d'établissements scolaires ayant engagé une démarche contre le gaspillage alimentaire	14 restaurants scolaires connus pour avoir engagé une démarche de réduction du gaspillage
Nombre de circuits courts créés / de filières créées	Donnée inexistante à l'échelle du territoire. Aucune filière alimentaire ou circuit alimentaire créée à l'initiative de la CCPC

Action 3.3 - Renforcer la séquestration carbone

>Présentation des objectifs

Communiquer et sensibiliser les professionnels agricoles aux bonnes pratiques	A venir
Informier sur l'intérêt des prairies, couverts végétaux et bocages	En cours
Préserver et exploiter les haies existantes, inciter la plantation, recréer du maillage bocager	En cours
Communiquer et sensibiliser les propriétaires forestiers aux bonnes pratiques, et les mettre en lien avec les filières bois-énergie et bois c°	Terminée
Accompagner les professionnels de l'agriculture et les propriétaires forestiers dans le choix des essences à planter sur leur terrain	En cours
Réaliser un inventaire des haies et cartographier les zones "sans usage" pour planter des bois ou des haies	A venir
Quantifier la séquestration carbone associée aux activités agricoles	A venir
Identifier des zones à boiser	A venir
S'inspirer de la charte forestière de la CC du Pays de Pouzauges	Terminée
Favoriser l'utilisation de matériaux biosourcés dans les constructions ou rénovations	En cours

>Bilan d'exécution technique

Les principales mesures de l'action 3.3 engagées ont été menées dans le cadre du projet de développement d'une filière bois (action 5.1) et la participation, de 2021 à 2023, au programme régional « Forêt, bois & territoire »² animé par Fibois Pays de la Loire en coordination avec le CNPF Bretagne Pays de la Loire et la Chambre d'agriculture Pays de la Loire.

> Action en faveur de la forêt (2022 – 2023) :

Dans le cadre du groupe de travail « Forêt Bois & Territoire », les Communautés de communes du Pays de Chantonnay et du Pays de Pouzauges ont confié au CNPF la réalisation d'un diagnostic des petits boisements situés dans la vallée du Grand Lay permettant d'identifier des leviers d'actions pour inscrire les propriétaires forestiers dans une dynamique de gestion durable.

Le diagnostic « Forêt, Bois & Territoire » montrait un morcellement important de la propriété forestière. Les petits boisements, définis par une surface inférieure à 25 ha, représentent plus de 57% de la surface forestière privée du Pays de Chantonnay. Celle-ci, estimée à **2 573 ha**, elle est détenue par **1 052 propriétaires**, soit une moyenne de 2,45 ha par propriétaire. Les propriétaires de petits boisements n'étant pas concernés par l'obligation de réalisation d'un plan simple de gestion (PSG), peu s'était doté d'un document de gestion durable.

² Se reporter au bilan de l'action 5.1 pour une présentation du programme « Forêt, bois & territoire »

Au-delà d'une meilleure connaissance des boisements et de leurs enjeux en termes de gestion, le projet mené d'octobre 2022 à juillet 2023 visait donc à mobiliser les petits propriétaires à la gestion de leur bien et à accompagner les propriétaires volontaires dans le cadre de visites-conseils.

L'enquête par questionnaire a permis d'atteindre 43 propriétaires forestiers de plus d'un hectare sur la zone d'études (soit 21% de la cible), dont 31 du Pays de Chantonay. Le technicien forestier du CNPF a, à la suite, réalisé 31 visites-conseils, dont 21 sur le territoire couvrant 182 ha forestier.

Outre les conseils de gestion apportés aux propriétaires, les visites conseils réalisées sur le Pays de Chantonay se sont concrétisées par :

- La réalisation de 4 CBPS + et 1 PSG volontaire ont été réalisés, couvrant 22,74 ha supplémentaire d'un document de gestion durable répartis sur les communes de Chantonay, Saint-Germain-de-Prinçay et Sigournais, portant le total à 882,24 ha soit 34% de la surface forestière privée et 27,9 % de la surface forestière totale du Pays de Chantonay ;
- L'accompagnement de 3 projets de boisements de terres agricoles à Chantonay (5,34 ha)
- L'organisation de deux réunions forestières répondant aux besoins identifiés dans le cadre de l'enquête auprès de propriétaires, en septembre et octobre 2023 : « initiation à la gestion forestière » à Sigournais (16 participants) et « valorisation des petits boisements de côteaux » à Réaumur (25 participants). Une troisième réunion consacrée au choix des essences dans le contexte de réchauffement climatique » organisée en octobre 2024 à St-Martin-des-Noyers a été annulée.

Enfin, les conclusions de l'étude réalisée par le CNPF identifient 5 axes d'actions :

- 1) Dynamiser l'exploitation forestière : organisation de chantiers groupés pour diminuer les coûts d'exploitation, de « bourse au bois » ...
- 2) Communiquer et sensibiliser les propriétaires forestiers à la gestion durable de la forêt, par l'organisation de journées techniques sur le territoire ;
- 3) Apporter un soutien financier à la réalisation de travaux forestiers et sylvicoles au sein des petits boisements : marquage, entretien des cloisonnements, et chantiers de récoltes ...
- 4) Améliorer la valorisation du bois local : recherche de débouchés auprès des collectivités, pour une valorisation notamment en bois déchiqueté compte tenu de la qualité relativement médiocre des petits gisements ;
- 5) Préserver les peuplements sans potentiel de production pour le rôle de protection de la biodiversité locale.

L'action de la CCPC auprès des propriétaires forestiers, interrompue durant la structuration de la filière bois bocager, pourra être relancée sur ces bases. À noter toutefois que les propriétaires forestiers n'ont pas été associés au développement de la filière bois locale en raison des priorités définies par la collectivité à la valorisation des haies et au regard des besoins des collectivités, pour l'instant relativement modestes.

> Mise en place d'un dispositif d'accompagnement des agriculteurs à la gestion durable des haies (depuis 2024)

En lien avec le développement d'une filière bois locale (voir action 5.1), la Communauté de communes a approuvé au premier trimestre 2024 la mise en place un dispositif d'accompagnement à la gestion durable des haies.

Destiné dans un premier temps aux agriculteurs engagés dans le groupe de travail « Filière Bois Bocager », il sera progressivement ouvert à toutes les fermes volontaires, en priorisant les porteurs de projets de valorisation de bois.

Le dispositif se décline comme suit :

- Financement de PGDH ou équivalent, permettant une planification de la gestion des haies sur 15 ans à partir d'un état des lieux quantitatif et qualitatif des linéaires : 13 PGDH ou équivalent programmés, 9 engagés, dont 4 réalisés³ ;
- Accompagnement technique individuel pluriannuel des exploitations agricoles ayant bénéficiées d'un plan de gestion durable des haies financé : 3 réalisés ;
- Assistance au montage des projets de plantation : 1 en cours ;
- Organisation de journées techniques collectives : 1 organisée (présentation du PGDH, intérêts et mise en œuvre).

L'accompagnement proposé vise la montée en compétences des agriculteurs en matière de bonne gestion des haies afin d'améliorer l'intégration des haies au fonctionnement de l'exploitation, et ce faisant impulser, à terme, les projets de plantation. Il est assuré par la Chambre d'agriculture, le CPIE Sèvre et Bocage et l'Union des CUMA 85.

Pour la période 2024 – 2026, le dispositif est financé par la DRAAF – AAP Pacte en faveur de la haie 2024 à hauteur de 76% des dépenses prévisionnelles.

Il est constaté un retard au développement de cette mesure en raison notamment de changement de procédures de demandes d'aides régionales. Ainsi, l'objectif 2025 de 15 exploitations dotées de plans de gestion couvrant plus de 10% de la SAU n'a pas été atteint.

> Participation au programme « réseau de sites bocagers pilotes »

Une candidature a été déposée en novembre 2025 à un appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé par le collectif « Bocage et boisements », coordonné par la DDTM85 et le CPIE

³ En comptant les PGDH réalisés préalablement, 6 fermes du groupe de travail ont un PGDH finalisés.

Sèvre et Bocage, visant la création de sites bocagers pilotes intégrés aux dynamiques locales des territoires.

Lauréat de l'AMI, le projet « site bocager pilote » du territoire permettra un accompagnement renforcé d'un collectif de six exploitations agricoles contigües visant une amélioration du maillage bocager par la préservation, la création et la restauration des arbres têtards et par un suivi des très jeunes et jeunes plantations aidées réalisées dans le zonage retenu.

Le site d'expérimentation couvre une surface de plus de 1 000 hectares située dans les aires d'alimentation des captages prioritaires de l'Angle Guignard et de Rochereau, dont environ la moitié est classée en périmètres de protection de la retenue de Rochereau. Également, trois des six exploitations sont engagées dans la filière bois locale (cf. action 5.1).

Le projet entend ainsi répondre aux objectifs suivants :

- Améliorer les connexions entre les linéaires de haies et entre les sites bocagers existants ;
- Améliorer les fonctionnalités écologiques des haies replantées, notamment l'attractivité pour la biodiversité et la qualité de la ressource en eau ;
- Assurer une production durable de bois bocager ;
- Favoriser les synergies entre acteurs par la création de petits collectifs locaux.

Pour répondre à ces objectifs, 8 actions ont été retenues :

- Doter chaque exploitation de plans de gestion durable des haies ;
- Réaliser une cartographie de synthèse des linéaires ayant des arbres têtards ;
- Mettre en place des linéaires de haies-tests de tailles d'entretien au sécateur. Observation et comparaison technico-économique des résultats par le collectif ;
- Accompagner les agriculteurs dans le suivi des jeunes haies : regarnissage et densification par replantation, taille de formation, régénération naturelle assistée... ;
- Créer de nouveaux arbres têtards dans les jeunes haies ;
- Entretenir et restaurer les arbres têtards présents dans les linéaires, par la définition des stratégies les plus adaptées à l'état des arbres ;
- Organiser des formations au sein du site pilote afin d'accompagner la montée en compétences des acteurs : choix des essences, suivi des jeunes plantations, techniques de tailles de formation, marquage... ;
- Créer de nouveaux linéaires afin d'améliorer la connectivité du réseau bocager (partie Sud du site bocager et connectivité inter-exploitations).

Ce faisant, en facilitant la communication et la diffusion des bonnes pratiques, l'implantation d'un tel site d'expérimentation permettra de consolider la dynamique locale émergente autour de la gestion durable du bocage, avec et au-delà des fermes engagées.

Le plan d'actions sera affiné début 2026.

> Autres actions auprès du monde agricole

Une pluralité d'opérateurs intervient auprès des agriculteurs du territoire pour développer les pratiques agroécologiques (TCS, AB, ACS, ABC, systèmes herbagers) et l'amélioration du bilan carbone des exploitations agricoles. A titre d'exemple, plusieurs fermes ont participé au dispositif régional « Ferme bas carbone » consistant en la réalisation de diagnostics de l'impact environnemental suivi d'un accompagnement technique des élevages.

Ces actions sont conduites en premier lieu de la Chambre d'agriculture dans le cadre de ses compétences consulaires ou sur mandat des services de l'Etat, de la Région et du Département de la Vendée, ou de Vendée Eau dans les aires d'alimentation des captages (AAC) Rochereau-Angle Guignard. Ces derniers missionnent également les antennes locales des organismes nationaux à vocation agricole et rurale (ONVAR) tels que le GAB 85, le GRAPEA CIVAM, le CPIE Sèvre et Bocage et l'Union des Cuma pour accompagner les agriculteurs.

Créer plus de liens entre la CCPC et ces opérateurs sera à envisager.

> Promotion des matériaux biosourcés

La 3^{ème} édition des Journées pour le Climat du Pays de Chantonnay a été consacrée à la sensibilisation et l'information des usagers et professionnels du BTP à la rénovation énergétique des logements, en particulier par le recours aux matériaux biosourcés (voir le bilan à l'action 6.1).

> Bilan d'exécution budgétaire

Les mesures en faveur des haies et de la forêt engagées sur la période 2021-2025 ont été affectés au budget filière bois (action 5.1). A titre informatif, les dépenses relevant du seul dispositif d'accompagnement à la gestion des haies (PGDH + suivi technique + journées techniques) s'élèvent à 12 028 € en raison d'un montage en consortium. Aucune dépense n'a été engagée pour les autres actions.

La promotion du recours aux matériaux biosourcés ont été affecté au budget de l'action 6.1.

>**Bilan d'exécution des mesures via les indicateurs de résultat**

L'action est en cours de réalisation.

INDICATEURS	ANALYSE INDICATEURS
Nombre d'agriculteurs intégrés au dispositif de replantation des haies et linéaire de haies replantées	Le Département de Vendée et Vendée Eau ont mis en place des programmes d'aides à la plantation à destination du monde agricole et des collectivités. La CCPC complète depuis fin 2024 ces deux programmes pour les agriculteurs accompagnés par le CPIE non éligibles au financement du CT EAU (hors zone prioritaire de captage). Activé pour 1 projet prévu en 2025-2026. 23,276 km de haies plantées entre 2021 et 2025 sur l'EPCI, tous types de porteurs de projets confondus.
Nombres d'évènements de sensibilisation des acteurs concernés	2 évènements + 21 visites conseils auprès de petits propriétaires forestiers
Nombre de projets de rénovation de la Plateforme Habitat utilisant des matériaux biosourcés	Données non disponibles

Action 3.4 - Mettre en œuvre le PLUi pour un aménagement du territoire raisonné

>Présentation des objectifs

Réduire la consommation d'espaces agricoles et naturels	En cours
Lutter contre l'étalement urbain en optimisant le foncier constructible via renouvellement urbain et dents creuses	Terminée
Adopter des dispositions en matière de densité, notamment pour habitat	Terminée
Préserver les espaces agricoles, naturels, préservation et restauration des continuités écologiques (TVB, ZH, bocages, etc.)	Terminée
Soutenir la réhabilitation du bâti ancien par un règlement adapté et la mise en place d'une OPAH	Terminée
Optimiser le foncier économique et favoriser la reconversion des friches	En cours
Réfléchir à l'optimisation énergétique lors de l'aménagement de nouveaux quartiers en zones d'activités économiques	En cours

>Bilan d'exécution technique

La Communauté de communes du Pays de Chantonnay est devenue compétente en matière de documents d'urbanisme en novembre 2015 et a engagé l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) dès 2016.

Le PLUi a été approuvé le 11 décembre 2019, avec un volet spécifique habitat, sans pour autant être formalisé par un Programme Local de l'Habitat donnant l'appellation PLUi-H. Il a fait depuis l'objet de 7 procédures d'évolution pour des modifications diverses ne remettant pas en question le PADD⁴.

Le PLUi du Pays de Chantonnay s'inscrit délibérément dans une dynamique de maîtrise de la consommation d'espaces et de lutte contre l'étalement urbain, que ce soit sur un plan quantitatif (superficies dédiées aux zones de développement en extension de l'enveloppe urbaine, niveaux de densité pour l'habitat, taux de densification / renouvellement urbain pour l'habitat) comme sur la base de critères plus qualitatif (spatialisation, gestion dans le temps).

Articulation du PLUi avec le PCAET :

Le développement de nouveaux logements se concentre très majoritairement sur les bourgs, et dans une moindre mesure par le changement de destination. De plus, ce **développement** se fait **à plus de 44%** au sein des **enveloppes urbaines**. En outre, il est réparti à l'échelle de la Communauté de communes en tenant compte des typologies des communes (pôle structurant, pôle d'appui, pôle de proximité).

⁴ *Projet d'Aménagement et de Développement Durables*

De fait, la concentration du développement sur les bourgs d'une part, et la localisation des zones d'urbanisation future en continuité des enveloppes urbaines d'autre part (et donc au plus près des pôles de commerces, services et équipements), permet de limiter les distances de déplacements motorisés individuels pour les petits déplacements du quotidien et favorise le recours aux modes doux de déplacement. Ces éléments contribueront à limiter la pollution atmosphérique, l'émission de gaz à effet de serre et la consommation énergétique liée aux déplacements. La répartition de l'offre en logements en tenant compte des typologies des communes (avec davantage de logements en proportion sur le pôle structurant par rapport aux pôles d'appui et aux pôles de proximité) vient conforter cette analyse. Le PLUi vise la promotion des modes doux de déplacements, en s'appuyant sur :

- Le développement de liaisons douces sécurisées entre les bourgs, mais aussi en lien avec les pôles d'animation que sont les paysages autour des 3 lacs notamment ;
- La recherche d'un renforcement du maillage des continuités douces à l'échelle de chacun des bourgs, par le travail opéré au niveau des OAP⁵ sectorielles comme au niveau des Emplacements réservés.

Toujours sur la question des **déplacements, la gare constitue un atout certain** : dès lors, la confortation démographique du pôle structurant devrait conduire à une utilisation plus marquée de ce mode de déplacement alternatif à la voiture. Enfin, des zones d'urbanisation future se trouvent à proximité du réseau routier départemental, à Chantonnay en particulier. Si les enjeux relatifs aux particules fines sont plus marqués que sur les autres zones d'urbanisation future, ils doivent malgré tout être pondérés : un aménagement paysager des limites des sites est prévu dans les OAP : la végétalisation qui accompagnera la composition urbaine viendra limiter les enjeux.

Par rapport à la tendance passée, le renforcement des niveaux de densité (zones d'urbanisation future, secteurs de renouvellement urbain), notamment sur les pôles du territoire, permet de produire des formes urbaines plus économes en énergie (mitoyenneté, logements intermédiaires, logements collectifs). En outre, les nouvelles constructions sont nécessairement plus économes en énergie que l'existant.

Enfin, le PLUi ne fait pas obstacle à **l'amélioration des performances énergétiques** des bâtiments et au recours aux énergies renouvelables. Au contraire, en mentionnant explicitement les toitures terrasses, ou encore les dispositifs de production d'énergie solaire (thermique ou photovoltaïque) dans le règlement écrit, il met en avant ce type de pratique.

L'OAP « thématique » Trame verte et bleue relative à la gestion du bocage vise une gestion durable du bocage à travers des méthodes d'entretien adaptées. Par ailleurs, cette protection permet également de maintenir sur le territoire des puits de carbone non négligeables, en lien avec les enjeux de qualité de l'air.

⁵ Orientations d'Aménagement et de Programmation

Les dispositions prévues par le règlement écrit permettent les projets de production d'énergie renouvelable dès lors qu'ils ne sont pas incompatibles avec l'activité agricole et la sauvegarde des paysages, ou encore en lien avec le Schéma routier départemental en termes d'implantation). De manière spécifique, le PLUi vise à permettre la réalisation d'un projet de ferme photovoltaïque, sur le site de l'ancien CET (secteur Nenr) : ce projet s'inscrit dans le cadre de la reconversion de ce site. Il permet de valoriser des espaces non exploitables par l'agriculture. Enfin, la diversification des activités agricoles, permise par le règlement écrit, rend possible les projets de méthanisation.

>Bilan d'exécution budgétaire

La fiche s'appuie sur une mobilisation des ressources humaines de la CCPC notamment avec le pôle Aménagement du Territoire comprenant les services de planification urbaine et habitat.

Aucun budget initial n'a été alloué pour le déploiement de cette action.

>Bilan d'exécution des mesures via les indicateurs de résultat

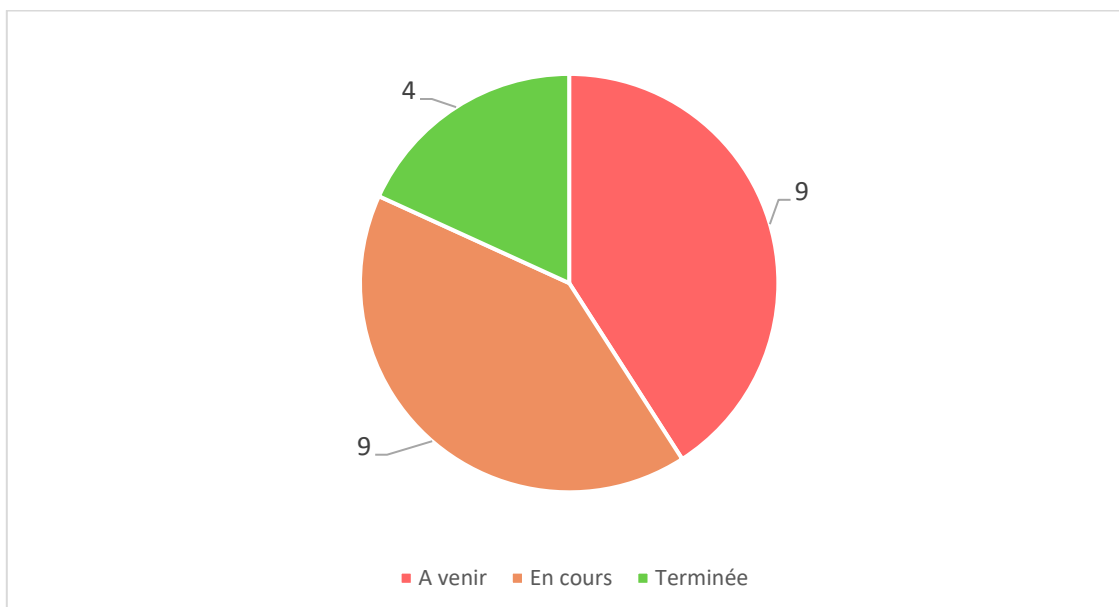
L'action est toujours en cours de réalisation.

INDICATEURS	ANALYSE INDICATEURS
Quantité de terres agricoles et naturelles consommées	Consommation moyenne de 17,3 ha (entre 2011 et 2020)
Evolution des distances domicile/travail	Ces données ont plutôt été étudiées dans le volet mobilité - Axe 4
Evolution des émissions de GES	Ces données peuvent être retrouvées dans l'analyse 1.3 Emissions de GES
Bilan de l'OPAH	Bilan 2025 377 nouveaux contacts 220 rdv en permanence 131 visites à domicile (64 PO et 3 PB) 67 dossiers instruits
Evolution de la densification	Faible évolution hormis pic en 2023
Nombre de projets sur bâti à valeur patrimoniale	Ces données ne sont pas disponibles.
Suivi de la biodiversité au sein des friches	Ces données n'ont pas été recueillies en raison de l'absence de projets sur une friche.

2.2.4 Axe 4 : Favoriser et développer la mobilité alternative et raisonnée

Action 4.1 Développer le covoiturage	Créer un réseau de covoiturage local
	Mettre en place des bornes de covoiturage afin de réhabiliter l'auto-stop
	Identifier les trajets quotidiens réalisés, afin d'évaluer le besoin et d'adapter le covoiturage
	Communiquer sur les moyens et services actuels liés au covoiturage
	Développer les services de déplacement basés sur le bénévolat et l'échange (transport solidaire, transport à la demande, autopartage)
Action 4.2 Faciliter la transition vers des véhicules moins émetteurs	Sensibiliser et faire des animations auprès des entreprises et des agriculteurs autour des motorisations alternatives comme GNV ou hydrogène
	Produire localement de l'énergie renouvelable, tel que le biogaz afin d'alimenter les bornes de recharge locale
	Identifier des zones favorables à l'implantation de bornes de recharges électriques et stations GNV
	Sensibiliser les entreprises à renouveler leur flotte de véhicules par des véhicules peu consommateurs ou peu émetteurs de GES
	Sensibiliser les collectivités à l'optimisation de leur flotte, dans un souci d'exemplarité
Action 4.3 Favoriser la mobilité douce	Réaliser une étude de mobilité afin de déterminer les zones favorables à l'implantation de bandes / pistes cyclables / de voies partagées
	Créer des voies partagées pour vélos et piétons
	Aider à l'acquisition de vélos électriques
	Densifier à la prise en compte des mobilités douces dans l'aménagement urbain
	Sensibiliser les scolaires à la prévention routière
	Engager un schéma directeur des déplacements
Action 4.4 Valoriser et développer les transports en commun existants	Etablir un état des lieux des offres de transport en communs existants
	Communiquer cette offre
	Valoriser et développer les lignes de chemin de fer existantes
	Adapter les horaires de transports en commun aux activités (scolaire, loisirs, entreprises, etc.)
	Mener une réflexion sur la multimodalité des transports en communs à l'échelle de la CC, mais aussi CC limitrophes
	Réaliser des aménagements permettant de favoriser et d'optimiser les transports en commun

Cet axe est composé **de 4** actions et **22** mesures.



Graphique 21 : Répartition de l'avancement des mesures de l'axe 4

Deux tiers des actions portant sur la mobilité ont été engagées. Avec les dispositifs déployés, il conviendra d'ajuster les vrais objectifs du Pays de Chantonnay.

Aujourd'hui, la voiture est le moyen de transport le plus utilisé sur le territoire, et c'est une source de pollution.

Demain, le recours aux mobilités douces (covoiturage, vélo, transports en commun) sera encouragé : par la création d'un réseau local de covoiturage ; par la mise en place d'aides financières pour permettre aux particuliers et aux entreprises de s'équiper (voiture ou vélo électrique, véhicule roulant au GNV...) ; et par l'aménagement du territoire pour se déplacer à pied ou à vélo en toute sécurité (voies piéton, pistes cyclables...).



Action 4.1 - Développer le covoiturage

>Présentation des objectifs

Créer un réseau de covoiturage local	En cours
Mettre en place des bornes de covoiturage afin de réhabiliter l'auto-stop	À venir
Identifier les trajets quotidiens réalisés, afin d'évaluer le besoin et d'adapter le covoiturage	À venir
Communiquer sur les moyens et services actuels liés au covoiturage	En cours
Développer les services de déplacement basés sur le bénévolat et l'échange (transport solidaire, transport à la demande, autopartage)	En cours

>Bilan d'exécution technique

La Communauté de communes du Pays de Chantonnay est en partenariat avec la plateforme de **covoiturage Karos** depuis mars 2023.

Le covoiturage via la plateforme a bien fonctionné de septembre 2023 à décembre 2024, avec **des baisses saisonnières** (lors des vacances d'été, au mois d'août en particulier).

Nous avons connu une baisse importante de la pratique à partir de janvier 2025 en lien avec l'arrêt de la subvention régionale. Une partie du covoiturage a dû continuer depuis l'arrêt de l'aide, mais de manière informelle, nous ne disposons donc pas de chiffres sur cette pratique.

Le partenaire était présent sur divers événements (Journée pour le Climat, salon de l'Emploi du Pays de Chantonnay, etc.).

En termes de communication, le partenariat avec la plateforme Karos est mis en avant dans le **Guide des Mobilités du Pays de Chantonnay**, publié en 2025.

Un service de Transport Solidaire existe sur le territoire et est géré par une association, avec une subvention annuelle de la part de l'intercommunalité.

Un service de transport à la demande devrait se lancer en novembre 2024, mais à la suite des réductions budgétaires de la Région des Pays de la Loire, le lancement de ce service a pris du retard et devrait être effectif courant novembre 2026.

>Bilan d'exécution budgétaire

La fiche s'appuie sur une mobilisation des ressources humaines de la CCPC et les partenaires et prestataires dédiés à certaines thématiques. Le budget initial alloué pour le déploiement de cette action n'a pas été fixé initialement.

Cependant, concernant la plateforme nous pouvons mentionner les budgets suivants par année :

- 2023 → 9 600 € pour l'adhésion à la plateforme ;
- 2024 → 10 800 € pour le renouvellement du partenariat ;
- 2025 → 10 800 € pour le renouvellement du partenariat.

>Bilan d'exécution des mesures via les indicateurs de résultat

L'action est en cours de réalisation.

INDICATEURS	ANALYSE INDICATEURS
Nombre de personnes utilisant les navettes/covoiturage	61 206 passagers entre 2021 et 2025
Nombre de trajets de covoiturage Emissions de GES liés au transport	346 tonnes de Co2 économisés
Nombre de bénévoles	Données non disponibles
Quantité d'espaces consommés pour nouvelles infrastructures mobilités	Données non disponibles

Action 4.2 - Faciliter la transition vers des véhicules moins émetteurs

>Présentation des objectifs

Sensibiliser et faire des animations auprès des entreprises et des agriculteurs autour des motorisations alternatives comme GNV ou hydrogène	À venir
Produire localement de l'énergie renouvelable, tel que le biogaz afin d'alimenter les bornes de recharge locale	À venir
Identifier des zones favorables à l'implantation de bornes de recharges électriques et stations GNV	En cours
Sensibiliser les entreprises à renouveler leur flotte de véhicules par des véhicules peu consommateurs ou peu émetteurs de GES	À venir
Sensibiliser les collectivités à l'optimisation de leur flotte, dans un souci d'exemplarité	En cours

>Bilan d'exécution technique

A ce stade, cette action n'a pas encore été déployée.

Nous avons connaissance de localisation de bornes de recharges électriques et stations GNV que nous avons recensé dans notre Guide des Mobilités.

>Bilan d'exécution budgétaire

La fiche s'appuie sur une mobilisation des ressources humaines de la CCPC et les partenaires et prestataires dédiés à certaines thématiques. Le budget initial alloué pour le déploiement de cette action n'a pas été fixé initialement.

À ce stade, le budget consommé n'est pas encore quantifiable.

>Bilan d'exécution des mesures via les indicateurs de résultat

L'action est en cours de réalisation.

INDICATEURS	ANALYSE INDICATEURS
Nombre de charges et heures de recharge	Données non disponibles
Nombre de bornes sur le territoire	3
Nombre d'évènements de sensibilisation	Non réalisé
Part de véhicules utilisant des motorisations alternatives	Données non disponibles
Nombre de véhicules propres appartenant aux collectivités	5
Espace consommé pour aménagement mobilité	Données non disponibles

Action 4.3 - Favoriser la mobilité douce

>Présentation des objectifs

Réaliser une étude de mobilité afin de déterminer les zones favorables à l'implantation de bandes / pistes cyclables / de voies partagées	Terminée
Créer des voies partagées pour vélos et piétons	En cours
Aider à l'acquisition de vélos électriques	À venir
Densifier à la prise en compte des mobilités douces dans l'aménagement urbain	En cours
Sensibiliser les scolaires à la prévention routière	En cours
Engager un schéma directeur des déplacements	Terminée

>Bilan d'exécution technique

La Communauté de communes a approuvé un Plan de Mobilité Simplifié en 2023 comprenant notamment 18 actions. En suivant, elle s'est dotée d'un Schéma Directeur Cyclable en 2024 composé de 11 actions.

Parmi les actions du Schéma Directeur Cyclable, la n°5 concerne la constitution d'un **maillage cyclable inter-communes**. Le choix du bureau d'études est en cours (février 2026), afin de jalonner les 11 itinéraires issus de ce schéma. La philosophie de cette étude est d'utiliser au maximum la voirie secondaire pour la transformer en voie partagée ou voie verte le cas échéants.

Les bandes et pistes cyclables ont plutôt vocation à se développer dans les bourgs, où les communes sont compétentes, sur les voiries pour lesquelles la CCPC peut intervenir comme conseil.

Enfin, la Communauté de communes ne propose pas d'aide à l'acquisition de VAE, mais elle propose un **service de location** longue durée de VAE.

La flotte est composée de 10 VAE actuellement. Dans le futur, cette flotte pourrait augmenter, avec éventuellement une diversification avec l'achat de vélos spéciaux (Cargo, longtail, tricycle...).

Le service Enfance-jeunesse a mis en place le Savoir Rouler à Vélo depuis 2022.

>Bilan d'exécution budgétaire

La fiche s'appuie sur une mobilisation des ressources humaines de la CCPC et les partenaires et prestataires dédiés à certaines thématiques. Le budget alloué par année est le suivant :

- 2022 → Plan de Mobilité Simplifiée → 22 320 €
- 2023 → Schéma Directeur Cyclable → 28 820 €
- 2023 → Achat VAE → 19 344,55 €

>**Bilan d'exécution des mesures via les indicateurs de résultat**

L'action est en cours de réalisation.

INDICATEURS	ANALYSE INDICATEURS
KM de voies cyclables proposées dans maillage	60km
Points de stationnements vélos installés	5
Part modale liée aux mobilités douces	Données non disponibles
Nombre de scolaires sensibilisés à la prévention routière	Données non récupérées
Espace consommé pour aménagement mobilité	Données non disponibles

Action 4.4 - Valoriser et développer les transports en commun existants

>Présentation des objectifs

Etablir un état des lieux des offres de transport en communs existants	Terminée
Communiquer cette offre	Terminée
Valoriser et développer les lignes de chemin de fer existantes	En cours
Adapter les horaires de transports en commun aux activités (scolaire, loisirs, entreprises, etc.)	À venir
Mener une réflexion sur la multimodalité des transports en communs à l'échelle de la CC, mais aussi CC limitrophes	À venir
Réaliser des aménagements permettant de favoriser et d'optimiser les transports en commun	À venir

>Bilan d'exécution technique

La communication des offres de transport sur le territoire est réalisée au moyen du **Guide des Mobilités** :



Le développement des transports en commun (Train, Car régionaux, TAD), se fait conjointement avec la Région qui est compétente.

>Bilan d'exécution budgétaire

La fiche s'appuie sur une mobilisation des ressources humaines de la CCPC et les partenaires et prestataires dédiés à certaines thématiques. Le budget initial alloué pour le déploiement de cette action n'a pas été fixé initialement.

À ce stade, le budget consommé n'est pas encore quantifiable.

>Bilan d'exécution des mesures via les indicateurs de résultat

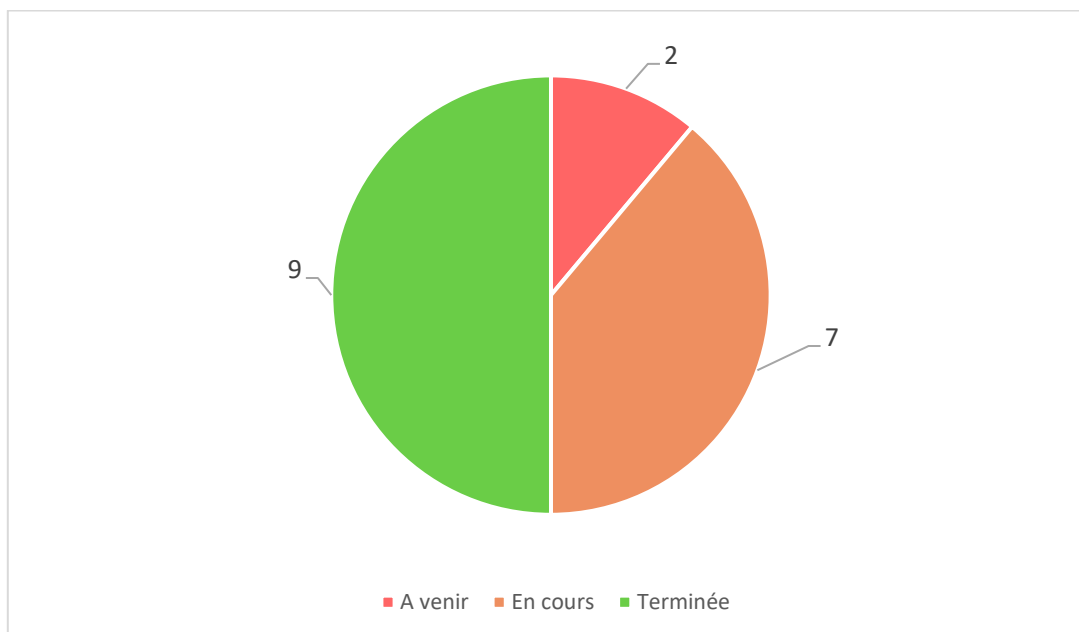
L'action est en cours de réalisation.

INDICATEURS	ANALYSE INDICATEURS
Nombre abonnements transports en commun	Guide des mobilités
Nombre de bus circulant sur le territoire	Guide des mobilités
Nombre de trajets en TER	Données non disponibles
Espace consommé pour aménagement mobilité	Données non disponibles

2.2.5 Axe 5 - Développer les énergies renouvelables locales

Action 5.1 Favoriser l'émergence et la mise en place de la filière locale bois	Communiquer et sensibiliser les propriétaires forestiers aux bonnes pratiques
	Prendre contact avec des collectivités ayant structuré une filière bois
	Augmenter la ressource bois-énergie et bois d'œuvre et la gérer durablement
	Limiter le gaspillage bois (économie circulaire)
	Communiquer et sensibiliser les habitants du territoire concernant la filière bois-énergie
	Prioriser, en amont de projet de construction, le choix de chauffage
Action 5.2 Sensibiliser sur les énergies renouvelables pour un développement raisonné	Création de chaufferie locale par les collectivités dans un but d'exemplarité
	Sensibiliser et débattre autour du développement de tous les projets d'énergies renouvelables
	Identifier les projets en cours
	Encourager l'autoconsommation
	Valoriser les projets des énergies renouvelables sur le territoire
Action 5.3 Développer les énergies renouvelables	Mener une réflexion sur le financement participatif des projets
	Identifier les projets et sites pouvant accueillir des systèmes de productions ENR
	Intégrer la démarche Eviter, Réduire, Compenser (ERC) dans projet ENR
	Favoriser l'installation d'ENR
	Soutenir le développement des PAC
	Communiquer sur les projets identifiés
	Engager des réflexions sur les outils de financement pour le développement des énergies renouvelables

Cet axe est composé de **3** actions et **18** mesures.



Graphique 22 : Répartition de l'avancement des mesures de l'axe 5

Toutes les actions de cet axe ont débuté, et seules 2 mesures sur 18 sont à venir.



Aujourd'hui, moins d'1% de l'énergie consommée sur le territoire est produite localement.

Demain, pour réduire la dépendance énergétique, le territoire se dotera de ses propres installations d'énergies renouvelables, pour créer sa ressource en énergie. Une filière bois sera créée, les travaux de rénovation incluant des énergies renouvelables seront appuyés et encouragés grâce au guichet unique de l'habitat.

Action 5.1 - Favoriser l'émergence et la mise en place de la filière bois

>Présentation des objectifs

Communiquer et sensibiliser les propriétaires forestiers aux bonnes pratiques	Terminée
Prendre contact avec des collectivités ayant structuré une filière bois	Terminée
Augmenter la ressource bois-énergie et bois d'œuvre et la gérer durablement	En cours
Limiter le gaspillage bois (économie circulaire)	En cours
Communiquer et sensibiliser les habitants du territoire concernant la filière bois-énergie	En cours
Prioriser, en amont de projet de construction, le choix de chauffage	À venir
Création de chaufferie locale par les collectivités dans un but d'exemplarité	Terminée

>Bilan d'exécution technique

La réflexion en faveur du développement d'une filière bois locale a été initiée dans le cadre d'un groupe de travail mis en place à l'échelle du Pays du Bocage Vendéen (PBV). Les six EPCI membres ont en effet pris des engagements en faveur de la filière forêt-bois et de la préservation du bocage dans le cadre de leurs PCAET respectifs, et un via Charte Forestière de Territoire.

Les collectivités ont été accompagnées, entre 2021 et 2024, par Fibois Pays de la Loire, le CNPF Pays de la Loire – Bretagne et la Chambre d'agriculture dans le cadre du programme régional « Forêt Bois Territoire » afin de poser les bases d'une culture forêt bois bocage et envisager une animation commune ;

Cet accompagnement s'est déroulé en trois temps :

- 2021 – 2023 : montée en compétence des élus et techniciens par l'organisation de journées de formation, conférences et de rencontres des professionnels (fabricants de produits bois pour la construction, l'isolation en matériaux biosourcés, l'aménagement extérieur et intérieur, et de bois énergie, gestionnaires forestiers, exploitants agricoles ayant un atelier bois, gérants de la SCIC Bois Energies Locales ;
- 2021 – 2022 : réalisation d'un diagnostic de filière qui a permis d'identifier :
 - o les capacités et potentiels du Pays du Bocage vendéen, en recoupant, analysant et synthétisant des données habituellement dispersées, ainsi que les limites et freins possibles aux projets de développement ;
 - o des synergies possibles entre acteurs du territoire d'action ;
 - o des pistes d'actions mutualisables.
- 2022 – 2023 : animation de l'élaboration d'un plan d'actions en faveur d'une filière Forêt Bois du Pays Bocage Vendéen.

Les réunions techniques organisées à la suite de la restitution du diagnostic n'ont pas permis d'aboutir à un plan d'actions commun à l'échelle du PBV. Il est ressorti un besoin pour une majorité de collectivités de s'approprier une thématique somme toute nouvelle

par un ancrage locale de l'action, avant d'envisager des mutualisations et coopérations inter-EPCI.

Au sein de la CCPC, le diagnostic partagé a conduit le COPIL PCAET à définir de premiers axes de travail à engager prioritairement sur le territoire :

- Valorisation locale du bois bocager, en commençant par le bois énergie ;
- Préservation des haies ;
- Innovation par la granulation de ressources locales ;
- Préservation des boisements, en accompagnant les petits propriétaires forestiers.

> Réalisations par axes :

- **Valorisation locale du bois bocager, en commençant par le bois énergie**

Le SyDEV a mené une étude prospective du potentiel de développement de chaufferies biomasses sur le territoire dès 2021. Plusieurs projets de chaufferie bois plaquettes ont été identifiés, dont un à l'EHPAD Les Erables de Saint-Prouant, sous compétence du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Pays de Chantonnay. L'approbation par les instances communautaires de la création de cette première chaufferie bois plaquettes a constitué le point de départ pour engager en 2023 la structuration d'une filière bois locale, active depuis fin 2025.

Ce travail a été menée dans le cadre d'une démarche multi-partenariale, associant la CCPC, l'Union des CUMA 85, la Chambre d'agriculture, le CPIE Sèvre et Bocage et le SyDEV, et de co-construction entre agriculteurs, élus et direction du CIAS, selon le calendrier suivant :

- **2023** : Repérage des agriculteurs du territoire valorisant leurs haies ou potentiellement intéressés par le développement d'un atelier bois, qui a permis d'identifier 14 agriculteurs volontaires pour intégrer le groupe de travail « Filière Bois Bocager » (GT FBB) ;
- **2024** :
 - Lancement du groupe de travail afin de définir les modalités d'organisation de la filière étape par étape et des prix de vente justes, ie rémunérateurs pour les agriculteurs et soutenables pour l'EHPAD. Réflexion sur le positionnement de la CCPC, le degré de formalisation de la filière et l'intégration du groupe locale à la SCIC VBE. 6 réunions du groupe de travail ;
 - Préparation d'une plateforme de stockage à Chantonnay par un GAEC, travaux d'abattage et de déchiquetage de bois par 5 agriculteurs, dont 173 tonnes destinées à répondre aux besoins des établissements publics ;

- **2025 :**

- Élaboration et signature d'une convention d'approvisionnement de 3 ans formalisant les modalités d'organisation de la filière locale de bois énergie, la qualité de plaquettes, les prix et les exigences en relatives à la contribution à la gestion durable des haies de la filière : 9 agriculteurs signataires, le CIAS et la CCPC ;
- Première livraison de plaquettes bocagères en septembre 2025 et mise en route de la chaufferie bois de l'EHPAD en novembre 2025 ;
- Mobilisation des communes afin de diversifier les voies de valorisation locale par un exutoire en paillage bois : 8 communes, pour un besoin théorique estimé à 120 tonnes de copeaux par an ;
- Prise de participation de la CCPC a la SCIC Vendée Bois Energies (anc. Bois Energies Locales) en prévision de l'intégration à moyen terme du groupe local dans le cadre du développement.

Le premier bilan de la campagne 2024 - 2025 fait état de 173 tonnes de plaquettes vertes produites, dont après criblage 100 tonnes de plaquettes sèches et 22 tonnes de fine et d'une quantité vendue estimée à environ 80 tonnes, dont les 22 tonnes de fine de bois, un produit apprécié des services techniques des communes pour protéger les massifs paysagers mais dont la quantité disponible est dépendante du besoin de plaquettes bois-énergie.

La création de nouveaux équipements (réseaux de chaleur ou chaufferies collectives) sera nécessaire à la consolidation de la filière et l'intégration de nouvelles exploitations agricoles.

À noter que les propriétaires forestiers n'ont pas été associés à la démarche engagée en raison de l'enjeu de préservation des haies priorisé par la collectivité.

Une communication auprès des habitants a été réalisée à partir de l'été 2025 : conférence de presse et article dans Ouest France, publications sur les réseaux sociaux (Facebook, linkedIn). Une vente à la ferme de copeaux aux particuliers et paysagistes sera organisée est en cours d'organisation.

- **Préservation des haies**

Un dispositif d'accompagnement à la gestion durables des haies piloté par la CCPC a été mis en place pour les agriculteurs du GT FBB en parallèle de la structuration de la filière, avant d'être élargi à toutes les exploitations agricoles du territoire.

L'engagement dans le dispositif constitue une garantie de gestion durable de la ressource inscrit aux obligations des agriculteurs participant à la filière bois locale.

Répondant à une attente du monde agricole, la valorisation économique de l'entretien des haies à travers le développement d'une filière bois locale constitue un levier important pour encourager une gestion durable de la ressource à l'échelle du territoire et viser l'amélioration du maillage bocager à long terme. Ce faisant, l'action engagée recoupe la fiche action 3.3 « Renforcement de la séquestration carbone » du présent PCAET.

Se reporter à la fiche de l'action 3.3 pour une description détaillée du dispositif.

- **Innovation par la granulation de ressources locales**

Force est de constater la difficulté à développer des chaufferies bois plaquettes sur le territoire, et plus largement en Vendée, compte tenu de la faible densité urbaine et des contraintes d'exploitation de chaudières de petites et moyennes puissances.

Dans ce cadre, le SyDEV et les 6 EPCI du groupe de travail « Forêt Bois & Territoire » ont engagé fin 2023 une réflexion expérimentale sur les possibilités de valorisation en granulés bois de ressources ligneuses locales, à plus de 80% composées de feuillus, et en particulier issu des haies agricoles. Celle-ci est animé par l'Union des CUMA 85, référant ADEME pour développer les énergies biomasses.

Dans ce cadre, une étude de faisabilité confiée au bureau d'études RAGT Energie a été initiée en 2024. Elle comporte 3 phases :

- 1) Informations sur la granulation et ses enjeux ;
- 2) Identification des débouchés potentiels à l'échelle du territoire et de ses alentours et des ressources locales disponibles, dont analyse d'échantillons et formulation ;
- 3) Etude de la faisabilité technico-économique du projet d'unité de granulation.

Les premières phases de l'étude ont permis d'identifier une formulation intégrant un mix bocager et connexe de bois permettant la fabrication de granulés de classe A2 adaptés à des chaudières collectives couramment installées, voir des chaudières de particuliers. A noter, que le marché français est entièrement structuré autour des granulés A1 (97% de la production française).

La 3^{ème} phase de l'étude est en cours de développement pour une restitution prévue au premier trimestre 2026.

- **Préservation des boisements, en accompagnant les petits propriétaires forestiers**

Se reporter au bilan de l'action 3.3 « Renforcer la séquestration carbone »

>Bilan d'exécution budgétaire

Un poste de chargé(e) de mission PAT et filière bois a été créé en 2022 afin d'assurer le pilotage du projet (0,25 d'ETP pour la filière, puis 0,5 depuis 2024).

Les structures partenaires bénéficiant de financement européens, régionaux et nationaux pour accompagner la structuration de filière bois territorialisée, aucune dépense

supplémentaire n'a été engagée par la CCPC dans ce cadre, hors adhésion à Fibois et à la SCIC Vendée Bois Energies.

Le dispositif d'accompagnement à la gestion durable des haies a obtenu le soutien financier de la DRAAF issu de l'AAP Pacte en faveur de la haie 2024 (volet animation) pour la période 2024-2026. Le projet déposé est porté par un consortium constitué de la Chambre d'agriculture, de l'Union des Cuma 85, du CPIE et de la CCPC (chef de file). Ce faisant, les dépenses engagées par la CCPC se limite au reste à charge des actions pilotées par les structures partenaires et le temps de coordination du projet par la chargée de mission filière bois.

Dépenses engagées (y compris poste chargé et accompagnement à gestion durable compris) 2021 - 2025 : 73 509 €

Subventions à recevoir : 13 200 € (Appel à Projet (AAP) Pacte en faveur de la haie – volet animation), soit 18% des dépenses engagées.

>Bilan d'exécution des mesures via les indicateurs de résultat

L'action est en cours de réalisation.

INDICATEURS	ANALYSE INDICATEURS
Nombre de chaudière bois implantée dans bâtiments	Bâtiments publics : 6, dont 5 chaudières à granulés (2 SGDP, 1 SHLV, 1 EHPAD LE, 2 SP) chaudières industrielles : 3
Volume de bois produit sur le territoire	Pas de données disponibles
Retombées éco (CA, ETP, etc.)	Pas de données disponibles
Suivi de la biodiversité des milieux exploités	Pas de données disponibles
Part des espaces exploités labellisés et/ou protégés	Espaces forestiers : données non disponibles Linéaires de haies : donnée non disponible pour les haies classées de cœur de bourg, aucun linéaire sous label haie/PEFC

Action 5.2 - Sensibiliser sur les énergies renouvelables pour un développement raisonné

>Présentation des objectifs

Sensibiliser et débattre autour du développement de tous les projets d'énergies renouvelables	Terminée
Identifier les projets en cours	Terminée
Encourager l'autoconsommation	En cours
Valoriser les projets des énergies renouvelables sur le territoire	Terminée
Mener une réflexion sur le financement participatif des projets	Terminée

>Bilan d'exécution technique

Loi APER et Schéma directeur des énergies

Se reporter au bilan de l'action 5.3 « Développer les énergies renouvelables »

Collectif citoyen

Le collectif citoyen a été créé pour former des ambassadeurs du projet éolien de Chantonnay qui aideront à la levée de fonds citoyenne. Cette démarche est accompagnée par Philippe MASSÉ d'ELISE et est financée par la Communauté de communes du Pays de Chantonnay avec le soutien financier du SyDEV et de l'ADEME. La réunion de lancement a eu lieu le 24 septembre 2024 et la démarche devra être finalisée en février 2027.

>Bilan d'exécution budgétaire

Coût de l'accompagnement au collectif citoyen : 18 000 € TTC.

>Bilan d'exécution des mesures via les indicateurs de résultat

INDICATEURS	ANALYSE INDICATEURS
Part de la production des ENR	BE : 35,7% (TEO, 2024)
Part d'investissements participatifs dans projets ENR	Pas de données
Nombre de projets dans secteurs à fortes valeurs	Pas de données
Espaces consommés pour un aménagement de nouvelles infrastructures ENR	Pas de données

Action 5.3 - Développer les énergies renouvelables

>Présentation des objectifs

Identifier les projets et sites pouvant accueillir des systèmes de productions ENR	Terminée
Intégrer la démarche Eviter, Réduire, Compenser (ERC) dans projet ENR	À venir
Favoriser l'installation d'ENR	En cours
Soutenir le développement des PAC	En cours
Communiquer sur les projets identifiés	En cours
Engager des réflexions sur les outils de financement pour le développement des énergies renouvelables	En cours

>Bilan d'exécution technique

La loi n°2023 175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (loi APER) est structurée autour de quatre piliers :

- Libérer un potentiel foncier adapté aux projets d'énergie renouvelable et ne présentant pas d'enjeux environnementaux majeurs ;
- Améliorer le financement et l'attractivité des projets d'énergie renouvelable ;
- Accélérer le déploiement de l'éolien en mer ;
- Accélérer les procédures sans renier les exigences environnementales notamment via un processus de planification.

Les communes sont à l'initiative de la définition de zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'ENR pour une durée de 5 ans.

Elles proposent des zones d'accélération des énergies renouvelables terrestres selon les modalités suivantes :

- Concertation du public selon des modalités librement définies ;
- Délibération du conseil municipal ;
- Débat au sein de l'organe délibérant de l'EPCI.

Une première réunion rassemblant les élus et agents municipaux a été organisée le 24 octobre 2023 afin d'apporter des informations sur les attendus de la loi APER, les différents types d'énergie et l'état des lieux du territoire en termes de production d'énergie.

Une deuxième réunion en présence du Sous-préfet, de la DDTM et du SyDEV a été organisée à la Communauté de communes le 29 novembre 2023, notamment pour revenir sur les attendus en termes de concertation.

Début décembre 2023, les services de la CCPC ont commencé leur tour des dix communes afin de :

- Connaître, par ENR, leur souhait d'accueil ;
- Echanger sur les modalités de concertation à mettre en œuvre avec le public ;
- Prendre acte des projets en cours.

Un dossier a été réalisé pour chacune des 10 communes et mis en ligne pour consultation du public du 15 mars au 15 avril 2024. Une réunion publique a également été faite le 3 avril 2024. Toutes les communes du territoire ont ensuite délibéré pour arrêter les zones d'accélération ENR. En juillet 2024, les cartes ont été déposées sur la plateforme en mode brouillon, en attente d'une validation politique à l'échelle départementale.

Schéma Directeur des Énergies

La CCPC a lancé un Schéma Directeur des Énergies (SDE) afin d'actualiser les ambitions énergétiques fixées dans le PCAET et doter la collectivité d'une feuille de route opérationnelle et chiffrée de transition énergétique du territoire communautaire.

Le premier cadrage technique a eu lieu le 26 mars 2025 et le rendu de l'étude est prévu pour fin février 2026. Il s'agit d'une démarche concertée avec notamment le monde agricole et le monde économique.

>Bilan d'exécution budgétaire

Coût de l'étude du Schéma Directeur des Énergies : 64 065 € TTC.

>Bilan d'exécution des mesures via les indicateurs de résultat

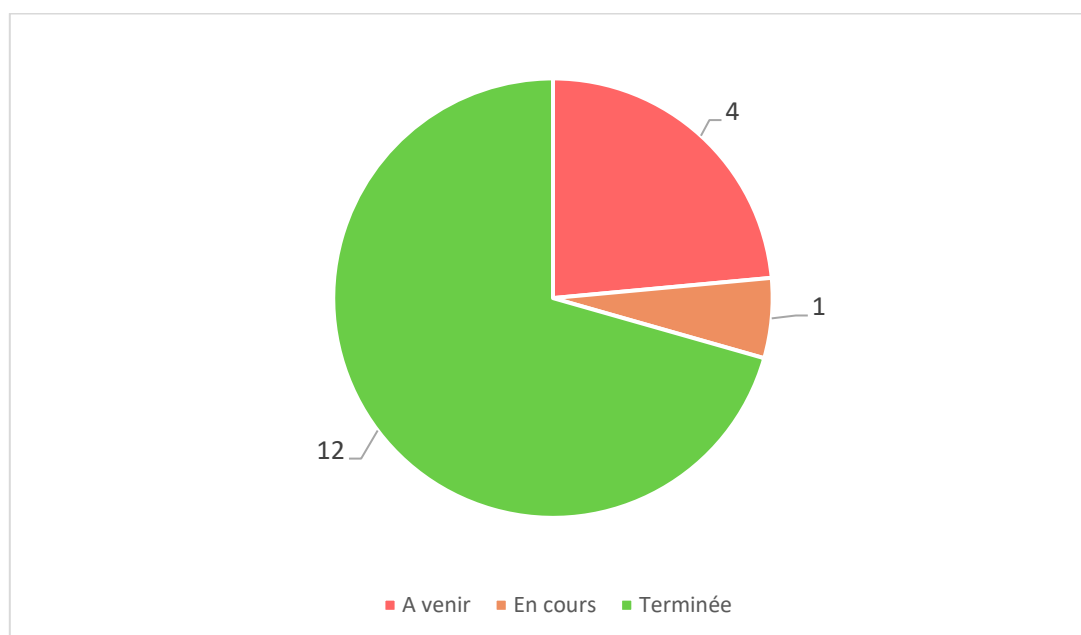
L'action est en cours de réalisation.

INDICATEURS	ANALYSE INDICATEURS
Production ENR (électricité + chaleur en GWh)	Cf. 1.4. La production d'énergie
Espaces consommés pour aménagement de nouvelles infrastructures ENR	Pas de données
Evolution qualité de l'eau	Pas de données

2.2.6 Axe 6 Garantir la transversalité du PCAET

Action 6.1 Piloter, animer, sensibiliser et informer autour de la transition énergétique	Viser tous les publics
	Initier une dynamique collective autour de la transition énergétique
	Favoriser une prise de conscience collective et notamment des personnes éloignées
	Accompagner le changement de comportement et de pratique de tous les habitants
	Donner de la visibilité au territoire sur son engagement dans la transition énergétique et écologique
	Veiller à impliquer tous les acteurs dans la mise en œuvre du PCAET
	Mener une réflexion sur la création d'un groupe citoyen de projets ENR
Action 6.2 Agir pour stabiliser la qualité de l'air	Communiquer sur les outils existants de surveillance de la qualité de l'air intérieur et extérieur
	Informer les acteurs de la qualité de l'air et notamment la pollution atmosphérique
	Sensibiliser les acteurs sur les sources de pollution, notamment mauvaise combustion bois
	Informer les acteurs sur équipements de chauffage bois les + performants et - polluants
	Travailler avec les agents des espaces verts pour réduire allergies et essences à éviter
Action 6.3 Poursuivre la dynamique de réduction des déchets	Réduire le tonnage de déchets en enfouissement
	Développer les recycleries
	Communiquer sur les résultats obtenus
	Communiquer, sensibiliser et informer les acteurs du territoire sur la réduction des emballages (vente vrac, etc.)
	Valoriser les biodéchets

Cet axe est composé de **3** actions et **17** mesures.



Graphique 23 : Répartition de l'avancement des mesures de l'axe 6

Toutes les actions de cet axe ont débuté, et seules 4 mesures sur 17 sont à venir. Il est l'axe le plus réalisée en termes d'actions finalisées.

Aujourd'hui, le PCAET comporte des thématiques transversales, dont la première est le changement de comportement, pour adopter des gestes plus respectueux de l'environnement.

Demain, dans la mise en œuvre des actions, une véritable sensibilisation et communication sera réalisée pour permettre à tous les acteurs de bien comprendre les enjeux de la transition énergétique, pour faciliter l'adoption de nouvelles pratiques. Une information régulière sera transmise à l'ensemble des acteurs du territoire pour qu'ils puissent agir en conséquence. Enfin, le travail de réduction des déchets avec le SCOM se poursuivra, notamment par le développement de recycleries, mais aussi par la valorisation des déchets verts et des déchets alimentaires.



Action 6.1 - Piloter, animer, sensibiliser et informer autour de la transition énergétique

>Présentation des objectifs

Viser tous les publics	Terminée
Initier une dynamique collective autour de la transition énergétique	Terminée
Favoriser une prise de conscience collective et notamment des personnes éloignées	En cours
Accompagner le changement de comportement et de pratique de tous les habitants	Terminée
Donner de la visibilité au territoire sur son engagement dans la transition énergétique et écologique	Terminée
Veiller à impliquer tous les acteurs dans la mise en œuvre du PCAET	Terminée
Mener une réflexion sur la création d'un groupe citoyen de projets ENR	Terminée

>Bilan d'exécution technique

Les Journées pour le climat

Le changement climatique constitue l'un des défis majeurs de notre époque, nous obligeant à revoir nos modes de vie et à changer nos habitudes. Consciente de cette réalité incontournable, la Communauté de communes du Pays de Chantonnay a opté pour une approche proactive qui se concrétise au quotidien par la mise en œuvre d'actions effectives visant un développement plus durable. C'est dans cette optique qu'a été lancée en 2023 la première édition des « Journées pour le climat ».

Le territoire regorge de précieuses initiatives qui méritent d'être découvertes et mises en valeur, témoignant de la richesse des engagements en faveur de l'environnement.

L'objectif de ces journées est clair : informer et sensibiliser les citoyens aux enjeux climatiques tout en promouvant les initiatives et solutions locales à travers une diversité d'ateliers. La durée exceptionnelle de deux semaines de programmation d'animations en 2023 a pu refléter l'ampleur de l'engagement, offrant ainsi une occasion unique de sensibiliser les visiteurs à des questions cruciales telles que l'habitat, la mobilité, l'énergie, la préservation de la ressource en eau, de la biodiversité et des paysages.

En exposant les visiteurs à des informations et des expériences significatives, ces journées ont offert la possibilité réelle d'une modification des habitudes en faveur d'un mode de vie plus durable.

Les partenaires, les professionnels, les acteurs, et plus particulièrement le SyDEV qui a financé en partie cet événement ont fait de cette première édition des Journées pour le climat une belle réussite.

Chiffres clés de 2023

- 15 jours d'animations (du 25 septembre au 8 octobre 2023) ;
- Des animations sur 11 communes ;
- 32 animations ;
- Une trentaine de partenaires ;
- Environ 900 personnes présentes.

Coût : 20 230 € TTC.

En 2024, l'événement a été reconduit, du 27 septembre au 8 octobre 2024, avec un fil conducteur autour de l'eau.

Les partenaires, les professionnels, les acteurs, et plus particulièrement le SyDEV qui a financé en partie cet événement ont fait de cette deuxième édition des Journées pour le climat une belle réussite. Un questionnaire de satisfaction a été envoyé par mail aux participants des animations et diffusé sur les réseaux sociaux de la CCPC. Il a permis de recueillir l'avis de 30 personnes et de s'interroger sur les réussites et les points d'amélioration de cette deuxième édition.

Chiffres clés de 2024

- 9 jours d'animations (du 27 septembre au 6 octobre 2024) ;
- Des animations sur 10 communes ;
- 28 animations ;
- Une trentaine de partenaires ;
- Environ 1000 personnes présentes.

Coût : 19 827 € TTC.

En 2025, la troisième édition était autour de l'habitat, du 25 au 27 septembre et dans un lieu unique : la salle Antonia à Chantonnay.

Le **jeudi** après-midi était dédié à un public sénior, le **vendredi** aux scolaires (collège/lycée) et professionnels et le **samedi** au grand public avec des activités en intérieur et en extérieur.

Chiffres clés de 2025

- 3 jours d'animations ;
- 4 publics cibles ;
- 30 animations ;
- Environ 250 personnes présentes.

Coût : 25 197 € TTC

Défi Ma Petite Planète

En parallèle des Journées pour le climat, les agents et les élus de la Communauté de communes ont pu tester le défi en ligne proposé par l'association « Ma Petite Planète ».

L'association a été co-fondée en 2020 par trois personnes. Elle propose au grand public, aux entreprises, aux collectivités et aux établissements scolaires un jeu en ligne – sur

ordinateur ou via une application mobile – d’une durée de trois semaines avec des défis en équipes autour de l’écologie.

À ce jour, plus de 3 millions de défis cumulés ont été réalisés. Trois éditions sont proposées chaque année, permettant à chaque structure de sélectionner celle convenant le mieux à son agenda. L’association est constituée de plusieurs pôles pour accompagner chaque public cible, ainsi que d’une équipe de bénévoles qui aide à traduire le jeu, faire évoluer son contenu, et optimiser sa pédagogie.

Ce défi ludique est pensé pour parler au plus grand nombre en fonction de ses intérêts (environnement, jeu, compétition...) et faire en sorte que chacun comprenne son impact écologique et les enjeux liés à l’environnement au fil du jeu. Quinze thématiques liées à l’environnement sont abordées, pour toucher l’ensemble des sujets (mobilité, énergie, eau, déchets, achats responsables...).

À partir du 25 septembre 2023 et pour une durée de trois semaines, 24 agents de la CCPC et 13 élus ont constitué deux équipes et ont réussi à relever environ 450 défis.

Coût : 2 760 € TTC

Biodiversité

La démarche transversale « Territoire Engagé pour la Nature » est pilotée par la Région et s’appuie sur sept enjeux de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité.

Elle vise à regrouper plusieurs outils financiers et l’appui d’une ingénierie territoriale autour de la biodiversité.

Le dispositif est ouvert aux Communautés de communes, mais donne la possibilité d’avoir des maîtres d’ouvrage différents, notamment des communes.

La Communauté de communes du Pays de Chantonnay a répondu en mars 2023 à l’Appel à Projets de l’Office Français de la Biodiversité (OFB) pour financer un Atlas de la Biodiversité Communautaire (ABC), avec un budget de 250 000 euros dont 80% d’aides OFB.

Les six grands objectifs du dossier présenté étaient les suivants :

- Préserver le bocage (inventaire des haies) ;
- Préserver la ressource en eau (inventaire des espèces aquatiques) ;
- Identifier les zones à forte valeur écologique (inventaire global) ;
- Participer à la connaissance sur les trames brunes, noires et blanches (cartographie des enjeux) ;
- Sensibiliser et communiquer autour de l’ABC (sciences participatives, expositions) ;
- Valoriser les résultats de l’ABC (dans les outils régionaux, dans le PLUi, dans un SIG).

La candidature de la CCPC n’a pas été retenue. Cette démarche étant considérée par les élus comme incontournable pour lancer un plan d’actions « Territoire Engagé pour la Nature », le choix a été fait de ne pas répondre à l’appel à projets TEN en 2023.

En janvier 2024, le CPIE Sèvre et Bocage a présenté aux élus du comité de pilotage PCAET le Portrait de territoire élaboré pour le Pays de Chantonnay.

D'autres actions portées par les services de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, et auxquelles la chargée de mission a été impliquée plus ou moins directement ont permis des avancées pour l'urbanisme, l'habitat, la mobilité, la sensibilisation des entreprises et du monde agricole... Un livret à destination des entreprises du Pays de Chantonnay permet ainsi de découvrir comment concilier nature et économie.

>Bilan d'exécution budgétaire

La fiche s'appuie sur une mobilisation des ressources humaines de la CCPC et les partenaires et prestataires dédiés à certaines thématiques. Le budget initial alloué pour le déploiement de cette action n'a pas été fixé initialement.

Coûts cumulés des trois éditions des Journées pour le climat : 65 254 €.

>Bilan d'exécution des mesures via les indicateurs de résultat

L'action est en cours de réalisation.

INDICATEURS	ANALYSE INDICATEURS
Suivi actions PCAET	COPIL PCAET réuni 4 fois par an
Nombre actions sensibilisations en fonction cible	Journées pour le Climat annuelle
Nombre articles de presse locales ou publications réseaux	Les données n'ont pas été recensées.

Action 6.2 - Agir pour stabiliser la qualité de l'air

>Présentation des objectifs

Communiquer sur les outils existants de surveillance de la qualité de l'air intérieur et extérieur	Terminée
Informar les acteurs de la qualité de l'air et notamment la pollution atmosphérique	Terminée
Sensibiliser les acteurs sur les sources de pollution, notamment mauvaise combustion bois	A venir
Informar les acteurs sur équipements de chauffage bois les + performants et - polluants	A venir
Travailler avec les agents des espaces verts pour réduire allergies et essences à éviter	A venir

>Bilan d'exécution technique

Campagne radon

Chaque hiver depuis 2016, le CPIE Sèvre et Bocage, en lien avec l'Agence Régionale de Santé et l'Autorité de Sûreté Nucléaire, organise des campagnes de sensibilisation sur le risque lié au radon. Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle, cancérigène lorsque sa concentration dans l'air intérieur est élevée.

En 2023, le territoire du Pays de Chantonnay était concerné par la campagne de sensibilisation. Trois réunions publiques ont été organisées et 110 dosimètres ont été distribués aux habitants intéressés.

Les dosimètres ont permis d'effectuer la mesure du radon dans les habitations pendant deux mois, lors de la période de chauffe.

Sur les 89 dosimètres retournés, seuls 6 dépassements – au-dessus de 300 Bq/m³ – nécessitant des actions correctrices simples ont été constatés. Aucune mesure nécessitant des actions plus complexes – au-dessus de 1000 Bq/m³ – n'a été relevée sur le territoire.

Parallèlement, deux réunions ont eu lieu début juillet pour donner aux habitants des conseils sur les mesures correctrices pour ce gaz et plus globalement sur la qualité de l'air intérieur.

Pas de coût pour la collectivité.

Campagne sur la qualité de l'air extérieur

La Communauté de Communes du Pays de Chantonnay a souhaité volontairement, dans le cadre de son PCAET, mettre en place des capteurs de qualité de l'air sur son territoire, afin d'avoir des données hyperlocales de qualité de l'air, en temps réel. Cette étude répond à des enjeux réglementaires (% de réduction des émissions à atteindre, seuils limites de concentration) à l'échelle européenne, nationale et locale (SDRADDET, PCAET...), à des enjeux de santé publique (impact sur les systèmes respiratoires, cardio-vasculaires, reproducteurs, etc.) et à des enjeux environnementaux (pluies acides, diminution du rendement agricole).

Six micro-capteurs AtmoTrack – start-up basée à Nantes – ont ainsi été installés en novembre 2022 pour une durée d'un an.

Ces capteurs mesurent les concentrations en :

- particules fines (PM2.5 et PM10) ;
- dioxyde d'azote (NO2) ;
- ammoniac (NH3).

Ils ont été positionnés aux lieux suivants :

- Entreprise Handipharm dans la zone Polaris à Chantonnay ;
- Mairie de Chantonnay ;
- Ateliers municipaux à Sigournais ;
- Mairie de Saint Prouant ;
- Cabinet vétérinaire au Vendéopôle de Bournezeau ;
- Entreprise United Pet Food à Saint Martin des Noyers.

Les conclusions de l'étude ont été rendues en décembre 2023 et montrent que les concentrations en particules fines sont à enjeu sur le territoire, dépassant à plusieurs reprises la valeur au-delà de laquelle une exposition de courte durée présente un risque pour la santé des populations fragiles. Ces dépassements sont en lien avec les événements régionaux, et les pics présents lors des périodes de froids peuvent être corrélés avec le chauffage résidentiel.

Coût : 17 112 € TTC

>Bilan d'exécution budgétaire

La fiche s'appuie sur une mobilisation des ressources humaines de la CCPC et les partenaires et prestataires dédiés à certaines thématiques. Le budget initial alloué pour le déploiement de cette action n'a pas été fixé initialement.

Coût de la campagne avec ATMO TRACK : 17 112 € TTC.

>Bilan d'exécution des mesures via les indicateurs de résultat

L'action est devra être relancé pour les mesures à venir.

INDICATEURS	ANALYSE INDICATEURS
Nombre de personnes sensibilisées	Pas de données
Concentration de polluants atmosphériques	Voir conclusions étude ATMO TRACK
Nombre de pics de pollution	Voir conclusions étude ATMO TRACK

Action 6.3 - Poursuivre la dynamique de réduction des déchets

>Présentation des objectifs

Réduire le tonnage de déchets en enfouissement	Terminée
Développer les recycleries	A venir
Communiquer sur les résultats obtenus	Terminée
Communiquer, sensibiliser et informer les acteurs du territoire sur la réduction des emballages (vente vrac, etc.)	Terminée
Valoriser les biodéchets	Terminée

>Bilan d'exécution technique

Afin de sensibiliser la population aux démarches zéro déchet, trois ateliers ont été organisés en 2022 avec TRIVALIS sur le territoire :

- Jeudi 22 septembre : Entretien de la maison ;
- Jeudi 6 octobre : Courses et cuisine ;
- Jeudi 20 octobre : Hygiène et beauté.

Les deux premiers ateliers ont été appréciés des participants. En revanche, TRIVALIS a dû annuler le dernier atelier en raison d'un trop petit nombre d'inscrits.

Biodéchets

Lancé le 25 septembre 2024, un groupe de travail a été initié par la CCP afin d'organiser une collecte mutualisée des déchets alimentaires avec les structures volontaires. Le CIAS pour 4 établissements et 3 mairies se sont engagés dans la démarche.

Ainsi, 9 sites sont collectés, sur 5 communes (Chantonnay, Rochetretoux, Saint Prouant, Sainte Cécile, Bournezeau) avec le prestataire REFOOD.

>Bilan d'exécution budgétaire

La fiche s'appuie sur une mobilisation des ressources humaines de la CCPC et les partenaires et prestataires dédiés à certaines thématiques. Le budget initial alloué pour le déploiement de cette action n'a pas été fixé initialement.

À ce stade, le budget consommé n'est pas encore quantifiable.

>Bilan d'exécution des mesures via les indicateurs de résultat

L'action peut être considéré comme terminée.

INDICATEURS	ANALYSE INDICATEURS
Tonnage par catégorie	Voir rapports d'activités SyCLEA

3. Projection sur la continuité du PCAET

3.1 Des freins et leviers à l'action locale

3.1.1 Les points forts et faibles de la mise en place de l'outil de planification

Le **comité de pilotage PCAET**, composé d'élus issus des trois commissions (Environnement, Économie et Mobilité) et de partenaires territoriaux, se réunit **quatre fois par an** depuis 2021 pour suivre les actions du PCAET, orienter les actions prioritaires et suivre les indicateurs en lien avec la stratégie définie. Ce comité de pilotage est **unique** en Vendée du fait de sa composition et de son dynamisme, ce qui en fait un véritable atout pour le territoire de la CCPC.

En revanche, aucun comité technique n'a été créé depuis l'approbation du PCAET. Il en ressort une difficulté pour le suivi de la mise en œuvre des actions, des indicateurs liés aux actions et du budget. Un autre point d'amélioration est la clarification du portage des actions en lien avec le monde agricole.

3.1.2 Priorisation des actions

Tous les ans, le COPIL PCAET a priorisé des actions, ce qui a permis de garder une dynamique dans l'application du plan d'action. Néanmoins, au bout de quatre ans et demi de mise en œuvre du PCAET, certaines mesures n'ont pas été engagées. Lors de la révision du PCAET, il conviendra de s'interroger sur les mesures non engagées : sont-elles à conserver ou à supprimer.

3.2 Anticipation de la prise en compte des évolutions réglementaires

En anticipation de la révision du PCAET, le bilan est aussi l'occasion d'anticiper la prise en compte des avancées réglementaires de la transition écologique et énergétique.

Le PCAET doit prendre en compte les objectifs du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). Le SRADDET des Pays de la Loire, élaboré par le Conseil Régional, a été adopté par délibération des 16 et 17 décembre 2021, avant son approbation par arrêté du préfet de région le 7 février 2022. Le PCAET version 1 a été adopté avant le SRADDET. Il conviendra donc de prendre en compte ses objectifs pour le PCAET version 2.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays du Bocage Vendéen sera révisé prochainement et le PLUi devra être compatible avec ce premier.

La CCPC a lancé en mars 2025 un Schéma Directeur des Energies (SDE) qui a été approuvé en Conseil communautaire le 25 février 2026. Le PLUi devra intégrer les orientations du SDE pour les rendre réglementaires. La stratégie du PCAET en matière de développement des ENR s'appuiera sur ce SDE.

Conclusion

Tout d'abord, la CCPC tient à remercier l'ensemble des partenaires (élus, agents, partenaires publics et privés) qui ont permis la mise en œuvre d'actions concrètes en collaboration avec la collectivité, ou en propre, pour le bon déroulé du plan d'action du PCAET.

Elle mentionne tout particulièrement le SyDEV pour son appui technique et financier et pour la coanimation avec la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Vendée, du réseau des chargés de mission Plan Climat Air Énergie Territorial qui permet une véritable montée en compétence et une émulation à l'échelle départementale.

Ce bilan à mi-parcours, dit « intermédiaire » a permis de faire le point sur les avancées au bout de quatre ans et demi de mise en œuvre du PCAET, d'en faire émerger des résultats et des premières conclusions permettant aux élus de la collectivité de faire des choix dans les actions prioritaires à mettre en œuvre pour le prochain PCAET.



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 25 février 2026

DÉLIBÉRATION

Le vingt-cinq février deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-neuf février deux mille vingt-six, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonay pour une deuxième séance en 2026.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	E	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	E
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUAULT Christian	E	MADORRA Hélène	E	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	E	GOURAUD Christophe	E	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	P		

Absent(e)s et excusé(e)s avec pouvoir :

M. BONNENFANT Didier a donné pouvoir à Mme CHENU Viviane – M. DROUAULT Christian a donné pouvoir à Mme PHELIPEAU Brigitte – M. GUINAUDEAU Dany a donné pouvoir à Mme TONARELLI Valérie – Mme MADORRA Hélène a donné pouvoir à M. DREUX Jean-Claude – M. SIRET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 26

Nombre de conseillers communautaires votants : 31

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Dominique PAILLAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2026-82 APPROBATION DU SCHÉMA DIRECTEUR DES ÉNERGIES

Nomenclature des actes : 8.8

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2224-34 relatif au rôle de coordinateur des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) en matière de transition énergétique sur son territoire ;

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L. 123-19, L. 229-26, R. 229-51 et suivants, relatifs aux Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) ;

.../...

Vu le Code de l'énergie et notamment ses articles L. 100-1, L. 100-2 et L. 100-4, qui définissent notamment les axes, enjeux et objectifs de la politique énergétique nationale et de son atteinte, afin de répondre à l'urgence écologique et climatique ;

Vu la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « loi Grenelle 2 » ;

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et plus particulièrement son article n° 188 intitulé « La transition énergétique dans les territoires » ;

Vu la Loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat ;

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables ;

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, approuvés par arrêté préfectoral n° 2026-DCL-BICB-36 en date du 8 janvier 2026, et particulièrement l'article 4.2.1 relatif à la protection et la mise en valeur de l'environnement ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2021-452, en date du 29 septembre 2021, approuvant le PCAET du Pays de Chantonnay ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2024-249, en date du 29 mai 2024, prescrivant l'élaboration d'un Schéma Directeur des Énergies ;

Considérant que la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, compétente en matière de transition énergétique, doit tendre vers la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'amélioration de la qualité de l'air et le renforcement de l'indépendance énergétique du territoire, pour des raisons d'intérêt général ;

Considérant l'ambition du PCAET du Pays de Chantonnay d'atteindre la neutralité carbone à horizon 2050 et d'atteindre la transition énergétique, grâce à une réduction des consommations énergétiques et un développement de la production locale d'énergies renouvelables et de récupération ;

Considérant que pour répondre en partie à ces objectifs, le déploiement d'un Schéma Directeur des Énergies (SDE) permet de :

- dresser un état des lieux des consommations et productions énergétiques du territoire ;
- identifier les potentiels de développements des énergies renouvelables et de récupération ;
- planifier les actions de sobriété et d'efficacité énergétique ;
- définir une trajectoire compatible avec les objectifs nationaux et régionaux ;

.../...

Considérant que l'élaboration de ce SDE constitue un outil stratégique visant à planifier, coordonner et optimiser la production, la distribution et la consommation d'énergie sur le territoire ;

Considérant que ce SDE définit des objectifs chiffrés dans le cadre d'une stratégie orientée par le PCAET du Pays de Chantonnay, et établit un plan d'action en cohérence avec les engagements nationaux et locaux en matière de transition énergétique ;

Considérant que le projet a fait l'objet de concertations avec les acteurs locaux, et notamment les agriculteurs, chefs d'entreprises, élus, partenaires et habitants ;

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 14 et du 28 janvier 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver, tel que joint en annexe, le Schéma Directeur des Énergies du Pays de Chantonnay ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 27/02/2025

La Présidente
Isabelle MOINET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Isabelle', written over the printed name 'Isabelle MOINET'.

Publié le 27/02/2025

Le Secrétaire de séance
Dominique PAILLAT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Dominique', written over the printed name 'Dominique PAILLAT'.



Pays de
Chantonnay
Communauté de communes

Réalisation d'un Schéma Directeur des Energies

Communauté de communes
du Pays de Chantonnay



© <https://www.paysdechantonnay.fr/moulin-des-bois/>

Conseil ● Ingénierie ● Services





LA FILIERE EOLIENNE DANS LE PAYS DE CHANTONNAY

Etat des lieux

Le territoire dispose de 2 parcs éoliens. Le premier parc a vu le jour en 2022 sur la commune de Bournezeau tandis que le deuxième parc raccordé date de 2025 et se situe sur la commune de Chantonnay. Le premier est le plus important du territoire, regroupant 6 aérogénérateurs pour une production annuelle de plus de 35 GWh. Le plus récent se compose de 3 éoliennes, d'une puissance unitaire moyenne de 3,6 MW. Au total, la filière éolienne a produit 36 GWh en 2023, et devrait **produire environ 60 GWh à partir de 2026**.

Potentiel

L'étude du potentiel éolien a été réalisée en croisant les **contraintes naturelles** (ressource en vent) **et humaines** (distance aux infrastructures et préservation du patrimoine) et en les hiérarchisant en fonction de leur niveau d'importance. La cartographie ci-dessous met en avant (en violet) les zones sur lesquelles il est a priori possible d'implanter des éoliennes, en distinguant celles pour lesquelles les projets auraient de bonnes chances d'aboutir (**contraintes faibles**) et celles pour lesquelles l'implantation serait plus complexe (**contraintes fortes**). L'application de diverses hypothèses (taux de réussite des projets, facteur de charge, densité de puissance) a permis d'aboutir à un **potentiel net de développement de 250 GWh**, soit un **productible atteignable de 310 GWh**.

Potentiel Eolien

Installations existantes

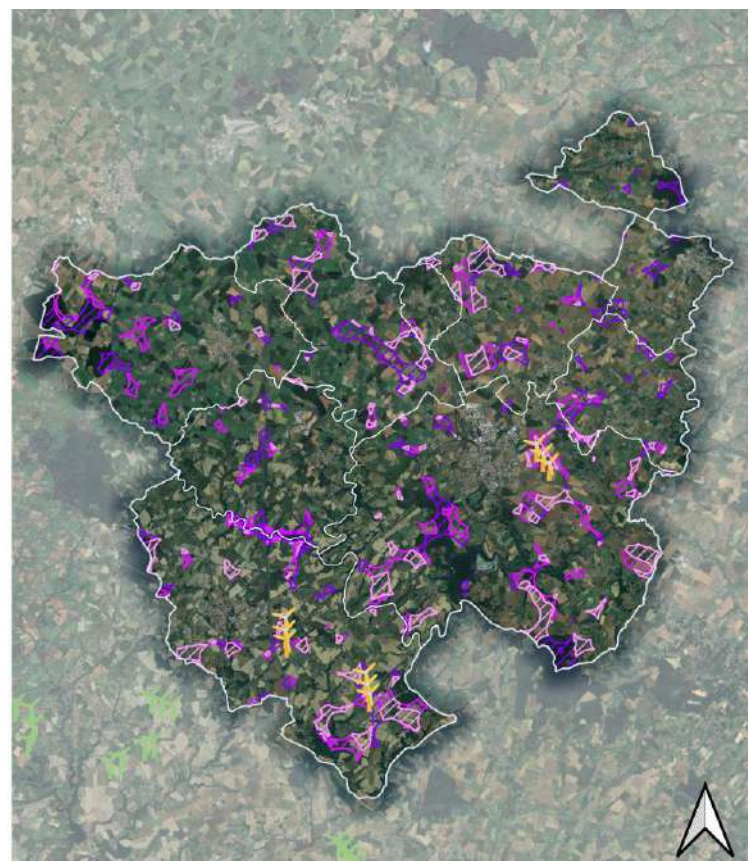
✎ Autorisé en service

Zones d'implantation potentielle

▨ Contraintes faibles

▨ Contraintes moyennes

▨ Contraintes fortes



Sources : multiples
Réalisation : Nepsen, mai 2025

Fond de carte : Google Satellite



Stratégie

L'orientation stratégique validée en COPIL vis-à-vis de cette filière est la suivante :

« **Permettre l'installation d'un nombre limité de parcs éoliens en garantissant l'acceptabilité de la population** »

Les enjeux suivants ont été pris en compte : **Acceptabilité de la population, importance du gisement, efficacité de la production, faible emprise au sol, nuisances paysagères, sonores et environnementales, projets citoyens, impact géobiologique, socles en béton**

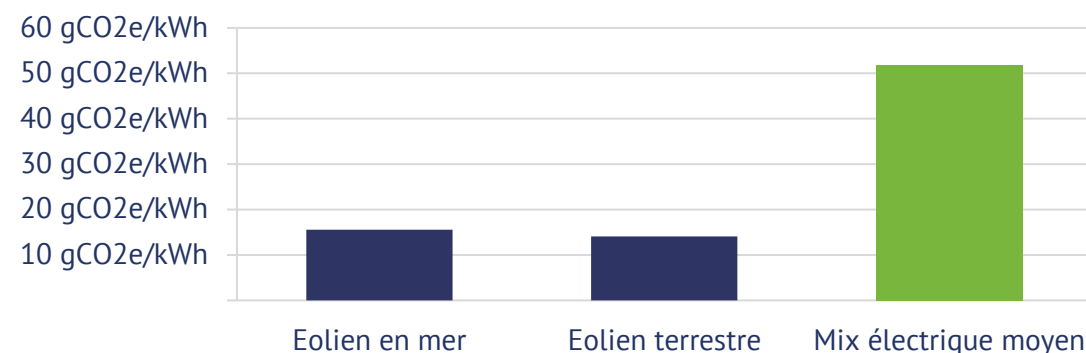
La traduction chiffrée de cette stratégie est d'exploiter 39% du potentiel, soit de **produire environ 120 GWh en 2050**. Cela représente un doublement de la production actuelle.

Impact énergétique



Impact carbone

Facteurs d'émissions de l'éolien, France continentale, ADEME



Coût de revient





LE PHOTOVOLTAÏQUE DANS LE PAYS DE CHANTONNAY

Etat des lieux

Le territoire ne dispose pas à ce jour de centrale photovoltaïque au sol d'envergure, ni de centrale photovoltaïque sur plan d'eau. Il dispose cependant de nombreuses installations photovoltaïques en toiture, **produisant environ 12 GWh par an**.

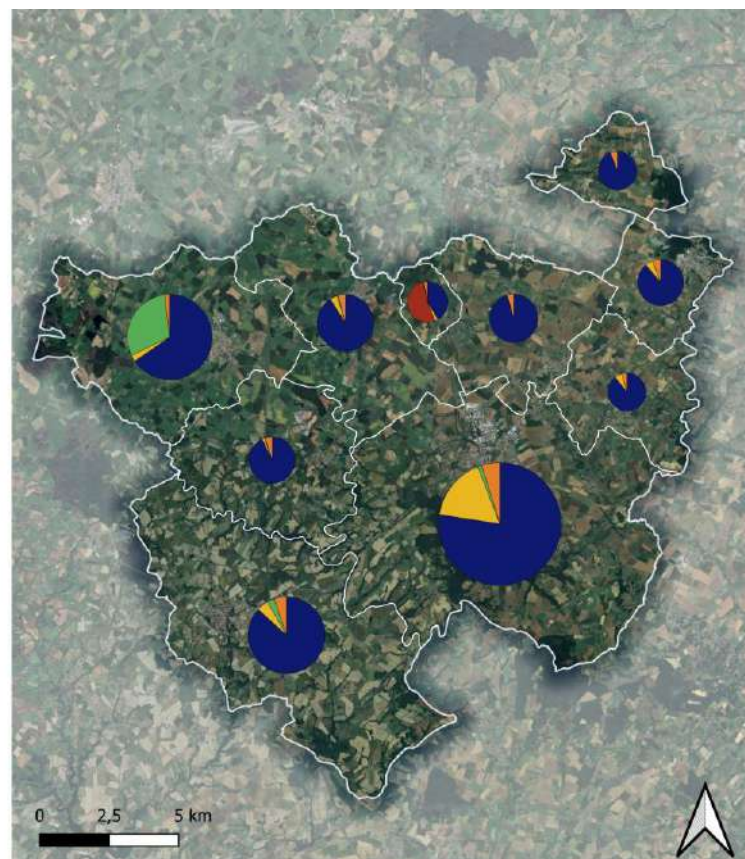
Potentiel

Pour estimer le potentiel en énergie photovoltaïque, nous avons procédé à l'inventaire des surfaces disponibles, en toiture (bâtiments tertiaires, résidentiels, agricoles et industriels), au sol sur espaces délaissés et artificialisés (friches, zones délaissées et parking prioritairement) et sur plan d'eau ; et nous avons appliqué un certain nombre d'hypothèses d'implantation techniques (durée d'ensoleillement annuelle, ratio de puissance, coefficient de masque, d'implantation, d'orientation et d'inclinaison). Cette étude nous a permis d'aboutir à un **potentiel net de développement d'environ 145 GWh**, soit un **productible atteignable de 155 GWh**.

Potentiel solaire photovoltaïque par commune

Potentiel photovoltaïque par commune et par typologie

- Toiture
- Parking
- Site au sol
- Plan d'eau
- Cimetière



Sources : Nepsen
Réalisation : Nepsen, septembre 2025

Fond de carte : Google Satellite



Stratégie

Les orientations stratégiques validées en COPIL pour cette filière sont les suivantes :

- « Inciter à la valorisation d'espaces artificialisés et délaissés via des installations solaires PV en toiture, au sol et en ombrière »
- « Encadrer le développement du solaire PV sur plan d'eau »
- « Limiter le développement de la filière agrivoltaïque sur le territoire aux structures légères et favorisant la pratique agricole »*

La traduction chiffrée de cette stratégie est d'exploiter 54% du potentiel, soit de **produire environ 85 GWh en 2050**. Cela représente une multiplication par 7 de la production actuelle.

Impact énergétique

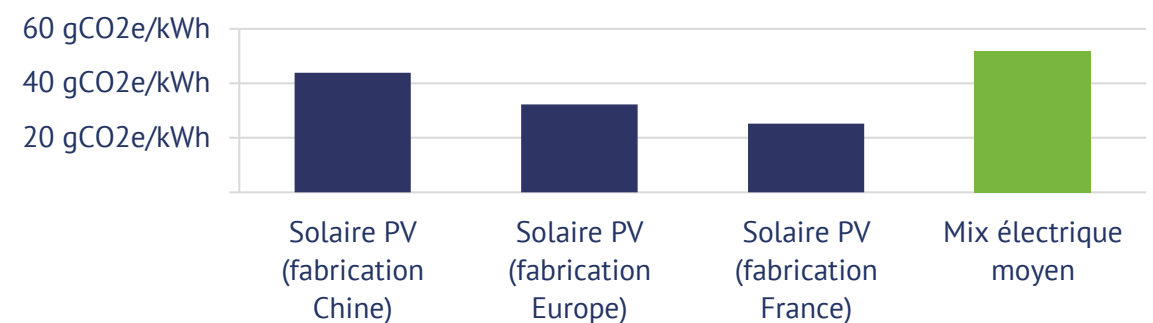
12 GWh



- Production 2021
- Production supp. 2030
- Production supp. 2050
- Potentiel non exploité

Impact carbone

Facteurs d'émissions du solaire photovoltaïque, France continentale, ADEME



Coût de revient

*La production agrivoltaïque n'a pas été chiffrée, ni dans le potentiel ni dans la stratégie, en raison d'un manque de méthode consensuelle à ce sujet



Pays de
Chantonnay
Communauté de communes



NEPSEN
TRANSITION



LA METHANISATION DANS LE PAYS DE CHANTONNAY

Etat des lieux

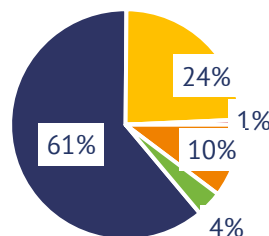
Le territoire dispose de 4 unités de méthanisation. Deux d'entre elles injectent leur production de **biogaz** dans le réseau de distribution géré par GRDF. Elles se situent sur les communes de Chantonnay et Bournezeau. La première a été mise en service en 2018 et la seconde en 2023. Elles produisent environ 28 GWh de gaz par an. Les deux autres unités produisent environ 2 GWh annuels de **chaleur** et **électricité** en cogénération. Au total, la filière produit **environ 30 GWh annuellement**.

Potentiel

L'étude du potentiel méthanisation a été réalisée en croisant les **contraintes réseau** (représentées sur la cartographie) et les **ressources disponibles sur le territoire** (agricoles, industrielles, biodéchets). L'application de diverses hypothèses (pouvoir calorifique, ratio e matière sèche, potentiel méthanogène, taux de mobilisation) a permis d'aboutir à un **potentiel net de développement de 69 GWh**, soit un **productible atteignable de 99 GWh**.

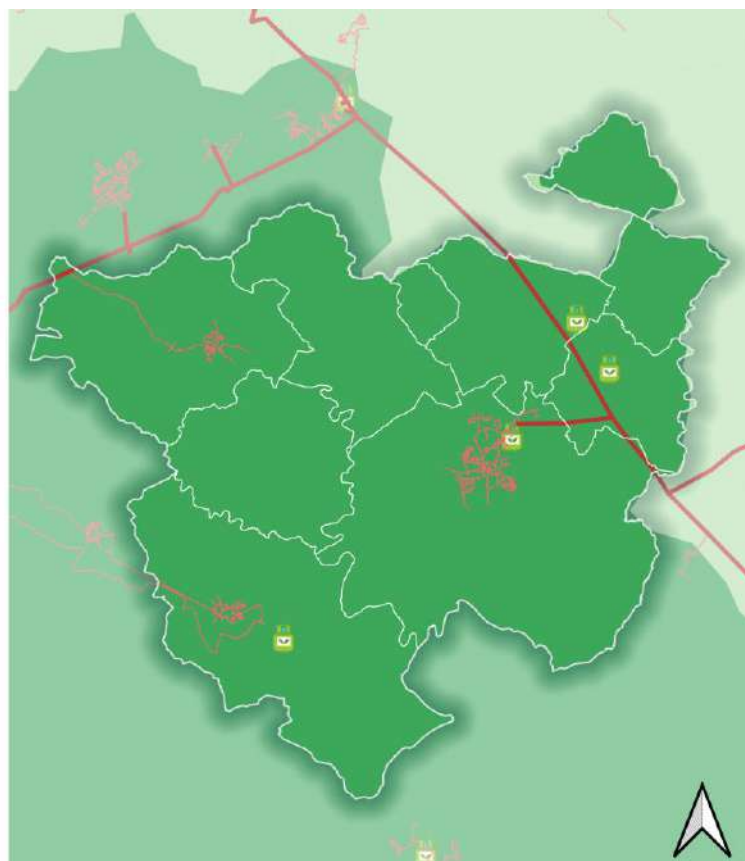
Potentiel méthanisation, production énergétique associée, CC Pays de Chantonnay

- Elevage
- Culture
- STEU
- Industrie
- Biodéchets



Méthanisation - Capacité d'injection gaz

- Unité de méthanisation en service
- Réseau de transport
- Réseau de distribution
- Facilité d'accès du raccordement au réseau
- Données non disponibles
- Critère technico-éco inférieur à 3300
- Critère technico-éco entre 3300 et 4700
- Critère technico-éco supérieur à 4700



Sources : GRT, ODRE, Open Data GRD
Réalisation : Nepsen, mai 2025

Stratégie

L'orientation stratégique validée en COPIL vis-à-vis de cette filière est la suivante :
« **Privilégier les infrastructures de méthanisation à la ferme et en petit collectif pour assurer des apports en intrants locaux et non destinés à l'alimentation** »

Les enjeux suivants ont été pris en compte : **Provenance des intrants (trafic routier), valorisation des biodéchets, concurrence avec la production alimentaire, épandage agricole (quantité et qualité du digestat), revenus pour les agriculteurs, rentabilité, risque financier, partage de la valeur, emprise au sol, insertion paysagère, autoconsommation VS injection, dimensionnement, acceptation sociale, longévité du matériel, risque de pollution**

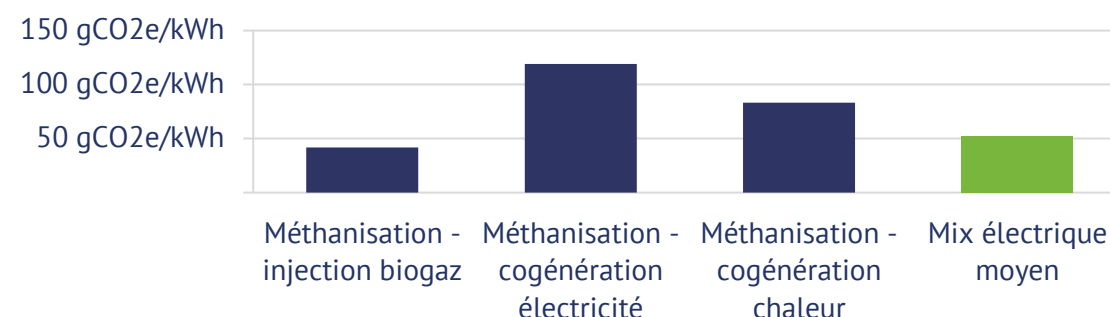
La traduction chiffrée de cette stratégie est d'exploiter 90% du potentiel, soit de **produire environ 90 GWh en 2050**. Cela représente le triple de la production actuelle.

Impact énergétique



Impact carbone

Facteurs d'émissions de la méthanisation, France continentale, ADEME

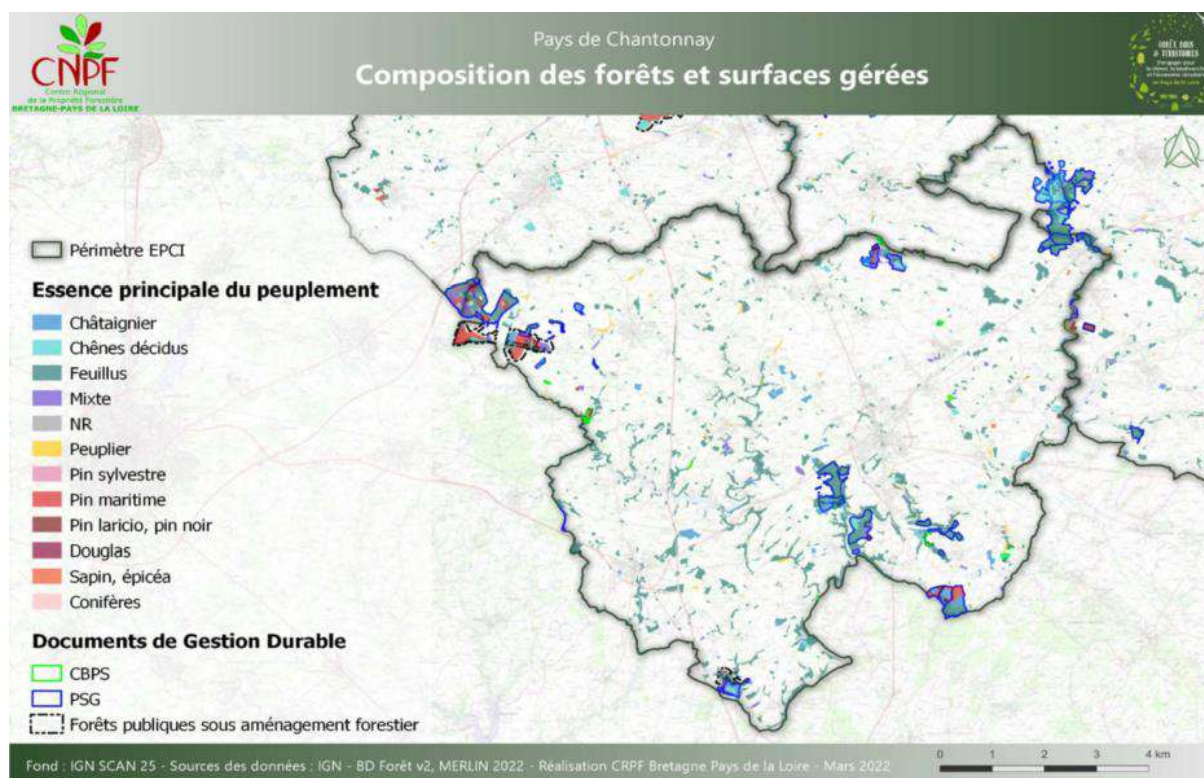


Coût de revient

LE BOIS ENERGIE DANS LE PAYS DE CHANTONNAY

Etat des lieux

Le Pays de Chantonay compte 14 km² de forêts et bois (représentés sur la cartographie ci-dessous), ce qui représente une couverture forestière de 10 % (contre 12 % pour les Pays de la Loire). Le territoire bénéficie par ailleurs de 2 070 km de linéaire de haie, soit une densité moyenne de 90 m par hectare. Pour autant, la **production annuelle de bois à vocation énergétique sur le territoire n'est pas suivie**.



Potentiel

L'étude de potentiel a été réalisée par le SyDEV et le Pays du Bocage Vendéen en 2020 et révèle un potentiel significatif de biomasse bocagère et forestière. La collecte de déchets bois en déchetterie n'est quant à elle pas valorisable en raison de l'insuffisance des exutoires sur le territoire. Cela représente un **productible atteignable de 35 GWh**.

Ressource	Ressource valorisable énergétiquement	Ressource valorisable énergétiquement	Potentiel de production brut	Potentiel de production net	Potentiel de production net projeté
Forêts	5 121 m3/an	3 072 t/an	14 GWh	12 GWh	16 GWh
Haies	8 136 m3/an	4 882 t/an	21 GWh	19 GWh	19 GWh
Déchetterie	0 m3/an	0 t/an	0 GWh	0 GWh	0 GWh
Industrie	0 m3/an	0 t/an	0 GWh	0 GWh	0 GWh
Total	13 257 m3/an	11 931 t/an	35 GWh	31 GWh	35 GWh

Stratégie

L'orientation stratégique validée en COPIL vis-à-vis de cette filière est la suivante :
« **Entretien durablement les forêts et haies bocagères, pour mêler valorisation énergétique et protection de la biodiversité** »

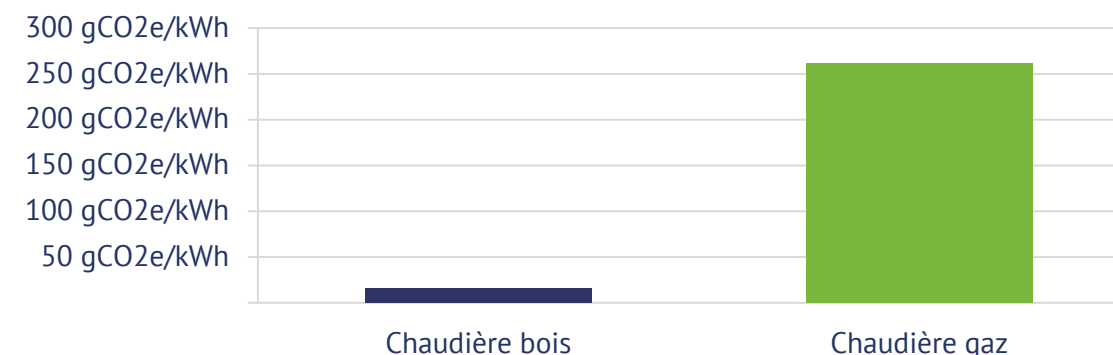
Les enjeux suivants ont été pris en compte : **Constitution d'une filière**, valorisation de ressources existantes, mise en lien des propriétaires, concurrence avec l'usage « matière » du bois, **gestion durable de la ressource** (approvisionnement local, plan de gestion durable, label Haie, planification territoriale de l'offre et de la demande), **usage local** (qualité de l'air, résidentiel et industriel), infrastructures logistiques (stockage/séchage, transformation en plaquette), investissement, faible valorisation économique, impact du changement climatique. La traduction chiffrée de cette stratégie est d'exploiter 55% du potentiel, soit de **produire environ 22 GWh en 2050**.

Impact énergétique



Impact carbone

Facteurs d'émissions du bois énergie, France continentale, ADEME



Coût de revient



CHALEUR FATALE DANS LE PAYS DE CHANTONNAY

Etat des lieux

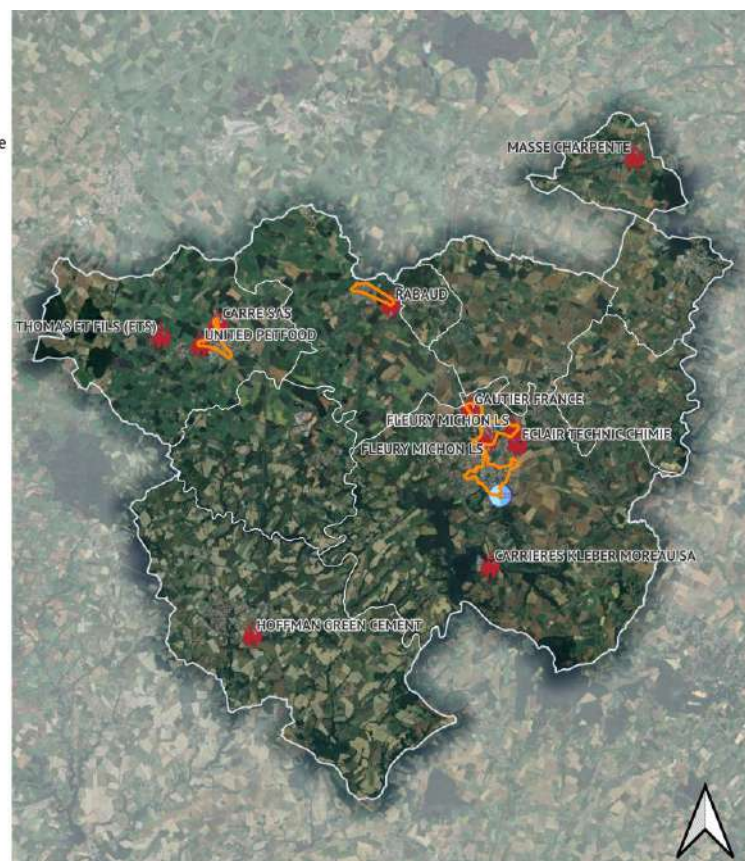
A date, le territoire ne dispose pas de réseau de chaleur.

Potentiel

L'étude du potentiel chaleur fatale consiste en l'identification de **sources excédentaires de chaleur** provenant d'industries, de datacenters et de stations d'épuration. En effet, l'objectif de la récupération de chaleur est d'utiliser cet excédent de chaleur pour préchauffer une étape du process ou bien alimenter un réseau de chaleur. Pour cela, les données ICPE et du CEREMA ont été exploitées et ont permis d'identifier 15 sites ICPE et 1 station d'épuration présentant un potentiel chaleur fatale, pour un **productible total atteignable de 310 GWh**.

Potentiel Chaleur fatale

- Zones d'opportunités principales
- 🔥 Sites industriels ayant un potentiel en chaleur fatale
- 🌊 Stations d'épuration (> 5 000 équivalents habitants)



Sources : EnRezo, CEREMA
Réalisation : Nepsen, mai 2025

Fond de carte : Google Satellite



Stratégie

L'orientation stratégique validée en COPIL vis-à-vis de cette filière est la suivante :
« **Encourager la valorisation de la chaleur fatale** »

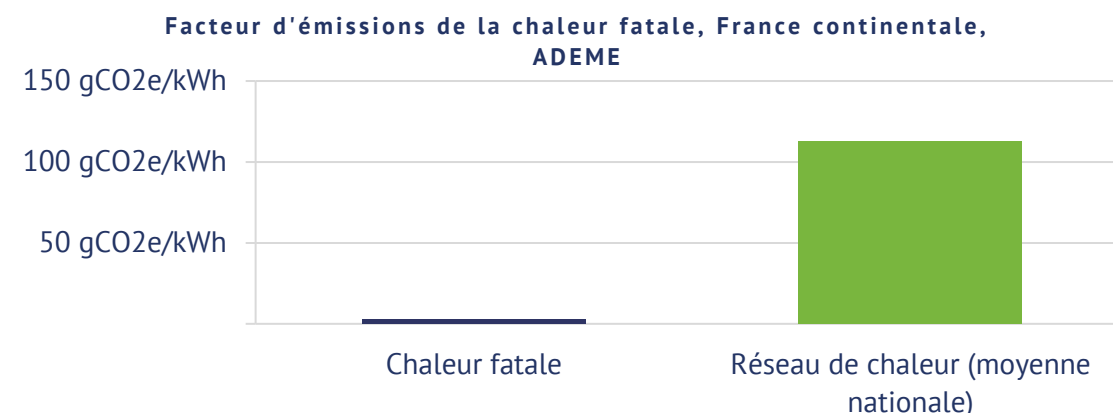
Les enjeux suivants ont été pris en compte : **Valorisation d'énergie existante, mise en lien d'entreprises locales**

La traduction chiffrée de cette stratégie est d'exploiter 17% du potentiel, soit de **produire environ 10 GWh en 2050**.

Impact énergétique



Impact carbone



Coût de revient



#1 - Filière PV : Lancer un appel à manifestation d'intérêt pour solariser le patrimoine de la CC et des communes membres (2 points)

Description : Cette action vise à identifier et mobiliser le potentiel photovoltaïque des bâtiments publics (communaux et intercommunaux) en lançant un appel à manifestation d'intérêt à destination d'opérateurs ou de partenaires. L'AMI permet de qualifier les sites techniquement et économiquement pertinents, d'explorer différents montages (investissement public, tiers-investissement, autoconsommation, vente totale) et de préparer des projets concrets sans engager immédiatement la collectivité. L'objectif est de passer d'un patrimoine « potentiellement mobilisable » à un portefeuille de projets photovoltaïques opérationnels.

Rôle de la collectivité :

- La collectivité a la maîtrise du foncier et peut donc choisir son degré d'implication dans le développement de boucles d'autoconsommation
- Elle peut assumer le rôle de personne morale organisatrice des boucles d'autoconsommation collective patrimoniale.

Partenaires :

- LE SYDEV
- La SAS Energie en Pays de Chantonnay peut remplir le rôle de société de projet

Maturité de l'action, Grandes étapes de mise en œuvre de l'action et leviers d'activation à court terme :

- Une étude fine, pour recenser les bâtiments pouvant accueillir des centrales PV ainsi que les potentiels de consommation, pourrait être menée
- Les efforts financiers nécessaires pour les collectivités ont vocation à être mesurés pour pouvoir être intégrés dans les futurs documents budgétaires

Freins et points de vigilance :

- Les questions d'intégrations paysagères et d'autorisations qui font parfois l'objet de discussions avec les architectes des bâtiments de France dans les secteurs concernés par des périmètres de protection.
- Le taux de retour sur investissement peut fortement varier selon les choix faits en matière de valorisation de l'électricité produite.
- L'autoconsommation
- Le contexte géopolitique
- Le contexte assurantiel
- Le gisement

Moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet (financiers, humains) :

- Cadastre solaire Géo Vendée et SyDEV
- Chargé(e) de mission PCAET

Effets attendus, critères de réussite et indicateurs de suivi :

- Nombre de solarisations effectuées dans les 5 ans
- Nombre de MWh autoconsommés/an

#2 - Filière PV : Développer des boucles d'autoconsommation collective (11 points)

Description : Cette action vise à développer des projets d'autoconsommation collective permettant de produire localement de l'électricité photovoltaïque et de la partager entre plusieurs consommateurs proches géographiquement (bâtiments publics, logements, entreprises). La collectivité peut y participer directement, en tant que producteur et/ou consommateur via son patrimoine, mais aussi jouer un rôle structurant dans le montage des opérations (initiation des projets, portage ou appui à la gouvernance, sécurisation juridique et économique). L'objectif est de maximiser la consommation locale de l'électricité produite, de réduire les factures énergétiques et de faire émerger des projets exemplaires et reproductibles sur le territoire.

Rôle de la collectivité :

- La collectivité peut-être facilitatrice ou actrice voire productrice selon le type de projet, si elle dispose du foncier, si la SAS est impliquée.

Partenaires :

- Les entreprises du territoire à la fois pour le foncier dont elles disposent pour implanter des centrales PV posées au sol, en ombrières ou sur leurs toits-terrasses (cf. gisements identifiés dans le diagnostic).
- Le SyDEV qui est un acteur incontournable pour le patrimoine public (cf. fiche 1)
- L'association Récit-Pays de la Loire
- ENEDIS
- Les collectifs citoyens

Maturité de l'action, Grandes étapes de mise en œuvre de l'action et leviers d'activation à court terme :

- Des projets sont déjà en cours d'étude
 - à Saint-Hilaire
 - sur le site de l'usine Fleury-Michon
 - À Bournezeau
 - Site industriel Piveteau (hors territoire)
- L'association Récit peut-être sollicitée pour faire de la pédagogie et démystifier la technicité des opérations d'autoconsommation collective.

Freins et points de vigilance :

- Le montage de projet reste complexe sans accompagnement spécifique
- Les évolutions réglementaires sont de nature à faire peur à certains acteurs privés
- Le manque de clarté au niveau national
- Les durées de développement des projets peuvent également décourager certains acteurs

Moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet (financiers, humains)

- Les moyens humains de l'EPCI (chargé(e) de mission PCAET et développeur économique)
- Cadastre solaire Géo Vendée et SyDEV
- Le SYDEV a créé une PMO associative qui peut servir au développement de projet locaux.
- Guichet unique de l'habitat

Effets attendus, critères de réussite et indicateurs de suivi :

- Nombre de projets d'autoconsommation collective lancés dans les 5 prochaines années
- Dialogue plus structuré avec les entreprises du territoire à la fois pour la production et la consommation
- Permet de travailler sur le volet des économies d'énergie avec les entreprises
- Prix de l'énergie stabilisés pour les membres d'une opération
- Actions de communication lancées pour faire connaître le concept

#3 - Filière PV : Accélérer le déploiement du solaire sur les toitures privées (résidentiel et tertiaire) (11 points)

Description : Cette action vise à lever les freins au développement du photovoltaïque sur les toitures privées, qu'il s'agisse de logements ou de bâtiments tertiaires, en agissant sur l'information, l'accompagnement et la structuration de l'offre locale. La collectivité n'a pas vocation à porter directement les projets, mais peut créer un cadre favorable en facilitant l'accès à une ingénierie fiable, en orientant les porteurs de projets vers des solutions adaptées et en mobilisant les acteurs du territoire. L'objectif est d'augmenter significativement le nombre de projets solaires privés, en sécurisant leur qualité technique et économique.

Rôle de la collectivité :

- Le foncier disponible pour mener à bien cette action est la propriété du secteur privé, la collectivité a vocation à jouer un rôle de facilitatrice voire de tiers de confiance, notamment pour appuyer la création de collectifs citoyens
- Elle pourrait ainsi conseiller en amont des projets ou renvoyer vers d'autres structures en capacité de délivrer ce conseil

Partenaires :

- Soliha
- SYDEV
- Collectifs citoyens

Maturité de l'action, Grandes étapes de mise en œuvre de l'action et leviers d'activation à court terme :

- La collectivité envisage d'élargir ses missions de conseil qui sollicitent des conseils pour des rénovations thermiques
- Une mission de conseil sur les projets PV pourrait être proposée en supplément
- Faire connaître l'outil cadastre solaire développé par le SYDEV aux particuliers

Freins et points de vigilance :

- Les habitants se font parfois démarcher par des développeurs peu scrupuleux
- L'effort financier nécessaire est parfois un frein à l'investissement pour les particuliers
- Il pourrait être utile de s'appuyer sur des têtes de pont pour communiquer en direction des citoyens (événements sportifs, culturels)

Effets attendus, critères de réussite et indicateurs de suivi:

- Éditer un guide

Moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet (financiers, humains) :

- Augmenter les moyens humains au sein du guichet unique de l'habitat
- Le cadastre solaire

#4 - Filière PV : Développer les centrales PV au sol (13 points)

Description : Cette action vise à permettre le développement de centrales photovoltaïques au sol sur des sites compatibles avec les enjeux du territoire, tels que des friches, des délaissés ou des espaces déjà artificialisés. Elle interroge le rôle que la collectivité peut jouer pour faire émerger et orienter ces projets, que ce soit en matière de planification, de mobilisation du foncier, de dialogue avec les acteurs ou de sécurisation des conditions de réalisation. L'objectif est de valoriser un potentiel de production significatif, en cohérence avec les orientations du schéma directeur et les équilibres locaux.

Rôle de la collectivité :

- La collectivité peut investir grâce à sa SAS
- Facilitatrice pour d'autres projets hors SAS
- Les projets ont plus de poids et sont plus acceptables si la collectivité est partie prenante du projet.

Partenaires :

- Porteurs de projets privés (tiers investisseurs)
- Collectifs citoyens
- SYDEV et SEM Vendée Energies
- SAS Energie en Pays de de Chantonnay

Maturité de l'action, Grandes étapes de mise en œuvre de l'action et leviers d'activation à court terme :

- Il y a des projets de centrales déjà en cours de développement sur le territoire.
- La collectivité facilitatrice n'a pas vocation à porter 100% des projets via la SAS. La SAS peut prendre des participations dans des projets privés.
- Logiques de partenariats à travailler avec les citoyens et les agriculteurs.

Freins et points de vigilance :

- Le nombre de sites identifiés dans le diagnostic est limité : c'est à la fois un frein mais c'est également une opportunité car les sites sont bien identifiés
- La filière est plus consensuelle que d'autres mais l'échelle des projets n'est pas à négliger, ni la nature des sols qui vont accueillir les projets (friches ou terres agricoles)
- Les tarifs d'achats sont insuffisants et une alternative intéressante serait les boucles d'autoconsommation collective
- Les coûts de dépollution ne sont pas à négliger sur certains sites
- Les démarches réglementaires et administratives peuvent être lourdes et décourager les acteurs locaux

Moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet (financiers, humains) :

- Réflexion à engager avec le soutien financier de la CCPC via la SAS
- Chargé(e) de mission PCAET

Effets attendus, critères de réussite et indicateurs de suivi :

Nombre de projets développés

#5 - Filière biomasse : créer des chaufferies et réseaux de chaleur bois-énergie (21 points)

Description : Cette action vise à développer des projets de chaufferies et de réseaux de chaleur alimentés par la biomasse bois, en s'appuyant sur les besoins de chaleur du territoire et sur les ressources locales disponibles. Elle questionne la manière dont la collectivité peut contribuer à l'émergence de ces projets, depuis l'identification des opportunités jusqu'à leur structuration et leur sécurisation, en lien avec les acteurs de la filière. L'objectif est de substituer des énergies fossiles par une chaleur renouvelable locale, tout en structurant une filière bois-énergie cohérente et durable.

Rôle de la collectivité :

- La collectivité a vocation à être acteur à travers le financement d'équipement de chauffages collectifs aux localisations identifiées par le diagnostic
- Elle peut également jouer un rôle de facilitatrice qu'elle assume déjà dans le cadre de la structuration de la filière locale (levier de la commande publique)

Partenaires :

- Les agriculteurs
- La chambre d'agriculture
- Les EPCI voisins (pour les débouchés si projets de chaufferie)
- Le CPIE Sèvre et Bocage
- Le SYDEV qui a créé en 2025 une régie spécifique pour le portage et l'exploitation de réseaux de chaleur
- Vendée-eau

Maturité de l'action, Grandes étapes de mise en œuvre de l'action et leviers d'activation à court terme

- La structuration de la filière bois-énergie est déjà en cours
- La filière est désormais en recherche de débouchés locaux ce qui plaide en faveur du développement de chaufferies bois énergie sur le territoire
- Une note d'opportunité sur la création de ces chaufferies a été rédigée par le SYDEV et sera partagée
- Une étude de faisabilité pourrait être commandée au SYDEV

Freins et points de vigilance :

- La réglementation sur la gestion des haies est un point de vigilance, notamment pour stimuler le développement de pratiques durables pour le bocage du territoire
- Une grande partie du bois énergie consommée localement est produit en dehors du territoire
- Le gisement identifié dans le diagnostic pourrait satisfaire la demande
- Les débouchés doivent être garantis dans le temps pour sécuriser la filière (contrats d'approvisionnement).
- L'un des enjeux est de conserver la mobilisation des acteurs agricoles qui est née avec les efforts de structuration de la filière.
- Les prélèvements peuvent choquer les riverains : il y a un enjeu de communication et de pédagogie

Moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet (financiers, humains) :

- Mobilisation de la chargée de mission filière bois de l'EPCI
- Mobilisation du Fonds chaleur géré par le SYDEV en sa qualité d'instructeur pour le compte de l'ADEME

Effets attendus, critères de réussite et indicateurs de suivi :

- L'un des principaux effets attendus est la création à moyen terme d'une nouvelle chaufferie
- Valorisation des feuillus en granulés
- Enfin la collectivité ambitionne de se donner les moyens d'obtenir la certification bois-durable pour la gestion de ses forêts domaniales

#6 - Filière biomasse : Accompagner le développement d'une méthanisation agricole de proximité (4 points)

Description : Cette action vise à accompagner le développement de projets de méthanisation agricole de petite à moyenne taille, portés à l'échelle d'exploitations ou de groupements agricoles (type GAEC), en cohérence avec les orientations politiques du territoire. Elle exclut les logiques de méthanisation industrielle et interroge le rôle que la collectivité peut jouer pour sécuriser, orienter ou faciliter l'émergence de projets adaptés au contexte local. L'objectif est de valoriser les effluents agricoles et les ressources locales, de contribuer à la production d'énergie renouvelable et de renforcer l'ancrage territorial des projets.

Rôle de la collectivité :

- La collectivité souhaite être davantage proactive sur les futurs projets. L'un de ses rôles pourrait être la facilitation de la mise en relation entre producteurs et consommateurs.

Partenaires :

- Agriculteurs
- Chambre d'agriculture
- SYDEV
- Les industriels (en tant que clients)

Maturité de l'action, Grandes étapes de mise en œuvre de l'action et leviers d'activation à court terme

- Il existe déjà sur le territoire des projets de différentes tailles qui couvrent le spectre des projets possibles
- Des visites de terrain collectives rassemblant les acteurs de l'écosystème de cette filière sur des sites considérés comme exemplaires pourraient faciliter la création d'un consensus autour du modèle souhaitable
- Le SYDEV a missionné l'association AILE (Association d'Initiatives Locales pour l'Energie et l'Environnement) pour une étude sur les potentialités de développement en Vendée qui doit être livrée dans les prochains mois
- L'avitaillement des machines agricoles en biogaz est une opportunité
- Les industriels utilisant du gaz dans leurs procédés industriels peuvent être de futurs clients : la collectivité peut jouer un rôle de mise en relation entre les acteurs

Freins et points de vigilance :

- Attention à ne pas changer le paysage agricole (surface agricole utile dédiée) avec une stratégie de méthanisation trop poussée
- La recherche de rentabilité et de profit ne doit pas entraver la transmission des exploitations (notamment dans le contexte actuel de renouvellement de génération)
- Le couvert végétal doit retourner au sol et ne pas être envoyé en méthanisation
- Les projets de cogénération sont désormais insuffisamment rentables et doivent être évités (modification des tarifs réglementaires de rachat en 2025)
- L'acceptabilité sociale des projets doit être bien prise en compte lors de leur conception (trafic routier induit, gestion des odeurs)
- Le seuil de rentabilité d'une installation (qui ne peut-être atteint qu'à partir d'une dizaine d'exploitants agricoles selon le SYDEV) ne correspond pas nécessairement à ce qui est souhaité par la collectivité. En effet, le modèle « idéal » de méthanisation pour la collectivité est celui qui regroupe 3 à 4 exploitations. Le SYDEV estime qu'il faut davantage d'exploitants
- L'aspect paysager est à nuancer
- La réglementation sur les intrants (plafond de 15% de cultures en tonnage brut des intrants) est facile à contourner

Moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet (financiers, humains) :

- Chargé(e) de mission PCAET

Effets attendus, critères de réussite et indicateurs de suivi :

- Il faut viser les projets de taille intermédiaire
- En termes de débouchés locaux, il existe un vrai intérêt pour les agriculteurs à moderniser leur parc de véhicules agricoles avec des motorisations fonctionnant au gaz (indicateur : faire un suivi de renouvellement du parc)

#7 - Filière éolienne : mobiliser le potentiel identifié dans le diagnostic du SDE (12 points)

Description : Cette action vise à examiner les conditions de mobilisation du potentiel éolien identifié dans le diagnostic du schéma directeur, en tenant compte des contraintes réglementaires, paysagères et d'acceptabilité propres au territoire. Elle interroge le rôle que la collectivité peut jouer pour encadrer, orienter ou accompagner d'éventuels projets, en lien avec les acteurs concernés et les orientations politiques locales. L'objectif est d'apprécier dans quelle mesure ce potentiel peut être traduit en projets concrets, compatibles avec les équilibres territoriaux et les attentes locales.

Rôle de la collectivité :

- La collectivité souhaite se remettre au centre du jeu et avoir la maîtrise sur le développement de la filière éolienne sur son territoire.
- La collectivité souhaite être pilote.

Partenaires :

- SYDEV et SEM Vendée Energie
- La future société de projet (SAS Energie en Pays de Chantonay)
- Association de Réflexion Pour l'Environnement (ARPE)⁸⁵
- Association de Promotion des énergies citoyennes (APEC)

Maturité de l'action, Grandes étapes de mise en œuvre de l'action et leviers d'activation à court terme

- Trancher le débat sur la répartition territoriale de la filière sur le Pays de Chantonay
- Travailler sur la notion de partage de la valeur des futurs projets.
- La collectivité souhaite finaliser les projets existants avant de se lancer dans de nouveaux projets
- Des échanges avec Vendée énergies sont planifiés notamment pour finaliser la répartition des responsabilités dans la SAS Energie en Pays de Chantonay.

Freins et points de vigilance :

- Malgré l'étude paysagère, il existe toujours une interrogation sur la stratégie à poursuivre pour le développement de la filière : faut-il concentrer les installations ou bien les répartir sur le territoire pour éviter l'effet de saturation : ce sujet devra être au cœur des discussions des prochains projets sachant que les sites d'implantations sont limités (cf. cartographie). Il y a déjà 9 éoliennes sur le territoire et le potentiel identifié implique la construction d'éoliennes supplémentaires
- Un travail de pédagogie est à mener
- L'acceptabilité sociale est à prendre en compte avant celui du portage financier
- Les aspects positifs de la filière doivent davantage être mis en avant (poids dans la transition énergétique locale, ordres de grandeur par rapport aux autres filières comme le photovoltaïque (possibilité de partage de la valeur))

Moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet (financiers, humains) :

- Il faut affiner le travail de cartographie des sites d'implantation potentiels
- Les chargés de mission de l'EPCI (PCAET et urbanisme/PLU-i)

Effets attendus, critères de réussite et indicateurs de suivi

- La collectivité doit rester maître pour les prochains projets et être en responsabilité sur la planification des projets

#8 - Chaleur fatale : mobiliser le potentiel identifié dans le diagnostic du SDE (7 points)

Description : Cette action vise à identifier et valoriser les gisements de chaleur fatale présents sur le territoire (activités industrielles, équipements, infrastructures), tels qu'ils ont été repérés dans le diagnostic du schéma directeur. Elle questionne la capacité de la collectivité à faire émerger des projets de récupération et de valorisation de cette chaleur, en lien avec les producteurs potentiels. L'objectif est de substituer des énergies conventionnelles par une ressource locale aujourd'hui peu exploitée, en recherchant des solutions techniquement et économiquement pertinentes.

Rôle de la collectivité :

- Bien que le gisement soit important (cf. diagnostic du SDE) sur le territoire, la collectivité n'a pas ou peu de leviers pour favoriser le développement de projets. Son rôle se limite donc à celui de sensibiliser, mettre en réseau les différents acteurs chez qui ce potentiel est exploitable.

Partenaires :

- SYDEV
- ADEME

Maturité de l'action, Grandes étapes de mise en œuvre de l'action et leviers d'activation à court terme :

- Sensibiliser les entreprises du territoire notamment en faisant intervenir des entreprises ayant déjà mis en place des procédés de récupération (sur le territoire comme Fleury-Michon ou ailleurs)
- Des études de faisabilité peuvent être réalisées par le SYDEV
- L'ADEME a produit une étude sur ce sujet qui n'a pas été publiée mais dont le SYDEV dispose et qu'il peut partager avec la collectivité pour vérifier quels éléments peuvent être présentés par la collectivité

Freins et points de vigilance :

- Le gisement mérite d'être approfondi par exemple il faudrait sans doute affiner celui-ci en consultant les entreprises du territoire
- Le sujet est très technique et la sensibilisation des acteurs ne peut donc pas reposer exclusivement sur la collectivité

Moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet (financiers, humains) :

- Développeur économique

Effets attendus, critères de réussite et indicateurs de suivi

- Nombre d'acteurs économiques locaux sensibilisés

#9 - Transversal : Transcrire les ambitions du SDE dans les documents d'urbanisme (2 points)

Description : Cette action vise à assurer la prise en compte des orientations et objectifs du schéma directeur des énergies dans les documents d'urbanisme du territoire, afin de créer un cadre cohérent et favorable au développement des projets énergétiques. Elle interroge la manière dont la collectivité peut traduire ces ambitions dans les règles, zonages et orientations d'aménagement, en articulation avec les autres politiques publiques. L'objectif est de sécuriser les projets dans la durée et de renforcer la cohérence entre stratégie énergétique et aménagement du territoire.

Rôle de la collectivité :

- La planification urbaine est une des compétences majeures de la collectivité. C'est donc sur elle que repose la responsabilité de transposer les ambitions du SDE dans le plan local d'urbanisme intercommunal (PLU-I)

Partenaires :

- DDTM
- Communes membres de l'EPCI
- SYDEV et Vendée Energie
- ABF
- Personnes publiques associées aux démarches de modification des documents d'urbanisme

Maturité de l'action, Grandes étapes de mise en œuvre de l'action et leviers d'activation à court terme :

- Reprendre le travail de diagnostic du SDE ainsi que de définition des zones d'accélération des énergies renouvelables pour définir les futures zones d'implantation ainsi que les règles favorables au développement des énergies renouvelables
- Rendre le SDE opposable grâce à sa transposition dans le PLUi

Freins et points de vigilance

- Le travail de définition des zones favorables à l'implantation d'énergies renouvelables doit être mené en concertation avec les habitants
- Anticiper les risques de contentieux sur la procédure et son déroulé.

Moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet (financiers, humains)

- Service urbanisme de la collectivité
- Chargé(e) de mission PCAET

Effets attendus, critères de réussite et indicateurs de suivi

- Suivi des projets raccordés après la définition des zones et règles

#10 - Usages : participer à la décarbonation des mobilités

Description : Cette action vise à accompagner la décarbonation des mobilités en développant des infrastructures de recharge pour véhicules électriques adaptées aux besoins du territoire. Elle interroge le rôle que la collectivité peut jouer dans l'implantation, la planification et la coordination de ces équipements, en lien avec les usages résidentiels, professionnels et de transit. L'objectif est de lever les freins au passage à l'électrique, d'assurer une couverture cohérente du territoire et de sécuriser l'articulation avec les autres politiques de mobilité.

Rôle de la collectivité :

- Facilitatrice pour le recensement des besoins

Partenaires :

- SyDEV

Maturité de l'action, Grandes étapes de mise en œuvre de l'action et leviers d'activation à court terme :

- Le parc automobile privé a beaucoup évolué en 10 ans, avec une part de véhicules électriques en augmentation
- Les opérateurs privés ont également mis en place des bornes (les centres commerciaux par exemple)

Freins et points de vigilance

- L'une des principales difficultés avant le déploiement d'IRVE est de bien identifier le besoin présent et futur pour ce type d'infrastructures
- Le SYDEV propose que ce recensement soit réalisé à l'échelle intercommunale

Moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet (financiers, humains) :

- Le principal besoin à ce jour est la nécessité de coordonner les acteurs en capacité de mettre en place, d'accueillir ou d'utiliser ces infrastructures
- Travail qui doit être réalisé par le chargé de mission mobilité de la collectivité

Effets attendus, critères de réussite et indicateurs de suivi :

- Augmentation de la part des véhicules à motorisation décarbonée dans le parc total

#11 - Transversal : Donner les moyens à la collectivité de mettre en œuvre et suivre le SDE (5 points)

Description : Cette action vise à doter la collectivité des moyens nécessaires pour piloter, mettre en œuvre et suivre dans le temps le schéma directeur des énergies. Elle interroge l'organisation interne, les compétences à mobiliser, les outils de suivi et les modalités de gouvernance à mettre en place. L'objectif est de garantir que le SDE ne reste pas un document stratégique, mais devienne un cadre opérationnel, suivi et régulièrement ajusté en fonction de l'avancement des actions et des évolutions du contexte.

Rôle de la collectivité :

- Rôle central de la collectivité pour faire « vivre » le document

Partenaires :

- Sydev et Vendée énergie
- Communes
- DDTM

Maturité de l'action, Grandes étapes de mise en œuvre de l'action et leviers d'activation à court terme

-

Freins et points de vigilance

- Il est indispensable que la collectivité soit proactive et dans une démarche « d'aller vers » les partenaires identifiés dans les différentes fiches-actions
- Cela implique des moyens humains dédiés, soit par une réallocation de temps sur cette mission pour les agents, soit par des ETP supplémentaires

Effets attendus, critères de réussite et indicateurs de suivi :

- Nombre d'ETP (ou % d'ETP) dédié à l'animation et au suivi du SDE.

Moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet (financiers, humains) :

- Un réseau d'élus et agents « référents énergie » par commune pourrait être mis en place afin de faire remonter et circuler les informations sur les projets qui peuvent être développés
- Une gouvernance dédiée au SDE

#12 - Transversal : Intégrer la faisabilité d'un projet énergies renouvelables sur les nouveaux projets d'aménagement

Description : Cette action vise à intégrer, dès les phases amont des projets d'aménagement du territoire, une réflexion sur la faisabilité et l'opportunité de projets d'énergies renouvelables. Elle questionne la manière dont la collectivité peut systématiser cette approche dans ses projets et ceux qu'elle accompagne, afin d'anticiper les contraintes techniques, économiques et réglementaires. L'objectif est de saisir les opportunités énergétiques dès la conception des opérations, plutôt que de les traiter a posteriori, et de renforcer la cohérence entre aménagement et transition énergétique.

Rôle de la collectivité :

- La collectivité assume le rôle de maître d'ouvrage pour les projets d'aménagement et dispose donc pleinement des leviers nécessaires pour y intégrer des ENR
- Elle dispose également des leviers réglementaires pour poser ses conditions sur les projets urbains qui sont soumis à son autorisation ou à la délivrance de permis de construire.

Partenaires :

- SYDEV et Vendée Energies (financement des études de faisabilité)

Maturité de l'action, Grandes étapes de mise en œuvre de l'action et leviers d'activation à court terme :

Freins et points de vigilance :

- Ne pas alourdir les projets et leur faisabilité si les études ne démontrent pas la pertinence d'un projet d'énergies renouvelables
- Engager des échanges avec l'ABF du secteur pour anticiper les éventuels points de blocage
- Sensibiliser les communes membres et leur proposer de l'ingénierie

Moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet (financiers, humains) :

- Utiliser le fonds de concours intercommunal pour financer les études

Effets attendus, critères de réussite et indicateurs de suivi

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 25 février 2026

DÉLIBÉRATION

Le vingt-cinq février deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-neuf février deux mille vingt-six, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une deuxième séance en 2026.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	E	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	E
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUAULT Christian	E	MADORRA Hélène	E	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	E	GOURAUD Christophe	E	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	P		

Absent(e)s et excusé(e)s avec pouvoir :

M. BONNENFANT Didier a donné pouvoir à Mme CHENU Viviane – M. DROUAULT Christian a donné pouvoir à Mme PHELIPEAU Brigitte – M. GUINAUDEAU Dany a donné pouvoir à Mme TONARELLI Valérie – Mme MADORRA Hélène a donné pouvoir à M. DREUX Jean-Claude – M. SIRET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 26

Nombre de conseillers communautaires votants : 31

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Dominique PAILLAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2026-83 APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT « RÉSEAU DE SITES BOCAGERS PILOTES »

Nomenclature des actes : 8.8

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay (CCPC), approuvés par arrêté préfectoral n° 2026-DCL-BICB-36 en date du 8 janvier 2026, et notamment l'article 4.2.1 prévoyant la compétence supplémentaire en matière de protection et mise en valeur de l'environnement ;

... / ...

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2025-234, en date du 2 juillet 2025, prévoyant notamment qu'est d'intérêt communautaire l'élaboration, la mise en œuvre (stratégies et actions) et le suivi du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), dans les conditions prévues à l'article L. 229-26 du Code de l'environnement ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2019-444, en date du 11 décembre 2019 approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Pays de Chantonnay, révisé en dernier lieu par délibération du Conseil communautaire n° 2025-232, en date du 2 juillet 2025, et approuvant en particulier la pièce n° 4.2.2 Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) Thématique Trame Verte et Bleue ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2021-452, en date du 29 septembre 2021, approuvant le PCAET ;

Considérant l'importance de la gestion durable des haies au regard des fonctions écosystémiques multiples qu'elles assurent en lien avec les objectifs du PCAET de la CCPC ;

Considérant l'axe 2 du PCAET « Accompagner les acteurs du monde économique dans la transition énergétique et écologique », et l'action 2.2 portant sur la sensibilisation et l'information des agriculteurs pour mieux maîtriser les questions environnementales ;

Considérant l'axe 3 du PCAET « Anticiper les effets du changement climatique et adapter le territoire vers la résilience », et les actions 3.1, 3.3 et 3.4 portant sur la sensibilisation à l'adaptation au changement climatique et la préservation de la ressource en eau, le renforcement de la séquestration carbone, et la mise en œuvre du PLUi pour un aménagement du territoire raisonné ;

Considérant les dispositions de l'OAP Trame Verte et Bleue du PLUi visant à consolider les continuités écologiques existantes ou à les conforter via la préservation des fonctionnalités du bocage ;

Considérant la mise en place d'un groupe pilote réunissant agriculteurs, élus et structures partenaires du territoire autour de la gestion durable du bocage et de la dynamique émergente suivant une logique « préserver, valoriser, planter/améliorer » ;

Considérant l'appel à manifestation d'intérêt du collectif « Bocage et boisements de Vendée » pour la création et le financement d'un réseau de sites bocagers pilotes intégrés dans les dynamiques locales des territoires, portant pour objectif la restauration et l'amélioration de l'agroécosystème bocager vendéen via des collectifs locaux collaboratifs ;

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 5 novembre 2025 ;

.../...

Considérant que le projet déposé par le territoire du Pays de Chantonnay a été validé par l'entité organisatrice et bénéficiera à ce titre d'un soutien financier de 25 000 € pour la mise en œuvre de son plan d'actions ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

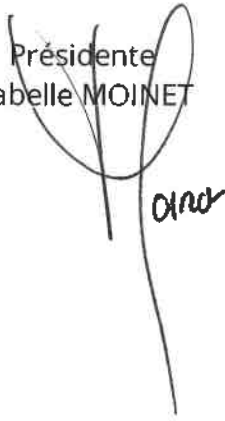
- d'approuver, telle que jointe en annexe, la convention de partenariat définissant le programme d'actions prévu dans le cadre du dispositif « Réseau de sites bocagers pilotes » et les engagements réciproques des parties pour la période 2026-2027 ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer ladite convention ainsi que tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 27/02/2025

Publié le 27/02/2025

La Présidente
Isabelle MOINET

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large loop at the top and a long, thin vertical stroke extending downwards.

Le Secrétaire de séance
Dominique PAILLAT

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping loop that starts from the left and ends with a small hook on the right.

CONVENTION RESEAU DE SITES BOCAGERS PILOTES

Entre d'une part,

→ **La Communauté de Communes de ...**

Adresse, tel contact, **représenté par le/la président.e ...**

Ci-après désignée « la collectivité »,

→ **La structure accompagnatrice....**

Adresse, tel contact, **représenté par M, Mme...**

Ci-après désignée « la structure accompagnatrices »,

Et d'autre part,

L'association « La Maison de la Vie Rurale » labellisée CPIE Sèvre et Bocage, association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé à La Bernardière, La Flocellière, 85700 Sèvremont, Tél. 02 51 57 77 14, n° SIRET 411 242 704 00012, représentée par ses co-président, M. Philippe CROISE et Mme Sylvie SOUNY, ci-après désignée « **le CPIE** »,

Préambule

Considérant que le collectif Bocage et Boisement de Vendée, structure informelle constituée d'une vingtaine d'acteurs engagés en faveur de la préservation du bocage et de ses fonctionnalités, notamment écologique a été créé dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale Aires Protégées (SNAP) qui vise à accroître les superficies protégées et à valoriser les écosystèmes,

Considérant que le bocage, qui représente les deux tiers des éco-paysages en Vendée, nécessite une approche collective et collaborative pour assurer durablement son maintien et sa mise en valeur,

Considérant que le collectif Bocage et Boisement de Vendée est animé et porté administrativement par le CPIE Sèvre et Bocage (Maison de la Vie Rurale, association Loi 1901, membre de l'UNCPIE reconnue d'utilité publique) qui assure pour le compte du collectif la maîtrise d'ouvrage des actions,

Considérant que le dispositif de mise en place d'un réseau de sites bocagers pilotes en Vendée est financé dans le cadre des dispositions du Fonds Vert « réduire les pressions sur la biodiversité de votre territoire »,

Considérant que le projet s'applique sans exclusion à l'ensemble des bocages départementaux (au sens des travaux de l'Atlas des Paysages des Pays de la Loire et des éléments de la sous-trame bocagère intégrée dans le SRCE) sans se limiter à un périmètre circonscrit, le site pilote doit répondre à la limitation de pressions identifiées sur la biodiversité et permette d'agir significativement sur la trame verte et bleue via la résorption de points noirs,

Considérant la réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour la création d'un réseau de sites bocagers pilotes,

Vu le plan d'actions approuvé par la cellule de coordination et la structure gestionnaire du Fonds Vert

Il est conclu la mise en œuvre d'une convention entre les parties prenantes.

Article 1 Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les engagements réciproques entre les parties prenantes dans le cadre de la mise en place d'un réseau de sites pilotes sur le département de la Vendée.

Cette convention fait suite à la candidature à l'appel à manifestation d'intérêts « sites bocagers pilotes » initiée par le collectif Bocage et Boisement de Vendée et à la validation de la candidature du territoire par la cellule de coordination composée de la DDTM de la Vendée et du CPIE Sèvre et Bocage.

Article 2 Les engagements des partenaires

Par la présente convention, **la collectivité s'engage à :**

- ☐ Accompagner la mise en œuvre d'un plan d'actions en favorisant une dynamique multi-acteurs,
- ☐ Faire un bilan conjoint des actions engagées avec la structure accompagnatrice à la fin de l'expérimentation
- ☐ Identifier un référent en charge du suivi du projet pour faire le lien avec le réseau départemental des sites bocagers pilotes

Par la présente convention, **la structure accompagnatrice s'engage à :**

- ☐ Animer localement le territoire d'expérimentation.
- ☐ Mettre en œuvre le plan d'actions validé
- ☐ Etre force de proposition et accompagner l'ingénierie technique pour la restauration des trames vertes et bleus
- ☐ Faire les demandes de devis d'investissement
- ☐ Accompagner la planification, la mise en œuvre et le bilan des actions
- ☐ Etre l'interlocuteur du CPIE dans toutes les étapes (suivi de la convention, suivi des travaux, demandes de paiements, bilan des actions)

Par la présente convention, **CPIE Sèvre et Bocage s'engage à :**

- ☐ Accompagner le plan d'actions de chaque site-pilote en cohérence avec les exigences du fonds vert et en cohérence avec les objectifs de l'AMI
- ☐ Animer le réseau de site pilote au niveau départemental et faciliter la mutualisation des démarches par des comités techniques regroupant les différentes sites pilotes afin de mutualiser les outils, les réflexions et porter à connaissance les expérimentations réalisées
- ☐ Régler les dépenses d'investissement et / ou d'animation dans le cadre des dispositions du Fonds Vert « réduire les pressions sur la biodiversité de votre territoire »,
- ☐ Capitaliser les expériences : à partir des bilans de chaque site pilote, un bilan global sera fait à la fin de l'expérimentation afin d'en tirer les enseignements (freins/leviers) pour rendre ces expérimentations opérationnelles et déployables pour d'autres territoires pour la suite.
- ☐ Valoriser les différentes expériences de restauration et la démarche collective au sein d'un document de capitalisation

Article 3 Durée de la convention

La convention prend effet à la date de la signature et les projets devront être terminés avant le 1^{er} aout 2027 (factures acquittées transmises au CPIE).

Article 4 Montant de la subvention et conditions de paiement

Le CPIE Sèvre et Bocage s'engage à soutenir les projets du site pilote dont le plan d'actions est validé pour un montant de 25 000 € maximum.

Le paiement direct des investissements ou frais d'animation sera fait par le CPIE Sèvre et Bocage suite à l'envoi des factures et justificatifs par les structures concernées.

Article 5 Obligations administratives et comptables

Les partenaires s'engagent à faciliter à tout moment, le contrôle de la réalisation de l'objectif, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

Un contrôle sur place peut éventuellement être réalisé par la cellule de coordination, en vue de vérifier l'exactitude des comptes rendus financiers transmis.

Article 7 Responsabilité

Les partenaires s'engagent à procéder à l'évaluation des conditions de réalisation des actions. L'évaluation porte en particulier sur l'intérêt général des actions réalisées en lien avec les objectifs de l'AMI validés au sein du plan d'actions.

Article 8 Avenant

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1er.

Article 9 Résiliation de la convention

Les partenaires s'engagent réciproquement à mener les actions répondant aux objectifs de la présente convention. En cas de non réalisation des engagements, une conciliation sera recherchée.

Article 10 Communication

Les partenaires s'engagent à faire apparaître sur tous les documents informatifs ou promotionnels édités par l'expérimentation la participation de l'Etat au titre du Fonds Vert et le collectif Bocage et Boisement de Vendée.

Fait à en XX exemplaires originaux,

Les membres du collectif du site pilote :

Le Président.e de la Communauté de Communes

La structure accompagnatrice

Et le président de la Maison de la Vie Rurale - CPIE Sèvre et Bocage

Philippe CROISE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 25 février 2026

DÉLIBÉRATION

Le vingt-cinq février deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-neuf février deux mille vingt-six, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonay pour une deuxième séance en 2026.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	E	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	E
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUAULT Christian	E	MADORRA Hélène	E	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	E	GOURAUD Christophe	E	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	P		

Absent(e)s et excusé(e)s avec pouvoir :

M. BONNENFANT Didier a donné pouvoir à Mme CHENU Viviane – M. DROUAULT Christian a donné pouvoir à Mme PHELIPEAU Brigitte – M. GUINAUDEAU Dany a donné pouvoir à Mme TONARELLI Valérie – Mme MADORRA Hélène a donné pouvoir à M. DREUX Jean-Claude – M. SIRET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 26

Nombre de conseillers communautaires votants : 31

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Dominique PAILLAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2026-84 PROCÉDURE 0.7 DE MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VIA UNE DÉCLARATION DE PROJET : SITE DE PONT CHARRON À CHANTONNAY

Nomenclature des actes : 2.1

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonay, approuvés par arrêté préfectoral n° 2026-DCL-BICB-36, en date du 8 janvier 2026, et notamment l'article 4.1.1 prévoyant la compétence en matière d'aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire et de plan local d'urbanisme ;

.../...

Vu le Code de l'urbanisme, et particulièrement les articles L. 153-54, L. 300-6 et R. 153-15 selon lesquels le(a) Président(e) de l'organe délibérant de l'établissement public compétent en matière de document d'urbanisme mène la procédure de mise en compatibilité ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2019-444, en date du 11 décembre 2019, approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), révisé en dernier lieu le 2 juillet 2025 par délibération du Conseil communautaire n° 2025-232 ;

Considérant que le projet de réhabilitation du site de Pont Charron présente un caractère d'intérêt général, notamment en vue du développement de l'économie touristique du territoire et de l'emploi local ;

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 28 janvier 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

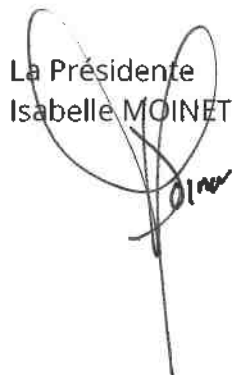
- de prescrire la procédure 0.7 de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) via une déclaration de projet ;
- de fixer les modalités de concertation comme suit :
 - o Ouverture, au siège de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay (CCPC) et en mairie de Chantonnay, de registres permettant au public de consigner ses observations, aux heures et jours habituels d'ouverture ;
 - o Diffusion d'information sur les supports de communication de la CCPC ;
 - o Le public pourra également faire part de ses observations ou contributions par courrier à Mme la Présidente de la CCPC, 65 avenue du général de Gaulle - CS60098 - 85111 Chantonnay Cedex ou par courriel à plui@cc-paysdechantonnay.fr en précisant l'objet du message « Mise en compatibilité 0.7 du PLUi via déclaration de projet » ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 27/02/2025

Publié le 27/02/2025

La Présidente
Isabelle MOINET



Le Secrétaire de séance
Dominique PAILLAT



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 25 février 2026

DÉLIBÉRATION

Le vingt-cinq février deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-neuf février deux mille vingt-six, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonay pour une deuxième séance en 2026.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	E	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	E
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUAULT Christian	E	MADORRA Hélène	E	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	E	GOURAUD Christophe	E	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	P		

Absent(e)s et excusé(e)s avec pouvoir :

M. BONNENFANT Didier a donné pouvoir à Mme CHENU Viviane – M. DROUAULT Christian a donné pouvoir à Mme PHELIPEAU Brigitte – M. GUINAUDEAU Dany a donné pouvoir à Mme TONARELLI Valérie – Mme MADORRA Hélène a donné pouvoir à M. DREUX Jean-Claude – M. SIRET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 26

Nombre de conseillers communautaires votants : 31

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Dominique PAILLAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2026-85 PROCÉDURE 0.8 DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Nomenclature des actes : 2.1

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonay, approuvés par arrêté préfectoral n° 2026-DCL-BICB-36, en date du 8 janvier 2026, et notamment l'article 4.1.1 prévoyant la compétence en matière d'aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire et de plan local d'urbanisme ;

.../...

Vu le Code de l'urbanisme, et particulièrement les articles L. 153-36, L. 153-37, L. 153-45 et L. 153-47, présentant le cadre des procédures de modification des plans locaux d'urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2019-444, en date du 11 décembre 2019, approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), révisé en dernier lieu le 2 juillet 2025 par délibération du Conseil communautaire n° 2025-232 ;

Considérant que le règlement du PLUi nécessite des évolutions de nature à modifier certaines règles ;

Considérant qu'en application de l'article L. 153-36 du code de l'urbanisme, en dehors des cas où une procédure de révision s'impose, la procédure de modification permet des modifications du règlement et des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), et la rectification d'une erreur matérielle ;

Considérant que les évolutions envisagées ne sont pas de nature à porter atteinte au Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), ni à réduire un Espace Boisé Classé (EBC), une zone agricole (A) ou naturelle (N), une protection, et ni à induire de graves risques de nuisances ;

Considérant que les évolutions envisagées n'ont pas pour effet ni de majorer de plus de 20 % les possibilités de construction, résultant dans une zone, de l'application de l'ensemble des règles du plan, ni de diminuer ces possibilités de construire et ni de réduire une zone U ou AU ;

Considérant que les évolutions envisagées sur le PLUi relèvent du champ d'application de la procédure de modification simplifiée ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'autoriser la Présidente à prescrire la procédure 0.8 de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) en vue de faire évoluer certaines dispositions réglementaires ;
- de fixer les modalités de la mise à disposition comme suit :
 - o Mise à disposition du public du dossier de projet de modification simplifiée, de l'exposé des motifs et le cas échéant, des avis émis par les personnes publiques associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 du Code de l'urbanisme ;

.../...

- Parution d'un avis informant l'objet de la modification simplifiée, les dates, le lieu et les heures auxquels le public pourra consulter le dossier et formuler des observations. Cet avis sera publié dans un journal du Département, et ce, huit jours au moins avant le début de la mise à disposition du public. Cet avis sera affiché durant un mois au siège de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay (CCPC) et en mairie concernée, ainsi que sur le site internet de la CCPC dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition ;
- Ouverture au siège de la CCPC et en mairie concernée, de registres permettant au public de consigner ses observations, aux heures et jours habituels d'ouverture ;
- Diffusion d'information sur les supports de communication de la CCPC ;
- Le public pourra également faire part de ses observations ou contributions par courrier à Mme la Présidente de la CCPC, 65 avenue du général de Gaulle - CS60098 - 85111 Chantonnay Cedex ou par courriel à plui@cc-paysdechantonnay.fr en précisant l'objet du message « Modification simplifiée 0.8 du PLUi ».

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 27/02/2025

Publié le 27/02/2025

La Présidente
Isabelle MOINET

Le Secrétaire de séance
Dominique PAILLAT

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeanick	P	GUINAUDEAU Dany	E	PHÉLIEAU Brigitte	P
BILLAudeau Louise	P	DÉHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	E
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUAILT Christian	E	MADORRA Héléna	E	SIRÉT Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	E	GOURAUD Christophe	E	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Jean	E/P	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëticia	E/P	ZOUBAIR Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cécile	P	PELTANCHE Eric	P		

Absent(e)s et excusé(e)s avec pouvoir :

M. BONNENFANT Didier a donné pouvoir à Mme CHENU Viviane – M. DROUAILT Christian a donné pouvoir à Mme PHÉLIEAU Brigitte – M. GUINAUDEAU Dany a donné pouvoir à Mme TONARELLI Valérie – Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. DREUX Jean-Claude – Mme MOREAU Laëticia a donné pouvoir à M. CORNIÈRE Jean-Louis (jusqu'à la délibération n° 2026-77) – M. SIRÉT Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

2026-68	DÉCISIONS PRISES PAR LA PRÉSIDENTE SUITE AUX DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE	Le Conseil communautaire prend acte
2026-69	COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU COMMUNAUTAIRE	Le Conseil communautaire prend acte
2026-70	L'ODYSS : APPROBATION DES CONVENTIONS D'UTILISATION DU CENTRE AQUATIQUE AVEC LES LYCÉES DE CHANTONNAY POUR L'ANNÉE 2026	Approuvée à l'unanimité
2026-71	L'ODYSS : MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DANS LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP NON AUTONOMES	Approuvée à l'unanimité
2026-72	RAPPORT ANNUEL RELATIF A L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES ET APPROBATION DE LA MISE À JOUR DU PLAN D'ACTIONS 2024-2026	Le Conseil communautaire prend acte
2026-73	PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE – CONVENTIONS DE PARTICIPATION POUR LA COUVERTURE DU RISQUE SANTÉ DES AGENTS	Approuvée à l'unanimité
2026-74	MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL	Approuvée à l'unanimité
2026-75	PRÉSENTATION DES INDEMNITÉS 2025 DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES	Le Conseil communautaire prend acte
2026-76	APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT A INTERVENIR AVEC L'ASSOCIATION INITIATIVE VENDÉE BOCAGE POUR L'ANNÉE 2026	Approuvée à l'unanimité
2026-77	RECTIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° 2025-440 EN DATE DU 17 DÉCEMBRE 2025 PORTANT SUR L'EXTENSION DE L'ACTIPÔLE DES FOURS À SAINT-MARTIN-DES-NOYERS SUITE À UNE ERREUR MATÉRIELLE DANS LA DÉSIGNATION DU VENDEUR DE LA PARCELLE ZN 207	Approuvée à l'unanimité
2026-78	APPROBATION DU SCHEMA DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU PAYS DE CHANTONNAY 2026-2032	Approuvée à l'unanimité
2026-79	APPROBATION DES TARIFS DES ANIMATIONS TOURISTIQUES ORGANISÉES EN 2026	Approuvée à l'unanimité
2026-80	APPROBATION DU MANDAT DE DÉPÔT-VENTE DES « BONS CADEAUX VENDÉE » PROPOSÉS PAR LA SAEM « VENDÉE EXPANSION »	Approuvée à l'unanimité
2026-81	APPROBATION DU BILAN DU PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET) ET DU PRINCIPE DE LANCEMENT DE SA RÉVISION	Approuvée à l'unanimité
2026-82	APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR DES ÉNERGIES	Approuvée à l'unanimité
2026-83	APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT « RÉSEAU DE SITES BOCAGERS PILOTES »	Approuvée à l'unanimité
2026-84	PROCÉDURE 0.7 DE MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VIA UNE DÉCLARATION DE PROJET : SITE DE PONT CHARRON À CHANTONNAY	Approuvée à l'unanimité
2026-85	PROCÉDURE 0.8 DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL	Approuvée à l'unanimité

La Présidente
Isabelle MOINET

Le Secrétaire de séance
Dominique PAILLAT